



AVERTISSEMENT

Ce document est le fruit d'un long travail approuvé par le jury de soutenance et mis à disposition de l'ensemble de la communauté universitaire élargie.

Il est soumis à la propriété intellectuelle de l'auteur. Ceci implique une obligation de citation et de référencement lors de l'utilisation de ce document.

D'autre part, toute contrefaçon, plagiat, reproduction illicite encourt une poursuite pénale.

Contact : ddoc-theses-contact@univ-lorraine.fr

LIENS

Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 122. 4

Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 335.2- L 335.10

http://www.cfcopies.com/V2/leg/leg_droi.php

<http://www.culture.gouv.fr/culture/infos-pratiques/droits/protection.htm>



UNIVERSITE NANCY 2
U.F.R de Sciences du Langage

THESE DE DOCTORAT

VOLUME 2

ANNEXES

**Evolution de l'enseignement des langues vivantes à l'école
primaire en France: formation et représentations des
enseignants du premier degré**

REPRODUCTION INTERDITE

Présentée par Radia AZZAM-HANNACHI

Le 09 décembre 2005

Sous la direction de Monsieur le Professeur Richard DUDA

JURY

M. Jean-Paul NARCY-COMBES, Professeur à l'université de Paris 3
Mme Edith ESCH, Professeur à l'université de Cambridge
M. Philip RILEY, Professeur à l'université de Nancy 2
M. Richard DUDA, Professeur à l'université de Nancy 2
M. Jean-Claude LE-BIHAN, Maître de conférences à l'IUFM de Rouen

ANNEXES (VOLUME 2)

<i>ANNEXE 1</i>	327
<i>ANNEXE 2</i>	330
<i>ANNEXE 3</i>	334
<i>ANNEXE 4</i>	338
<i>ANNEXE 5</i>	341
<i>ANNEXE 6</i>	347
<i>ANNEXE 7</i>	356
<i>ANNEXE 8</i>	363
<i>ANNEXE 9</i>	369
<i>ANNEXE 10</i>	373
<i>ANNEXE 11</i>	389
<i>ANNEXE 12</i>	397
<i>ANNEXE 13</i>	404
<i>ANNEXE 14</i>	425
<i>ANNEXE 15</i>	434
<i>ANNEXE 16</i>	440
<i>ANNEXE 17</i>	451
<i>ANNEXE 18</i>	454
<i>ANNEXE 19</i>	463
<i>ANNEXE 20</i>	472
<i>ANNEXE 21</i>	486
<i>ANNEXE 22</i>	493
<i>ANNEXE 23</i>	496

<i>ANNEXE 24</i>	<i>577</i>
<i>ANNEXE 25</i>	<i>616</i>
<i>ANNEXE 26</i>	<i>627</i>

Annexe 1

Circulaire du 11 mai 1973

ENSEIGNEMENTS ELEMENTAIRE ET SECONDAIRE

Circulaire n° 73-228 du 11 mai 1973

(Enseignements élémentaire et secondaire; Etablissements d'enseignement élémentaire et secondaire; Personnels enseignants)

Objet : **L'apprentissage précoce des langues vivantes à l'école maternelle et à l'école élémentaire.**

Les expériences d'apprentissage précoce des langues vivantes menées dans l'enseignement du premier degré, dont les mérites n'ont pas besoin d'être soulignés, ont cependant entraîné des difficultés d'ordre administratif qui m'ont conduit par circulaire n° 72-1059 du 14 septembre 1972 à vous mettre en garde contre la prolifération de ces expériences et à vous faire savoir que seules pourront être poursuivies celles qui sont en cours.

Il importe désormais de préciser dans quelles expériences se dérouleront à l'avenir; tel est l'objet circulaire à laquelle vous voudrez bien vous référer conditions ces de la présente désormais.

I. - Principes généraux

Afin d'améliorer l'enseignement, il paraît souhaitable de respecter le schéma déjà donné par la circulaire du 14 septembre 1972, à savoir :

- niveau pré-élémentaire : période de sensibilisation selon la méthode dite naturelle.
- niveau C.P.-C.E. : phase d'approfondissement.
- niveau C.E. 2-C.M. I-C.M. 2 : phase de structuration.

Ces classes seront tenues par des maîtres qualifiés qui *inséreront* de trente minutes à deux heures par jour d'apprentissage de la langue étrangère dans leur horaire normal.

Des enseignants étrangers assureront ces apprentissages là où les maîtres ne sont pas suffisamment qualifiés.

Le contrôle et la synthèse des résultats obtenus par les maîtres français et étrangers sont placés sous la responsabilité des inspections générales des langues vivantes et de la formation des

maîtres.

a) Implantation des expériences

En attendant que puissent être appréciés, par les autorités qualifiées, les résultats pédagogiques des expériences d'apprentissage précoce des langues vivantes, aucune *extension* « horizontale » de l'expérimentation ne peut être envisagée. Je vous confirme donc qu'aucune expérience ne peut être ouverte hors des écoles où se pratique présentement l'enseignement d'une langue étrangère et que seul le développement « vertical » (de la maternelle au C.M.2) des expériences en cours est autorisé dans la limite de vos disponibilités.

b) Organisation générale de l'enseignement

Les maîtres qualifiés pour donner un enseignement de langue vivante à l'école maternelle ou à l'école primaire doivent être chargés d'une classe et dispenser à temps partiel l'enseignement de la langue étrangère à leurs propres élèves.

Ils ne peuvent, en aucun cas, être dispensés de tenir une classe pour se consacrer exclusivement à l'enseignement d'une langue étrangère. Il convient qu'ils aient leur place dans la structure normale de l'école.

Il leur sera possible d'assurer cet enseignement de langue dans une ou plusieurs autres classes de l'école si la répartition des tâches entre les membres de l'équipe pédagogique le permet.

En conséquence aucun emploi spécifique à l'enseignement bilingue ne sera désormais attribué pour la prise en charge des maîtres rentrant en France après un stage à l'étranger.

II. - Affectation des personnels

Dans toute la mesure du possible, les instituteurs ou institutrices ayant effectué un stage à l'étranger doivent se voir confier une classe dans les écoles maternelles ou élémentaires où a débuté l'apprentissage d'une langue étrangère.

Il convient donc, en vue du mouvement du personnel, de différencier les postes dits de « classe bilingue » des autres postes afin de recueillir les candidatures des personnels qualifiés.

Cette procédure exclura à l'avenir le recours à des maîtres titulaires

d'autres départements, à moins qu'ils n'obtiennent préalablement leur « ineat », dans le cadre normal du mouvement. Des mesures sont à l'étude en vue de la régularisation des situations existantes.

Les jardinières d'enfants, monitrices ou assistantes étrangères effectuant un séjour en France devront également être affectées dans les écoles où des expériences d'enseignement des langues étrangères sont actuellement en cours.

Dispositions transitoires

Dans l'hypothèse où aucun poste vacant ne se découvrirait pour la rentrée de 1973 dans les écoles où exercent actuellement des instituteurs ou institutrices dispensant exclusivement un enseignement de langue vivante, les intéressés pourraient être, à *titre exceptionnel*, maintenus dans leur situation actuelle, c'est-à-dire en surnombre par rapport à la structure pédagogique des établissements. Mais il conviendrait de mettre fin à ces dispositions transitoires dès que possible.

III. - Stages à l'étranger

La désignation des candidats admis à effectuer un stage à l'étranger relève de l'autorité ministérielle.

a) En ce qui concerne l'enseignement précoce de langue anglaise, des instructions seront données ultérieurement quant aux stages pouvant se dérouler en Grande-Bretagne.

b) Pour l'enseignement précoce de la langue allemande, les candidats à un stage en Allemagne Fédérale seront désignés selon les modalités suivantes :

Pourront faire acte de candidature :

- les institutrices et les instituteurs *titulaires ou stagiaires* originaires des départements où est menée une expérience précoce de l'allemand.

Toutefois, dans une période transitoire, il pourra être fait appel dans l'ordre :

- aux institutrices et instituteurs remplaçants munis du C.A.P.

(l'année passée en Allemagne sera comptée dans le temps de mise à disposition de l'inspecteur d'académie).

- aux normaliens et normaliennes ayant achevé les deux années de F.P. et admis au C.F.E.N.

- à titre tout à fait exceptionnel aux élèves de 2^e année de formation professionnelle.

Les candidates et candidats retenus effectueront un stage d'un an dans un établissement scolaire allemand. Ils pourront éventuellement demander une prolongation de stage pour une nouvelle et dernière année.

Les institutrices et les instituteurs titulaires désireux de prolonger leur séjour à l'étranger au-delà de cette période devront demander à être placés, soit en position de détachement, s'ils ont obtenu un emploi relevant de la gestion du ministère des Affaires étrangères, soit en position de disponibilité.

Les personnels enseignants désireux de participer aux stages en Allemagne pendant la durée de l'année scolaire 1973-1974 devront faire parvenir leurs demandes par la voie hiérarchique, avant le 1^{er} juin 1973, au rectorat de leur académie. Cette demande devra comporter en annexe un avis sur la connaissance de la langue allemande du candidat, donné soit par le professeur de langues vivantes à J'école normale pour les candidats terminant leur deuxième année de formation professionnelle, soit par l'I.D.E.N. spécialiste de langues vivantes s'il s'agit d'un instituteur.

Les candidats dont le dossier aura été retenu par vos soins, après avis de la commission administrative paritaire départementale, seront convoqués pour un entretien avec une commission régionale présidée par un inspecteur général de l'Instruction publique (ou son représentant), assisté d'un directeur (ou d'une directrice) d'école normale et d'un professeur d'allemand ou d'un I.D.E.N. spécialisé dans cette matière.

Les avis des commissions devront être adressés pour le 15 juin 1973 à M. le Directeur chargé des Personnels enseignants, bureau DIPER 19.

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur du Cabinet,
Bernard COUZIER

Annexe 2

Circulaire du 06 mars 1989

Expérimentation contrôlée de l'enseignement d'une langue étrangère à l'école élémentaire (écoles publiques et écoles privées sous contrat)

NOR : MENE8950135C

RLR : 514-2, 531-8

Circulaire N°89-065 Du 6-3-1989

BO N° 11 - 16 mars 1989

(Éducation nationale, Jeunesse et Sports: Ecoles; Lycées et Collèges)

Texte adressé aux préfets (pour information), aux recteurs (pour attribution) et aux inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'Éducation.

J'ai décidé de mettre en place, au niveau national, une expérimentation contrôlée de l'enseignement d'une langue vivante étrangère à l'école élémentaire. Cette opération, qui doit être effective à la rentrée 1989 concernera quelques secteurs qu'il appartiendra aux recteurs de sélectionner, en s'appuyant sur les instructions précisées ci-après et développées dans les annexes accompagnant cet envoi.

Il ne s'agit, en aucun cas, de privilégier l'enseignement d'une seule langue vivante mais de proposer aux familles le choix entre toutes celles enseignées dans le collège du secteur. Des dispositions particulières vous apparaîtront peut-être nécessaires pour répondre aux expériences d'assouplissement de la sectorisation.

Une telle expérimentation ne remet évidemment pas en cause l'enseignement des langues et cultures d'origine. Cependant, le souci d'intégrer l'enseignement précoce d'une langue vivante dans le cadre de l'horaire global de 27 heures conduira à discuter avec les familles des problèmes que pose le cumul, dans l'horaire obligatoire, de cette expérimentation avec l'enseignement des langues et cultures d'origine. Ce dialogue devra aboutir à une solution qui ne saurait en aucun cas se traduire par un allongement de l'horaire réglementaire.

Enfin, l'introduction éventuelle de l'enseignement d'une langue vivante étrangère ne doit pas modifier l'organisation actuelle de l'enseignement des langues et cultures régionales.

I- Finalités et contenus de l'enseignement d'une langue vivante à l'école élémentaire

Cet enseignement, qui sera introduit en général au niveau du cours moyen avec un horaire de deux à trois heures hebdomadaires, a pour objectif de préparer, sur les plans linguistique, psychologique et culturel, les enfants à tirer le meilleur profit de l'apprentissage des langues au collège. En même temps, il doit favoriser une meilleure réussite scolaire.

Il conviendra que soient diffusées auprès des responsables et de tous les acteurs sur le terrain, chargés de cette expérimentation, les documents annexes relatifs aux objectifs et contenus pédagogiques de cet enseignement, qui en fixent le cadre. Leur analyse, leur commentaire, avec les prolongements qui apparaîtront nécessaires, feront l'objet des séances d'information et des actions de formation, organisées avec le concours des inspecteurs pédagogiques régionaux, des inspecteurs départementaux de l'Éducation nationale et des spécialistes, avant la mise en place de l'opération.

II- Le choix des secteurs à retenir pour la phase expérimentale doit être fait en fonction des critères exposés dans le protocole d'expérimentation.

Il importe, en effet, que les choix effectués par les académies s'inscrivent dans le cadre national préalablement défini, afin que soient réalisées les conditions d'une véritable expérimentation, dont l'évaluation servira de garant à une prise de décision ultérieure sur une éventuelle généralisation de cet enseignement précoce de langue vivante étrangère pour tous les élèves de cours moyen, et de ses modalités.

Le protocole d'expérimentation fixe un certain nombre de conditions

- l'unité territoriale d'expérimentation est, au minimum, le secteur de collège afin d'assurer la nécessaire continuité de cet enseignement avec les classes de 6e, mais, simultanément il est souhaitable que soient pris en compte les aspects touchant notamment, le caractère urbain, périurbain et rural, les catégories socioprofessionnelles, et les structures des écoles concernées. Tous les élèves des écoles retenues pour cette expérimentation sont concernés;
- la condition du succès de cette expérimentation est de confier cet enseignement à des personnels qualifiés sur les plans linguistique et pédagogique.

Il appartient donc aux recteurs, en liaison avec les corps d'inspection, de s'assurer que ces compétences requises sont réunies;

- il est nécessaire de recueillir l'accord du conseil d'école et l'avis du conseil d'administration du collège;
- les communes auxquelles incomberont les charges financières pour l'acquisition des fournitures pédagogiques des matériels indispensables et la rémunération d'éventuels intervenants extérieurs seront associés dès le départ à l'élaboration du projet. Tout dossier qui ne comprendra pas l'accord formel des communes devra être écarté.

Des conseils généraux et même régionaux ont manifesté leur intérêt pour cet enseignement précoce des langues vivantes. D'autres pourraient être conduits, à votre initiative, à adopter une même attitude. Il serait donc intéressant de les associer à la réflexion et d'obtenir leur concours.

III - Les procédures : le rôle des recteurs est décisif

1. Dès réception de cette circulaire, il est demandé aux recteurs de faire procéder à un appel d'offres par les inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'Éducation.

Pour se déterminer, les écoles et collèges correspondants devront disposer des documents suivants:

- les objectifs et priorités pédagogiques;
- le cahier des charges;
- le dossier
- type de candidature.

Les parents, informés, indiqueront la ou les langues souhaitées. Les principaux de collège et les inspecteurs départementaux de l'Éducation nationale assurent conjointement l'élaboration du dossier afin de constituer des secteurs expérimentaux homogènes.

Pour assurer l'étude des dossiers, les recteurs constitueront un groupe de pilotage composé des inspecteurs d'académie, d'inspecteurs pédagogiques régionaux, d'inspecteurs départementaux de l'éducation nationale d'instituteurs et de spécialistes de langues vivantes. Ces groupes de pilotage, chargés de l'instruction des dossiers, auront également compétence pour assurer l'évaluation de cette expérimentation. Il revient aux recteurs de décider de l'éventuelle déconcentration au niveau départemental de ces groupes.

2. La liste des secteurs d'expérimentation contrôlée sera arrêtée par les recteurs, qui s'assureront de l'équilibre entre les dépenses envisagées et la dotation qui leur aura été notifiée, augmentée, le cas échéant, des concours financiers extérieurs. Ils désigneront un coordonnateur par projet.

3. Des dispositifs complémentaires devront être mis en place dès que les zones d'expérimentation auront été déterminées:

- Un dispositif de formation pour:
 - . les instituteurs qualifiés, afin de les informer des objectifs de l'enseignement des langues et conforter leurs compétences linguistiques;
 - . les professeurs, pour les informer sur les méthodes de l'enseignement primaire dans son fonctionnement général et sur l'adaptation des méthodes et programmes relatifs à l'enseignement des langues à un public de jeunes élèves;
 - . les intervenants extérieurs, avant leur prise de fonction (vérification de leurs compétences linguistiques et formation pédagogique).
- Un dispositif d'évaluation.

L'indispensable évaluation externe sera conduite par le groupe de pilotage académique, en liaison avec la structure d'évaluation qui sera mise en place au niveau national. Le groupe de pilotage académique assurera l'évaluation Des acquisitions aux différents paliers de cet enseignement, des modalités d'organisation pédagogique, ainsi que la régulation de l'expérimentation.

La période d'expérimentation sera précédée par:

- des regroupements de stages nationaux ou inter académiques pour assurer la cohérence du dispositif de formation;
- des stages inter académiques et/ou départementaux;
- des stages dans les zones choisies;

Les instances départementales seront consultées sur les dispositions retenues (comité technique paritaire conseil départemental de l'Éducation nationale) et les instances académiques seront informées.

Vous trouverez en annexe les objectifs et priorités pédagogiques relatifs à cette opération.

Pour le ministre et par délégation:

Le directeur des Lycées et Collèges, A. LEGRAND

Le directeur des Ecoles, L. BALADIER.

ANNEXE

Objectifs et priorités pédagogiques

1 - Les objectifs

Un enseignement précoce de langues non maternelles ne saurait avoir pour objectif prioritaire de former de manière précoce des enfants bilingues.

Un enseignement, portant sur deux années scolaires (CM I et CM2) avec un horaire hebdomadaire d'un maximum de trois heures, a bien d'autres finalités. Il s'agit de préparer, sur les plans linguistique, psychologique et culturel, les enfants à l'apprentissage d'une langue. Cet enseignement d'initiation doit servir le véritable apprentissage ultérieur d'une langue étrangère. En même temps, il doit contribuer à assurer les acquisitions fondamentales de l'école élémentaire, favorisant ainsi une meilleure réussite scolaire.

Cet enseignement devra permettre aux enfants:

- d'enrichir conscience des différences entre la langue étrangère et la langue maternelle.
- Il conduira à la manipulation de structures de base et à l'emploi d'un vocabulaire usuel simple.
- Il aura également pour but:
- de créer et développer le goût pour la langue étrangère perçue comme un autre moyen de communiquer et de s'exprimer;
- d'ouvrir l'esprit aux réalités d'un monde étranger que l'enfant apprend ainsi à aimer et à mieux connaître.

2- Les priorités pédagogiques

Connaître une langue, c'est d'abord être capable de comprendre un message parlé et de s'exprimer verbalement. L'enseignant mettra donc l'accent sur la langue orale, mise en oeuvre dans des situations de communication attrayantes pour des enfants de cet âge et variées.

Il aura recours, aussi souvent que possible, à des enregistrements audio ou vidéo qui offrent de bons modèles, afin de familiariser les élèves avec une intonation,, un rythme, des sons différents. L'enseignant s'attachera

donc à exercer les élèves à une bonne discrimination auditive des sons de la langue étrangère et les guidera vers une prononciation correcte au cours d'échanges simples. Il veillera également à la correction grammaticale.

Connaître une langue, c'est également être capable de prélever le sens d'un message écrit et, à terme, de produire de courts textes. L'enseignant, grâce à l'exploitation de supports variés (petits journaux, BD, affiches, publicités ...), entraînera enfants à repérer les éléments significatifs qui permettront la compréhension de textes. L'écrit sera aussi l'occasion de fixer poème chansons, comptines, apprises ensemble. Il favorisera notamment la compréhension du fonctionnement de la langue étrangère et la comparaison avec la langue maternelle.

Des notions simples de grammaire, qu'on fera comprendre par analogie ou par différence avec des notions de grammaire française et que l'on apprendra à manier dans diverses situations de communication écrite ou parlée, permettront d'ébaucher une véritable conscience linguistique.

En effet, l'enseignement d'une langue étrangère à des enfants de cours moyen s'insère dans l'ensemble des enseignements de l'école élémentaire et contribue à leur enrichissement.

L'apprentissage du français doit bénéficier particulièrement de cet apport. La comparaison des correspondances phonie- graphie, de la structure des phrases des invariances, des rythmes et intonations, particulièrement en poésie. de la construction de familles de mots.... etc. devrait amener les enfant à jeter un nouveau regard sur les principes fondamentaux du fonctionnement de leur langue maternelle. Les diverses situations de communication favorisent également la mise en évidence de différences à la fois linguistiques et culturelles, intéressantes et enrichissantes (utilisation du tu et du vous. mode d'interrogation ..).

Apprendre une langue est également l'occasion d'une ouverture sur le monde d'aujourd'hui, sur un pays, son histoire, sa géographie, sa culture. L'enseignant abordera donc avec profit ces domaines, chaque fois qu'il le pourra, dans l'enseignement des autres disciplines qu'il s'agisse d'histoires de géographie mais également d'enseignements artistiques ou d'éducation civique.

Des notes pédagogiques relatives à chaque langue sont en cours d'élaboration par l'inspection générale de l'Éducation nationale. Elles, seront prochainement publiées au Bulletin officiel de, l'Éducation nationale.

Annexe 3

Circulaire du 14 juin 1989

Programme indicatif pour l'expérimentation contrôlée de l'enseignement d'une langue vivante étrangère à l'école élémentaire (écoles publiques et écoles privées sous contrat)

NOR : MENE8950295C

RLR : 514-5

Circulaire N°89-141 Du 14-6-1989

(Éducation nationale. Jeunesse et Sports : Écoles)

Texte adressé aux recteurs (pour attribution) et aux inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'Éducation (pour attribution).

La circulaire n° 89-065 du 6 mars 1989 a défini les finalités de l'enseignement d'une langue vivante à l'école élémentaire, ainsi que les procédures à retenir en matière de choix des terrains d'expérimentation et de mise en place des actions de formation et d'évaluation. Afin de compléter l'annexe de cette circulaire consacrée aux objectifs et priorités pédagogiques, vous trouverez ci-dessous un programme indicatif.

Un jeune enfant qui parle ou balbutie une langue étrangère va vers ce qui n'est pas lui : Il est confronté à un autre monde.

Au début, l'étonnement, la curiosité, le goût de la nouveauté peuvent l'encourager à prononcer des sons, des mots et des phrases qui ne lui sont pas familiers et qu'il est invité à faire siens.

Néanmoins, réalisée en milieu scolaire, et non en immersion dans le pays étranger, la découverte par un jeune élève d'une langue et de réalités autres que les siennes est menacée, si le maître n'y prend pas garde, par l'indifférence, la méfiance ou un sentiment d'impuissance, en raison de l'effort important à réaliser. D'où la nécessité de susciter une forte motivation et de l'utiliser de façon judicieuse.

Dans cet esprit, pour décider des connaissances et des savoir-faire à acquérir, les bases déterminantes sont :

- les possibilités des élèves concernés ;
- les moyens dont dispose l'enseignant ;

— la prise en compte, dans tous les cas, de la nature et des objectifs des autres enseignements de CM1 et CM2.

C'est pourquoi, les *documents* sonores, et/ou visuels, et/ou textuels, pris comme supports, présenteront des modes de vie, des comportements, des lieux, des temps, des personnes, une flore, une faune, etc., choisis parmi les plus courants et les plus représentatifs du pays étranger à condition, répétons -le, qu'ils soient accessibles à des élèves de CM1 et CM2 et de nature à servir, de façon cohérente, les objectifs prioritaires de l'école élémentaire.

Dans cette perspective, il convient de s'en tenir, linguistiquement, à des notons *essentiels* et à des *fonctions fondamentales*, telles que, par exemple : nommer, situer, compter, interroger, justifier, etc., selon la réalité des documents proposés.

En effet, il ne s'agit pas de partir de listes de faits de langue mais de *situations* vivantes qui soient amusantes, frappantes et faciles à retenir.

De même, les *activités* langagières ne seront ni plaquées ni stéréotypées mais exigées par les situations précédemment évoquées ; l'oreille, la parole et, aussi, le geste trouveront à s'y exercer, grâce à des réceptions, des dialogues, des sketches à jouer, des imitations, des chants, des jeux, etc.

Les élèves pourront ainsi acquérir quelques réflexes sociolinguistiques qui leur permettront de s'initier à la langue étrangère et à la connaissance des sociétés qui la parlent dans le pays d'origine et dans d'autres pays du monde.

Voici un inventaire dans lequel il appartient à chaque enseignant de puiser librement, suivant les motivations de ses élèves et les circonstances, suivant aussi les matériaux dont il dispose : fruit de sa recherche et des apports des élèves, méthode spécifique adaptée aux goûts et aux besoins d'enfants de 9 à 11 ans.

I. Fonctions de communication

1.1. respecter les usages sociaux pour : (se) saluer, (se) présenter, rendre congé, (se) téléphoner, (faire) répéter ou expliquer, offrir, remercier, s'excuser, exprimer des vœux, féliciter...

1.2. Faire agir en : invitant à faire, suggérant, donnant un ordre, permettant, obligeant à faire, interdisant...

1.3. échanger des informations (demander et donner) sur : des personnes (nom, prénom, adresse, profession, âge, taille, goûts, parents, amis), des animaux, des objets, des lieux, des itinéraires...

1.4. évaluer objectivement en : identifiant, décrivant, situant, comparant, qualifiant...

1.5. exprimer un point de vue personnel ou un sentiment :

accord/désaccord, préférence, indifférence, volonté, désir, souhait, degré de certitude, capacité, regret, surprise, amour/répulsion...

II. Contextes

Ils seront présentés autant que possible à l'aide de supports visuels (affiches, photos, pages de magazines, tableau, tableau de feutre, marionnettes); sonores (enregistrements de chansons, comptines, récits, légendes); audiovisuels (séquences d'une histoire à épisodes) :

- réalités géographiques de pays étrangers (avec cartes et photos) ;
- plans et photos de villes ;
- scènes de la rue ;
- scènes de la vie familiale ;
- achats dans divers magasins ;
- vie de l'écolier étranger ;
- histoires extraordinaires, contes, légendes ;
- sports et loisirs ;
- vacances, voyages ;
- cinéma, télévision.

III. Situations et activités langagières

(quelques exemples seulement)

Situations Activités langagières

- accueil d'un étranger dont on étudie la langue (réalité ou simulation) ;
- (se) saluer ; (se) présenter ; échanger des informations ;
- identification de personnes (photos, caricatures...) ;

- identifier, décrire, comparer, donner un point de vue ;

- préparation d'un voyage dans le pays étranger, dans la lune... ;
- (se) repérer sur une carte, un plan, une photo ; choisir un moyen de transport ;
- séjourner dans une famille étrangère ;
- échanger des informations, décrire, comparer ;
- apprendre une chanson, une comptine, une histoire.
- répéter, imiter, mimer, analyser, rendre compte.

Ce programme indicatif est d'abord destiné à fournir à l'enseignant des critères de choix objectifs des matériaux pédagogiques les plus adéquats. Il ne lui est pas demandé d'inventer de toutes pièces un cours ex nihilo.

La lecture des programmes et compléments pour la classe de sixième lui fournira des précisions utiles, qu'il saura bien entendu adapter à l'âge de ses élèves et aux finalités de cet apprentissage.

S'il n'a pas lui-même la responsabilité de la classe pour les autres matières, il aura à cœur de rencontrer l'instituteur qui en a la charge pour la mise en œuvre de certaines activités dans la langue.

Dans le cas où l'instituteur assure lui-même l'enseignement de la langue étrangère, il ne manquera pas de s'entretenir avec le professeur qui accueillera ses élèves en sixième.

Indications spécifiques concernant certaines langues

a) Allemand

La note de service n° 87-035 du 15 janvier 1987 (BO n° 7 du 17 février 1987) définit les objectifs de l'apprentissage précoce de l'allemand et décrit en annexe sa mise en œuvre pédagogique ainsi que les contenus linguistiques.

b) Russe

L'étude de l'alphabet ne sera abordée qu'en CM2. Elle se fera de façon progressive (pas plus de quatre graphèmes à la fois). Les lettres seront présentées en contexte (consonnes + voyelles), dans un ordre autre que celui de l'alphabet.

L'apprentissage de l'alphabet se fera autant que possible à travers des mots ou de brefs énoncés au moyen d'exercices variés : reproduction de lettres et de mots, repérage de lettres dans une suite de mots ou dans un énoncé, combinaison de lettres, dictées (l'utilisation de l'ardoise pour cet exercice permet un contrôle rapide et efficace). Dès le début de l'apprentissage il conviendra d'apporter la plus grande attention à la qualité de la graphie.

Des compléments seront adressés aux autorités académiques à l'intention des maîtres pour chacune des langues enseignées.

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur des Écoles,
L. BALADIER

Annexe 4

La circulaire du 26 mars 1990

Expérimentation contrôlée de l'enseignement d'une langue vivante étrangère à l'école élémentaire (écoles publiques et écoles privées sous contrat)

NOR : MENE9050145C.

RLR : 514-6

Circulaire N°90-070 Du 26-3-1990

(Éducation nationale, Jeunesse et Sports : Lycées et Collèges ; Écoles)

Texte adressé aux recteurs et aux inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'Éducation.

À la rentrée 1989/1990, dans toutes les académies, une vaste expérimentation contrôlée de l'enseignement d'une langue vivante étrangère à l'école élémentaire a été mise en place sous la responsabilité des recteurs, conformément aux conditions fixées par la circulaire n° 89-065 du 6 mars 1989.

Actuellement, cette expérimentation concerne environ 10 % des élèves de cours moyen. La présente circulaire a pour but de préciser comment cette expérimentation contrôlée doit être poursuivie et développée.

Le cadre général du dispositif reste celui indiqué par la circulaire du 6 mars 1989 et repose notamment, pour ce qui concerne l'association étroite des collectivités locales, sur la base d'un protocole d'expérimentation qui définit les responsabilités de chacun : rémunération des personnels de l'État et formation de tous les enseignants pour l'Éducation nationale, rémunération des éventuels intervenants extérieurs et fourniture des matériels pédagogiques pour les collectivités territoriales.

Etant donnée l'importance qui s'attache à cette expérimentation contrôlée qui s'étendra sur 3 années scolaires, et dont les résultats permettront de fixer les bases de la généralisation de l'enseignement d'une langue vivante étrangère à l'école élémentaire, je vous demande de veiller personnellement à assurer la suite logique et l'extension de l'expérimentation, sa diversification, la formation des enseignants concernés et l'évaluation.

I. Suite logique et extension

L'objectif général est que 25 % des élèves de cours moyen bénéficient de cet enseignement au cours de l'année 1991/1992. En conséquence, pour

l'année scolaire 1990/1991 vous devez veiller à assurer, partout où cet enseignement a été mis en place, sa suite logique, c'est-à-dire la continuité entre le CM 1 et le CM 2 ou entre le CM 2 et la 6^e.

En outre, vous devez entamer de façon volontariste l'extension de l'expérimentation contrôlée soit en la complétant sur les sites où elle fonctionne, soit en ouvrant d'autres sites.

II. Diversification

Les évaluations provisoires qui ont déjà eu lieu me laissent penser que, trop souvent, le caractère expérimental de l'opération a été perdu de vue au bénéfice de la mise en place de formes d'action anticipant l'enseignement de la langue tel qu'il est conçu en classe de 6^e. Cela me conduit à rappeler que cet enseignement doit consister essentiellement en une initiation à la langue étrangère destinée à faciliter son apprentissage en classe de 6^e. Un effort d'information tout particulier sur ce point doit être fait tant auprès des parents d'élèves qu'auprès des personnels d'inspection (IDEN et IPR) chargés d'encadrer et d'animer l'expérimentation. Dès que possible, des directives plus précises touchant au contenu et aux finalités de cet enseignement vous seront apportées.

Le caractère expérimental de l'opération doit vous conduire à varier le plus possible la nature et le caractère des actions mises en place afin que cette expérimentation contrôlée soit un champ d'observation le plus large possible des procédures susceptibles d'être mises en place dans le cadre d'une généralisation.

Cette diversification doit être recherchée dans plusieurs directions. Elle concerne tout d'abord les méthodes et les techniques pédagogiques :

- une utilisation intensive des moyens audiovisuels est naturellement tout indiquée, avec des supports tels que les enregistrements sur cassettes de séquences radio phoniques ou télévisées. Les bandes élaborées par les élèves eux-mêmes peuvent être l'objet d'échanges donnant lieu à exploitation ;

- des situations pédagogiques variées et simples dans la langue étudiée (dialogues, jeux de rôles) doivent stimuler la motivation des élèves pour des activités de communication ;

- l'initiation à la langue doit être renforcée par des recherches et des lectures sur les faits de civilisation du pays dans d'autres disciplines : en histoire, géographie, éducation civique de manière à contribuer à une véritable sensibilisation culturelle.

La diversité des personnels appelés à intervenir dans les classes permet à chaque catégorie d'apporter sa compétence et son approche dans le cadre de cette expérimentation : instituteurs chaque fois que cela est possible, sans écarter la possibilité d'instituteurs itinérants, intervenant sur plusieurs classes, professeurs du second degré qui doivent alors travailler en étroite collaboration avec les instituteurs, intervenants extérieurs intégrés à l'équipe pédagogique de l'école ou

d'un groupe d'écoles. Les échanges et les confrontations d'expériences peuvent nourrir les stages de formation continue.

Enfin, il est possible d'envisager d'autres organisations telles que des regroupements d'élèves de plusieurs classes pour des périodes d'« immersion linguistique » mises en place dans une école ou un collège dotés d'équipements particuliers et favorisant la rencontre et la participation active d'intervenants ou d'élèves étrangers.

III. Formation

Je vous rappelle que la formation des instituteurs en langues est une priorité fondamentale pour les prochaines années scolaires. Qu'il s'agisse de formation initiale, pour laquelle vous prendrez les dispositions nécessaires pour que des cours de langues puissent être dispensés dans les écoles normales par des personnels de l'enseignement secondaire ou de l'enseignement supérieur, qu'il s'agisse de formation continue où un effort déterminé doit être accompli pour qu'une formation véritable sur le plan linguistique et sur le plan didactique soit donnée aux instituteurs susceptibles d'assurer cet enseignement au cours moyen. À cet égard, il serait de la plus grande utilité qu'un plan, éventuellement pluriannuel, soit élaboré, après consultation des instances paritaires, pour fixer avec précision la conduite de ces actions de formation continue. À cette occasion, il pourrait être intéressant de privilégier le recyclage des instituteurs titulaires de qualifications universitaires en langues.

Pour les instituteurs, la formation est destinée à conforter leurs compétences linguistiques, à les informer avec précision sur le cadre institutionnel de l'expérimentation et ses finalités, à les aider à élaborer des méthodes pédagogiques pratiques pour la mise en œuvre de cet enseignement ; pour les professeurs, il s'agit de leur donner les mêmes informations sur la nature de cet enseignement à l'école primaire et d'y ajouter une information sur les aspects psycho-pédagogiques de l'enseignement primaire et sur l'organisation de l'école afin de faciliter leur adaptation à un public de jeunes élèves auxquels ils sont peu accoutumés ; pour les intervenants extérieurs, le dispositif doit recouvrir les actions qui permettent de s'assurer de leurs compétences linguistiques et de leur apporter une bonne connaissance du système éducatif du premier degré, il doit aussi permettre de leur donner une formation pédagogique adaptée.

IV. Évaluation

La régulation et l'évaluation de cet enseignement expérimental doivent être assurées à deux niveaux complémentaires :

- au niveau national, le pilotage est assuré par mon Cabinet et les deux directions concernées (direction des Écoles, direction des Lycées et Collèges) ; les évaluations quantitatives sont conduites par la direction de l'Évaluation et de la Prospective ; l'évaluation globale de l'opération est confiée à l'Inspection générale de l'Éducation nationale ;

- sur le terrain, il revient aux recteurs, assistés des groupes de pilotage académiques qu'ils ont mis en place et avec la collaboration essentielle des inspecteurs d'académie, d'assurer avec tout le soin nécessaire le suivi et la régulation de cette expérimentation. Ce travail comporte notamment la nécessité d'une information permanente des partenaires du système éducatif, la collaboration indispensable avec les collectivités territoriales, la gestion de la carte scolaire des langues dans l'académie afin de concilier l'exigence d'offrir le plus grand choix possible de langues vivantes aux familles des élèves de cours moyen et les impératifs de la continuité pédagogique de cet enseignement entre l'école primaire, le collège et la scolarité ultérieure.

Les moyens (crédits de rémunération et de formation) nécessaires au développement de l'expérimentation seront très prochainement communiqués aux recteurs.

J'entends que le concours de tous permette la réussite de cette action qui constitue l'une des priorités de ma politique éducative.

Pour le ministre et par délégation :

Le directeur des Écoles,

L. BALADIER

Le directeur des Lycées et Collèges,

A. LEGRAND

Annexe 5

la circulaire du 06 septembre 1991

Expérimentation contrôlée de l'enseignement d'une langue vivante étrangère à l'école élémentaire (écoles publiques et privées sous contrat) : orientations pédagogiques

NOR : MENE9150339C

RLR : 514-6

Circulaire N°91-246 Du 6-9-1991

(Éducation nationale : Écoles ; Lycées et Collèges)

Texte adressé aux recteurs d'académie (pour attribution) et aux inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'Éducation nationale (pour attribution).

La circulaire n° 89 -065 (du 6 mars 1989 et la circulaire n° 90-070 du 26 mars 1990 ont indiqué les finalités de l'expérimentation contrôlée de l'enseignement d'une langue vivante étrangère à l'école élémentaire ainsi que les procédures à retenir en matière de choix des terrains d'expérimentation et de mise en place des indispensables actions de formation et de suivi.

Le cadre général du dispositif reste identique et appelle de votre part, avec le concours du groupe de pilotage académique, la même rigueur et même vigilance dans le domaine de l'organisation.

En revanche, au terme de deux années d'expérimentation, et à la lumière de l'évaluation conduite par l'Inspection générale de l'Éducation nationale, il apparaît nécessaire de prendre en compte, dans le domaine pédagogique, de nouveaux éléments de réflexion et de clarification qui permettront de mieux assurer la qualité d'un enseignement dispensé par des maîtres dont la compétence et l'enthousiasme sont à souligner et à conforter.

Tel est l'objet de la présente circulaire qui s'articule autour des deux orientations pédagogiques suivantes :
préciser la nature et la spécificité d'un enseignement d'initiation des langues vivantes à l'école élémentaire :
définir les compétences à acquérir à l'école élémentaire et à prendre en compte pour l'élaboration d'un suivi au collège.

I. Nature et spécificité d'un enseignement d'initiation d'une langue vivante à l'école élémentaire

1. L'enseignement d'initiation ne peut être assimilé à une simple sensibilisation

La sensibilisation aux langues et aux civilisations étrangères évoque souvent l'idée d'un simple contact avec ces langues et ces civilisations à travers diverses activités, à dominante ludique, assez peu ou assez mal finalisées, dans la mesure où ces activités ne se voient généralement assigner que des objectifs éducatifs généraux ou globaux :

- susciter l'intérêt pour la diversité des langues et cultures par l'approche de l'une d'elles ;

- familiariser les enfants avec les images d'un pays étranger pour leur faire prendre conscience de la relativité des usages et des habitudes comme de la différence ou de la ressemblance des paysages ;

- faire entendre la langue par le truchement de chansons, de comptines, de petits dialogues mimés ; éduquer à la fois l'oreille et les organes de la phonation en faisant entendre et reproduire des fragments de langue ou des saynètes simples qui incluront des bruits, des exclamations, des échanges verbaux propres au pays ;

- donner un aperçu adapté de l'histoire du pays ;

- raconter les légendes et les contes, faire connaître les proverbes de ce pays.

Ces objectifs, qui peuvent être poursuivis dans le cadre d'un enseignement non intensif réparti sur une période relativement brève, sont peu propices à une évaluation et, par voie de conséquence, à l'organisation d'un suivi. C'est la raison pour laquelle la sensibilisation s'expose au reproche de flou et d'inefficacité.

À ces inconvénients majeurs vient s'ajouter une contrainte didactique : si une sensibilisation peut, à la rigueur, être considérée comme réussie en quelques mois, à raison d'une ou deux heures par semaine, au bout de ce laps de temps, elle s'essouffle car elle suscite chez les élèves le désir d'un apprentissage méthodique et, chez les maîtres, le sentiment de ne pouvoir renouveler suffisamment les thèmes, les matériaux et les activités proposés pour maintenir leur public en haleine.

La notion de sensibilisation exclut ce qui fait l'efficacité de l'apprentissage : sa structuration en fonction d'objectifs terminaux vers lesquels on entend faire

progresser des élèves par le biais d'activités convergentes bien réparties dans le temps, c'est-à-dire grâce à une stratégie comportant des étapes et des objectifs intermédiaires.

Des compétences globales, qu'elles soient comportementales (curiosité, goût du risque, confiance en soi, socialisation, etc.), cognitives (prise de conscience de la cohérence et de la relativité de tout système linguistique, prise de conscience par l'élève de ses propres habitudes mentales, aptitude à l'inférence, etc.), culturelles (différences et ressemblances des « civilisations au quotidien ») restent, bien entendu, présentes dans toute stratégie d'apprentissage. Toutefois, c'est bien la composante linguistique, et elle seule, qui permet de donner à la définition des objectifs la précision nécessaire pour l'évaluation des acquis et, par conséquent, pour l'organisation du suivi.

Si, donc, l'initiation à une langue étrangère à l'école englobe nécessairement des objectifs de sensibilisation, elle ne saurait être entièrement définie par ceux-ci. Il convient, en conséquence, de concevoir l'enseignement d'initiation comme un véritable apprentissage et non comme une simple sensibilisation.

2. Spécificité de l'enseignement d'initiation à l'école élémentaire

L'enseignement d'initiation dispensé à l'école élémentaire n'est pas la reprise à l'identique des modalités de l'apprentissage d'une langue vivante au collège.

2.1. Un apprentissage qui se caractérise fondamentalement par sa fonction d'appel et de motivation.

Cette fonction ne doit pas être parasitée par l'exigence formulée ou ressentie de performances. Les acquis de l'initiation font l'objet d'évaluations qui, certes, doivent être prises en compte dans l'organisation du suivi au collège mais qui ne devraient pas nuire au devenir scolaire de chaque élève. L'initiation ne peut être féconde que si elle est vécue comme un facteur d'intégration à l'école et d'enrichissement personnel.

2.2. La spécificité de l'enseignement d'initiation réside dans l'association intime et constante qui s'opère entre le dire et le faire, entre le langage et l'action à travers une gamme très large d'activités

À l'école élémentaire, la création d'habitudes langagières n'est pas obtenue principalement par la mémorisation de textes, mais par l'exécution de mouvements, de gestes, de manipulations, de tâches de toutes sortes où le langage apparaît, soit comme le prolongement naturel d'une activité, soit

comme sa traduction et où il est mis en scène et en action en même temps qu'il est donné à reconnaître.

Une séquence de langue étrangère au cours moyen fait alterner, sur un rythme rapide (toutes les six à dix minutes), des activités contrastées et complémentaires - activités orales, manuelles, corporelles, écrites - où varient les canaux d'information (auditif, visuel, manuel, esthétique), les modalités de mise en œuvre de l'information (tâches de reconnaissance, phases de répétition-reproduction, exécution d'actions), les capacités sollicitées (aptitudes cognitives, sensorimotrices, sensibilité, imagination), les attitudes requises (attention et détente), les rythmes (mouvement et repos).

2.3. Cette très grande diversité ne doit pas remettre en cause la priorité à accorder à l'imprégnation et à l'activité orales qui restent fondamentales au début de tout apprentissage pour faire naître chez les élèves le désir, l'habitude, puis la capacité de communiquer en langue étrangère. L'appropriation progressive des modèles linguistiques présentés d'abord sous leur forme orale doit pouvoir bénéficier des compétences de lecture et d'écriture dont est déjà doté l'élève du cours moyen.

Il importe cependant de différer l'introduction de l'écrit d'une manière suffisante pour que l'acquisition du système phonologique de la langue étrangère ne s'en trouve pas altérée et pour que l'appropriation orale des structures de base serve de moteur à la découverte du support écrit, cette dernière apportant en retour une aide visuelle et analytique à l'assimilation.

2.4. La structuration de l'apprentissage linguistique,

qui différencie l'initiation d'une simple sensibilisation, repose essentiellement sur l'intégration des différentes activités d'une séquence dans un projet cohérent et sur leur répartition en fonction des phases successives de l'assimilation linguistique : phase de mémorisation d'un modèle linguistique, phases d'imitation guidée puis réemploi du modèle dans d'autres contextes.

La continuité du travail, au fil des séances, n'implique nullement qu'une progression d'apprentissage soit déterminée par la seule logique de la présentation grammaticale. Si tel était le cas, l'initiation limiterait ses effets à la transmission de savoirs formels. Dans un apprentissage où entre nécessairement une part de simulation et d'artifice, on veillera en permanence à rechercher des situations qui suscitent des échanges verbaux naturels dans lesquels les élèves puissent se sentir acteurs à part entière de ce qu'ils disent. Un équilibre est donc sans cesse à trouver entre le souci de structuration de l'apprentissage, qui est la condition de son efficacité, et les exigences de la communication sans lesquelles la motivation des enfants ne saurait être longtemps sauvegardée.

2.5. Les caractéristiques de cet apprentissage entraînent certaines des conditions matérielles de son efficacité

Compte tenu de la forte implication des élèves dans « l'activité langue » et de leurs capacités de concentration, une séquence de langue étrangère ne devrait pas dépasser, au cours moyen, 40 à 45 minutes. Pour que la stratégie d'imprégnation puisse atteindre ses objectifs, il serait souhaitable que l'horaire hebdomadaire soit réparti au moins sur deux séances.

II – Compétences à acquérir à l'école élémentaire et à prendre en compte pour l'élaboration d'un suivi au collège

1. Compétences transversales

Les effets de l'initiation ne peuvent être mesurés à la seule aune des performances linguistiques des élèves. Il convient d'en apprécier l'influence sur l'ensemble de leurs comportements scolaires car les aptitudes générales, que le contact avec une culture et un idiome étranger permet de renforcer, sont également formées et exploitées dans d'autres apprentissages. Leur évaluation relève davantage d'une observation continue et d'entretiens avec les élèves, voire avec les parents, que de contrôles ponctuels. Ce renforcement de compétences transversales peut être attendu dans les domaines suivants :

- capacité d'écoute (écoute d'un modèle sonore, écoute des autres) ;
- capacité de rétention mémorielle (mémoire auditive et visuelle) ;
- aptitude à inférer le sens d'éléments inconnus à partir d'un sens global identifié ;
- aptitude à découvrir, à partir de régularités observées, des mécanismes de fonctionnement de la langue ;
- capacité renforcée de verbalisation grâce à l'habitude prise par l'élève d'un comportement actif et confiant vis à vis du langage et grâce à la possibilité qui lui est donnée de jouer avec un autre langage que sa langue maternelle et d'en découvrir la beauté poétique et musicale.

2. Dans le domaine culturel, les élèves ayant suivi un enseignement d'initiation doivent être capables de maîtriser des connaissances générales ayant trait :

- à la géographie du ou des pays dont ils étudient la langue ;

- à la vie quotidienne dans ce ou ces pays (la monnaie, les emblèmes nationaux, les repas et les boissons, l'emploi du temps de l'écolier, les fêtes du calendrier, quelques exemples de productions typiques, quelques exemples de manifestations publiques traditionnelles).

3. Du point de vue linguistique, les acquis de l'initiation peuvent être appréciés :

- par domaine de compétence linguistique ;
- en référence à des notions et fonctions langagières.

Les capacités évaluables, ci-dessous énumérées, ne peuvent être assimilées à un programme d'enseignement dont on devrait obtenir, pour tous les éléments, un même degré d'assimilation, tant au niveau de la compréhension qu'à celui de l'expression. Elles sont proposées comme cadre de référence, comme aide à l'évaluation en fin de CM2 et à la programmation du suivi au collège. Elles constituent en effet un ensemble à partir duquel les instances académiques de formation seront en mesure de construire des outils qui mettent en correspondance des thèmes d'apprentissage, des situations de communication illustrant ces thèmes, des contenus linguistiques (structures et lexique) véhiculés par ces situations, des activités destinées à mettre en œuvre ces contenus, en précisant les modalités d'évaluation correspondantes.

3.1 Savoir-faire répertoriés par domaine de compétence linguistique

3.1.1 Compréhension auditive

Un élève ayant suivi un enseignement d'initiation doit être entraîné :

a)

- à repérer les schémas intonatifs principaux ;
- à repérer l'accent de phrase signalant l'information essentielle d'un message oral ;
- à reconnaître les phonèmes pertinents de la langue ;
- à discriminer à l'audition les phonèmes voisins.

b) à reconnaître et à comprendre :

- un lexique simple de communication centré sur la vie de la classe et l'environnement socio-culturel des élèves ;
- quelques déterminants (articles et possessifs), quelques qualificatifs et adverbes usuels, quelques éléments de coordination ;
- les registres du dialogue (1^{er} et 2^{es} personnes) et du récit (3^{ème} personne) ;
- les repères spatiaux et temporels les plus courants ;
- le sens d'une question simple, d'une exclamation, d'une injonction usuelles.

3.1.2 Expression orale

L'élève ayant suivi un enseignement d'initiation doit être entraîné :

a) à reproduire, après audition, un énoncé bref (moins de 10 syllabes) ;

b) à mémoriser, en vue de leur restitution, quelques répliques d'une saynète, d'une chanson ou d'une comptine dont le sens global aura été perçu ;

c) à s'exprimer de manière simple et authentique en utilisant des formules courantes relatives aux usages sociaux de son âge, des questions simples et des réponses à des questions simples.

3.1.3. Reconnaissance de l'écrit

L'élève ayant suivi un enseignement d'initiation doit être entraîné :

a) à reconnaître des énoncés maîtrisés à l'oral sous leur forme graphique ;

b) à comprendre des consignes écrites élémentaires (lire, écrire, compléter, répondre, etc.) ;

c) à comprendre un message écrit simple (indication sur un panneau, bulle de bande dessinée, légende d'une image).

3.1.4. Écriture

Dans le cadre de la progression adoptée, l'élève ayant suivi un enseignement d'initiation doit être entraîné :

- à copier des phrases ou des mots simples préalablement assimilés à l'oral ;

- à maîtriser la graphie des mots usuels choisis, par exemple, pour souligner des relations particulières entre phonie et graphie ;

- à construire, à partir d'éléments fournis, un énoncé écrit porteur de sens, par exemple en relation avec un dessin ou pour compléter un exercice lacunaire.

3.2 Savoir-faire répertoriés en termes de notions et fonctions langagières : le programme indicatif de la circulaire n° 89-141 du 14 juin 1989 peut être précisé et développé comme suit.

3.2.1. Identité et caractérisation

a) Savoir parler de soi

- savoir se présenter ;
- savoir indiquer certaines caractéristiques d'ordre permanent (nationalité, par exemple), durable (âge), temporaire (avoir froid, faim, etc.), en distinguant les degrés d'intensité : très chaud, très en retard ;
- pouvoir évoquer son environnement immédiat (ville, quartier où l'on habite, chambre) ;
- pouvoir préciser son origine ;
- savoir indiquer ses goûts (ce qu'on aime, aime faire ou préfère, ce qu'on n'aime pas) ;
- savoir indiquer ce qu'on sait faire ou ce qu'on ne sait pas faire ;
- savoir évoquer quelques activités auxquelles on se livre régulièrement.

b) Savoir parler des autres

Aux rubriques précédentes peuvent s'ajouter les compétences suivantes :

- savoir présenter sa famille, ses amis, ses animaux familiers et les caractériser à l'aide de quelques adjectifs courants ;
- savoir dire quelle est la profession de certaines personnes ;
- soit successivement, en enchaînant deux ou plusieurs informations ;
- soit en évoquant leurs caractéristiques communes (utilisation du pluriel) ;
- savoir demander aux autres de parler d'eux.

3.2.2. Expression de la possession

- savoir parler de ce qui vous appartient ;
- savoir parler de ce qui appartient à tel ou tel camarade.

3.2.3. Relations interpersonnelles

- savoir exprimer une demande (prix d'un objet, achat d'une certaine quantité de..., obtention d'un objet déterminé) ;
- savoir remercier ;
- savoir s'excuser ;
- savoir fournir des indications simples (sur un itinéraire, par exemple) ;
- savoir donner des ordres ;
- savoir exprimer son accord ou son désaccord ;
- savoir demander une permission ;
- savoir exprimer une interdiction ;
- savoir exprimer une acceptation ou un refus ;

- savoir demander et donner la raison de ce qu'on dit ou de ce qu'on fait ;
- savoir exprimer, à l'aide d'exclamations brèves, quelques réactions affectives telles que l'enthousiasme, la surprise, la déception, le regret, etc. ;
- savoir exprimer un désir.

3.2.4. Repères

a) Dans le temps

- de façon ponctuelle : savoir dire l'heure, indiquer le jour de la semaine, le moment de la journée ;
- dans la chronologie :
 - savoir parler d'une action qui se déroule au moment où l'on parle ;
 - savoir relier deux injonctions ou deux événements successifs.

b) Dans l'espace

- savoir localiser par rapport à soi, selon la proximité (ici, là, là-bas) ;
- savoir situer par rapport à autre chose : dessus, devant, dedans, ..., avec ou sans déplacement.

c) D'ordre qualitatif et quantitatif

- savoir exprimer un choix (du thé ou du café, aimer le football, ne pas aimer le cricket) ;
- savoir reconnaître et employer certains termes indiquant la quantité.

d) D'ordre logique

savoir enchaîner deux éléments d'information en les reliant par des coordinations usuelles équivalant à «et », «mais», «ou».

3.2.5. Modes d'adresse

savoir :

- affirmer ;
- nier ;
- contredire ;
- poser une question ;
- exprimer qu'on n'est pas absolument certain.

J'attache la plus grande importance à la prise en compte de ces orientations pédagogiques qui s'inscrivent naturellement dans la nouvelle politique que j'ai définie pour l'école primaire : prise en compte dans les actions de formation, prise en compte dans l'action pédagogique des maîtres, prise en compte dans le suivi au collège.

De telles orientations doivent vous permettre de mieux réguler une expérimentation dont l'évolution dépend étroitement des éléments recueillis lors de l'évaluation, évaluation qui constituera de nouveau, en 1991-1992, un des thèmes de travail de l'Inspection générale de l'Éducation nationale.

Pour le ministre et par délégation :

Le directeur-des Écoles,
J. FERRIER

Pour le ministre et par délégation :

Le directeur des Lycées et Collèges,
A.LEGRAND

Annexe 6

Circulaire du 03 mai 1995

ENSEIGNEMENT DES LANGUES VIVANTES

NOR : MENE9500766C

RLR : 514-6

Circulaire N°95-103 Du 3-5-1995

MEN DE C1

Orientations pédagogiques et modalités de mise en œuvre

Texte adressé aux préfets, aux recteurs et aux inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'éducation nationale.

Jetant les bases d'une rénovation de la politique d'enseignement des langues dans le système éducatif français, le Nouveau contrat pour l'école prévoit que tous les élèves reçoivent dès l'école élémentaire une initiation à une langue vivante étrangère. L'objectif en est de faire progresser, à tous les niveaux, la compétence en langue étrangère et de préparer les jeunes à leur vie de citoyen européen en leur donnant les outils nécessaires à la communication.

Une première sensibilisation se fera dès le CE1. Au cours du cycle des approfondissements, on s'inscrira progressivement dans une problématique d'apprentissage. Cette opération prendra appui sur l'expérience acquise depuis 1989 dans le cadre de l' EILE et concernera les mêmes langues ; mais elle s'adresse à un public différent et se voit assigner des modalités et des objectifs nouveaux. C'est un projet ambitieux, les enjeux en sont considérables. Sa mise en œuvre débutera dès la rentrée 1995, mais sa réalisation complète se fera progressivement, au fur et à mesure que les enseignants pourront s'approprier et maîtriser en profondeur les objectifs et contenus d'apprentissage.

Cette innovation sera prise en compte dans l'enseignement secondaire. Les acquis de l'école élémentaire feront l'objet d'une évaluation en 6ème ; les programmes et objectifs du collège s'inscriront dans la continuité du travail de l'école élémentaire et les élèves qui n'auraient pas bénéficié de cet apprentissage recevront un enseignement de soutien.

La présente circulaire a pour objet de préciser le sens et la portée d'un enseignement de langues vivantes à l'école élémentaire, et d'en prévoir les modalités de mise en œuvre. Elle sera accompagnée par la circulaire n° 95-104 portant organisation de l'année scolaire 1995-1996.

1 - SENS ET PORTÉE DE L'INITIATION AUX LANGUES VIVANTES A L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Cet apprentissage, centré sur l'enfant, doit tenir compte, dans ses objectifs comme dans ses méthodes, de l'âge des élèves, de leur psychologie, de leurs goûts, de leurs habitudes de travail et des difficultés de la langue étudiée pour un francophone.

1.1 Une langue vivante étrangère à l'école élémentaire

L'apprentissage d'une langue étrangère à l'école ne peut en aucun cas être assimilé au développement naturel de l'enfant placé dans un environnement bilingue familial ou social, car le système scolaire ne peut fournir l'équivalent d'un milieu de vie permanent. Mais, en proposant une langue vivante étrangère plus tôt, l'école peut exploiter une importante partie des immenses possibilités d'apprentissage de l'enfant en matière de langue et favoriser de façon significative la réussite de l'enseignement des langues vivantes étrangères.

En effet, les travaux scientifiques des quinze dernières années montrent que, dès la naissance, l'oreille et le cerveau humains ont la faculté de percevoir et traiter des distinctions très fines entre phonèmes appartenant aux langues naturelles. Cette sensibilité aux contrastes phonétiques s'amenuise progressivement au profit des seuls phonèmes de la langue de l'environnement. C'est pour prendre en compte cette faculté que l'école introduit désormais une première sensibilisation à une langue vivante étrangère dès le début du cours élémentaire.

1.2 Au CE1, une première sensibilisation

Elle accorde une place prépondérante à la langue orale : sensibiliser à une langue étrangère, c'est d'abord éduquer l'oreille en la familiarisant avec les sonorités et les rythmes de la langue à l'aide de chansons, de comptines, de petits dialogues mimés dans des situations de communication authentiques. C'est commencer à travailler les organes de phonation en faisant reproduire des mots, des phrases, des fragments de langue ou des saynètes simples pour faire acquérir la capacité à prononcer les sonorités spécifiques d'une langue étrangère; c'est également proposer aux enfants quelques images du pays étranger.

Cette sensibilisation peut être atteinte assez rapidement dans le cadre de séquences denses, courtes et fréquentes, dix minutes à un quart d'heure par jour.

1.3 Au cycle des approfondissements

1.3.1 Un apprentissage en cohérence avec les objectifs du cycle

Au même titre que les autres apprentissages, les langues vivantes étrangères et les faits culturels qui leur sont associés contribuent à l'élargissement et à la structuration des connaissances de l'enfant sur le monde environnant.

Leur place à ce stade du cursus scolaire implique le choix de méthodologies s'appuyant sur la découverte active.

Cette découverte porte sur la langue étrangère elle-même, proposée d'abord oralement et en situation. Elle touche également les traits de civilisation et de culture liés de façon indissociable à la langue. En s'appuyant sur sa propre langue et sur sa propre expérience de vie, l'élève est ainsi conduit à opérer des rapprochements souvent implicites, avec sa langue, à prendre conscience des différences ou similitudes entre les pays, de la relativité des usages et des habitudes.

L'intérêt et le questionnement ainsi suscités contribuent à la formation générale de l'élève en développant notamment le sens du relatif.

1.3.2 Un apprentissage qui a sa spécificité

Au cours du cycle des approfondissements, l'apprentissage se construit en fonction des compétences à atteindre, en s'appuyant sur une progression méthodique.

Structurer l'apprentissage à l'école ne signifie pas qu'on l'assimile purement et simplement à ce qu'il est au collège. Cet apprentissage a des caractéristiques propres. Pour lui garder sa fonction d'ouverture, d'appel, d'éveil au désir et au plaisir de communiquer, il ne faut pas prendre le risque de confronter les enfants au sentiment de l'échec, en les soumettant à des exigences de performance trop marquées. Il a également une spécificité intrinsèque. Il se caractérise, au moins dans ses débuts, par l'association constante entre le dire et le faire, par l'accomplissement de tâches et d'activités, et non par la manipulation gratuite du langage. A cet âge, le rôle du corps dans l'assimilation du langage paraît essentiel. Le langage est mis en scène et en action en même temps qu'il est donné à reconnaître. Il est une prolongation naturelle ou la traduction d'une activité.

Cet apprentissage doit conduire à terme à la pratique de la communication orale, qui est la raison essentielle, sinon exclusive, de l'apprentissage d'une langue étrangère. Pour cela, la première priorité est l'éducation de l'oreille et le développement de l'aptitude à la compréhension orale. Cet entraînement bien conduit dans des situations, souvent à caractère ludique, suscitant intérêt et activité de la part des élèves,

contribue à mettre en place le système phonologique et ouvre ainsi la voie à l'expression orale. En outre, il permet à l'élève de prendre rapidement conscience des progrès accomplis et constitue, par là même, un puissant facteur de motivation. Distinct de l'enseignement du collège par les situations d'apprentissage mises en œuvre et la priorité faite à la langue orale, l'initiation aux langues vivantes au cycle des approfondissements se structure progressivement en fonction d'objectifs définis et donne lieu à une évaluation des acquis des élèves.

1.4 Un enseignement ouvert

Afin de garantir le caractère vivant de la langue étrangère, l'enseignement de celle-ci se doit, dès le cours élémentaire, d'être ouvert à d'autres apports, notamment grâce à :

- l'intégration dans le projet d'école ;
- l'exploitation des relations avec les autres enseignements: français, géographie, histoire, éducation musicale, éducation physique et sportive... ;
- la recherche d'activités exploitant les compétences de personnes dont la langue maternelle est la langue enseignée ;
- la réalisation d'enquêtes ou de projets adaptés à l'âge des enfants, conduits en commun avec des classes d'écoles étrangères par le biais des moyens modernes de communication à distance ;
- la préparation et l'exploitation d'échanges : correspondance, rencontres...

2- MODALITÉS DE MISE EN PLACE DE L'INITIATION AUX LANGUES VIVANTES

2.1 Les enseignants

Dans une perspective de coordination avec l'ensemble des apprentissages du premier degré, les instituteurs et professeurs d'école sont les mieux placés pour assurer l'enseignement des langues. L'expérience acquise, depuis 1989 par l'EILE constitue un atout important. Les compétences acquises dans ce cadre seront réinvesties dans chaque école et dans la fonction des maîtres à la faveur d'échanges de services, de stages, de conseils aux maîtres. La modification des formations en IUFM, l'introduction à terme d'une épreuve obligatoire de langue au concours de recrutement, la poursuite des actions de formation continue engagées dans les académies permettront dans l'avenir à chaque maître d'enseigner une langue dans sa classe.

Depuis 1990, des enseignants des écoles ont bénéficié d'une formation linguistique, courte ou longue, offerte sur le plan européen, national ou départemental. Il appartient

à chaque inspecteur d'académie de veiller au réinvestissement de cette formation en tenant compte des compétences acquises par chaque maître. De même, seront associés à l'initiation aux langues vivantes les maîtres européens (allemands, espagnols, portugais) qui participent aux échanges d'enseignants du premier degré avec la France.

2.2 La formation

2.2.1 Une formation didactique spécifique

Pour faciliter la mise en œuvre de la sensibilisation des élèves à ne langue vivante, seront organisées, dans le cadre des plans départementaux de formation, des séquences de courte durée permettant une initiation des maîtres à l'utilisation des supports pédagogiques qui leur seront proposés. Ces séquences de formation seront orientées vers la forme de travaux pratiques et devront permettre aux enseignants d'assurer le rôle de médiation qui est nécessairement le leur. Il conviendra par exemple que le maître puisse maîtriser et présenter le sens des activités de classe, gérer le rythme des séquences, l'alternance des moments d'écoute et d'expression.

2.2.2 Approfondissement linguistique

Depuis plusieurs années, de nombreux départements et académies ont proposé une offre importante de formation continue ayant pour finalité l'amélioration des connaissances linguistiques des enseignants. Ces formations sont parfois étayées par les programmes européens comme LINGUA et renforcées par des actions organisées sur le plan national comme les stages de perfectionnement linguistique ou les programmes d'échanges européens de maîtres du premier degré.

Il convient de poursuivre et conforter ces démarches dans l'ensemble des départements et académies. Il est important notamment que les MAFPEN apportent leur concours aux départements qui ne disposeraient pas de formateurs en nombre suffisant.

2.3 Supports pédagogiques

Les supports audiovisuels, ainsi que pour le cycle des approfondissements, les manuels classiques constituent des outils adaptés pour le premier degré : combinant son, image et éventuellement graphie, ils présentent l'avantage considérable de fournir, sous une forme attrayante, un accès immédiat à une langue parlée évoquant des situations qui, souvent, reflètent les

particularismes des pays où elle est pratiquée. Ces outils doivent aider le maître à construire son projet et à le mettre en œuvre avec efficacité.

Les supports pédagogiques ne se substituent pas à l'enseignant dont le rôle de médiation, dès la première phase de sensibilisation, est essentiel. A fortiori au cycle des approfondissements, l'enseignant prend appui sur divers outils pour étayer la progression qu'il a déterminée.

2.4 Le pilotage

L'enseignement peut être proposé dans les langues suivantes : allemand, anglais, arabe, espagnol, italien, portugais. L'inspecteur d'académie détermine les langues à implanter dans les écoles de son département, en veillant à ce qu'au moins une langue soit proposée dans chaque école. Le choix d'une langue est effectué par les parents d'élèves parmi les langues offertes dans l'école.

Le pilotage incombe aux recteurs et inspecteurs d'académie qui assureront la mise en œuvre et le suivi de cette initiation avec le soutien des groupes de pilotage constitués aux niveaux académique et départemental. Ils s'appuient sur les corps d'inspection compétents (inspecteurs pédagogiques régionaux de langues vivantes, inspecteurs de l'éducation nationale) qui apporteront leur concours à cette action comme ils l'ont fait avec une grande efficacité dans le cadre de l'enseignement initial des langues étrangères.

Pour le ministre de l'éducation nationale
et par délégation,
Le directeur des écoles
Marcel DUHAMEL

Organisation de l'année scolaire 1995-1996

NOR : MENE9500767C

RLR : 514-6

Circulaire N°95-104 du 3-5-1995

MEN DE C1

*Texte adressé aux préfets, aux recteurs et aux inspecteurs d'académie.
Directeurs des services départementaux de l'éducation nationale.*

Dans le cadre du Nouveau contrat pour l'école, l'enseignement des langues vivantes étrangères doit être généralisé à l'école élémentaire et commencer tôt dans la scolarité. A partir de la rentrée scolaire 1995, se met en place, pour les élèves de cours élémentaire première année, une sensibilisation aux langues vivantes étrangères; de courtes séquences leur seront proposées dans l'une des langues retenues pour le lancement de l'opération : allemand, anglais, arabe, espagnol, italien, portugais.

Cette innovation pédagogique, qui s'appuie sur les acquis de l'expérience conduite au cours moyen depuis 1989 dans le cadre de l'enseignement d'initiation aux langues étrangères (EILE), constitue pour les enseignants du premier degré une mission nouvelle et ambitieuse qui engage pour quatre ans la scolarité de très jeunes élèves. C'est pourquoi il convient d'en prévoir une mise en œuvre progressive. L'année scolaire 1995-1996 constituera à cet égard une année d'observation.

Parallèlement se poursuit au cours moyen le travail engagé dans le cadre de l'EILE, selon les mêmes modalités, conformément aux textes en vigueur.

Les enseignements qui seront tirés des travaux conduits au cours élémentaire, comme au cours moyen, permettront de définir de façon pragmatique les conditions de la généralisation ultérieure.

La présente circulaire a pour objet de définir les principes d'organisation de l'enseignement d'une langue vivante à l'école élémentaire pour l'année scolaire 1995-1996 et de préciser l'objet et les formes de l'expérimentation prévue pour l'année. Elle est accompagnée par la circulaire n° 95-103 sur les orientations pédagogiques et les modalités générales de mise en œuvre relatives à l'apprentissage d'une langue vivante à l'école élémentaire. Sont indiquées en annexe les principales fonctions langagières à aborder au cours du CE 1 durant l'année scolaire 1995-1996.

1 - Une année d'observation

L'année scolaire 1995-1996 est une année d'observation pour le cours élémentaire première année. Elle est fondée sur le principe du volontariat des maîtres. La sensibilisation à une langue vivante au cours élémentaire première année sera assurée par tous les maîtres qui le souhaitent, compte tenu de leur compétence, de leur expérience, de l'intérêt qu'ils portent à une sensibilisation des jeunes élèves aux langues vivantes.

Le travail ainsi conduit doit permettre:

- de tester les supports pédagogiques destinés aux classes;
- d'évaluer l'efficacité des dispositifs d'accompagnement et de formation mis en place.
- de mesurer la pertinence des compétences langagières proposées pour le CE 1 (cf. annexe III) comme pour le cycle des approfondissements.

Cette observation reposera d'une part sur les remarques et suggestions des enseignants et d'autre part, sur les analyses que conduiront les corps d'inspection.

2 - Une innovation pour le système éducatif

L'objectif en est de sensibiliser tous les élèves, dès le cours élémentaire, à une langue vivante étrangère. Faire découvrir une langue vivante au cours élémentaire, c'est éveiller l'élève au désir et au plaisir d'entendre et de reproduire des sons nouveaux, de comprendre et de s'exprimer dans une autre langue. Il est par ailleurs, déjà possible d'aborder quelques traits de la civilisation du pays dont il approche la langue.

A ce stade de la scolarité (dernière année des apprentissages fondamentaux), ce sont les maîtres du premier degré qui ont normalement vocation à assurer une première sensibilisation qui s'appuie sur les compétences acquises ou en cours d'acquisition par les enfants à travers les autres activités de la classe.

Compte tenu de l'âge des enfants (7-8 ans), le rôle de médiation joué par l'enseignant reste essentiel. Celui-ci sera amené à:

- mettre en place les conditions d'une écoute attentive;
- présenter le sens de l'activité.
- gérer le rythme de la séquence et les moments d'interactivité avec le document audiovisuel (jeu de questions/réponses);
- veiller à la compréhension et à la reformulation correcte par les enfants grâce aux énonces de référence proposés sur le support vidéo. Les outils pédagogiques audiovisuels constituent un soutien important à l'apprentissage

d'une langue étrangère par de jeunes enfants. Deux séries distinctes d'outils seront proposées à l'examen des équipes départementales.

- Des cassettes vidéo, réalisées par le Centre national de documentation pédagogique (CNDP), seront adressées aux maîtres volontaires pour l'expérimentation conduite à la rentrée 1995 au CE1. Ces cassettes sont conçues pour mettre en œuvre des séquences quotidiennes de dix minutes quatre fois par semaine. Elles sont complétées par un livret d'accompagnement qui donne au maître des orientations d'utilisation pédagogique de chaque épisode vidéo. D'un maniement simple, ces outils permettront à l'enseignant de diversifier les activités. Ils constituent une aide proposée aux maîtres qui demeurent libres du choix des méthodes de travail à mettre en œuvre dans leur classe. Certains maîtres ont déjà une maîtrise suffisante de l'enseignement d'une langue vivante pour associer diverses approches.
- Une sélection de produits audio, vidéo, multimédia sera adressée à chaque inspecteur d'académie pour la rentrée de 1995: ces produits pourront être regroupés en une mallette pédagogique. Celle-ci comprendra des produits d'anglais, d'allemand ainsi que des produits d'espagnol et d'italien si l'enseignement de ces langues est dispensé dans le cadre de l'EILE.

Ces produits émanent du secteur de l'édition, qui répondait à un appel d'offres lancé en novembre 1994 pour l'ensemble des langues représentées dans l'EILE.

3 - La mise en œuvre à la rentrée 1995

Les inspecteurs d'académie, en collaboration avec les groupes de pilotage déjà constitués aux niveaux académique et départemental dans le cadre de l'EILE, feront connaître les objectifs de la sensibilisation au cours élémentaire, et les différentes formes d'aide proposées aux enseignants. Ils veilleront à encourager la participation des enseignants à cette opération décisive de façon à permettre le recueil d'observations dans des situations variées, tout en prenant en compte - dans l'intérêt des élèves - la possibilité de poursuivre l'enseignement de la langue vivante choisie au-delà de l'année scolaire 1995-1996. C'est sur ces bases qu'ils détermineront les lieux où sera conduite l'opération 1995-1996 et les langues concernées.

Il convient de rappeler que, parmi les enseignants des écoles, bon nombre ont acquis des compétences en langues étrangères au cours de leurs études ou ont bénéficié, singulièrement depuis 1990, d'une formation linguistique, sous la forme de stages ou d'échanges avec des maîtres étrangers.

Les connaissances possédées par les intéressés doivent être réinvesties. A cet égard, il est intéressant que lors de la répartition des élèves discutée en conseil des maîtres, il soit prévu que les enseignants justifiant d'une qualification dans une langue étrangère prennent prioritairement en charge les élèves de cours élémentaire première année. Les échanges de service, qui existent déjà, seront poursuivis si nécessaire.

De même, les maîtres étrangers participant aux échanges européens seront associés au travail des enseignants pendant toute la durée de leur séjour.

Un dispositif d'accompagnement départemental sera mis en place. Il reposera sur l'appui que pourront apporter les coordonnateurs qui interviennent dans le cadre de l'EILE et après réception des supports pédagogiques sur une formation d'accompagnement. Celle-ci visera notamment:

- la clarification des objectifs didactiques et des démarches .
- l'information sur l'utilisation des supports vidéo et des documents pour les maîtres.
- l'exploitation d'éventuels prolongements Pédagogiques.

Les inspecteurs d'académie sont destinataires par ailleurs d'une note spécifique concernant l'ensemble des supports pédagogiques en préparation.

4 - Un dispositif d'observation et de suivi

Un groupe d'experts est constitué pour l'année scolaire 1995-1996 sous la responsabilité des directions compétentes et de l'inspection générale de l'éducation nationale. Ce groupe aura pour mission de tirer les enseignements de l'EILE et de l'expérience de sensibilisation au cours élémentaire, de façon à ce que soit préparée dans les meilleures conditions la généralisation de l'initiation aux langues vivantes à l'école élémentaire.

Il s'attachera particulièrement à étudier:

- la qualité et la valeur pédagogique des supports proposés aux enseignants et leur adaptation aux besoins des élèves;
- la pertinence de la formation didactique et Pédagogique mise en place pour les maîtres.
- l'efficacité de cette sensibilisation et les acquis des élèves;

- la validité des compétences langagières visées au CE1 comme au cycle des approfondissements.

Il s'appuiera sur les remarques des enseignants et des groupes de pilotage académiques, sur les analyses conduites par les corps d'inspection. Il pourra procéder aux enquêtes, auditions, visites sur le terrain qui apparaîtront nécessaires. Il formulera des propositions pour permettre d'élaborer les supports pédagogiques les plus appropriés aux besoins de jeunes enfants et de préciser les Objectifs et modalités de formation requis dans la perspective d'une généralisation. Il présentera en avril 1996, un rapport d'étape qui permettra d'arrêter les programmes du cycle des apprentissages fondamentaux et du cycle des approfondissements, d'améliorer le supports pédagogiques qui seront préparé pour la rentrée 1996 et de proposer aux enseignants des formations adaptées.

Les inspecteurs d'académie prévoiront, dès l'année 1995-1996, outre la poursuite des formations linguistiques décrites au paragraphe 2.2.2 de la circulaire n° 95-103, des stages didactiques (paragraphe 2.2.1 de la circulaire précitée) à public désigné (maîtres devant exercer au cours élémentaire et n'ayant pas reçu antérieurement de formation spécifique ni fait l'objet d'agrément de l'inspecteur d'académie).

Pour faciliter la mise en place des stages départementaux, un stage sera inscrit au plan national de formation (PNF). Ce stage s'appuiera sur les propositions du groupe d'experts pour donner aux formateurs académiques des pistes, de formation.

Offrir aux élèves une initiation à une langue vivante étrangère dès le cours élémentaire constitue une mission nouvelle et difficile pour l'école. Mais les enjeux de cette entreprise sont considérables. C'est l'engagement de tous, enseignants, formateurs, corps d'inspection, autorités académiques, qui permettra de progresser et de donner à nos élèves un nouvel atout pour leur avenir.

Pour le ministre de l'éducation nationale et par dé légation,
Le directeur des écoles
Marcel DUHAMEL

Annexe

LES LANGUES VIVANTES À L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE - ORGANISATION DE L'ANNÉE SCOLAIRE 1995-1996

SOMMAIRE

Une première sensibilisation au cours élémentaire première année

Principes généraux

Objectifs spécifiques d'une première sensibilisation

Éléments de mise en œuvre, démarche

Souplesse d'approche, transversalité des apprentissages

COMPÉTENCES A ATTEINDRE EN FIN DE COURS ÉLÉMENTAIRE PREMIÈRE ANNÉE

Parler de soi, se raconter (identité réelle, identité fictive), échanger questions et réponses avec son interlocuteur.

S'exprimer pour participer à la vie de la classe.

Reconnaître et/ou utiliser les premiers repères liés à l'espace, au temps, à la logique du discours.

PRINCIPALES FONCTIONS LANGAGIERES A ABORDER AU COURS ÉLÉMENTAIRE PREMIÈRE ANNÉE

Allemand

Anglais

Arabe

Espagnol

Italien

Portugais

PERSPECTIVES POUR LE CYCLE DES APPROFONDISSEMENTS

ORIENTATIONS GÉNÉRALES POUR LA CONSTRUCTION DES COMPÉTENCES

NOTIONS ET FONCTIONS LANGAGIÈRES: QUELS SAVOIR-FAIRE ?

Parler de soi, se raconter (identité réelle, identité fictive)

Parler aux autres

Parler des autres et du monde

LANGUE ORALE, LANGUE ÉCRITE : QUELS SAVOIR FAIRE ?

Langue orale

Langue écrite

UNE PREMIÈRE SENSIBILISATION AU COURS ÉLÉMENTAIRE PREMIÈRE ANNÉE

PRINCIPES GÉNÉRAUX

Parallèlement à la poursuite de l'enseignement d'initiation aux langues étrangères (EILE) au cycle des approfondissements, le Nouveau contrat pour l'école prévoit une première sensibilisation, dès le cours élémentaire. La mise en œuvre de séances quotidiennes, brèves, sera, en règle générale, assurée par l'enseignant de la classe. Cette découverte d'une langue étrangère, introduite très tôt dans la scolarité de l'enfant, revêt un double intérêt :

- . exploiter au maximum les possibilités qu'offrent les capacités d'adaptation linguistique du jeune enfant;
- . préparer l'enfant à aborder, compte tenu de son degré de maturité, de ses intérêts et de ses difficultés éventuelles, les apprentissages proposés au cycle des approfondissements, en prenant en compte la progressivité et la continuité nécessaires au passage d'un cycle à l'autre.

Objectifs spécifiques d'une première sensibilisation

- . Donner à cet enseignement une fonction d'ouverture, d'appel, d'éveil au désir de communiquer.
- . Rendre les élèves sensibles au plaisir d'entendre, de reproduire, de comprendre et de produire quelques éléments de la langue.
- . Favoriser chez l'élève le plaisir de comprendre et de s'exprimer en langue étrangère, si modeste que puisse être sa production, dans des situations qui accordent une part essentielle au jeu.
- . Assurer au cours de l'année scolaire, à travers des situations de communication riches de sens, une programmation visant à aborder :
 - quelques fonctions langagières de base. (en compréhension et en production);
 - quelques éléments de civilisation (la vie quotidienne, fêtes...).

Le maître de la classe adaptera les contenus de son enseignement aux possibilités et aux compétences des enfants (besoins et réactions spécifiques de la tranche d'âge 7-8 ans); il veillera à insérer ces activités dans l'ensemble cohérent et articulé que doivent former les apprentissages de l'école élémentaire.

Au même titre que les autres apprentissages, la programmation des objectifs et des compétences à construire tout au long du cycle des approfondissements, prendra appui sur cette année de sensibilisation. Au cours de ce cycle, les contenus d'enseignement et les compétences deviendront progressivement plus complexes: une répartition par année scolaire sera établie et transmise aux enseignants. En équipe d'école, les enseignants choisiront les outils, les supports les plus pertinents et les mieux adaptés afin d'assurer la progressivité des apprentissages. La continuité et la cohérence de la scolarité de chaque élève à l'école élémentaire.

Eléments de mise en œuvre, démarche

Abordée à ce stade de la scolarité, la découverte d'une langue étrangère accorde une place prépondérante à la langue orale. L'éducation de l'oreille (prosodie, rythme, sonorités...) et la compréhension orale constituent les deux priorités de cette année. Les situations proposées associent toujours le dire et le faire font appel à l'écoute attentive et sélective, à l'imitation. La mémorisation et la production de structures langagières simples: ainsi cette découverte active devra-t-elle permettre à l'enfant de :

- .reproduire des chansons, des comptines ou de très courtes saynètes;
- .réutiliser, dans des situations de communication voisines ou nouvelles, des structures langagières simples.

La démarche pédagogique se doit d'être à la fois ludique et formatrice intégrant des approches variées. Même dans le cadre d'un quart d'heure quotidien (prévoir un créneau horaire favorable et fixe), la variété des activités est primordiale: l'élève sera amené à écouter, parler, sentir, se déplacer...

En fonction des activités proposées le maître devra varier l'organisation de sa classe: travail collectif, par petits groupes, à deux.

Parallèlement à une sollicitation permanente de la parole, du geste et de l'action les situations ne manqueront pas de s'appuyer sur les ressources de l'élève propres à cet âge dans le domaine de l'imaginaire et de la simulation. Le recours à l'écrit sera très limité: un mot, une expression, une très courte phrase pourront éventuellement accompagner un dessin, un schéma, une photographie, des images séquentielles.

Souplesse d'approche, transversalité des apprentissages

L'enseignant garde la maîtrise de l'approche méthodologique. Toutefois les réelles facultés d'adaptation, d'imitation et de mémorisation des enfants doivent « guider » ses choix: l'indispensable cohérence des apprentissages orientera le maître. Les situations et les démarches retenues devront s'appuyer sur les compétences acquises ou en cours d'acquisition dans les autres disciplines de l'école élémentaire.

Dans le cadre d'une première sensibilisation, les situations d'apprentissage conduiront à utiliser un lexique renvoyant à la vie quotidienne d'un enfant de 7-8 ans (le corps, les goûts, la nourriture...). Il s'agit d'exploiter le plaisir de l'enfant à constituer « des collections » de mots sans pour autant renforcer chez lui une représentation de la langue étrangère réduite à un simple catalogue de noms.

Toujours en situation, l'approche grammaticale se limitera à faire prendre conscience à l'élève que la langue n'est ni une simple juxtaposition de mots, ni un « calque » de la langue maternelle mais possède une dynamique propre. Dans les situations proposées aux élèves, il sera nécessaire de prévoir des temps de révision, des moments de pause.

COMPÉTENCES A ATTEINDRE EN FIN DE COURS ÉLÉMENTAIRE PREMIÈRE ANNÉE

Parler de soi, se raconter (identité réelle, identité fictive), échanger questions et réponses avec son interlocuteur

- . Se présenter: donner son nom, son âge
- . Exprimer en échangeant quelques paroles de salutation, des réactions affectives : la joie, la peur, la douleur, la fatigue
- . Parler de ce qu'on aime, de ce qu'on n'aime pas, de ce qu'on déteste.
- . Exprimer des besoins, des souhaits.
- . Exprimer une intention, un projet.
- . Exprimer une opinion.
- . Dire qu'on possède.
- . Dire qu'on ne sait pas.
- . Parler de son environnement: savoir identifier et présenter une personne, un animal, une chose en situation de communication fonctionnelle (question/réponse), dénombrer en sachant compter jusqu'à 10 environ.
- . Se saluer aux différents moments de la journée, féliciter, prendre congé.

S'exprimer pour participer à la vie de la classe

- . Demander de répéter.
- . Demander une aide.
- . Solliciter la parole.
- . Comprendre et exécuter une consigne, une instruction.
- . Exprimer une injonction, une interdiction, une permission.
- . Répondre positivement, négativement.
- . Formuler, accepter, refuser une proposition.

Reconnaître et/ou utiliser les premiers repères liés à l'espace, au temps, à la logique du discours...

- . Reconnaître (sans nécessairement utiliser) des repères tels que: droite/gauche, dessus/dessous, devant/derrière; puis.
- . Reconnaître et utiliser des repères tels que: ici, là, là-bas; aujourd'hui, maintenant plus tard; etc.
- . Reconnaître et utiliser certains mots marquant l'intensité, les qualités d'un objet, d'un animal: bien, très bien; rouge, bleu..., petit, grand...

Annexe 7

Circulaire du 9 mai 1996

ENSEIGNEMENT DES LANGUES VIVANTES

Organisation de l'année scolaire 1996-1997

NOR : MENE9601228C

RLR : 514-6

Circulaire N° 96-131 Du 9-5-1996
(B.O. n° 20 du 16 mai 1996)

Texte adressé aux préfets (pour information) ; aux recteurs et aux inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'éducation nationale (pour attribution).

L'année scolaire 1995-1996 a vu la mise en œuvre, dans le cadre du Nouveau contrat pour l'école (mesure n° 7), de l'initiation à une langue vivante au cours élémentaire première année (CE1). Cette mesure, novatrice et ambitieuse, vise à renforcer et à systématiser l'apprentissage des langues vivantes à l'école en mettant à profit la " souplesse " de l'oreille des tout jeunes enfants.

Dans la perspective de la rentrée de 1996, la direction des écoles prend les mesures nécessaires pour rendre possible la généralisation de l'opération.

En septembre 1996, celle-ci concerne deux niveaux de classes ;

- au CE1, l'initiation s'étend en nombre de classes engagées ;
- au CE2, les élèves se voient offrir, soit une deuxième année d'initiation s'ils l'ont amorcée au CE1, soit une première année s'ils n'ont pu en bénéficier l'année précédente.

L'initiation mise en place au cours élémentaire ne remet pas en cause les dispositifs existants. Ainsi, au cours moyen, l'enseignement d'initiation aux langues étrangères (EILE) se poursuit dans les mêmes conditions qu'antérieurement, des enseignants du second degré et/ou des intervenants extérieurs agréés, y apportant éventuellement leur concours.

La présente circulaire a pour objet de définir les principes de l'extension de l'initiation à une langue vivante à l'école élémentaire pour l'année scolaire 1996-1997. Elle s'appuie sur les réflexions et les travaux du groupe national d'experts. L'annexe précise les orientations pédagogiques, les modalités générales de mise en œuvre et l'ensemble des notions et fonctions langagières attendues à la fin du CE2, présentées dans chacune des six langues retenues : l'allemand, l'anglais, l'arabe, l'espagnol, l'italien et le portugais.

Une seconde année d'initiation

L'initiation aux langues vivantes ne constitue pas encore un apprentissage systématique. Le maître profite de la disponibilité auditive des enfants. Au cours de courtes séquences quotidiennes (10-15 minutes), il s'agit de faire entendre aux élèves d'autres sons que ceux de leur langue maternelle, de les sensibiliser au caractère relatif de toute langue et de favoriser leur ouverture sur le monde. La place de la langue orale reste prépondérante.

La direction des écoles, en liaison avec l'inspection générale qui a effectué des visites dans les classes, a pu vérifier la pertinence des compétences attendues au CE1. Ces compétences définies en termes de fonctions langagières de base par la circulaire n° 95-104 du 3 mai 1995, sont ainsi reconduites pour l'année 1996-1997. Les compétences attendues des élèves de CE2 reprennent et enrichissent celles du CE1. L'objectif est surtout de consolider les acquis par la récurrence et la reprise. Les deux années du cours élémentaire forment une unité pédagogique.

Une organisation centrée sur l'école

C'est au sein de chaque école que doit s'engager une réflexion pédagogique sur la place des langues vivantes dans l'organisation des enseignements. Cette réflexion permet d'arrêter, localement, une organisation cohérente de l'initiation. L'objectif général est une montée en charge quantitative de la mesure n° 7 du Nouveau contrat pour l'école, sans perte de qualité ni d'effectifs par rapport à l'offre d'enseignement de langue déjà en place. Sous la responsabilité de l'inspecteur de circonscription, les directeurs encouragent le volontariat des maîtres de l'école, maintiennent ou mettent en place les échanges de service nécessaires. Le choix d'une langue est effectué par les parents d'élèves parmi les langues offertes dans l'école. Les inspecteurs d'académie coordonnent, au plan départemental, la demande des familles et l'offre des écoles. Ils veillent à ce qu'une langue au moins soit proposée dans chaque école.

Un outil pour le maître polyvalent

Au cours élémentaire, compte tenu du jeune âge des enfants, les maîtres du premier degré, instituteurs ou professeurs des écoles, sont les mieux placés pour dispenser cet enseignement dans le cadre de leur classe ou de l'école.

Comme pour toutes les disciplines de l'école primaire, les maîtres demeurent libres du choix des méthodes et des supports à utiliser dans leur classe. Néanmoins, des outils pédagogiques adaptés leur sont proposés afin de les soutenir dans leur tâche. À la rentrée de 1996, les maîtres de CE1, nouveaux volontaires, recevront la série CE1 sans frontière. Les enseignants de CE2 se verront proposer la suite de cette série.

La réalisation de CE2 sans frontière est confiée au Centre national de documentation pédagogique, qui tient compte des remarques et suggestions des experts et utilisateurs pour améliorer la qualité de son produit. Le nouvel outil vidéo s'appuie sur l'ensemble des compétences attendues des élèves de CE2 définie (cf. annexe) par la direction des écoles en liaison avec l'inspection générale et l'Institut national de recherche pédagogique.

La nouvelle série demeure fondée sur les mêmes principes pédagogiques que la précédente et en conserve l'organisation générale en unités et modules. Elle s'adresse aussi bien à des débutants qu'à des élèves déjà familiarisés avec une langue vivante.

La vidéocassette met en scène un groupe d'élèves autour de leur maître. Le film présente des éléments de la vie quotidienne des pays étrangers, autorisant ainsi une ouverture à la culture et à la civilisation. Le ton, le rythme restent vifs, enjoués. Des chansons variées puisées dans le patrimoine musical propre à chaque pays, complètent les chansons originales écrites à partir d'une mélodie unique pour toutes les langues. Cette nouvelle série, disponible en septembre 1996, inclut désormais le portugais en plus de l'allemand, l'anglais, l'espagnol et l'italien. Elle est accompagnée de guides pédagogiques pour le maître.

Une formation différenciée

La formation des enseignants, actuellement maillon faible du dispositif, constitue la priorité des actions à conduire dans le département. La diversité des situations, des niveaux de compétences, des besoins des enseignants amène à multiplier les modalités et les offres de formation. Toutes les compétences, acquises par les maîtres au cours de leurs

formations initiale et continue, seront valorisées et réinvesties dans les classes. Parallèlement à l'extension des dispositifs de formation à l'utilisation des vidéocassettes, il convient de mettre en place des formations linguistiques, différenciées et adaptées aux différents publics.

La formation est didactique, pédagogique et linguistique. La formation didactique et pédagogique prépare le maître à l'utilisation active des divers outils pédagogiques qu'il aura choisis. Elle s'appuie sur les plans de formation (national, académique et départemental). Selon les modes les plus variés, les équipes de formateurs offriront également aux enseignants les moyens de développer leurs compétences linguistiques : stages divers, échanges avec l'étranger, programmes européens, outils, formation autonome, à distance, sur/hors temps scolaire, recours aux toutes nouvelles technologies...

Le pilotage

Sous la responsabilité de l'inspecteur d'académie, le groupe départemental de pilotage a pour mission d'assurer le suivi de l'opération, en prenant appui sur le groupe académique langues vivantes. Dans ce dispositif, le rôle des corps d'inspection (inspecteurs de l'éducation nationale, inspecteurs pédagogiques régionaux), chargés de l'analyse de terrain, reste fondamental. Sur le plan national, le groupe d'experts conservera pour l'année 1996-1997 la même mission : à partir d'analyses de situations de classes, il déterminera les modalités de la généralisation à terme de l'initiation aux langues vivantes.

Pour le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et par délégation :

Le directeur des écoles,
Marcel DUHAMEL

ANNEXE

LES LANGUES VIVANTES À L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE : ORGANISATION DE L'ANNÉE SCOLAIRE 1996-1997

UNE SECONDE ANNÉE D'INITIATION AU COURS ÉLÉMENTAIRE DEUXIÈME ANNÉE (CE2)

À la rentrée prochaine, la logique est de poursuivre, de manière très progressive, une familiarisation avec la langue vivante. L'ensemble des compétences à atteindre en fin de CE2, définies en termes de notions et fonctions langagières de base, reprennent, intègrent et enrichissent celles attendues en fin de CE1. Le présent texte s'appuie très largement sur la circulaire n° 95-104 du 3 mai 1995 parue au *Bulletin officiel* n° 19 du 11 mai 1995 : enseignement des langues vivantes, organisation de l'année scolaire 1995-1996. Les élèves, comme les maîtres, doivent pouvoir débiter aussi bien en CE1 qu'en CE2, ce qui suppose, tout au long de l'année de CE2, une part non négligeable de réemploi, révision, réutilisation, dans d'autres situations, des structures et du bagage culturel de l'année précédente, en vue d'une identification et d'une mémorisation plus précises. La consolidation par la récurrence et la reprise demeure un principe général d'efficacité pédagogique pour tous les élèves. En matière de langue vivante, le CE2 constitue une seconde année d'initiation : celle-ci pourra toutefois prendre appui sur les compétences développées tout au long du cycle des approfondissements.

Objectifs d'une seconde année d'initiation

- Développer la fonction d'ouverture, d'appel, d'éveil au désir de communiquer ;
- continuer de rendre les élèves sensibles au plaisir d'entendre, de comprendre, de reproduire et de produire quelques éléments de la langue ;
- favoriser la mise en œuvre de situations fonctionnelles, ayant du sens pour l'enfant et fondées sur un réel besoin de communication ;
- la programmation des activités intégrera, en situation :
 - quelques notions et fonctions langagières de base (en compréhension et en production) ;
 - des éléments de civilisation reflétant la réalité quotidienne et culturelle des pays concernés.

Compte tenu de l'hétérogénéité des élèves d'une classe, il est essentiel que le maître adapte les contenus de son enseignement aux conditions réelles de mise en œuvre. L'ensemble des fonctions et notions proposées pour le CE2 doit être considéré comme un programme indicatif, il ne constitue pas une progression linéaire, mais un corpus modulable :

l'intérêt, les compétences, les acquis et les difficultés éventuelles des élèves doivent nécessairement guider l'enseignant dans le choix des situations et du rythme de leur présentation. Il veillera par ailleurs à insérer ces séquences dans l'ensemble articulé et cohérent que doivent former les apprentissages du cycle des approfondissements de l'école élémentaire.

Éléments de mise en œuvre, démarche pédagogique

À l'école élémentaire, l'enseignant garde la maîtrise de l'approche méthodologique et du choix des outils, supports et techniques pédagogiques mis en œuvre dans sa classe. La souplesse d'approche et l'adaptation des contenus à la situation particulière de chaque groupe d'élèves reste la règle pour l'année à venir. Comme au CE1, la poursuite de l'initiation à une langue vivante accordera la priorité à la langue orale. Deux axes de travail guideront le maître dans ses choix et la conduite des apprentissages :

- le développement d'une éducation de l'oreille (respect du schéma intonatif, des rythmes, des sonorités..., entendus et produits) ;
- la compréhension d'énoncés oraux proposés en situation.

La démarche visera à susciter une écoute attentive et active. Puis, progressivement, en fonction du groupe-classe, le maître choisira les éléments à mettre en œuvre en vue d'une expression guidée. L'approche communicative privilégiera une pédagogie de l'activité en associant le dire et le faire. Elle devrait permettre à l'élève :

- de comprendre des consignes simples et d'y répondre ;
- de reproduire quelques énoncés, des chansons, des comptines, de brèves saynètes ;
- d'utiliser quelques éléments de langue, de façon pertinente, dans des situations voisines, toujours différentes et ayant du sens pour l'enfant. Dans le cadre du quart d'heure quotidien et compte tenu du jeune âge des enfants, les situations choisies par le maître reposeront sur le jeu, mais aussi sur l'imaginaire et la stimulation. Pour comprendre et parler, l'élève sera amené à utiliser les différents modes de la perception (non seulement auditive et visuel, mais aussi tactile, olfactif ou gustatif) : il pourra associer expérience sensorielle et mots nouveaux.

Cette découverte d'une langue et d'une culture nouvelle s'accompagnera d'une organisation pédagogique variée : travail collectif, par petits groupes, à deux.

L'approche de la langue écrite restera très limitée. Dans des situations fonctionnelles et concrètes, un mot, une expression, une très courte phrase, pourront compléter un dessin, un schéma, une photographie, des images séquentielles, un film, un dialogue, une chanson...

Conformément aux objectifs définis pour cette deuxième année, les situations proposées conduiront à utiliser un lexique renvoyant à la vie quotidienne d'un enfant de 8/9 ans (le corps, les activités, les goûts, les jeux...). Il s'agit pour l'enfant de se constituer des acquis qui ne soient pas de simples "collections" de mots, mais qui lui permettront à terme de prendre conscience que la langue n'est ni un "calque" de sa langue maternelle ni une simple juxtaposition de mots.

Les éléments culturels seront toujours présentés dans leur contexte et la démarche du maître s'appuiera sur l'ensemble des disciplines de l'école : par exemple, la part importante accordée à l'écoute pourra s'articuler sur les activités musicales ou poétiques : une lecture de contes, fables ou légendes du pays... enrichira les activités de la classe.

PRINCIPALES FONCTIONS LANGAGIÈRES À ABORDER AU COURS ÉLÉMENTAIRE DEUXIÈME ANNÉE

Allemand

Parler de soi, se raconter

(Identité réelle, identité fictive)

- * Se présenter
 - donner son nom
 - donner son âge
 - donner son adresse
- * Se décrire
- * Dire ce que l'on ressent
 - état général
schlecht
 - faim, soif
 - joie, satisfaction
fantastisch, hurra!
 - déception
 - fatigue
 - dégoût/absence d'envie
 - douleur

Ich bin, ich heiße
Ich bin 8
Ich wohne in..
Ich bin groß

Mir geht's gut/ nicht so gut/

Ich habe Hunger, Durst
Toll, super, prima, klasse,

Schade!

Ich habe keine Lust.
Der Kopf tut mir weh - Autsch,

- peur
- surprise
- * Parler de ses besoins, souhaits, désirs
- * Parler de ses goûts
- de ce qu'on aime/ou pas
- * Dire ce que l'on veut faire
- * Dire que l'on est capable/
pas capable de faire quelque chose
- * Dire que l'on possède/ que l'on ne possède pas
- * Dire qu'on sait/qu'on ne sait pas
- * Dire où l'on est
- Parler avec quelqu'un
- Savoir entretenir des relations
- se saluer

- prendre congé
- remercier
- s'excuser
- formuler des souhaits

- féliciter
- * Demander des informations à quelqu'un
- à son interlocuteur sur lui-même
- sur son identité

- sur son état
- sur ce qu'il fait ce qu'il veut, ce qu'il désire
- möchtest du?
- sur le lieu où il est
- à son interlocuteur sur quelqu'un d'autre
- à son interlocuteur sur quelque chose

mein Kopf
Ich habe Angst- O je!
O! Was! Na, so was!
Ich möchte (gern), Ich will, Ich brauche

Ich mag ... ich mag nicht
Ich spiele gern Tennis/nicht gern
Ich will essen, trinken, tanzen, spielen
Ich kann schwimmen
Ich kann nicht schwimmen

Ich habe ... Ich habe kein...
Das ist mein ... Mas ist nicht mein...
Ich weiß es/Ich weiß es nicht

Ich bin hier, da, in...

Guten Morgen! Morgen, Guten Tag!
Tag! Guten Abend! Gute Nacht! Hallo!
Tschüß! Auf Wiedersehen! Bis bald.
Danke (schön)! Bitte (schön)!
Entschuldigung! Pardon!
Alles Gute (zum Geburtstag)!
Frohe Weihnachten!
Bravo!

Wer bist du ? Wie heißt du ? Wie alt bist du?
Wie geht's ?

Was machst du ? Was willst du ? Was

Wo bist du ?
Wer ist das? Wer ist da?

Was ist das ? Ist das... ?

* Exprimer un désir, une injonction

* Exprimer une caractéristique

* Exprimer une permission une darfst du nicht ! Halt interdiction

* Exprimer une proposition spielen ?

* Répondre à une proposition

-accord/désaccord- vrai/faux

* Savoir participer à la vie de la classe

- demander de répéter

- dire que l'on n'a pas compris

- demander une aide ?Hilf mir bitte!

- demander la parole

- comprendre et exécuter

auf / zu !Setz dich!

une consigne, instruction (singulier et/ou pluriel)

Parler des autres(Parler de son environnement immédiat)

* Savoir identifier/présenter ou désigner

-une personne

- un animal, une chose

*Savoir décrire, qualifier, compter

* Savoir exprimer l'intensité

L'espace, le temps

Gib mir ... Nimm! Komm (her)!

Du bist groß

Du darfstDu darfst nicht - das

Kommst du mit ? Kommst du

Willst du spielen ? Komm, wir spielen

Richtig/falsch

Wie bitte ? Noch einmal, bitte!

Ich habe nicht verstanden.

Wie heit das auf deutsch

Ich, bitte!

Komm (herein)! Mach die Tr

Hr gut zu :

Pab auf ! Schau mal !

Hr auf ! Sei still! Du bist dran!

Du gehst raus! Geh raus

Das ist Markus.

Hier ist meine Mutter/mein Vater

Das ist eine Katze/ein Auto

Das ist rot, neu, kaputt,

schn, gut Markus ist gro,

klein Eins, zwei - Wieviel?

Sehr gut ! Sehr schn

* Savoir reconnaître (et utiliser)

- quelques repres spatiaux

- quelques repres temporels

- quelques articulations de logique et de coordination

Anglais

Parler de soi, se raconter

(Identit relle, identit fictive)

*Se prsenter

- donner son nom

- donner son ge

- donner son adresse, dire o l'on habite

- dire ce que l'on fait

quotidiennement

* Dire ce que l'on ressent, exprimer

- un tat gnral

- la joie, le mal tre

- la peur

- la faim, la soif

- la fatigue

* Parler de ses gots, de ses dsirs, de ses besoins

- dire ce que l'on aime

- dire ce que l'on n'aime pas

- dire ce que l'on prfre

- dire ce que l'on dteste

- que l'on sait

- que l'on ne sait pas

- que l'on sait faire

- que l'on ne sait pas faire

- que l'on possde un animal, une

Hier, da, dort. Rechts, links.Oben,

unten.Vorn, hinten

Jetzt,jetzt nicht, spter.Gleich! Moment

Und, aber

My name's John. I'm John

I'm 7/8.How old are you ,I'm 8 years old.

I live in London./near London

I have breakfast I go to school

How are you ? I'm fine, so-so, not well.

I'm happy . I feel terrible.

Are you fine?/ O.K. today.

Yes, I am ... No, I'm not.

I'm scared.

I'm hungry, thirsty.

I'm tired

I don't like milk. I don't like running.

I prefer...

I hate singing.

I know

I don't know

I can swimm/play

I can't swimm/play

Have you got? Yes I have/ No I haven't

chose
haven't got a dog

* Exprimer

- des besoins

- une intention, un projet

Parler avec quelqu'un, parler aux autres

* Savoir entretenir des relations sociales

- se saluer

- remercier

- s'excuser

- s'exclamer, formuler des souhaits

- répondre positivement, négativement

- exprimer une opinion

* Savoir participer à la vie de la classe

- demander de répéter

- demander une aide

- demander la parole

- comprendre et exécuter une consigne, une instruction

I've got a cat. It's my cat, I

Give me... Can you give me
... please/ Can I have ? Of
course, here you are. No, you
can't.

I'd like to dance.

Hello! Hi !Good bye !.

Good morning.

Good afternoon.

Good evening, see you later.

Thank you

Sorry, (I'm late).

Good for you! Very well! All
right.

Fantastic!

Happy birthday!

Merry Christmas.

Yes, no,

No, thank you. Yes, please

It's funny. Yes, you're right,
no you're wrong.

He's funny. You're right

Repeat please.

Can you repeat please ?

Can you help me please ?

I know!

Come In!

Sit down ! Stand up!

Keep quiet... Your turn, you,
now...

Fantastic !

- exprimer une injonction,
une interdiction, une permission

Parler des autres (Parler de son
environnement immédiat)

* Savoir identifier, présenter ou désigner

- une personne

- un animal, une chose

* Savoir décrire, qualifier un
animal, un objet

* Savoir compter

* Savoir exprimer l'intensité

L'espace, le temps

* Savoir reconnaître (et utiliser)

- quelques repères spatiaux

- quelques repères temporels

- quelques articulations de logique
et de coordination

Come on! Stop it!

Don't move

Can I ?

This is John.

Where's Tom ? He's here.

Where's Mary ? She's here

Is this a cat ? Yes, it is.

Where's the box ? It's here.

It's big, small...

Red, green...

Black and white...

One, two... twenty How many... ?

Very good. Very much

Here, over there.

Right/left, up/down.

In, on, under, behind

Now. Later

Then, and.

Annexe 8

Circulaire du 24 avril 1997

ENSEIGNEMENT DES LANGUES VIVANTES A L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

NOR : MENE9701019C

RLR : 514-6

Circulaire N°97-102 Du 24-4-1997

MEN DE C1

Organisation de l'année scolaire 1997-1998

*Texte adressé aux préfets, aux recteurs et aux inspecteurs d'académie,
directeurs des services départementaux de l'éducation nationale.*

L'année scolaire 1996-1997 a vu le développement, dans le cadre de la mesure N° 7 du Nouveau contrat pour l'école, de l'initiation à une langue vivante au cours élémentaire (CE1 et CE2). Cette mesure, novatrice et ambitieuse, vise à offrir à tous les élèves une première approche des langues vivantes à l'école primaire, à un moment de la scolarité où il est intéressant d'exploiter la « souplesse » de l'oreille du jeune enfant. Dans la perspective de la rentrée de 1997, la direction des écoles prend les mesures nécessaires pour rendre possible la généralisation de l'opération. En septembre 1997, l'initiation à une langue vivante à l'école primaire entre dans sa troisième année de mise en oeuvre dans les classes des maîtres volontaires et concerne désormais trois niveaux de classes : au CE1 et au CE2, l'initiation s'étend en nombre de classes engagées ; au cours moyen première année (CM1), l'opération se met en place et plusieurs cas de figure peuvent se présenter :

- des classes d'élèves débutants en langue vivante ;
- des classes d'élèves initiés depuis une ou deux années ;
- des classes regroupant des élèves débutants et des élèves initiés.

L'opération monte en charge selon les mêmes modalités et poursuit les mêmes objectifs que précédemment, sans que soit remis en cause l'enseignement d'initiation aux langues étrangères (ELLE) dans les départements où il existe. La présente circulaire a pour objet de définir les principes de l'extension de l'initiation à une langue vivante au CE1, au CE2 et au CM1 pour l'année scolaire 1997-1998. Elle s'appuie sur les réflexions et les travaux du groupe national d'experts mis en place en septembre 1995. L'annexe précise les orientations pédagogiques, les modalités générales d'organisation et l'ensemble des notions et fonctions

langagières abordées au cours du CM1, présentées dans chacune des six langues retenues : l'allemand, l'anglais, l'arabe, l'espagnol, l'italien et le portugais.

La montée en charge du dispositif au cours moyen

Au cours moyen, le nouveau dispositif coexiste avec l'EILE, présent dans une classe sur quatre au CM1 et dans une classe sur deux au CM2. Cet enseignement est dispensé soit par le maître de la classe, soit par des enseignants du second degré, soit par des intervenants extérieurs rémunérés par les communes. Il convient de conserver le dispositif de l'EILE lorsqu'il donne satisfaction, tout en encourageant le volontariat de maîtres de CM1 pour assurer cette initiation. La prise en charge progressive de l'initiation par le maître de la classe s'inscrit dans la durée. L'objectif général, à moyen terme, est une généralisation de la mesure N° 7 du Nouveau contrat pour l'école, sans perte de qualité ni d'effectifs par rapport à l'offre d'enseignement de langue déjà en place.

Une langue orale en situation de communication

L'initiation aux langues vivantes ne constitue, à aucun des niveaux de l'école primaire, un enseignement systématique et évalué. En continuant de privilégier la langue orale maître met à profit la disponibilité auditive des enfants. Au cours de brèves séquences quotidiennes (0 - 15 minutes), il s'agit de faire entendre aux élèves d'autres sons que ceux de leur langue maternelle, de leur donner, par l'approche d'une culture différente, le sens du relatif et de favoriser ainsi leur ouverture sur le monde. L'initiation à une langue vivante a fait l'objet, en 1995 et 1996, des circulaires n° 95-104 du 4 mai 1995 et n° 96-131 du 9 mai 1996 qui définissent en termes de notions et fonctions langagières les compétences abordées au cours du CE1 et du CE2. Les fonctions définies pour le cours élémentaire sont ainsi reconduites pour l'année 1997-1998. Ces circulaires n'envisagent pas une évaluation formelle des acquis des élèves. Dans la continuité de ces principes, il s'agira, au CM1, de structurer et de consolider les fonctions de base abordées précédemment afin de donner aux élèves, au furet à mesure de l'initiation, les moyens de construire le sens et de s'exprimer davantage.

Une nécessaire réflexion de l'équipe d'école

Chaque équipe d'école doit engager une réflexion pédagogique sur la place des langues vivantes dans l'ensemble des programmes de l'école primaire. Cette réflexion permet, d'une part d'aborder la relation entre les langues vivantes et la musique, l'éducation physique et sportive, les mathématiques etc. d'autre part

d'arrêter une organisation cohérente de l'initiation. Sous la responsabilité de l'inspecteur de circonscription, les directeurs continuent à encourager le volontariat des maîtres et maintiennent ou mettent en place les échanges de service nécessaires.

Élargir l'offre de langue

Les maîtres se déclarent volontaires dans la langue de leur choix et informent le conseil d'école de ce choix. Le conseil d'école arrête les modalités d'organisation de l'initiation. Les parents choisissent pour leurs enfants une langue parmi celles proposées par l'école. Les inspecteurs d'académie fournissent les outils et les formations qui permettent aux enseignants de mettre en œuvre l'initiation dans le cadre des autres langues proposées par le dispositif (allemand, anglais, arabe, espagnol, italien portugais). Cette liberté des maîtres de proposer l'initiation dans la langue de leur choix pourra conduire les élèves, au cours de leur scolarité primaire, à rencontrer plusieurs langues. Cette éventuelle diversité des langues rencontrées est conforme aux objectifs fixés à l'initiation aux langues vivantes à l'école primaire.

Un nouvel outil proposé aux enseignants de CM1

Les langues vivantes à l'école primaire reposent sur le volontariat des maîtres qui restent libres d'utiliser dans leur classe les outils, les supports et les méthodes de leur choix. Cependant la réussite de l'opération est fortement liée à la réalisation, pour chaque niveau de classe, d'un outil qui aide les enseignants à s'engager. C'est pourquoi une suite à CE2 sans frontière, élaborée par le Centre national de documentation pédagogique (CNDP), est proposée aux maîtres de CM1 à la rentrée de 1997. Sa conception pédagogique originale se fonde sur une progression annuelle par épisodes de deux Semaines. Chaque épisode est composé d'une nouvelle saynète de classe, de reportages, de contes et de chansons, les uns issus de CE2 sans frontière, d'autres nouvellement tournés. La diffusion de cette nouvelle série, accompagnée des documents récents correspondants, est prévue pour octobre 1997.

Accompagner les maîtres par une offre accrue de formation

Dans l'acquisition et/ou le renforcement de leurs compétences en langue, les enseignants doivent bénéficier d'un dispositif efficace d'accompagnement

et de soutien. C'est pourquoi les langues vivantes constituent l'une des volontés nationales des trois prochaines années (1997-2000) pour la formation continuée des enseignants du premier degré. Les actions doivent être envisagées aux niveaux départemental et académique. A l'échelon départemental, les plans développent les quatre thèmes suivants : l'utilisation des textes de référence (choix et répartition des fonctions langagières), la formation linguistique et culturelle, la formation pédagogique et didactique et la formation aux outils pédagogiques (vidéocassettes et documents récents). En 1997-1998, la formation à l'utilisation pédagogique de l'outil est proposée à tous les enseignants volontaires et un effort particulier est consacré à la mise en œuvre d'actions de formation plus complètes, plus lourdes. Au niveau académique, la formation des formateurs est assurée en collaboration avec les missions académiques à la formation des personnels de l'éducation nationale (OMAFPEN) et les instituts universitaires de formation des maîtres (IU FM). Les maîtres ayant acquis des compétences linguistiques en formation initiale ou continue doivent les réinvestir, tant auprès des élèves que de leurs collègues. La formation linguistique est appréciée des enseignants. Elle doit, à terme, faire partie d'une "formation de base", garantie à tous les maîtres.

Le pilotage national académique et départemental

Sous la responsabilité de l'inspecteur d'académie, le groupe départemental de pilotage a pour mission d'assurer le suivi de l'opération. En raison de son expérience, acquise dans le pilotage de L'EILE, le groupe académique langues vivantes a vocation à participer à l'opération. Il garantit la cohérence du dispositif au niveau de l'académie et coordonne les actions des groupes départementaux en matière de formation de formateurs. Le rôle des corps d'inspection (inspecteurs de l'éducation nationale, inspecteurs pédagogiques régionaux), chargés de l'analyse de terrain, reste fondamental. Sur le plan national, le groupe d'experts poursuit sa mission d'observation et d'analyse afin d'élaborer et de publier son rapport annuel ; celui-ci est fondé sur des visites dans les classes, sur les travaux de recherche conduits par l'institut national de recherche pédagogique (WRP) et sur une enquête statistique menée, dans chaque département, par la direction des écoles. Ce rapport, qualitatif, quantitatif et prospectif, définit les conditions de la généralisation à terme de l'initiation aux langues vivantes à l'école primaire.

Pour le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et par délégation,
Le directeur des écoles
Marcel DUHAMEL

Annexe

Les langues vivantes à l'école élémentaire : organisation de l'année scolaire 97 - 98

ORIENTATIONS PÉDAGOGIQUES POUR LE COURS MOYEN PREMIÈRE ANNÉE

Dans la continuité des principes définis pour le cours élémentaire première année et le cours élémentaire deuxième année, l'ensemble des notions et fonctions langagières de base abordées au cours moyen première année reprennent et enrichissent celles du CE1 et du CE2. Le présent texte s'appuie très largement sur les circulaires d'organisation des années scolaires 1995-1996 et 1996-1997 95-104 et n° 96131 parues respectivement aux B.O. N°19 du 11 mai 1995 et n° 20 du 16 mai 1996. Les élèves comme les maîtres peuvent débiter l'initiation à une langue vivante au CE1, au CE2 ou au CM1.

Les observations effectuées dans les classes montrent qu'après une ou deux années de langue vivante, les élèves souhaitent s'exprimer davantage. Cependant, tout en accompagnant l'enthousiasme des enfants et leur désir d'en savoir plus, il s'agit non pas de mettre en place au cours moyen un enseignement systématique, mais de structurer quelques notions et fonctions de base abordées et/ou reprises et de consolider des éléments de langue et de culture. Dans des situations de communication nombreuses et variées, une part importante du travail sera consacrée au brassage et au réinvestissement; par une identification plus précise et un effort de mémorisation, les élèves pourront s'approprier quelques éléments langagiers très simples.

Objectifs

Tout en favorisant l'esprit d'ouverture et le désir de communiquer, on poursuit les objectifs suivants :

- développer les capacités de compréhension des élèves;
- faire repérer les principaux éléments langagiers qui conduisent à la construction du sens;
- entraîner les élèves à percevoir, puis à reproduire les principaux modèles intonatifs de la langue et plus généralement, à reconnaître ses caractéristiques phonétiques;
- permettre aux élèves de s'approprier le plus grand nombre possible d'éléments langagiers contenus dans le texte de référence (cf. ci-dessous) proposé pour chaque langue;

- d'une manière générale, rendre les élèves sensibles au plaisir d'entendre, de comprendre, de reproduire et de produire quelques éléments de la langue, grâce à la mise en oeuvre de situations de communication fonctionnelles, ayant du sens pour l'enfant.

Eléments de mise en oeuvre

- L'enseignant garde la maîtrise de l'approche méthodologique et du choix des outils, supports et techniques pédagogiques à mettre en oeuvre dans sa classe. Comme au cours élémentaire, il est indispensable pour le maître d'adapter le contenu de sa séquence à la nature de son groupe classe et de prendre en compte les possibilités réelles de ses élèves. Les notions et fonctions langagières retenues pour le CM1 ne présentent pas une progression linéaire et n'ont pas vocation à constituer une norme ou un répertoire à faire assimiler; elles forment un ensemble indicatif de repères, que l'enseignant organise et utilise en fonction de sa classe. La priorité est donnée à la langue orale dans le cadre de situations de communication simples, authentiques et mettant les élèves, quand cela est possible, en contact avec des habitudes, des comportements culturellement marqués.
- Au cours des activités, le maître s'attache en premier lieu à faire comprendre les situations et à les associer aux énoncés correspondants. L'activité orale des élèves, de reproduction puis progressivement de production, est toujours liée à cette activité de compréhension et portera sur des énoncés simples: consignes, fragments de dialogues, brèves saynètes, chansons, comptines...
- Parallèlement, l'enseignant privilégie l'éducation de l'oreille: respect des schémas intonatifs, des rythmes et des sonorités, entendus et produits.

Des situations et une démarche impliquant l'élève

- Les situations choisies par le maître concernent la vie quotidienne, les goûts et les intérêts d'un élève de 9/10 ans, puisent dans son imagination et s'appuient sur la simulation et le jeu.
- Les activités doivent associer le dire et le faire : pour comprendre et parler, l'élève est amené à utiliser les différents modes de la perception (visuel et auditif mais aussi tactile, olfactif et gustatif) et de l'expression verbale et non verbale.
- À partir de supports visuels (affiches, livres, photographies, cartes, magazines...), audiovisuels (vidéo) ou sonores, l'enseignant met en évidence, dans des situations concrètes (fabrication d'objets, récréation d'une ambiance festive...) les éléments de la culture du pays dont il est question, afin de « faire vivre », dans la classe, quelques comportements culturels choisis.

- Parallèlement au travail collectif, une organisation pédagogique par paires, par petits groupes favorise une découverte active de la langue : dans une situation dialoguée, le geste, la mimique associés à l'intonation participent alors pleinement de la construction du sens par l'élève.
- Il s'agit pour chacun de se constituer des acquis qui ne soient pas de simples collections de mots; peu à peu, l'élève prend conscience de ce qu'une langue étrangère n'est ni un calque de sa langue maternelle, ni une simple juxtaposition de mots. Dans le cadre de connaissances lexicales limitées, l'élève apprendra à reconnaître si on parle d'une chose ou de plusieurs, si on parle de soi ou de quelqu'un d'autre, si on évoque un fait présent ou passé, si on pose une question ou si on déclare quelque chose ;enfin, si ce qu'on déclare est positif ou négatif. Ainsi, les faits de langue mis en évidence seront toujours présentés dans leur environnement contextuel.

Un recours Limité à la langue écrite

- L'approche de la langue écrite est très limitée. Dans la classe, l'écrit peut apparaître sous forme de panneaux, pancartes, slogans, publicités brèves... tous éléments qui existent dans le pays dont on étudie la langue. Le rapport graphie/phonie est abordé avec prudence et la familiarisation avec la graphie d'un mot, d'un groupe de mots, s'effectue dans le cadre de la compréhension des situations (activité prioritaire) et ne prend jamais la forme d'un entraînement spécifique à l'écriture. Toute dictée de mots ou lecture systématique sont à proscrire.
- Comme au cours élémentaire, un mot, une expression, une très courte phrase, peuvent compléter un dessin, un schéma, une photographie, des images séquentielles, un film, un dialogue, une chanson...

Un lien avec l'ensemble des disciplines de l'école

L'enseignant s'appuie sur l'ensemble des disciplines de l'école pour réinvestir à d'autres moments de la vie de la classe les acquis en langue vivante; par ailleurs, il accueille favorablement les remarques des élèves visant à établir des « passerelles » entre la langue étrangère et la langue française.

Principales fonctions langagières à aborder au cours moyen première année

Anglais

Parler de soi, se raconter

(identité réelle, identité fictive)

. Se présenter

- donner son nom
- donner son âge

My name's John. I'm John.

I'm 7/8/9.

How old are you ?

I'm 8 years old.

I live in London/near London.

I have breakfast. I go to school.

- donner son adresse dire où l'on habite
- dire ce que l'on fait quotidiennement

. Dire ce que l'on ressent, exprimer

- un état général
- La joie, le mal-être

How are you ? I'm fine, so-so, not well.

I'm happy. I feel terrible.

Are you fine ? O.K. today.

Yes, I am... No, I'm not.

I'm scared.

I'm hungry, thirsty.

- la peur
- la faim, la soif

I'm tired.

- la fatigue

. Parler de ses goûts, de ses désirs, de ses besoins...

Dire:

- ce que l'on aime

I like chocolate.

I like playing football.

I don't like milk. I don't like running.

I prefer...

I hate singing.

I know.

I don't know.

I can swim/play...

I can't swim/play...

Have you got...? Yes, I have/No, I haven't.

I've got a cat. It's my cat.

I haven't got a dog.

- ce que l'on n'aime pas
- ce que l'on préfère
- ce que l'on déteste
- que l'on sait
- que l'on ne sait pas
- que l'on sait faire
- que l'on ne sait pas faire
- que l'on possède un animal, une chose

- que l'on ne possède pas

- . Exprimer
- des besoins

Give me...
Can you give me... please ?
Can I have...?
Of course, here you ate. No,
you can't.
I'd like to dance.

- une intention, un projet

Parler avec quelqu'un, parler aux autres

- . Savoir entretenir des relations sociales

- se saluer

Hello ! Hi ! Good bye !
Good morning.
Good afternoon.
Good evening, see you later.

- remercier
- s'excuser
- s'exclamer, formuler des souhaits

Thank you.
Sorry, (I'm late).
Happy birthday ! Merry
Christmas.

- complimenter

Good for you ! Very well ! All
right !
Super! Brilliant ! Fantastic !
Well done !

- répondre positivement, négativement

Yes.... no....
No. thank you. Yes, please.
It's funny. Yes, you're right,
no you're wrong.
He's funny. You're right.

- exprimer une opinion

- . Savoir participer à la vie de la classe

demander de répéter

Repeat please.
Can/Could you repeat
please?
Can you help me please ?
I know !
Come in !
Sit down ! Stand up !
Keep quiet...
Your turn, you now...
Come on ! Stop it ! Stop
talking...

- demander une aide
- demander la parole
- comprendre et exécuter une consigne,
une instruction

- exprimer une injonction, une interdiction,
une permission

Don't move/talk...
Can I ?*

Parler des autres

(Parler de son environnement immédiat)

- . Savoir identifier, présenter ou désigner
- une personne

This is John. Who is it ? My mum.
Where's Tom ? He's here/my dad.
Where's Mary ? She's here
Is this a/your cat ? Yes, it is.
Where's the box ? It's here.

- un animal, une chose

- . Savoir décrire qualifier

- une personne
- un animal, un objet

He/She is tall...
It's big/small, red, green...
Black and white..
One, two... twenty
How many... ? How much ?
Very good.
Very much.
Very happy/tired...

- . Savoir compter

- . Savoir exprimer l'intensité

L'espace, le temps

Savoir reconnaître (et utiliser)

- quelques repères spatiaux

Here, over there.
Right/left, up/down.
In, on, under, behind
Now/later/yesterday.
It's 4 o'clock/tea time...
I had/I went/I was/I played.

- quelques repères temporels (heure, jour,
Mois, moment de la journée)
- expression du passé

- . Articulations de logique et de coordination

Then, and, or, but....

Annexe 9

La circulaire du 11 mai 1998

ENSEIGNEMENTS ÉLÉMENTAIRE ET SECONDAIRE

Enseignement des langues vivantes étrangères

NOR : MENE9801248C

RLR : 514-6; 525-4

Circulaire N°98-105 Du 11-1998

Texte adressé aux préfets (pour information) ; aux recteurs et aux inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'éducation nationale (pour attribution).

La maîtrise des langues vivantes étrangères est aujourd'hui le gage d'une ouverture de tous les élèves sur le monde, en même temps qu'un facteur décisif d'insertion sociale et professionnelle.

L'enseignement des langues vivantes doit avoir pour objectif prioritaire de conduire progressivement tous les élèves à une pratique effective des langues vivantes en situation de communication.

Une réflexion est actuellement menée en vue d'une réforme profonde de cet enseignement dans l'ensemble du système éducatif. Elle est axée sur la continuité de l'apprentissage au long du cursus, le développement des compétences des élèves à l'oral, le recours à de nouvelles approches pédagogiques incluant notamment l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC).

La présente circulaire a pour objet de définir les modalités d'extension de l'enseignement des langues vivantes étrangères à l'école élémentaire (généralisation à la rentrée de 1998 au CM2 et au CM1 à la rentrée de 1999), et de préciser les moyens destinés à améliorer les compétences en langue, notamment en communication, des élèves de l'enseignement secondaire.

I- L'extension de l'enseignement des langues vivantes étrangères à l'école élémentaire

La rentrée de 1998 marque le début d'une généralisation progressive de l'enseignement, à l'école primaire, d'une langue vivante choisie par les parents. Ce choix se fera en fonction des langues vivantes offertes en sixième dans le collège du secteur afin que soit assurée une continuité

de l'apprentissage entre l'école et le collège. Je souhaite que, dès la rentrée scolaire de 1998, les élèves des classes de CM2 bénéficient d'un enseignement régulier de langue vivante. Pour septembre 1999, je vous demande d'étendre cet enseignement au CM1. Si cet enseignement leur est proposé pour la première fois, les parents choisiront la langue étudiée par leur enfant dans les classes de CM2 à la rentrée 1998 et dans celles de CM1 à la rentrée 1999. En revanche, et à titre transitoire, ce choix ne sera pas obligatoirement offert dans les classes où l'enseignement d'initiation à une langue étrangère (EILE) est actuellement implanté. Progressivement, tous les parents pourront choisir la première langue vivante étudiée par leur enfant selon des modalités identiques dans toutes les écoles.

L'enseignement des langues à la rentrée de 1998 s'adressera prioritairement aux élèves des classes de CM2 homogènes et à ceux des classes à deux cours (CM1 /CM2). Il s'appuiera sur l'enseignement d'initiation aux langues étrangères (EILE) tel qu'il fonctionne dans les départements où il existe, et reprendra, tant ses objectifs et ses modalités pédagogiques que son organisation reposant sur des personnels linguistes compétents pour dispenser cet enseignement: enseignants du premier et du second degré, assistants étrangers, intervenants extérieurs agréés.

Ce dispositif ne remet pas en cause les initiations à une langue vivante existant au cours élémentaire et au cours moyen (cf. CE1, CE2, CM1 sans frontière) lorsqu'elles donnent satisfaction. Des matrices des séries vous seront adressées pour duplication en fonction de vos besoins.

1 - Les contenus de l'enseignement

L'enseignement d'une langue vivante étrangère aux élèves de CM2 se distingue de l'initiation mise en place en septembre 1995 (cf. CE1, CE2, CM1 sans frontière) en ce qu'il donne lieu à des apprentissages linguistiques dispensés par des enseignants et des intervenants possédant des compétences en langue. Cet enseignement d'au moins une heure et demie par semaine, réparti autant que possible en séquences courtes et régulières met l'accent sur la communication orale présentée en situation. Il se donne les objectifs suivants:

- développer la capacité de compréhension des élèves et les entraîner notamment à écouter, percevoir, reconnaître et reproduire les rythmes, sonorités, intonations de la langue étudiée et, plus généralement, ses caractéristiques phonologiques,
- amener les élèves à s'approprier, pour pouvoir s'exprimer, quelques expressions courantes présentées dans des situations fonctionnelles, variées et motivantes (dialogues, saynètes, jeux, chansons).

Les maîtres choisissent les outils pédagogiques les plus adaptés à la mise en œuvre de cet enseignement (supports sonores, iconographiques, audiovisuels, multimédia).

Des orientations pédagogiques précisant les contenus et les compétences

attendues des élèves de CM2 seront publiées dans la perspective de la préparation de la rentrée scolaire de 1998.

L'enseignement fera appel à toutes les catégories de personnels intervenant dans le cadre de l'EILE. Tous les maîtres du premier degré, instituteurs, professeurs des écoles, ayant bénéficié, en formation initiale et/ou continue, d'une formation linguistique et didactique validée par la commission académique d'habilitation en langues vivantes, pourront réinvestir leurs savoir-faire dans leur classe, mais éventuellement aussi dans l'école, par échange de service, voire en qualité de maître itinérant à mi-temps pour l'enseignement des langues. Les professeurs des écoles sortant des instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM), titulaires de diplômes de langue et habilités, seront également encouragés à prendre en charge cet enseignement dès la fin de leur formation initiale, dans l'école où ils seront affectés.

Les professeurs de langue du second degré seront incités à intervenir en complément des personnels déjà en place.

Je vous demande également de recourir à des assistants étrangers en veillant à ce qu'ils effectuent leurs douze heures hebdomadaires dans un même secteur géographique et en évitant de les affecter dans les zones rurales. Vous veillerez à organiser l'accueil, l'information et le suivi des assistants étrangers, tout particulièrement lorsqu'ils interviennent à l'école élémentaire. Les personnes bénéficiant du programme européen LINGUA (premier degré) participent également à l'ensemble du dispositif.

Les intervenants extérieurs agréés rémunérés par les collectivités territoriales, continueront de participer à cet enseignement. D'autres intervenants (personnes bilingues, locuteurs natifs, diplômés d'universités étrangères, étudiants étrangers, étudiants français diplômés en langue vivante), rémunérés à la vacation, pourront également être sollicités, après avoir été agréés par la commission académique d'habilitation.

Enfin, les aide-éducateurs justifiant d'une compétence en langue pourront également participer à ce dispositif, notamment en encadrant des ateliers de langue utilisant les TIC.

Lorsque la séquence de langue est dispensée par un intervenant autre que le maître de la classe, ce dernier participe à la séance (sauf échanges de service).

3 - La formation des maîtres du premier degré

S'agissant de la formation des maîtres, je vous demande, en liaison avec l'IUFM, de prendre les mesures nécessaires afin que les plans académiques et départementaux de formation continue prévoient, pour les instituteurs et/ou les professeurs des écoles, une formation linguistique, didactique et pédagogique renforcée, mettant l'accent sur la langue orale, et tenant

compte de la demande des familles quant au choix des langues. Les enseignants dont les compétences auront été vérifiées par la commission académique d'habilitation en langues vivantes se verront délivrer une habilitation et seront alors en mesure d'assurer, dès la rentrée scolaire de 1998, les séquences de langue dans les classes de CM2.

II- L'amélioration des compétences en langue des élèves de l'enseignement secondaire

Sans préjuger des dispositions qui seront prises ultérieurement, je vous demande dès à présent de prendre des mesures assurant la continuité de l'enseignement ainsi que la diversification des langues proposées.

En outre, afin d'aider aux choix de dispositifs pédagogiques, je souhaite que des expérimentations soient menées dans les académies.

1- L'organisation de la continuité de l'enseignement et de la diversification des langues

Afin de rendre possible la continuité de l'apprentissage des langues vivantes entre l'école primaire et le collège d'une part, le collège et le lycée d'autre part, vous établirez une carte des langues pour chaque bassin d'enseignement de votre académie. Cette carte, qui sera établie pour la première et la seconde langue vivante devra concerner toutes les filières, y compris les filières professionnelles. Elle devrait permettre de développer davantage l'apprentissage des langues suivantes : allemand, arabe, italien, portugais, russe.

Cette mesure sera soutenue par la prise en compte, lors du calcul de la dotation horaire

globale (DHG) de chaque établissement, des besoins spécifiques pour l'arabe, l'italien, le portugais et le russe. Pour ces langues, la ventilation de la DHG devra faciliter l'ouverture de classes à faibles effectifs.

De plus, je vous demande d'informer les familles de l'offre académique ainsi que des particularités et de l'utilité de chacune des langues proposées. Cette information sera diffusée lors de réunions au sein des établissements et à travers la distribution de dépliants édités par les DRONISEP.

2 - Les expérimentations pédagogiques

Je souhaiterais que soit menées des expérimentations avec quelques établissements volontaires aux profils divers (ruraux, urbains ...). Il s'agira notamment d'étudier de nouvelles formes d'organisation de l'enseignement des langues vivantes, en particulier:

- la répartition de l'horaire sur un plus grand nombre de séquences;
- la ventilation différenciée de la charge horaire annuelle afin de mettre en place des modules intensifs;

- la constitution de groupes d'élèves, variables selon les tâches proposées;

- la création de parcours diversifiés axés sur les langues;

dans les lycées professionnels, l'intégration d'une partie des cours de langues vivantes à ceux de spécialité.

Vous accorderez également une attention particulière à toute expérimentation utilisant les TIC dans l'enseignement des langues.

Je vous demande de me faire des propositions d'établissements dans lesquels pourraient être menées de telles expérimentations. D'autre part, vous voudrez bien me faire connaître les établissements les plus innovants de votre académie dans ce domaine.

Dans le cadre de l'école ouverte, notamment dans les zones d'éducation prioritaires (ZEP), vous veillerez à ce que soient proposés en dehors des heures de cours et durant les vacances scolaires, des modules intensifs incluant les langues vivantes ou exclusivement centrés sur cette discipline. Ces modules pourront être animés par des enseignants volontaires qui auront largement recours aux TIC afin d'améliorer les compétences des élèves grâce à des démarches pédagogiques différentes.

III - La mise en cohérence et le pilotage

Les groupes de pilotage académiques des langues vivantes tels qu'ils ont été mis en place en 1989 sous la responsabilité des recteurs (cf. circulaire n° 89-065 du 6 mars 1989 parue au BOEN n° 11 du 16 mars 1989) et éventuellement remaniés en fonction des nouveaux besoins et expérimentations, seront chargés, en liaison avec les inspecteurs d'académie, de l'information et de la formation des nouveaux intervenants ainsi que de la mise en cohérence et du suivi de l'ensemble des actions engagées sur les premier et second degrés.

Pour le Ministre de l'éducation nationale,
de la recherche et de la technologie
et par délégation,
Le directeur de l'enseignement scolaire
Alain BOISSINOT

Annexe 10

La circulaire du 23 juin 1998

ENSEIGNEMENTS ÉLÉMENTAIRE ET SECONDAIRE

ENSEIGNEMENT ÉLÉMENTAIRE

Enseignement des langues vivantes au CM2 à la rentrée de 1998 - orientations pédagogiques

NOR : MENE9801745C

RLR : 514-6

CIRCULAIRE N°98-135 DU 23-6-1998

MEN

DESCO A1

Texte adressé aux recteurs d'académie ; aux inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'éducation nationale

Principes généraux et finalités

□ La rentrée de 1998 marque le début d'une généralisation progressive de l'enseignement d'une langue vivante à l'école primaire. En s'appuyant sur la dynamique créée en 1989 par la mise en œuvre de l'enseignement d'initiation aux langues étrangères (EPLV puis EILE) et en 1995 par l'initiation à une langue vivante au CE1, CE2 et CM1, il s'agit à présent de définir, pour les élèves des classes de CM2, les objectifs d'apprentissage de cet enseignement, les contenus à aborder et les compétences attendues en fin de scolarité primaire, afin qu'une réelle continuité

pédagogique entre l'école et le collège soit réalisée dès la rentrée de 1999 : tel est l'objet du présent texte. Il comporte deux parties distinctes : un préambule pédagogique, un tableau des fonctions langagières retenues pour chacune des langues (allemand, arabe, anglais, espagnol, italien et portugais). Ce texte remplace la circulaire n° 91-246 du 6 septembre 1991.

Au CM2, l'enseignement d'une langue vivante se caractérise désormais par des attentes formulées en termes d'apprentissage, à partir desquelles l'enseignant peut apprécier les progrès de ses élèves et définir leurs acquis dans la perspective d'une prise en compte effective en sixième. Au même titre que les autres apprentissages scolaires, les langues vivantes et les faits culturels qui leur sont associés contribuent à la formation globale de l'enfant : ils favorisent la structuration des connaissances et de la pensée, et permettent une prise de conscience de l'altérité.

Objectifs

L'enseignement d'une langue vivante au CM2 accorde une priorité à la langue orale ; il doit principalement permettre aux élèves de comprendre et de produire quelques éléments de base de la langue étrangère, dans le but essentiel de communiquer avec autrui. Ainsi, on cherchera à atteindre les objectifs suivants :

- développer la capacité de compréhension des élèves, essentiellement dans le registre de la langue orale et leur faire repérer quelques éléments langagiers qui conduisent à la construction du sens,
- entraîner les élèves à écouter, percevoir, reconnaître, reproduire et produire les rythmes, sonorités, schémas intonatifs de la langue étudiée et plus généralement toutes les caractéristiques relevant de la prononciation,
- amener les élèves à s'appropriier, dans l'intention de s'exprimer, des fonctions langagières de base, (cf. ci-dessous) présentées dans des situations de communication simples, variées, motivantes, culturellement marquées et ayant du sens pour l'enfant,
- favoriser une première prise de conscience du fonctionnement de la langue,
- ouvrir l'esprit des élèves aux réalités d'un monde étranger en leur faisant prendre conscience de la relativité des usages.

Eléments de mise en œuvre

L'horaire hebdomadaire de langue vivante est d'une heure et demie, répartie de préférence sur deux séances. Dans la mesure où, à la prochaine rentrée encore, les maîtres de CM2 pourront accueillir dans une même classe des élèves dont certains seront débutants en langue et/ou initiés depuis une, deux, voire trois années, il est essentiel que l'enseignant adapte la progression choisie, le contenu des séquences et le rythme des acquisitions à la réalité de son groupe-classe. De ce fait, les orientations pédagogiques proposées dans ce texte constituent un cadre de référence qu'il convient d'exploiter en fonction des caractéristiques de la classe, en gardant toujours à l'esprit, qu'il s'agit, dans tous les cas, de mettre en place des apprentissages structurés. Comme pour toutes les disciplines de l'école, le principe de liberté pédagogique s'applique à l'enseignement des langues vivantes : le maître garde la maîtrise de l'approche méthodologique et du choix des outils, supports et techniques pédagogiques qu'il met en œuvre dans sa classe, dans le respect des grandes orientations définies pour ce niveau.

Une palette d'activités et de situations motivantes

Le maître choisit des situations qui suscitent une dynamique d'apprentissage chez l'élève : essais, expérimentations, hypothèses, reformulations, etc, sont encouragés ; les erreurs sont dédramatisées et exploitées de manière positive.

Les activités mises en œuvre doivent impliquer l'élève, l'invitant à parler de lui-même, de ses goûts, de ses souhaits, mais aussi à questionner l'autre, à échanger des informations, ou à exprimer une opinion ; il revient à l'enseignant de tirer parti des propositions des élèves tout en évitant de questionner sur ce qui est évident ou d'adopter une approche trop lexicale de la langue.

La mise en situation des activités pourra s'appuyer largement sur des éléments de la vie quotidienne mais aussi sur l'imaginaire et le jeu : la simulation, le jeu de rôle permettent de diversifier les contextes, d'entretenir chez les élèves le désir, la capacité et l'habitude de communiquer en langue étrangère.

Le dire et le faire

Compte tenu de l'âge des élèves, cet enseignement doit associer en permanence, à travers une gamme très large d'activités, le dire et le faire, le langage et l'action. Sur un rythme alerte, le maître fait alterner des activités contrastées et complémentaires (orales, manuelles, corporelles, écrites) au cours desquelles l'élève peut être amené à utiliser les différents modes de la perception sensorielle (auditif, visuel, tactile, voire olfactif, gustatif,) ou esthétique.

En s'appuyant sur des documents authentiques tels que albums, livres, affiches, photographies, magazines, mais aussi supports sonores, vidéo (modules reportage et patrimoine de la collection Sans frontière, par exemple) ou multimédia, l'enseignant fait alors "vivre", à partir d'activités concrètes, comme la fabrication d'objets ou la reconstitution d'une ambiance festive, des éléments pertinents de la culture et de la civilisation du pays concerné (comportements et habitudes, perçus par contraste ou ressemblance).

Comprendre et parler

Par une exposition abondante à la langue étrangère présentée en situation, le maître favorise auprès des élèves, une attitude d'écoute active à la langue authentique et leur participation.

Tout au long de l'apprentissage, l'entraînement à la compréhension revêt une importance capitale : les activités proposées visent des situations simples et privilégient les énoncés oraux (consignes, chansons, comptines, courts dialogues, saynètes, contes, courts récits...) ; progressivement, le maître conduit l'élève vers une expression guidée, afin de construire une capacité langagière visant l'identification, l'appropriation et ainsi la mémorisation de quelques éléments de la langue ou expressions courantes.(cf. tableau ci-dessous).

Peu à peu, l'élève est amené à reconnaître, à comprendre et à utiliser en situation un lexique simple (vie de la classe, actions quotidiennes, faits culturels marquants), à distinguer si on parle d'une chose ou de plusieurs, si on parle de soi ou de quelqu'un d'autre, si on évoque un fait présent ou non, si on pose une question ou si on déclare quelque chose, enfin, si ce qu'on déclare est positif ou négatif.

La médiation du maître

Le rôle de médiation joué par l'enseignant linguiste est particulièrement important ; celui-ci veillera à :

- offrir de bons modèles phonologiques, en faisant souvent appel à des enregistrements audio ou vidéo, afin de faire percevoir aux élèves l'intonation, les rythmes et les sonorités de la langue,
- exercer la discrimination auditive des élèves pour obtenir une bonne restitution de la ligne mélodique générale, de la prosodie et des phonèmes de base,
- s'assurer de la correction des énoncés produits,
- susciter la prise de parole et l'accompagner de consignes, de gestes, de relances, d'incitations diverses,
- rythmer la séquence par une distribution équilibrée des tâches et une gestion d'activités faisant alterner découverte / reprise / réemploi / tentatives d'expression personnelle,
- diversifier l'organisation pédagogique (travail collectif, par petits groupes, par deux, individuel),
- favoriser l'interpellation, le dialogue entre élèves,
- mettre en place et maintenir de bonnes conditions d'apprentissage (motivation, incitation à l'écoute, compréhension du sens des activités, supports de qualité ...),
- évaluer les progrès en compréhension et en production de tous les élèves.

Lorsque l'enseignement de langue est dispensé par un professeur de collège, un intervenant extérieur ou un assistant étranger, le maître de la classe est présent. Il participe à l'encadrement pédagogique et assure ainsi un suivi étroit de ses propres élèves.

La place de la langue écrite

La priorité étant donnée à la langue orale, le recours à la langue écrite restera limité. Néanmoins, connaître une langue, c'est également à ce niveau, être capable de comprendre le sens de courts messages écrits. Les chansons, comptines, poèmes appris et mémorisés en classe peuvent faire l'objet d'une trace écrite individuelle ; un mot, une expression, une très courte phrase, complètent un dessin, un schéma, une photographie, des images séquentielles, un film, une chanson... Par ailleurs, l'écrit peut favoriser la compréhension du fonctionnement de la langue étrangère, la comparaison avec la langue maternelle et la mémorisation : cette approche comparative est alors intégrée à l'ensemble des activités de la classe. À partir d'écrits brefs (panneaux, pancartes, slogans, publicités, cartes de vœux, courts énoncés...), l'enseignant peut utiliser la trace écrite pour faciliter la perception de la segmentation de la

phrase et commencer à mettre en évidence le rapport graphie/phonie spécifique de la langue étudiée ; enfin, il fait prendre conscience aux élèves qu'une langue n'est ni un "calque" de la langue maternelle, ni une juxtaposition de mots.

Le lien avec l'ensemble des disciplines de l'école

L'apprentissage d'une langue vivante est également l'occasion de mettre en œuvre des compétences transversales comme exercer sa mémoire ou se documenter. En outre, le maître accueille favorablement, en les explicitant, toutes les remarques des élèves visant à établir des "passerelles" entre langue étrangère et langue maternelle ; il lui fait ainsi prendre conscience qu'une langue constitue un système cohérent (exemple : dans le domaine lexical, les familles de mots, dans le domaine grammatical, les accords...) et que ces systèmes linguistiques tantôt se rapprochent, tantôt s'écartent. Par ailleurs, il appartient à l'enseignant de réutiliser, lorsque cela est possible, quelques-unes des fonctions abordées, à d'autres moments de la vie de la classe : compter, donner l'heure ou le jour, utiliser des verbes d'action en situation de jeux de plein air, etc.

Pour le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie
et par délégation,
Le directeur de l'enseignement scolaire
Bernard TOULEMONDE

Allemand

Parler de soi

(Identité réelle, identité fictive)

- Se présenter

- donner son nom :
- donner son âge :
- donner son adresse :

Ich bin, ich heiße...
Ich bin 10 (Jahre alt).
Ich wohne in...
Ich komme aus...

- Dire ce que l'on ressent

- état général :
- faim, soif :
- joie, satisfaction :

Mir geht's gut/ nicht so gut/
Ich habe Hunger, Durst.
Toll, super, prima, klasse,
phantastisch, hurra !
Ich freue mich.
Wie schön !
Schade !
Ich bin müde.
Ich habe keine Lust.
Der Kopf tut mir weh.
Ich habe Angst. O je !
O ! Was ! Na, so was ! Nanu!

- Parler de ses qualités, caractéristiques :

Ich bin groß, schön...

- Parler de ses goûts

- de ce qu'on aime/ou pas

Ich mag.../Ich mag das nicht.
Ich spiele/Wir spielen
(gern/nicht gern) Tennis.
Ich fahre gern rad.

- de ce que l'on préfère :

Ich spiele lieber Basketball.

- Parler de ses besoins, souhaits, désirs :

Ich möchte/Wir möchten (gern)... Ich will/Wir wollen...

Ich brauche...

- Parler de ses intentions, ses projets :

Ich will/Wir wollen essen, trinken, tanzen, spielen.

- Dire que l'on est capable ou non :

Ich kann/Wir können jetzt/
jetzt nicht singen.

- Dire ce que l'on a la permission de faire ou non :

Ich darf/Wir dürfen (nicht) spielen.

- Dire que l'on doit faire :

Ich muß/Wir müssen (jetzt) gehen.

- Dire que l'on possède ou non :

Ich habe.../Wir haben.../Ich habe kein...

Das ist mein.../Das ist nicht mein...

- Dire que l'on sait ou non :

Ich weiß es. Ich weiß es nicht –
Weißt du es ?

- Dire où on est - Dire où on va :

Ich bin/Wir sind hier, da.
Ich gehe in die Schule.
Ich gehe zu Stefan.
Wir fahren in die Stadt.
Wir fahren nach Deutschland.

Parler aux autres

- Savoir entretenir des relations sociales

- se saluer :

Guten Morgen ! Morgen !

Guten Tag ! Tag !

Guten Abend ! Gute Nacht ! Hallo !

Tschüß ! Auf Wiedersehen ! Bis bald.

Danke (schön) ! Bitte (schön) !

Entschuldigung !

Alles Gute (zum Geburtstag)!

Frohe Weihnachten

Bravo !

- féliciter :

- Demander des informations à un

interlocuteur
- sur lui-même

sur son identité :

sur son âge :
sur son état :
sur ce qu'il fait, ce qu'il veut,
ce qu'il désire :

sur le lieu où il est, où il habite :
sur le lieu où il va :

sur une date ou un horaire :
- sur quelqu'un d'autre :

- sur quelque chose :
sur des objets :

sur un prix :
sur un événement :
sur le temps :
• Exprimer un désir, une injonction :

• Exprimer une caractéristique :
• Exprimer une obligation :

Wie heißen Sie ? Wer sind
Sie ? Wer bist du ?
Wie heißt du ?
Wie alt bist du ?
Wie geht's ?

Was machst du ?
Was möchtest du ? Was
möchten Sie ?
Wo bist du ? Wo wohnst du ?

Wohin gehst du ? / Wo gehst
du hin ?
Wann kommst du ?

Wer ist das ? Wer ist da ?
Was macht Paul ?
Wann kommt Uta ?

Was ist das ? Ist das... ? Wo
ist die Kasse, bitte ?
Wie ist das ? Wie schmeckt
das ?

Was kostet das ?
Was ist denn los ?
Wie ist das Wetter ?
Gib mir das ! Nimm doch !
Komm (her) !
Du bist groß...

Du mußt (jetzt) in die Schule/
gehen.

• Exprimer et demander une permission :
• Exprimer une interdiction :

• Exprimer une proposition :

• Répondre à une proposition
- accord :

- désaccord :

- vrai/faux :

• Emettre une hypothèse. :

• Savoir participer à la vie de la classe.
- demander de répéter :
- dire que l'on n'a pas compris :
- demander une aide :

- demander la parole :
- consignes

Darf ich spielen ? Ja, natürlich !
Nein, du darfst nicht –
Das darfst du nicht ! Halt !

Spielst du mit ? / Kommst du spielen ?
/ du spielen ? / Komm, wir spielen ! /
Wollen wir spielen ? Gehen wir !

Ja, gern/Ja, natürlich !

Einverstanden.
Also gut.
Nein, danke. Ich habe keine Lust.
Jetzt nicht/Später
Richtig/falsch

Vielleicht

Wie bitte ? Noch einmal, bitte !
Ich habe nicht verstanden.
Wie sagt man ?
Wie heißt das auf deutsch ?
Hilf mir bitte ! Können Sie mir
helfen?
Ich, bitte !
Komm (herein) :
! Mach die Tür auf / zu !
Setz dich !
Hör auf ! Sei still ! Nicht so laut !
Hör(t) gut zu ! Paß(t) auf ! Schau(t)
mal !
Du bist dran !
Du gehst raus ! Geh raus !

Parler des autres

(Parler de son environnement immédiat)

- Savoir identifier/présenter ou désigner
- une personne :

Weiter !
Jetzt singen wir !

- un animal, une chose :

- Savoir décrire, qualifier, compter :

- Savoir exprimer l'intensité ou la quantité :

- Savoir donner des informations

- sur quelqu'un :

- sur le temps qu'il fait :

- Savoir utiliser

- quelques repères spatiaux :

- quelques repères temporels :

Das ist Markus.
Das ist die Mutter von Paul...
Hier ist meine Mutter/mein Vater.
Sie heißt... Er heißt...
Das ist unser Lehrer, Herr...
Das ist eine Katze/ein Auto.
Das sind Blumen. Das ist Pauls Buch.
Das ist rot, neu, kaputt, schön, gut...
Markus ist groß, klein...
Eins, zwei... 20 - Wieviel... ?
Sehr gut !
Sehr schön !
Viel, wenig, alle

Er/sie spielt. Er/sie ist weg.
Er/sie kommt gleich. Sie kommen.
Die Sonne scheint –
Es regnet.

Hier. Da. Dort.
Rechts. Links. Oben. Unten.
Vorn. Hinten.
In Frankreich
Jetzt.
Jetzt nicht. Später.

Gleich ! Moment ! Um fünf Uhr. Am Samstag.
Heute. Morgen.

- quelques articulations de logique et de coordination :

Und. Aber

Anglais (le texte qui suit, contient des caractères de l'alphabet phonétique international, non reproductibles pour l'instant, en html. Nous sommes donc obligés de l'éditer sous forme de 4 images, correspondant aux pages 1492, 1493, 1494, 1495 du B.O.)

Page 1492 (94 ko)

Page 1493 (76 ko)

Page 1494 (78 ko)

Page 1495 (68 ko)

Arabe (le texte qui suit, contient des caractères non reproductibles pour l'instant, en html. Nous sommes donc obligés de l'éditer sous forme de 3 images correspondant aux pages 1496, 1497, 1498 du B.O.)

Page 1496 (90 ko)

Page 1497 (83 ko)

Page 1498 (91 ko)

Espagnol

Parler de soi, se raconter
(Identité réelle, identité fictive)

- Se présenter :

Me llamo, ¿ Cómo te llamas ? ;
¿ Y tú ?
Soy...

- présenter sa famille :
Mi padre/madre,
mi hermano/-a,
mi abuelo/-a,
mi tío/tía, mi primo/-a se
llama/-an...
- donner son adresse :
Vivo en... (ciudad/pueblo,
calle, número).
- donner son numéro de téléphone :
¿Cuál es tu número de
teléfono ?
Mi número de teléfono es...
- donner et demander son âge :
¿Cuántos años tienes ?
¿Qué edad tienes ? ;
tengo ... años ; ¿Y tú ?
- donner et demander la date de son
anniversaire
¿Cuándo es tu cumpleaños ?
Mi cumpleaños es el ...
- Parler de ce que l'on ressent
- Exprimer :
- l'état général :
Estoy, está bien, mal, regular,
así así, cansado.
Estoy enfermo ; me duele/-
en...
- la faim, la soif, le sommeil :
Tengo hambre, tengo sed,
tengo sueño,
¿Tienes hambre...etc ?
- la joie, la tristesse, la satisfaction :
¡ Fantástico, estupendo !
¡ Qué alegría!
¡ Qué suerte ! Estoy contento,
triste.

- la peur :
Tengo miedo.
- la surprise :
¡ Anda ! ; Mira ! ; Dios mío !
- la déception :
¡ Qué pena ! ; Qué lástima !
- Parler de ses qualités, de ses caractéristiques
- savoir indiquer quelques caractéristiques ou
qualités caractéristiques ou transitoires :
Soy, alto (personne) ;
pequeño,a ; bueno,a ;
malo,a ; viejo,a etc.
Estar + adjectifs.
- Parler de ses goûts :
Me gusta(n)... A mí, (a Pedro),
me (le) gusta(n)...A mí,
no me gusta(n)...Me apetecería/-an.
¿ Te gusta(n)... ? ; ¿ Te gusta +
infinitif ? ¿ Y a ti ?
Prefiero...Me gusta más...que...Me
encanta/an
- Parler de ses souhaits, de ses désirs :
Quisiera. Quiero + verbe.
Me gustaría/n.
- Parler de ses intentions, de ses projets :
Yo quiero/no quiero + infinitif.
Voy a, vas a, vamos a + infinitif
Creo que, me parece que...
A lo mejor, + indicatif.
Por supuesto, seguro.
- Exprimer une opinion :
- Exprimer le doute :
- Exprimer la certitude :
- Dire que l'on sait ou que l'on ne sait pas :
Yo lo sé ; Sí, lo sé / no lo sé. Eso sí
lo sé.
- Dire que l'on possède ou que l'on ne
possède pas :
Tengo, tienes un (una)... ;
No, no tengo... ;

Es mi..... ; No, no es mi...
son mis... es mío.

- Dire où l'on est, où l'on va, d'où l'on vient : Estar en... (Estoy, estamos)

Francia, Italia,
Alemania, España,
Inglaterra.

Voy a...

Vengo de...

- Dire ce que l'on est en train de faire :
verbes usuels.

Estoy + géronde de quelques

Parler avec quelqu'un (que l'on tutoie ou que l'on vouvoie)

- Savoir entretenir des relations sociales

- se saluer :

¡ Hola ! ; Buenos días ! ;
Buenas tardes !

¡ Buenas noches !

Te/le presento a... ;

¡ Mucho gusto !

¡ Adiós ! ; Hasta luego ! ;

Hasta la vista !

¡ Hasta mañana ! ; Hasta

pronto ! ; Hasta el lunes... !

Gracias, muchas gracias.

Lo siento. ¡

- remercier :

- s'excuser :

Disculpa/disculpe !

- formuler des souhaits :

¡ Feliz Navidad ! ; Feliz

cumpleaños !

¡ Feliz año nuevo ! ;

Enhorabuena !

¡ Buen provecho !

- Demander des informations à quelqu'un

- sur lui-même :

Eres, es ; ¿ Quién eres ?

¿ Quién es ?

¿ Quién es usted ? ¿ Cómo se llama
usted ?

¿ Cómo se llama ? se llama...

¿ Qué tal ? ¿ Qué tal estás/está usted ?

¿ Cómo estás/está usted ?

¿ Qué haces ? ¿ Qué estás/está
haciendo ?

¿ Qué tiempo hace ?

Hace calor, llueve,

hace frío. Hace buen tiempo. Está

nevando.

¿ Adónde vas ? ¿ Dónde estás, está. ?

¿ Dónde vives, vive ? ¿ De dónde

vienes/viene vd ?

¿ Quién es ? ¿ Cómo se llama ? ¿ Es

¿ Qué es ? ¿ Cómo es ?

¡ Ven, siéntate ! etc. (injonctions

- à propos de quelqu'un d'autre :

un niño, un hombre.... ?

- à propos d'objets :

- Exprimer une injonction :
usuelles)

- Exprimer une obligation, une interdiction : Hay que + infinitif (obligation
impersonnelle).

No hay que + infinitif.

Tener que + infinitif (obligation
personnelle)

Por favor, ¿ Puedes/puede usted +

- Exprimer/demander poliment
infinitif ?

une permission :

- Exprimer une proposition

- proposer, accepter, refuser de faire

quelque chose et justifier sa réponse :

¿ Quieres + Infinitif ? (por favor) ¿

Quiere usted... ? No quiero/quiero

porque... (me gusta, no me gusta etc.)

- Exprimer une appréciation
- accord / désaccord :

Sí, de acuerdo / sí, vale.
¡ Claro !
Ni hablar ; ahora, no ; espera
un momento.

- Savoir participer à la vie de la classe
- dire que l'on n'a pas entendu ou pas

No he oído,
no he comprendido.

compris :

- demander de répéter :
- demander une aide :

Repíte por favor.
¿ Quién me ayuda ?
¿ Cómo se dice por favor... ?
¿ Qué significa... ?
¿ Puedo hablar ? Te toca a ti.
Colorea, dibuja, recorta,

- solliciter / donner la parole :
- comprendre et exécuter une consigne,
toma, dame, etc.
- une instruction :

- exprimer une injonction, une permission : Levántate, levantaos,
séntate, sentaos,
Ven, venid ; Escucha,
escuchad ; estate quieto, etc.

Parler des autres

(Parler de son environnement immédiat)

- Savoir identifier, présenter ou désigner
- une personne :
adjectifs).

Es Alicia. Es...(Ser +
hermano, un hombre,
una mujer,
un niño, una niña.

- un animal, une chose (monde scolaire
et environnement de l'élève) :

Es mi (perro), es tu cuaderno,
tu boli, tu ordenador,... Esto
es el patio

- Savoir décrire, caractériser
- Dire ce que l'on voit:
- Dire ce que quelqu'un possède ou

Veo, vemos
¿ Tienes... ? ¿ Cuántos/-
as...tienes ?

ne possède pas :

Tengo, tienes un (una)... ;
No, no tengo... ;
Tengo un, dos... ;
Es mi... ; No, no es mi...son mis...es
mío ; es tu...
son tus...es tuyo ; es su, son sus...Es
nuestro...,
son nuestros...
¿ De quién es éste/-a... ? Es de ...
Mucho/-a/-os/-as. Poco/a/os/as.
Muy, bastante, demasiado.
Compter jusqu'à 100

- Indiquer une intensité ou une quantité :

Reconnaître et utiliser les premiers repères liés au temps, à l'espace, à la logique du discours

- Reconnaître et utiliser quelques repères
- temporels :

¿ Cuándo ? Ahora, antes, después,
hoy, mañana, ayer.
(Es la..., son las... y media).
por la mañana, por la tarde, por la

- Expression de l'heure :
- Moments de la journée :

- Les jours de la semaine, les mois, les saisons.

- spatiaux

Hay...
Encima de, debajo de, delante de,
detrás de,
a la derecha, a la izquierda, cerca de,
lejos de, entre.
Aquí, allá ; éste/-a/-os/-as.
Estar en (Estoy, estás, está, estamos)
Francia,
Italia, Alemania, España, Inglaterra.
Ayer + imparfait et présent pour

- Évoquer quelques actions passées :
quelques verbes usuels d'action
- Évoquer modestement le futur :
- Reconnaître et utiliser quelques repères
- ;
- de logique du discours :

Mañana + futurs usuels
Y, pero, o, pues, ¿ Por qué ? Porque ...
Primero, luego, después, por fin

• Approche culturelle

L'approche du monde hispanique, espagnol et latino-américain -même modeste- permettra une ouverture culturelle et humaine riche et incitatrice : chants et musique, danses, traditions et coutumes, jeux...

• Introduction de la langue écrite

On se limitera à quelques activités de reconnaissance de l'écrit :

- associer graphie-phonie pour quelques mots simples et usuels, une très courte phrase, un court poème,
- associer quelques mots bien choisis à des dessins,
- "mots mêlés" (sopas de letras).

Italien

Parler de soi, se raconter

(Identité réelle, identité fictive)

• Se présenter

- donner son nom :

Nadia... ;

- donner son âge:

- donner son adresse :

- donner son numéro de téléphone:

- se décrire :

- parler de sa famille :

indiquer sa nationalité :

- Dire ce que l'on ressent, exprimer

- un état général :

Mi chiamo/sono Franco...

E tu, come ti chiami/chi sei ?
Ho 10 anni ; e tu, quanti anni hai ?

Abito a...In via...

Il mio numero di telefono è...

Sono alto/basso,...

Sono biondo, bruno,
castano, rosso.

Mio padre, mia madre.

Mio nonno, mia nonna.

Mio zio, mia zia.

Ho un fratello, una sorella...

Sono francese, italiano

Come stai ?

Bene/molto bene, e tu ?

Sono malato !

- la joie, la satisfaction, l'émerveillement :

Sono contento. Che bello ! Fantastico!

Meraviglioso !

Mamma, che paura ! Mamma mia !

Che peccato !

Incredibile !

Sono stanco.

Mi fa male la testa, la gamba...

Ho fame, ho sete, ho caldo, ho freddo.

- la peur :

- la déception :

- la surprise:

- la fatigue:

- la douleur (parties du corps)

- quelques sensations : la faim, la soif,
la chaleur, le froid

- Parler de ses goûts

- de ce que l'on aime, de ce que l'on

- n'aime pas, de ce que l'on déteste,

- de ce que l'on préfère:

- Parler de ses besoins, souhaits ou désirs :

Mi piace/Mi piacciono

Non mi piace/Non mi piacciono.

Mi piace di più..., (preferisco...)

Mi piace meno...

Voglio, vorrei un libro/mangiare...

Basta.

- Dire ce que l'on fait (actions courantes) :

Mi alzo, mangio, gioco,

leggo, suono...

- Dire ce que l'on veut faire (intention,

Ora/Oggi/Domani compro,

vado, voglio + infinitif ou substantif

projet):

- Dire ce que l'on a fait

Sono stato, sono andato,

ho fatto, ho visto...

- Dire que l'on possède/ que l'on ne

- possède pas :

- ce l'ho/No, non ce l'ho.

Ho un ... / Non ho... / E tu, hai... ? Sì,

È mio/Non è mio.

Di chi è ?/È tuo ?/Non è tuo ?

So... ; lo so.

Non (lo) so ; e tu (lo) sai ?

- Dire où l'on est, où l'on va, d'où l'on vient : Sono a/in, Vado a/in, Vengo a/in...

Parler avec quelqu'un, parler aux autres

• Savoir entretenir des relations sociales

- se saluer :

Buongiorno, buonasera,
buonanotte,
buon pomeriggio, ciao, salve.

- prendre congé :

Salve, Arrivederci, ciao,
salve/Buongiorno !

- demander poliment :

Per favore... Per piacere...

- remercier :

Grazie, prego.

- s'excuser :

Scusa, scusami, mi dispiace.

- féliciter :

Bravo ; bravissimo.

- exprimer des vœux :

Buon compleanno, auguri,
buon appetito, salute,
buon Natale,
buon anno !

• Savoir participer à la vie de la classe

- demander de répéter :

Ripeti ; ripetete (per favore)

- demander une aide :

Come si dice in italiano...

- demander une permission :

Posso... ?

- comprendre et exécuter une consigne,

Io lo so. Capisco/

une instruction :

Non capisco,.

Ho capito/Non ho capito ;

posso.

Avanti/Vieni ; venite / Vai ;

va, andate.

Ascolta/Prendi/Guarda.

Ascoltate/Prendete/Guardate.

Ascoltiamo/Prendiamo/Guardiamo.

Parla, parliamo, parlate.

Canta, cantiamo, cantate.

• Savoir répondre à une proposition

- répondre positivement, négativement :

- formuler, accepter, refuser une

proposition :

- accord :

- vrai/faux, désaccord :

• comprendre, exprimer une injonction :

infinitif /

• comprendre, exprimer, différer,

refuser une permission :

• exprimer un jugement :

• Savoir demander des informations

à quelqu'un :

Disegna, disegnamo, disegname.

Mostra, mostriamo, mostrate.

Apri, apriamo, aprite.

Chiudi, chiudiamo, chiudete.

Sì / No

Andiamo a/Vieni/Vuoi... ?

Volentieri/Sì, con piacere.

No/no, mi dispiace/Non posso/

Non possiamo.

Vieni a giocare, per favore ! Venite a

giocare ! Vieni con me, per piacere !

Certo/D'accordo

È vero/Non è vero/Falso

Silenzio/Calma/Seduto(i)/In piedi !

Fermo(i) ! Smettila ! Smettetela !

Siediti ! Alzati ! Aspetta ! Sedetevi !

Alzatevi ! Aspettate !

Non parlare / Zitto (a e i) ! Bisogna +

Non bisogna + infinitif. Devi +

infinitif / Non devi + infinitif

D'accordo ! Puoi... Ora no, aspetta !

Un attimo ! No / Basta !

È facile, è difficile

Chi sei ? Come ti chiami ?

Quanti anni hai ?

Dove abiti ? Dove abitate ? Dove vai

? Dove andate ?

Che cosa fai ? Che cosa fate ?

Oggi/Stasera/Domani ?

Dove sei ? Dove sei stato ? Dove sei

andato ? cos'hai visto ?

Parler des autres

(Parler de son environnement immédiat)

- Savoir identifier/présenter ou désigner

- une personne :

Che cos'hai fatto ? Che
Quando vai a... ? Che tempo
fa ? Fa bel tempo,
caldo, freddo, piove.
Quant'è?

Chi è ? Lui è Tonio...

Lei è Silvia ...

Che cosa fa ? (fa...) Dove va
? (va a...).

Che cosa vuole ? (vuole...)

Che animale è ? Che cosa è ?

È un (uno/una)...

È un (uno/una)... ?

No, è un (uno/una)...

- un animal, une chose

- Savoir décrire, qualifier

- un animal, un objet :

Grande, piccolo, piccino,
Grosso, magro. Com'è ?
Alto...

Di che colore è ?

Bianco, nero, marrone,
rosa e i

colori dell'arcobaleno.

Uno, due... Cento.dieci ...

Cento/mille/duemila....

Quanto ? Quanti ?

Bene ! Molto bene

(bello, buono...) !

Benissimo ! Che bello(i) !

Che

buono(i) ! Che brutto(i) ! Che

cattivo(i) !

- Savoir dénombrer, compter de 0 à 100
et interroger sur la quantité :

- Savoir reconnaître (et utiliser)

- quelques mots marquant l'intensité :

L'espace, le temps

- Savoir reconnaître (et utiliser)

- quelques repères temporels :

- quelques repères spatiaux :

- les moments de la journée :

- l'heure :

- les jours de la semaine :

- la date et les mois de l'année :

- les saisons :

- indiquer la présence d'un élément:

- quelques articulations élémentaires
de logique et de coordination:

- Introduction de la langue écrite

- Recopier des mots déjà mémorisés où prononciation et écrit sont en concordance.

- Définir d'un mot ou d'une phrase élémentaire (puisés dans les acquis) un dessin
ou une illustration.

Portugais

Expression des goûts et des réactions personnelles

- Exprimer des sentiments et des attitudes :

- Parler de ses goûts, de ce qu'on aime, Gosto muito de, não gosto de.
Eu adoro as azeitonas.

Ora/Adesso/Prima/Poi/Dopo/
Ieri/Oggi/Domani
Dov'è ? È... ? A destra,
a sinistra/Davanti/dietro/vicino a...
Qui/Là/Sotto/Sopra/Fra/In mezzo...
La mattina, il pomeriggio,
la sera, la notte

Che ora è ? È mezzogiorno, l'una,
sono le dieci meno un quarto /
e mezzo...

Lunedì, martedì, mercoledì, giovedì,
venerdì, sabato, domenica.

gennaio, febbraio...

La primavera, l'estate,
l'autunno, l'inverno.

c'è / ci sono

E/o/ma/però / Perché ? Perché...

de ce qu'on n'aime pas:

- Exprimer sa satisfaction, sa déception,

ses envies, sa volonté, ses sentiments

(Emploi de l'imparfait de l'indicatif

à valeur de conditionnel) :

- Proposer un choix et indiquer

sa préférence :

Domaine des relations sociales courantes

- Saluer, prendre congé :

- Répondre à des salutations :

- S'excuser, remercier :

- Exprimer vœux et souhaits :

- Demander une permission :

- Entrer en communication :

- Répondre à une invitation :

Échange d'informations

• Se présenter

Estou contente. Que bom !
Boa ideia !

Que pena ! Quero ir ao
cinema, tenho vontade de...

Queria ir à piscina.
Gostava de jogar à bola.

Queres leite ou chocolate ?
Quero leite por favor.
O que é que preferes ?
Eu prefiro...

Bom dia, como está ? Bom
dia, boa tarde, boa noite,
adeus, até logo, até amanhã.
Bem, obrigado.
Olá ! Viva. Tudo bem !
Desculpe. Obrigado.
Boas férias ! Boa viagem !
Bom ano ! Bom apetite !

Posso + verbo infinitivo ?
Com licença. Por favor,
posso... ?
Desculpe..., por favor.
Tu / você / o senhor / a
senhora.
Queres brincar ?
Reprise du verbe :
Quero, Não posso...
Exclamation : ótimo ! Boa
ideia !

- donner son nom :

- son âge :

- Donner son adresse :

- son numéro de téléphone :

- Présenter quelqu'un :

- Dire d'où l'on vient :

• Demander et donner des informations :

- relatives à l'identité :

- la nationalité de quelqu'un :

• Nommer, donner et demander
des informations sur des personnes,
des animaux, des objets,
des symboles et emblèmes culturels :

• Demander des informations ,
relatives à des activités,
des occupations, se renseigner :

- Demander des informations
(Interrogation totale).

Chamo-me, o meu nome é...

Sou o Paulo, tenho dez anos,

Faço anos no dia..., moro em Paris,

Moro em Tours, na rua ..., número 8,
2° (segundo) andar direito.

O meu número de telefone
é o 0.1.4.8.2.3.5.9.7. 6.

Esta é a Clara.

Venho de Cabo Verde, de Lyon...

Como te chamas ? Como se chama ?
Quem é (ele) ?

De onde vens (vem) ?

Onde moras (mora) ?

Sou francês, português

O que é isto ? O que é isso ?

De que cor é ?

Isto é ... , é azul/verde...

Quanto custa ? Quantos... há ?

Que idade tem ? Quantos anos tens ?

Ela tem onze anos, é morena.

A bandeira portuguesa é ...

O João está em casa ?

Vais ao cinema ?

Quem é que a Paula encontrou ?

Que horas são ? Brincas ao berlinde ?

Qual é o desporto que praticas ? Onde
vais ?

Quando é que vens ? (forme
d'insistance "é que").

Quando ? Onde ? (interrogative
elliptique)

Sabes fazer isso ? Sabes nadar ?

sur des capacités :

- Répondre à une demande

affirmative : par reprise du verbe).

d'information :

(réponse négative)

- Comprendre (et répondre à) des besoins situationnels scolaires et de l'environnement scolaire :

- Demander de l'aide linguistique :

- Parler de ce qu'on a,

de ce qu'on n'a pas:

Modalité de l'action

- Exprimer
- l'obligation :

- le besoin, la nécessité :
- la possibilité :

- l'impossibilité :

Permettre ou interdire :

- demander si c'est permis ou interdit :

Falas português ?

Sei. Falo. Está. (réponse

Sim (réponse par adverbe).

Présent général : Toco viola.

Falo francês.

Não está / Não, não está

Não sei.

Pega no caderno, senta-te.

Repete, ouve, escuta.

Não percebo,
não compreendo

Como é que se diz .. ?

Como se diz... ?

Tenho uma viola.

Tenho um irmãozinho.

O meu irmão, a minha irmã.

É preciso sair.

Tens de aprender a lição.

Preciso de dinheiro

Ele pode chegar agora,
é possível !

Eu não posso ir,

é impossível !

Não podes sair, é proibido.

Posso sair ? Não é proibido ?

Poder / Proibir

Domaine de l'action exercée sur autrui

- Exercer de l'influence sur autrui :

- par des injonctions, des suggestions :

- Exprimer des suggestions
par une phrase interrogative :

Domaine de l'expression discursive

- Rendre compte
de façon simple de ce que dit,
pense ou ressent quelqu'un :
- Justifier, apprécier :

- exprimer son accord, son désaccord :

- accepter, refuser, comparer :

- Enchaîner deux informations

- Décrire des réalités étrangères :

- Comparer sa culture à celle des autres :

- Exprimer la dimension internationale de
la langue portugaise :

Domaine des repères dans l'espace et dans le temps

- Repérer dans l'espace :

- Parler de la présence,
et de l'absence, exprimer la quantité :
(Accord de l'adjectif "muito").

Entra, diz, dá-me, senta-te et

Queres sair agora ?

Querias sair agora?

Vamos ao cinema ? Podemos sair ?

Ele diz que está contente.

Ele pensa que...

Tem razão, está errado, está certo.

Está bem !

Sim, não, porque..., mas ...

O João não é tão alto como o Miguel.

E, também, porque, mas, portanto,
primeiro, depois

Portugal está situado...

País, região, capital,
Península Ibérica, ilhas,
Oceano Atlântico,
Em Portugal come-se...

Em Portugal fala-se português.

Fala-se português no Brasil,
em Angola etc.
(país lusófono).

Onde está situado ?

Onde se encontra ? Onde fica ?

Fica na rua do Carmo.

Está situado em Lisboa, no Porto.

Há, não há, muito, pouco.

Há muitas (dez) pessoas na loja

Esta árvore é muito alta (Invariabilité
de l'adverbe "muito") .

• Situer dans l'espace :	(Les nombres cardinaux jusqu'à "cem", les nombres ordinaux jusqu'à décimo). Está à esquerda, à direita, em cima de, debaixo de... (estar + locution prépositive	- Parler de ce qu'on a fait : - Parler de ce qu'on va faire, de ce qui va se produire en employant	Neste momento estão a nadar. Ontem fui ao cinema. Vou-me embora na quarta-feira. Eles chegam amanhã.
- Indiquer la position : et adverbiale)			
- la proximité :	Está ao lado de. Está perto de.		
- l'éloignement :	Está longe daqui.		
- Reconnaître, nommer et situer des pays, des villes et des fleuves du Portugal : Lisboa, o Porto, Coimbra,	França, Portugal, Brasil, África, Espanha, Inglaterra... O rio Tejo, o rio Douro,		
• Repérer dans le temps :			
- Dire la date et l'heure :	Que dia é ? Que horas são ? Hoje é segunda feira.		
- Repérer dans le temps :	São duas e meia. Agora, depois, antes de, depois de.		
- les jours, les mois, les années :	De manhã temos aula de português, à tarde vamos à piscina.		
- les parties de la journée :	No domingo... No mês de dezembro...		
- Situer dans le temps :	Quando é que... ? Hoje, ontem, amanhã, à noite, de manhã, à tarde. Agora, neste momento, então		
• Parler des activités présentes, passées, futures :			
- Parler de ce qu'on fait :	Agora, ele está a jogar ténis.		

Annexe 11

La circulaire du 17 juin 1999

ENSEIGNEMENTS ÉLÉMENTAIRE ET SECONDAIRE

ENSEIGNEMENTS ÉLÉMENTAIRE ET SECONDAIRE

Enseignement des langues vivantes étrangères

NOR : MENE9901329C

RLR : 514-6 ; 525-4

CIRCULAIRE N°99-093 DU 17-6-1999

MEN

DESCO A1 et A4

*Texte adressé aux recteurs d'académie et aux inspecteurs d'académie,
directeurs des services départementaux de l'éducation nationale*

□ La maîtrise des langues vivantes étrangères est une des priorités du système éducatif. Elle joue en effet un rôle essentiel dans l'ouverture sur le monde des citoyens de demain et représente un atout important pour leur insertion professionnelle au terme de leurs études.

En conséquence, il est indispensable que tous les élèves soient amenés, au cours de leurs études primaires et secondaires, à une pratique effective des langues vivantes en situation de communication.

La mise en œuvre du plan d'amélioration de cet enseignement, défini par la circulaire n° 98-105 parue au B.O. n° 22 du 28 mai 1998, a débuté à la rentrée 1998 et sera poursuivie au cours de l'année 1999-2000. La présente circulaire a pour objet d'en rappeler les grandes lignes directrices et d'exposer les modalités de poursuite de ce plan au cours de l'année 1999-2000 :

I - La généralisation de l'enseignement des langues vivantes étrangères à l'école élémentaire

I. 1 Montée en charge de la généralisation

L'année scolaire 1998-1999 a été la première étape de la généralisation de l'enseignement des langues vivantes étrangères dans les classes de CM2 et, de manière plus limitée, dans celles de CM1. Le premier bilan quantitatif sur la généralisation au CM2 montre l'importance de la progression réalisée dans un temps très court, grâce à une forte implication des équipes académiques et à une action conjointe des corps d'inspection des premier et second degrés, dont il faut souligner le caractère exemplaire. Néanmoins, l'implantation de cet enseignement reste très inégale selon les académies, voire selon les circonscriptions à l'intérieur d'un même département.

La priorité pour l'année scolaire 1999-2000 consiste en l'achèvement de la généralisation pour tous les élèves de CM2 d'un enseignement de langue étrangère qui doit occuper une heure trente par semaine. L'effort devra être d'une ampleur particulière pour les écoles rurales afin qu'elles bénéficient des mêmes possibilités que les écoles urbaines.

Le développement de l'enseignement au CM1 constitue la seconde priorité. On veillera à ce que les classes et divisions de CM2 soient toutes prises en charge avant de procéder à l'extension au CM1. Dans les classes à plusieurs cours, les élèves des divisions de CM1 seront bénéficiaires de cet enseignement en même temps que les élèves du CM2.

Ce dispositif d'enseignement au cours moyen ne remet pas en cause les initiations qui sont offertes au cours élémentaire, et dans les classes de CM1 où l'enseignement ne peut être encore effectif. Cependant, la mise en place de l'initiation ne doit pas se faire au détriment de l'enseignement en CM qui demeure l'objectif essentiel, en particulier dans la gestion des ressources humaines compétentes. L'enseignement ne peut être confié qu'à des personnels linguistes : enseignants du premier degré habilités, enseignants du second degré, assistants étrangers et intervenants extérieurs agréés. Les maîtres qui se sont impliqués dans le processus d'initiation seront encouragés, notamment au moyen d'actions de formation adaptées, à acquérir les compétences requises pour enseigner, leur expérience pouvant être utilement valorisée dans les classes de CM.

Des réunions entre les professeurs de langue de sixième et les maîtres de CM2 seront organisées afin que puissent être prises en compte les compétences et savoirs acquis dans le premier degré.

I. 2 Le choix de la langue vivante étrangère étudiée

Le choix de la langue vivante étudiée au cours moyen est effectué par les parents qui se déterminent en fonction des langues vivantes proposées en sixième dans le collège du secteur. Il convient en effet que ne soit pas perdu de vue l'objectif de continuité des apprentissages entre l'école primaire et le collège.

Seront donc offertes au niveau du cours moyen les langues vivantes existant en sixième et demandées par un nombre suffisant de parents. Des regroupements d'élèves, y compris de niveaux différents - CM1/CM2 -, à l'intérieur de la même école ou entre écoles voisines, peuvent être envisagés pour la constitution de groupes à effectifs suffisants.

I. 3 Les caractéristiques de l'enseignement d'une langue vivante étrangère dans le premier degré

L'enseignement d'une langue vivante au cours moyen est dispensé sous forme de séances courtes et régulières et représente un volume d'une heure trente réparti sur la semaine. La qualité des apprentissages dépend en partie de la durée et de la régularité des séances.

Cet enseignement privilégie la communication orale en situation et vise les objectifs suivants :

- développer les capacités de compréhension des élèves et les entraîner à écouter, percevoir, reconnaître et reproduire les caractéristiques phonologiques de la langue étudiée (rythmes, sonorités, accentuation et intonations) ;

amener les élèves à s'approprier, pour pouvoir s'exprimer, quelques expressions courantes présentées dans des situations fonctionnelles, diversifiées et motivantes et à acquérir des réflexes linguistiques.

Les personnels qui assument cet enseignement choisissent les outils pédagogiques les plus adaptés en se souciant de leur variété pour entretenir l'intérêt des élèves.

Des orientations pédagogiques définissant les contenus, ainsi que les compétences attendues des élèves, ont été données par la circulaire n° 98-135 du 23 juin 1998. Elles seront mises à jour - sans modifications fondamentales - dans une circulaire en cours de publication, pour que soit rendue plus claire la continuité voulue sur les deux années du cours moyen.

I. 4 Les personnels chargés des langues vivantes étrangères

Les différentes catégories de personnels qui peuvent assumer cet enseignement ont été définies par la circulaire n° 98-105 ; ces dispositions restent pour l'essentiel valables et sont ici rappelées.

- Tous les maîtres du premier degré, et en particulier ceux qui ont bénéficié du programme européen LINGUA, peuvent enseigner une langue vivante étrangère sous réserve qu'ils aient été habilités par la commission académique ad hoc. Ils le font dans leur propre classe ou par échange de service ; cette pratique doit mériter toute l'attention des directeurs d'école et des équipes pédagogiques au moment de l'organisation des services d'enseignement.

Les professeurs des écoles sortant d'IUFM, titulaires d'un diplôme de langue vivante étrangère, qui ont suivi une formation spécifique validée durant leur formation initiale, seront fortement incités à prendre en charge cet enseignement dès leur première affectation. Les correspondants académiques demanderont aux directeurs d'IUFM de leur fournir la liste de ces sortants d'IUFM afin d'en faciliter le repérage par les IA-DSDEN et les IEN.

Il est souhaitable d'encourager l'intervention d'enseignants du premier degré, compétents en langue, en qualité de maîtres itinérants consacrant tout ou partie de leur service à cet enseignement.

Une attention particulière sera portée aux conditions d'affectation des professeurs des écoles et des instituteurs dont les compétences linguistiques doivent pouvoir être pleinement utilisées. Les dispositions qui ont pu être trouvées dans divers départements, par exemple : définition de postes à profil et gestion qualitative des personnels habilités, sont à rechercher partout, dans l'intérêt des élèves et des enseignants.

- Les professeurs de langue du second degré sont incités, comme par le passé, à apporter leur concours à ce premier enseignement. Cette solution s'avère particulièrement bénéfique pour la continuité pédagogique.

- Les assistants étrangers se verront proposer d'intervenir 9 heures au maximum dans des classes de cours moyen, le reste de leur service étant effectué dans le second degré. Cependant, sur la base du volontariat, ils pourront effectuer leur service complet (12 heures) dans le premier degré. Leur service sera réparti sur trois écoles au plus dans un même secteur géographique. Un contingent d'heures équivalent à 1000 services à temps plein a été réservé pour l'école primaire. Les assistants interviennent obligatoirement en présence du maître de la classe, qui assure la cohérence pédagogique, même s'il n'a pas de compétences linguistiques. Il peut leur être demandé, dans le cadre de leur service, d'aider les maîtres de l'école à constituer un fonds de matériel pédagogique.

- Les intervenants extérieurs agréés et rémunérés soit par les collectivités territoriales, soit sur vacation par les inspections académiques, constituent aussi une ressource à ne pas négliger dans cette période de généralisation. Une partie des crédits pédagogiques de la dotation départementale (chapitre 37-83 article 10), peut être utilisée à l'effet de rémunérer des intervenants extérieurs. Leurs conditions d'emploi (plafond d'heures et taux de rémunération) seront définies

prochainement par des textes réglementaires en préparation.
- Enfin, les aides-éducateurs justifiant d'une compétence en langue pourront assister les autres personnels dispensant cet enseignement, en particulier dans les ateliers de langue utilisant les TICE.

Dans tous les cas autres que l'échange de service, quand l'enseignement de langue n'est pas assumé par le maître de la classe, celui-ci participe aux séances. Il conserve un rôle particulier d'encadrement quand les élèves étudient avec un intervenant extérieur ou un assistant étranger, assumant la responsabilité pédagogique de l'organisation et de la mise en oeuvre des activités. Il veille, par ailleurs, à articuler son propre enseignement dans les autres domaines avec celui de la langue vivante étrangère aussi souvent que possible.

Les visites de classes animées par ces divers intervenants qui ont été conduites cette année ont donné lieu à des compte rendus et à des synthèses en cours d'exploitation et dont les principales conclusions et enseignements seront diffusés. Ces visites seront poursuivies l'an prochain.

I. 5 L'habilitation

Au regard de l'expérience acquise au cours des dernières années, il semble indispensable qu'une attention toute particulière soit portée aux conditions dans lesquelles intervient l'habilitation. Elle concerne tous les personnels appelés à avoir des fonctions d'enseignement autres que les professeurs du second degré et les assistants étrangers.

Les professeurs d'école sortant d'IUFM qui ont suivi une formation spécifique en langue vivante étrangère et dont les compétences ont été validées, ne sont pas soumis à l'habilitation dès lors que les exigences en matière de validation et celles qui prévalent pour l'habilitation auront fait l'objet d'une réflexion commune et d'un rapprochement qu'il convient d'encourager fortement.

L'habilitation a lieu avant la prise en charge effective de l'enseignement. Elle ne dispense pas d'une formation.

Une note annexée au présent texte présente quelques recommandations pour le fonctionnement des commissions académiques qui procèdent aux habilitations.

II - L'enseignement des langues dans le second degré : un recentrage sur les compétences de communication

Au collège comme au lycée, l'objectif principal de l'enseignement des langues vivantes étrangères est le développement des capacités et

compétences de communication orale et écrite des élèves, quelle que soit la filière qu'ils ont choisie. Cette priorité s'inscrit dans le cadre d'une ouverture sur la dimension culturelle qui est indissociable de la langue apprise.

L'usage des technologies de l'information et de la communication sera encouragé afin de multiplier les approches et les occasions de mettre l'élève en contact avec des documents authentiques ou en communication directe avec des partenaires des pays de la langue étudiée.

Au collège, l'accent est mis sur la communication orale, sans toutefois bannir l'écrit. À partir de la session 2000, en cohérence avec les orientations données dans les nouveaux programmes, il est prévu au diplôme national du brevet une évaluation des compétences orales des élèves en contrôle continu dans les classes de quatrième et de troisième.

Au lycée d'enseignement général et technologique, dans le cadre de la réforme mise en oeuvre à partir de la rentrée 1999, en classe de seconde, l'objectif d'amélioration des compétences linguistiques des élèves, en particulier dans le domaine de la communication, (expression et compréhension) est également renforcé.

Deux mesures concourent à cet objectif :

- les modules en LV1 et les dédoublements en LV2 et LV3 : ces dédoublements, organisés -sauf lorsque les effectifs ne le justifient pas, notamment dans certaines langues moins enseignées- doivent permettre aux enseignants d'entraîner les élèves de manière plus intensive à la pratique de la langue orale et de varier les approches pédagogiques ;

- la participation accrue d'assistants étrangers à l'apprentissage : en effet, afin de favoriser la communication orale, à partir de la rentrée 1999, les élèves de lycée bénéficieront progressivement d'une heure hebdomadaire de conversation avec un assistant étranger. Cette année, les assistants seront affectés essentiellement en lycée, hors classes préparatoires, en classe de seconde et en LV1 en priorité. En règle générale, dans le second degré, les

assistants sont seuls avec un groupe d'élèves ; ils peuvent aussi intervenir en double avec le professeur, lorsque le besoin s'en fait sentir pour une activité spécifique. Ils facilitent la pratique de la conversation courante. Les séances qu'ils conduisent doivent être en relation directe avec le cours de l'enseignant et préparées avec celui-ci (par exemple, un travail sur du matériel authentique vidéo ou audio pour la compréhension, auditive, le prolongement d'un thème étudié en classe par un débat, des travaux d'enrichissement lexical, un apport culturel, etc.). Enfin, il peut être demandé aux assistants d'aider les enseignants à constituer un fonds de matériel pédagogique pour l'établissement (enregistrements sonores notamment).

En outre, les programmes de lycée, en cours de rédaction par le groupe technique disciplinaire compétent, dans le cadre des orientations fixées par le Conseil

national des programmes, mettront l'accent sur la communication. Il conviendra d'en tirer les conséquences en matière d'évaluation de l'enseignement des langues vivantes. Pour cette raison, il appartient aux corps d'inspection, en liaison avec les coordonnateurs académiques de suivre avec la plus grande attention les expérimentations d'évaluation des capacités d'expression et de compréhension de la première langue vivante au baccalauréat qui vont se poursuivre à la rentrée prochaine.

III - Une politique académique en faveur des langues vivantes

Dans le cadre des orientations nationales et en tenant compte des spécificités de chaque académie, il appartient aux recteurs de définir la politique académique des langues vivantes.

L'organisation de cet enseignement sera inscrite dans le projet académique et sera, à ce titre, clairement intégrée au processus de contractualisation en cours de mise en place entre le niveau national et le niveau académique. Cette démarche sera déclinée au niveau local entre l'académie et les établissements.

III. 1 Le pilotage académique

Le groupe de pilotage, réuni chaque fois que nécessaire par le coordonnateur académique désigné par le recteur, procède à une analyse de la situation et propose des mesures qui concourent à la définition d'une politique académique en faveur des langues vivantes.

Ce groupe de pilotage s'attache à servir toutes les langues présentes dans l'académie et à faciliter la mise en oeuvre d'une politique cohérente en faveur de l'ensemble des élèves.

Compte tenu de l'importance du projet de généralisation de l'enseignement des langues vivantes au cours moyen, il est essentiel que les IA- DSDEN et les IEN chargés de circonscriptions d'enseignement primaire soient représentés au sein du groupe de pilotage ; la part active qu'ils prendront à la mise en oeuvre de la politique académique est une des conditions du succès de ce projet ambitieux. Au niveau du second degré, les IA-DSDEN et les IA-IPR devront collaborer à la définition des besoins de chaque bassin et au suivi d'un niveau d'enseignement à l'autre.

Le groupe de pilotage veille en particulier à la promotion des expérimentations pédagogiques et aux actions de formation. Il s'organise en conséquence en faisant appel aux diverses ressources académiques qu'il s'attache à identifier.

III. 2 La carte des langues et la continuité de l'enseignement d'un niveau à l'autre

Un des facteurs essentiels de l'amélioration de l'enseignement des langues vivantes est la possibilité pour les élèves de poursuivre l'étude d'une langue tout au long de leur cursus, quelle que soit la filière choisie. De plus, il convient de maintenir au sein du système éducatif, une offre équilibrée de plusieurs langues vivantes étrangères, tout particulièrement en LV2 et LV3. Pourront être proposés aux élèves, non seulement les grandes langues européennes mais aussi le japonais et le chinois ainsi que l'arabe, langue de pays avec lesquels la France a des liens économiques et culturels forts et anciens et dont la reconnaissance positive peut être un facteur d'intégration.

Les académies doivent établir une carte des langues vivantes étrangères permettant de répondre aux besoins dans ce domaine, d'assurer la continuité de l'enseignement entre le premier et le second degré et entre l'enseignement général et l'enseignement professionnel et de rationaliser, dans le même temps, l'offre des langues vivantes dans le second degré. Cette année, de nombreuses académies ont élaboré une carte des langues tenant compte de ces orientations. Il importe que ce mouvement se généralise et que partout où ce travail a commencé, il se développe.

Afin de préserver au lycée l'offre de langues de moindre diffusion, en particulier en LV2 et LV3, on en développera l'enseignement dans le cadre des bassins et de la coopération des établissements entre eux. Ce maintien pourra, en particulier pour les langues les plus rares ou dans les régions les plus isolées, s'appuyer sur un recours partiel aux technologies de l'information et de la communication (visioconférence notamment).

De plus, afin de ne pas pénaliser les élèves ayant étudié au collège une langue de moindre diffusion et ne pouvant en poursuivre l'apprentissage au lycée où ils sont inscrits, faute d'offre, vous veillerez à ouvrir, en seconde, notamment en lycée professionnel, des cours intensifs à effectifs réduits pour débutants, dans les langues offertes par l'établissement.

Enfin, pour éviter la création de classes de niveaux différents par le biais du regroupement des élèves selon les langues choisies, il est souhaitable que ces derniers soient répartis dans les divisions indépendamment des langues étudiées. En effet, le choix des langues ne doit pas entraver la mixité sociale, objectif primordial fixé par la circulaire de rentrée.

Cette remarque s'applique tout particulièrement aux élèves des classes européennes qui, conformément à la circulaire n° 92-234 du 19 août 1992, ne sauraient être regroupés dans une classe, sauf pour les enseignements spécifiques à cette section. Par ailleurs, l'ouverture de classes européennes en sixième doit rester exceptionnelle.

Dans le prolongement de l'élaboration et de la mise en place d'une carte académique des langues, une information systématique des familles devra être prévue, en collaboration avec les DRONISEP et les chefs d'établissement, sur les langues proposées et sur leur diffusion au sein de l'académie, tout au long du cursus des diverses filières. Il est important que cette information soit diffusée avec un soin particulier.

III. 3 Les expérimentations

Une série d'expérimentations a été suivie au cours de l'année 1998-1999 dans le second degré. Ce programme sera reconduit durant l'année scolaire prochaine et étendu au premier degré. Il concerne les écoles et établissements volontaires. Il est souhaitable que tous les niveaux d'enseignement et toutes les filières soient représentés.

Il convient d'encourager la poursuite de ces expérimentations ainsi que d'en organiser un suivi académique par les corps d'inspection. Il convient aussi de nous signaler pour la fin septembre les établissements susceptibles de faire l'objet d'un suivi national et tout particulièrement les établissements travaillant : sur une nouvelle organisation des enseignements (répartition de l'horaire sur un plus grand nombre de séquences, ventilation différenciée de la charge horaire annuelle, regroupement des élèves selon les tâches proposées etc) ;

- sur une véritable intégration des TICE à la classe de langue étrangère (afin d'ouvrir la classe sur les pays de la langue étudiée, d'assurer l'enseignement de langues choisies par un petit nombre d'élèves, d'accroître, grâce à un travail progressif en autonomie ou semi-autonomie, le temps d'exposition à la langue et le temps d'expression de chaque élève) ;

- sur l'intégration, dans les lycées d'enseignement professionnel, d'une partie des cours de langues étrangères à ceux du domaine professionnel et le suivi des établissements offrant une LV2 à un grand nombre d'élèves ;

- sur les échanges organisés entre établissements français et étrangers, notamment dans le cadre des jumelages ;

- sur l'offre d'activités linguistiques dans le cadre des contrats éducatifs locaux, de " l'école ouverte " ou d'animation du temps libre des lycéens, notamment dans les zones d'éducation prioritaires.

Les écoles et les établissements souhaitant s'inscrire dans ce programme devront le signaler au coordonnateur académique pour les langues vivantes qui leur proposera un protocole d'expérimentation et organisera le suivi.

Les équipes souhaitant engager une réflexion plus approfondie sur leurs pratiques et en dégager par écrit, sous forme de court mémoire, les

éléments transférables, peuvent se faire connaître du coordonnateur "valorisation des innovations pédagogiques" et être contractualisées dans le programme national des innovations.

III. 4 La formation continue

L'effort de développement d'actions de formation de formateurs entrepris en 1998-99 dans le cadre du plan national de formation sera poursuivi l'année prochaine. Universités d'été et PNF sont d'ores et déjà prévus pour l'année scolaire 1999-2000.

Pour le premier degré, outre la mise en place de modules spécifiques pour le développement des compétences linguistiques et pédagogiques des professeurs des écoles stagiaires en formation initiale, les plans académiques de formation continue devront favoriser, par des offres appropriées, l'amélioration de la maîtrise linguistique de maîtres non habilités et désireux de s'investir dans un enseignement de langue vivante. Par ailleurs, les compétences didactiques et pédagogiques des maîtres habilités devront être confortées et leurs connaissances actualisées par des actions adaptées (stages, formation à distance grâce aux TICE, autoformation...).

Il ressort des enquêtes faites auprès des académies que tous les maîtres habilités ayant bénéficié de formations n'interviennent pas dans l'enseignement des langues étrangères. Afin de tirer le meilleur parti des formations, vous veillerez à ce qu'elles s'adressent à des maîtres qui, à l'issue de celles-ci, enseignent dans une et si possible dans plusieurs classes, en particulier lorsqu'il s'agit de formation lourdes.

À destination des enseignants de tous les niveaux, il est souhaitable d'organiser des stages sur le recours aux TICE, la collaboration avec des assistants et le recours à des approches innovantes à la faveur de modulations horaires et de regroupements d'élèves dans l'enseignement des langues étrangères ainsi que sur la continuité de l'apprentissage entre les différents niveaux d'enseignement.

Une attention particulière doit être portée aux assistants étrangers. Sauf pour les assistants d'italien et les assistants de portugais qui seront regroupés, comme par le passé, respectivement à Grenoble et à Bordeaux, des stages d'accueil seront organisés dans les académies. Les modalités et contenus de ces stages ainsi que leurs dates et leur durée sont définis en fonction de vos crédits de formation des personnels enseignants du chapitre 37-20, articles 10 et 30.

Afin de faciliter l'accueil des assistants, il est souhaitable qu'en même temps que leur arrêté de mutation, ils reçoivent " le carnet de route de l'assistant " élaboré par le Centre international d'études pédagogiques (CIEP). Ce carnet comporte une série d'informations pratiques de nature à faciliter la venue des assistants étrangers. En outre, le CIEP fournira aux académies un guide administratif et pédagogique à leur distribuer lors du stage d'accueil. Ensuite, à leur arrivée dans l'école ou l'établissement, les assistants doivent se voir proposer une période

d'observation des classes dans lesquelles ils interviendront. Cette période constitue un élément de leur formation.

Par ailleurs, la création ou l'actualisation d'une véritable documentation pédagogique pourrait utilement concourir à l'accompagnement de tous les personnels engagés dans le dispositif de la généralisation de l'enseignement des langues vivantes étrangères au CM. Des pôles de ressources, bien identifiés au niveau académique ou départemental, sont à constituer à partir du repérage des expériences déjà riches qui se sont développées sur tout le territoire.

Pour le ministre de l'éducation nationale,
de la recherche et de la technologie
et par délégation,
Le directeur de l'enseignement scolaire
Bernard TOULEMONDE

Annexe

LA GÉNÉRALISATION DE L'ENSEIGNEMENT D'UNE LANGUE VIVANTE ÉTRANGÈRE AU COURS MOYEN À LA RENTRÉE DE 1999 : L'HABILITATION DES PERSONNELS

Les recommandations suivantes ont pour but d'aider au travail du groupe de pilotage académique " langues vivantes étrangères " dans un souci de mise en cohérence des dispositifs existants. Elles seront présentées à tous les formateurs concernés par la procédure d'habilitation. Il convient de les mettre en oeuvre en fonction des contraintes locales en veillant à proposer un niveau d'exigence raisonnable compatible avec un bon fonctionnement du dispositif.

Pilotage de la cellule académique "habilitations"

Au sein du groupe de pilotage académique un responsable est spécialement chargé de coordonner le dossier " habilitations " en liaison avec tous les formateurs linguistes de l'académie (1er, 2nd degrés) susceptibles de procéder aux entretiens d'habilitation.

Le responsable du dispositif réunit les formateurs en début et en fin d'année scolaire afin de lancer, en liaison avec les IADSDEN, la campagne d'habilitation, et d'assurer la cohérence des actions ainsi que l'uniformité des exigences dans l'académie. La mise en oeuvre concrète de la procédure nécessite, au moins en début d'année scolaire, la participation d'un responsable de la division des personnels dans les inspections académiques.

Animer le dispositif signifie :

- participer à l'information des candidats à l'habilitation ainsi qu'à leur recensement (nombre, répartition), en liaison avec les services des IA ;
- composer les commissions d'habilitation (cf. ci-dessous) ;
- proposer un calendrier pour le déroulement des commissions ;
- rappeler les contenus et les modalités de l'entretien (dans un souci d'harmonisation) ;
- rappeler les textes officiels en vigueur ;
- envisager des actions visant le suivi des futurs habilités (regroupement pour des journées de formation, visites de classe après l'entretien; échanges de documents ...).

Composition, rôle et fonctionnement des commissions d'habilitation

Il est souhaitable que les commissions d'habilitation soient composées de 2 membres (au moins) :

- un formateur (compétent en langues) représentant le 1er degré (IEN, IMF, personne ressource...) ;
- un formateur linguiste représentant le 2nd degré (IPR, professeur de collège impliqué dans le 1er degré, professeur relais ...).

On veillera à impliquer dans ce dispositif les professeurs de langue en IUFM (PRAG, PRCE, maîtres de conférence, PMF...) dans la mesure où ils sont amenés à assurer une partie de la formation continue en langues vivantes dans les départements.

Les sessions d'habilitation ne devraient pas se limiter à répondre de façon ponctuelle aux besoins des départements; elles ont notamment vocation à :
- servir de "points d'appui" à la décision lors de la préparation des plans de formation ;

- nourrir la réflexion des équipes de formateurs en constituant par exemple, un relevé qualitatif des points forts des candidats et des lacunes ou erreurs les plus fréquentes.

Les commissions se réunissent au niveau départemental ; il appartient à l'inspection académique d'adresser une convocation aux formateurs et aux candidats.

L'entretien d'habilitation

Avec leur convocation, les candidats à l'habilitation (enseignants et intervenants extérieurs) reçoivent :

- les références des textes officiels;

une information sur les contenus, les modalités de l'entretien et la qualité des membres de la commission.

L'entretien dure environ 30 mn et permet de vérifier les compétences linguistiques ainsi que les compétences pédagogiques du candidat.

- Les compétences linguistiques (10/15mn) en matière de compréhension et de production orales :

à partir de documents simples (sonores, audiovisuels) ou didactisés (manuels, vidéocassettes) et/ou d'une conversation avec les membres de la commission, on évaluera la capacité de compréhension orale, la correction phonologique et syntaxique de l'expression orale (rythme, intonation, prosodie), la capacité à communiquer, l'aisance dans la langue et le degré de connaissance des pays où la langue est parlée (à travers les séjours éventuellement effectués).

- Les compétences pédagogiques (10/15mn) :

on vérifiera la bonne connaissance des textes officiels (orientations pédagogiques, objectifs, contenus linguistiques et culturels, démarches,...). L'entretien portera également sur la mise en oeuvre pédagogique de séquences (situations, activités, démarche de l'enseignant,...) et / ou sur l'analyse de documents simples (supports pédagogiques écrits, sonores, iconographiques, audiovisuels, informatiques,...) au regard des orientations définies par les textes.

Pour ce qui concerne les locuteurs natifs (intervenants extérieurs souhaitant enseigner leur langue maternelle), une bonne connaissance du français doit faire partie des exigences attendues.

Le rapport de la commission

À l'issue de chaque entretien, le rapport circonstancié rédigé et signé par

les 2 membres de la commission doit faire apparaître distinctement la mention habilité ou non habilité. Les candidats "non habilités" sont informés par écrit des motifs précis de leur non habilitation ; ainsi, à partir des conseils des formateurs, pourront-ils "mesurer le chemin restant à parcourir" et préparer, le cas échéant la session suivante.

Dans les deux cas, le rapport de la commission doit être perçu comme un document visant à aider le candidat à se "positionner" dans le domaine des langues afin de l'aider à compléter et / ou à finaliser sa formation (vers une qualification complémentaire universitaire, diplôme de compétence en langue - DCL...).

En ce qui concerne les intervenants extérieurs, la délivrance de l'agrément par l'IA/DSDEN suppose qu'ils aient satisfait aux exigences de la commission d'habilitation.

Annexe 12

La circulaire du 4 novembre 1999

**LANGUES VIVANTES
ÉTRANGÈRES -
ORIENTATIONS
PÉDAGOGIQUES
POUR LA MISE EN ŒUVRE
AU CM1 ET AU CM2**

C. n° 99-176 du 4-11-1999
NOR : MENE9902283C
RLR : 514-6
MEN - DESCO A1

*Texte adressé aux recteurs d'académie et aux inspec-
teurs d'académie, directeurs des services départemen-
taux de l'éducation nationale, pour attribution*

□ Le présent texte remplace la circulaire n° 98-135 du 23 juin 1998 relative aux orientations pédagogiques pour l'enseignement d'une langue vivante étrangère au CM2. Il en conserve l'essentiel tout en tenant compte de la décision de généraliser progressivement cet enseignement, qui devra être implanté en priorité dans les classes ou divisions de CM2 et développé le plus possible dans celles de CM1.

C'est la dynamique de l'apprentissage sur deux années qui est ici esquissée, en particulier dans la présentation des référentiels spécifiques à chaque langue vivante susceptible d'être étudiée à l'école primaire qui constituent la seconde partie de cette circulaire. Les propositions de contenus et l'explicitation des compétences attendues doivent favoriser la continuité de l'apprentissage du CM1 au CM2, du CM2 à la 6ème, sans imposer pour autant une programmation stricte qui ne conviendrait ni à la diversité des situations, ni à la spécificité des apprentissages linguistiques. C'est en effet l'esprit défini dans le texte des programmes de la classe de 6ème qui doit prévaloir dès le début de ces apprentissages: il s'agit de concevoir ceux-ci comme un processus continu qui se développe et se perfectionne dans une "progression en spirale", "par un enrichissement progressif et une reprise constante de ce qui a été enseigné, appris et peut-être oublié" (programmes de la classe de 6ème). L'horaire hebdomadaire

reste fixé à une heure trente ; les séances sont de préférence courtes et régulières.

Objectifs

La priorité accordée à la langue orale est réaffirmée : au plaisir de découvrir et de comprendre, s'ajoute la confiance gagnée quand on s'essaie à parler avec succès. C'est ce contexte positif qu'il convient de créer et de maintenir.

Les objectifs définis en 1998, qu'un apprentissage continué sur deux années doit permettre d'atteindre dans de meilleures conditions, restent valides:

- développer la capacité de compréhension des élèves, essentiellement dans le registre de la langue orale, et leur faire repérer peu à peu les divers éléments langagiers (lexicaux, grammaticaux, phonologiques) qui conduisent à la construction du sens,
- entraîner les élèves à écouter, percevoir, reconnaître, reproduire et produire les rythmes, sonorités, schémas intonatifs de la langue étudiée et, plus généralement, toutes les caractéristiques relevant de la réalisation orale de la langue,
- amener les élèves à s'approprier, dans l'intention de s'exprimer, des fonctions langagières de base (précisées dans les référentiels qui suivent ce préambule), présentées dans des situations de communication simples, variées, motivantes, ayant du sens pour eux et, chaque fois que c'est possible, culturellement marquées,
- favoriser une première prise de conscience du fonctionnement de la langue,
- ouvrir l'esprit des élèves aux réalités d'un monde étranger et leur faire prendre conscience de la relativité des usages.

Indications pédagogiques

Des principes identiques à ceux qui sont appliqués dans les autres champs disciplinaires

L'enseignement d'une langue vivante est, comme tous les autres, centré sur l'élève. Le rôle de l'enseignant consiste à:

- organiser une progression raisonnée en n'hésitant pas à conforter les acquisitions antérieures par des reprises et par des synthèses régulières, dans des mises en situation et des combinatoires diverses ,
- rechercher l'efficacité et la rigueur en préservant les approches ludiques les plus aptes à générer le plaisir de découvrir et d'apprendre à communiquer,
- susciter la participation active des élèves et favoriser les interactions et l'entraide,
- faire prendre conscience aux élèves de leurs progrès et des améliorations souhaitables,

- dédramatiser les erreurs et les exploiter de manière positive.

Dans le domaine de la langue vivante, comme dans les toutes les circonstances de la classe où l'expression orale est favorisée, le maître veille à rendre les élèves attentifs, non seulement aux intentions de celui qui parle et au contenu des messages, mais aussi à la manière de dire dans la langue.

Les élèves de cours moyen ont déjà une expérience scolaire et, s'ils sont débutants dans cet apprentissage, la prise en compte de leur expérience et l'exigence d'unité de leur formation ne peuvent être négligées. En particulier, face à des documents authentiques, le maître sollicite les capacités acquises par ailleurs, capacités de compréhension et d'analyse, développées jusqu'alors sur des documents en langue française.

Enfin, le rôle du maître de la classe est déterminant pour aider à percevoir et à établir des liens entre les apprentissages relevant de champs disciplinaires divers, qu'il s'agisse d'une première approche comparative du fonctionnement des langues, des apports culturels (à compléter dans le cadre des programmes d'histoire et de géographie, dans les domaines de l'éducation artistique et aussi par des lectures documentaires ou de fiction), ou d'un réinvestissement des acquisitions langagières dans des situations de classe (donner l'heure ou la date, compter, pratiquer des jeux en EPS...). Lorsque l'enseignant de la classe ne dispense pas lui-même cet enseignement, la concertation régulière avec le (ou les) personne(s) qui l'assume(nt) doit favoriser l'harmonisation et la complémentarité des apports respectifs.

Une priorité: la communication orale

La langue étrangère est présentée en situation (chansons, comptines, courts dialogues, saynètes, contes, courts récits, jeux ...). L'une des conditions d'un apprentissage réussi est la qualité de l'écoute, sur laquelle reposent non seulement la compréhension mais aussi la qualité de l'expression. L'enseignant de langue veille donc régulièrement, dans le cadre de situations motivantes, à:

- offrir de bons modèles;
- entraîner à affiner l'écoute;
- entraîner à comprendre, c'est-à-dire, à ce niveau, à reconnaître les informations essentielles du message;
- entraîner à reproduire avec exactitude la prononciation : accentuation et rythme, schéma intonatif, phonèmes;
- entraîner à s'exprimer à titre personnel (dans la limite d'objectifs réalistes en fonction de l'âge des enfants et du temps de cet enseignement).

La place de l'écrit

La priorité étant donnée à la langue orale, le recours à la langue écrite doit respecter deux conditions:

- rester très limité;
 - n'intervenir qu'après une présentation orale des éléments concernés (sauf cas exceptionnels d'éléments langagiers spécifiques de la langue écrite).
- Néanmoins, connaître une langue, c'est également, à ce niveau, être capable de comprendre le sens de courts messages écrits. Les chansons, comptines, poèmes appris et mémorisés en classe peuvent faire l'objet d'une trace écrite individuelle; un mot, une expression, une très courte phrase peuvent compléter un dessin, un schéma, une photographie, des images séquentielles, une chanson...

Par ailleurs, l'écrit peut favoriser la compréhension du fonctionnement de la langue étrangère, la comparaison avec la langue maternelle et la mémorisation : cette approche comparative est alors intégrée à l'ensemble des activités de la classe. A partir d'écrits brefs (panneaux, pancartes, slogans, publicités, cartes de vœux, courts énoncés...), l'enseignant peut utiliser la trace écrite pour faciliter la perception de la segmentation de la phrase et commencer à mettre en évidence les rapports graphie/phonie spécifique de la langue étudiée; enfin, il fait prendre conscience aux élèves qu'une langue étrangère n'est ni un "calque" de leur langue maternelle, ni une juxtaposition de mots les plus clairement chargés de sens.

Des activités et des situations motivantes, des supports variés

Les enseignants ont la responsabilité du choix des méthodes, démarches et outils, dans le respect des orientations définies par le présent texte. Ils veillent à l'alternance des activités et à leur complémentarité, les élèves étant souvent sollicités pour s'exprimer oralement, agir ou réagir par écrit, pour participer à des jeux...

Le recours aux documents authentiques sous des formes variées (support papier, cassettes audio ou vidéo, multimédia) est le plus fréquent possible. Ceux qui présentent des modes de vie ou de penser différents du nôtre (aspects de civilisation) seront utilement proposés pour amener l'élève à réfléchir en lui apportant une ouverture culturelle.

L'utilisation des supports offerts par les technologies nouvelles est encouragée, qu'il s'agisse de produits interactifs (vidéos, cédéroms adaptés) ou de communication à distance (utilisation de l'internet: courrier électronique, recherche documentaire, etc.).

Dans toutes les situations créées et en exploitant leur diversité, le maître s'efforce de :

- limiter les situations artificielles;
- cultiver et soutenir l'attention à la langue étrangère ;
- stimuler le désir de s'exprimer, le plaisir de s'essayer à parler;

- entretenir le plaisir de découvrir et de connaître.

Dans ce domaine comme dans les autres, même s'il n'est demandé aucun travail écrit en dehors de l'école, il encourage les élèves à repérer dans leur environnement, dans les émissions de télévision, etc. des éléments relatifs à la langue étudiée et aux références culturelles qui lui sont liées ; il valorise le matériel rapporté en classe.

L'évaluation

Dans le contexte de cet enseignement comme pour tous les autres, l'évaluation est partie intégrante du projet de travail: elle permet de valoriser les acquis, d'identifier les progrès réalisés, de repérer des lacunes et des difficultés. En un premier temps, il sera nécessaire de tenir compte du fait que les élèves peuvent être de niveaux variés compte tenu de leur scolarité antérieure, des temps d'initiation ou d'apprentissage dont ils auront bénéficié.

Sur le plan des connaissances, la liste des situations présentées dans les référentiels constitue un cadre commode pour l'observation des progrès, au cours des indispensables moments de reprise et de brassage des éléments antérieurement abordés qui accompagnent la progression mise en place. Le maître a toute latitude pour proposer des situations de transfert permettant la vérification de véritables acquis par le biais d'exercices et de situations différents de ceux qui ont servi de base à l'apprentissage.

À partir de l'évaluation individuelle, l'enseignant favorise l'entraide et une saine émulation entre les élèves de niveaux linguistiques différents et s'efforce de les conduire, par atelier ou en groupe, à progresser tous vers des objectifs communs.

Au delà de l'appropriation des notions visées par les référentiels, l'enseignant attachera une attention toute particulière à l'évaluation de la prononciation : accentuation et intonation correctes, justesse des phonèmes.

La continuité d'une année à l'autre (du CM1 au CM2, du CM2 à la 6ème) sera favorisée par un bilan explicite, d'une part, des fonctions langagières travaillées et des situations proposées et, d'autre part, des acquisitions effectuées par chaque élève.

Pour le ministre de l'éducation nationale,
de la recherche et de la technologie
et par délégation,
Le directeur de l'enseignement scolaire

Bernard TOULEMONDE

Annexe

ALLEMAND

Au cours moyen, l'enseignement de l'allemand a recours essentiellement à une pédagogie de l'oral. Les élèves y sont méthodiquement familiarisés avec le matériel sonore de la langue. À cet effet, on s'attache à créer les conditions les plus favorables à l'écoute d'une langue authentique, vivante, simple et naturelle. On utilise avec discernement le support écrit.

À ce niveau, l'écoute et la prise de parole sont le plus souvent possible associées à des situations imprégnées de connotations culturelles, dans lesquelles l'élève joue un rôle. C'est en effet en participant de façon active, par la parole et par le geste, à des échanges vécus personnellement et concrètement qu'il se familiarise peu à peu avec les rythmes et les sonorités des énoncés chargés de sens, qu'il apprend ainsi à reconnaître et à prononcer. Dans ces situations, d'abord très simples, volontiers plaisantes et ludiques, les élèves sont amenés méthodiquement à comprendre la signification d'ensembles structurés, notamment à partir de la perception des modelés intonatifs qui correspondent aux principales modalités de l'expression (dire, interroger, s'exclamer etc.).

La liste des éléments de langue énumérés et classés ci-dessous dans le tableau de référence permet d'imaginer les situations dans lesquelles peut se développer l'apprentissage. Pour tenir compte de la complexité croissante de la langue employée, on a mentionné en rouge, à titre indicatif, ce qui semble relever plus spécifiquement d'une deuxième année. Il n'y a cependant pas lieu de considérer que la liste figurant dans ce tableau suggère, voire détermine, une progression. C'est au maître qu'il appartient d'élaborer cette progression, en prenant appui sur les activités langagières qu'il choisit à cet effet et dont il organise la succession et la coordination. En tout état de cause, on ne perdra pas de vue que ces fragments de langue ne prennent leur sens que dans de véritables énoncés, qu'il s'agisse de dialogues, de monologues ou de récits.

L'apprentissage d'une langue vivante qui se fixe comme objectif de faire acquérir des compétences de compréhension et d'expression s'inscrit dans la durée. On tiendra donc le plus grand compte, pendant les deux années du cours moyen, de la réalité de la classe, du degré de maturité des élèves, mais aussi de leur sensibilité et de leur capacité à découvrir, pour le plaisir et sans prévention, une autre réalité. On veillera bien entendu également à réussir l'intégration de ce nouvel apprentissage au contexte général dans lequel ces jeunes élèves acquièrent les différents savoirs et savoir-faire qui leur sont transmis à l'école élémentaire.

Fonctions

Parler de soi

- . Se présenter
- donner son nom
- donner son âge
- donner son adresse

- . Dire ce que l'on ressent
- état général

- faim, soif
- joie, satisfaction

- déception
- fatigue
- dégoût/absence d'envie
- douleur
- peur
- surprise

- . Parler de ses qualités, caractéristiques

- . Parler de ses goûts

- de ce qu'on aime/ou pas

- de ce que l'on préfère

- . Parler de ses besoins, souhaits, désirs
- möchten(gerne)...

- . Parler de ses intentions, ses projets

- . Dire que l'on est capable ou non

Exemples

Ich bin, ich heiße...
Ich bin 10 (Jahre alt).
Ich wohne in...
Ich komme aus...

Mir geht's gut/
nicht so gut/ schlecht.
Ich habe Hunger, Durst.
Toll, super, prima, klasse,
phantastisch, hurra!
Ich freue mich. Wie schön!

Schade!
Ich bin müde.
Ich habe keine Lust.
Der Kopf tut mir weh.
Ich habe Angst. O je!
O! Was! Na, so was! Nanu!

Ich bin grob, schön...

Ich mag.../Ich mag das nicht.
Ich spiele/Wir
spielen(gerne/nicht gerne)
Tennis.
Ich fahre gerne rad.
Ich spiele lieber Basketball.
Ich möchte/Wir

Ich will/Wir wollen...Ich
brauche...
Ich will/Wir wollen essen,
trinken, tanzen, spielen .
Ich kann/Wir können jetzt/
jetzt nicht singen.

- . Dire ce que l'on a la permission
de faire ou non

- . Dire que l'on doit faire

- . Dire que l'on possède ou non

- . Dire que l'on sait ou non

- . Dire où on est - dire où on va

Parler aux autres

- . Savoir entretenir des relations sociales
- se saluer

- prendre congé

- remercier
- s'excuser
- formuler des souhaits

- féliciter

- . Demander des informations à un interlocuteur

- sur lui-même
- sur son identité

- sur son âge

- sur son état

- sur ce qu'il fait, ce qu'il veut, ce qu'il désire

- sur le lieu où il est, où il habite

- sur le lieu où il va

Ich darf/Wir dürfen (nicht) spielen.

Ich muß/Wir müssen

(jetzt) gehen.

Ich habe.../Wir haben.../Ich habe
kein...

Das ist mein.../Das ist nicht mein...

Ich weibes. Ich weibes nicht - Weibst du
es?

Ich bin/Wir sind hier, da.

Ich gehe in die Schule.

Ich gehe zu Stefan.

Wir fahren in die Stadt.

Wir fahren nach Deutschland.

Guten Morgen! Morgen!

Guten Tag! Tag!

Guten Abend! Gute Nacht! Hallo!

Tschüß! Auf Wiedersehen!

Bis bald.

Danke (schön)! Bitte (schön)!

Entschuldigung!

Alles Gute (zum Geburtstag)!

Frohe Weihnachten!

Bravo !

Wer bist du?

Wie heißt du?

Wie heißen Sie? Wer sind Sie?

Wie alt bist du?

Wie geht's?

Was machst du?

Was willst du?

Was möchtest du ?

Was möchten Sie?

Wo bist du? Wo wohnst du?

Wohin gehst du? /

sur une date ou un horaire	Wo gehst du hin? Wann kommst du?	- vrai/faux	Jetzt nicht/Später Richtig / falsch
- sur quelqu'un d'autre	Wer ist das? Wer ist da? Was macht Paul? Wann kommt Uta?	. Émettre une hypothèse.	Vielleicht
- sur quelque chose sur des objets	Was ist das? Ist das...? Wo ist die Kasse, bitte ? Wie ist das? Wie schmeckt das? Was kostet das? Was ist denn los? Wie ist das Wetter?	. Savoir participer à la vie de la classe. - demander de répéter	Wie bitte? Noch einmal, bitte!
sur un prix sur un événement sur le temps		- dire que l'on n'a pas compris - demander une aide	Ich habe nicht verstanden. Wie sagt man? Wie heißt das auf deutsch? Hilf mir bitte! Können Sie mir helfen? Ich, bitte! Komm (herein)! Mach die Tür auf / zu! Setz dich! Hör auf! Sei still! Nicht so laut! Hör(t) gut zu! Pab(t) auf! Schau(t) mal! Du bist dran! Du gehst raus! Geh raus! Weiter ! Jetzt singen wir!
. Exprimer un désir, une injonction	Gib mir das! Nimm doch! Komm (her)!	- demander la parole - consignes	
. Exprimer une caractéristique	Du bist grob. . .		
. Exprimer une obligation	Du mußt (jetzt) in die Schule / gehen.		
. Exprimer et demander une permission	Darf ich spielen? Ja, natürlich!	Parler des autres (Parler de son environnement immédiat) . Savoir identifier/présenter ou désigner - une personne	Das ist Markus. Das ist die Mutter von Paul... Hier ist meine Mutter/mein Vater. Sie heißt... Er heißt . . . Das ist unser Lehrer, Herr... Das ist eine Katze/ein Auto. Das sind Blumen. Das ist Pauls Buch. Das ist rot, neu, kaputt, schön, gut... Markus ist grob, klein... Eins, zwei... 20 - Wieviel...? Sehr gut! Sehr schön! Viel, wenig, alle
. Exprimer une interdiction	Nein, du darfst nicht – Das darfst du nicht! Halt!		
. Exprimer une proposition	Spielst du mit?/ Kommst du spielen? / Willst du spielen? / Komm, wir spielen! /	- un animal, une chose	
. Répondre à une proposition	Wollen wir spielen? Gehen wir!	. Savoir décrire, qualifier, compter	
- accord	Ja, gern/Ja, natürlich! Einverstanden .	. Savoir exprimer l'intensité ou la quantité	
- désaccord	Also gut. Nein, danke. Ich habe keine Lust.	. Savoir donner des informations	Er/sie spielt. Er/sie ist weg

- sur quelqu'un

Er/sie kommt gleich. Sie kommen.

- sur le temps qu'il fait

Die Sonne scheint –
Es regnet.

. Savoir utiliser

- quelques repères spatiaux

Hier. Da. Dort.
Rechts. Links. Oben. Unten.
Vorn. Hinten.
In Frankreich
Jetzt .

- quelques repères temporels

Jetzt nicht. Später.
G l e i c h ! Moment!
Um fünf Uhr.
Am Samstag.
Heute. Morgen.
Und. Aber

- quelques articulations de logique et de coordination

Annexe 13

Discours du 29 janvier 2001

Discours de Jack Lang - 29 janvier 2001

L'application du plan "Langues vivantes à l'école primaire"

Ma volonté est de revisiter l'ensemble du système et de centrer d'abord les transformations sur l'amélioration de l'école première. C'est là que le destin de nombreux enfants se joue. C'est là que se décident leur réussite ou leurs difficultés futures.

Le plan pour l'Ecole vise à la fois à assurer une totale maîtrise des apprentissages fondamentaux et à mieux armer les enfants pour affronter le futur.

Une politique proclamée n'est que le premier acte d'un changement. Le plus exigeant et le plus difficile, c'est sa stricte application sur le terrain. D'où ma détermination à veiller scrupuleusement jour après jour à l'inscription de ces changements dans la réalité.

Dans ce but, je me suis engagé à mobiliser l'ensemble des maîtres, à apporter les moyens d'application en personnels et en crédits pédagogiques.

Dans le même esprit, j'ai entrepris un tour de France des académies. J'ai rencontré l'ensemble des inspecteurs de l'éducation nationale chargés d'une circonscription du premier degré qui assurent la liaison avec les maîtres des écoles, c'est-à-dire près de 1500 personnes.

C'est la même volonté qui me conduit à organiser sur les différents thèmes de ces réformes des séminaires nationaux qui permettent chaque fois de dresser un premier bilan, d'analyser les lumières et les ombres, de prendre des mesures d'application complémentaires afin d'assurer une pleine réussite.

Sur chacun des points de la réforme (la maîtrise de la langue nationale, la généralisation des expérimentations scientifiques, l'éveil artistique et sensible, l'apprentissage de la vie en société, la généralisation des technologies de l'information et de la communication, ...) des réunions de ce type auront lieu tout au long de l'année. En particulier aura lieu en avril prochain un séminaire sur l'expression orale.

Ma conviction n'est pas née aujourd'hui. Militant de la rénovation de l'enseignement des langues et de la diversité linguistique, je souhaite depuis longtemps de réels changements dans notre système d'éducation.

Ainsi, parmi les initiatives antérieures que j'ai eu l'occasion de prendre, qu'on me permette de citer :

- la création des sections et des classes européennes en 1992,
- l'introduction cette même année des modules pour la première langue vivante en classe de seconde,
- ou encore l'organisation en 1997, par la commission des Affaires étrangères dont j'étais le Président, de toute une série de manifestations de sensibilisation sur le multilinguisme avec la participation de Claude Hagège, Professeur au Collège de France, et de Jean-Marie Bressand, Président du Monde bilingue.

Pourquoi cet engagement obstiné en faveur de l'apprentissage dès le plus jeune âge de deux langues vivantes ?

Je donnerai deux raisons :

- L'oreille musicale de l'enfant. C'est un gâchis et une aberration, alors que l'enfant a un oreille musicale qui est à son zénith au plus jeune âge, de ne pas lui permettre de s'approprier une ou deux langues en plus de la langue nationale. L'expérience de plus petits pays que le nôtre, comme le Luxembourg, montre que cela est non seulement possible mais heureux.
- Une deuxième raison est la préservation de notre langue nationale dans une Europe plurilingue. En France même, l'expérience montre que plus un enfant a la chance d'apprendre de langues, plus il les maîtrise. L'apprentissage d'une langue vivante, non seulement ne nuit pas à la maîtrise du français, mais contribue au contraire à aiguïser la capacité de l'enfant à voyager à l'intérieur de la langue nationale et à en mieux comprendre la singularité et les similitudes avec les autres langues. Ce plan pour deux langues vivantes permet en même temps à notre pays de réclamer avec une plus grande chance de succès que notre langue ait une meilleure place dans l'enseignement des autres pays. Favoriser l'apprentissage d'une langue vivante dès le plus jeune âge, c'est aussi une manière efficace de servir l'avenir de notre langue à l'extérieur.

Dans cet esprit, j'ai décidé d'organiser cet automne, pendant l'Année européenne des langues, les Etats généraux du multilinguisme. Des personnalités du monde entier seront invitées à soutenir un manifeste en faveur d'un apprentissage diversifié de plusieurs langues vivantes.

Dès le mois de juin 2000, j'ai annoncé une série de décisions pour l'introduction de l'enseignement d'une langue vivante à l'école primaire :

- Un plan de généralisation de l'enseignement des langues vivantes du CM2 à la Grande section de maternelle d'ici à 2005 est mis en œuvre.
- La continuité au collège de l'apprentissage de la langue apprise à l'école primaire sera assurée.
- La diversification des langues enseignées à l'école primaire est affirmée.

L'amélioration indispensable des compétences en langues des élèves et des étudiants nécessitera également des décisions sur cet enseignement en collège, au lycée et à l'Université. Celles-ci seront rendues publiques dans quelques semaines.

D'ores et déjà, j'ai pris des mesures importantes pour le second cycle des lycées :

- offre de l'enseignement d'une seconde langue vivante en classe terminale de la série scientifique,
- augmentation de l'horaire de première langue vivante en série littéraire.

Je souhaite que chacun comprenne que les dispositions prises pour cet enseignement à l'école primaire sont une première étape essentielle d'un projet plus vaste qui permettra effectivement à chacun de parvenir à une connaissance satisfaisante de plusieurs langues vivantes étrangères.

Où en sommes-nous ?

Depuis l'annonce de ces objectifs très ambitieux pour l'école primaire, une impulsion très forte a été donnée sous la

responsabilité du Directeur de l'enseignement scolaire, Jean Paul de Gaudemar, et par toutes les directions du ministère pour la mise en œuvre de ce plan.

Ainsi, depuis la rentrée scolaire 2000, l'enseignement d'une langue vivante est assurée dans 94% des CM2 du secteur public et 79% du secteur privé. L'écart existant entre le secteur public et le secteur privé doit être analysé pour en comprendre les causes.

Je remercie tous les maîtres, les professeurs du second degré, tous les autres intervenants qui, avec un grand engagement personnel et souvent avec enthousiasme, ont permis une avancée très importante dans la prise en compte de cette nouvelle mission de l'Ecole. Je sais également que la mise en place de cet enseignement dans 53 352 classes n'aurait pas été possible sans la mobilisation des inspecteurs d'académie et des inspecteurs de l'éducation nationale.

Même si ce nombre recouvre des situations très différentes, qui devront parfois être améliorées, chacun mesurera l'effort très important qui a été accompli en peu de temps.

Nous devons et nous pouvons aller encore plus loin. Je suis convaincu que de nombreux maîtres possédant une compétence suffisante dans une langue ne participent pas encore à ce grand projet de l'Ecole. Je souhaite que vous puissiez les convaincre de son importance et trouver avec eux les modalités les plus efficaces et les mieux adaptées.

Les décisions que je vais rendre publiques aujourd'hui ont pour finalités de préciser les modalités de cet enseignement et de donner à l'Ecole les moyens nécessaires pour la réussite de ce plan.

Ces décisions s'appuient naturellement sur l'expérience déjà importante de l'école primaire concernant les langues vivantes.

Sur l'impulsion de Lionel Jospin, alors Ministre de l'Education nationale, une première expérimentation à l'échelle nationale a été engagée en 1989.

Parallèlement, le système éducatif français a acquis un savoir faire important grâce à certains dispositifs particuliers, comme ceux mis en place dans le cadre des sections internationales ou de l'enseignement bilingue pour les langues régionales.

Une exigence de résultats

La nouveauté de la réforme se traduit par une série de décisions :

- Les langues vivantes deviennent une discipline de l'école primaire.
- La cohérence sera assurée par la poursuite de cet enseignement en classe de sixième.
- Les compétences des élèves en langue vivante à l'entrée au collège seront évaluées.

J'ai décidé de faire désormais des langues vivantes **une discipline à part entière de l'école primaire.**

Le groupe d'experts en charge de la rédaction des programmes de l'enseignement primaire, sous la direction de Philippe Joutard, remettra dans quelques semaines ses propositions qui concerneront également les objectifs, les contenus de l'enseignement des langues vivantes, ainsi que le volume horaire nécessaire pour atteindre ces objectifs.

Ces objectifs sont de deux ordres :

- L'introduction des langues vivantes à l'école primaire sera mis à profit pour aider les élèves dans la découverte des régularités du français, de la syntaxe et de la morphologie de la langue. **Les langues vivantes contribueront de façon spécifique à la maîtrise de la langue nationale et de la lecture.**
- Les programmes préciseront quelles sont **les compétences dans la langue ainsi que les connaissances sur les réalités culturelles que les élèves doivent avoir acquises à la sortie du cycle 3.**

Cette discipline fera l'objet d'une évaluation régulière effectuée par les maîtres dans la conduite de la classe. Elle s'inscrit dans **une continuité qui permettra à chaque élève de poursuivre en classe de sixième l'étude de la langue commencée à l'école primaire.**

J'ai donné à la Direction de l'enseignement scolaire (DESCO) et à la Direction de la programmation et du développement (DPD) la mission d'organiser au niveau national **une évaluation du niveau de compétence atteint par les élèves à la sortie de l'école élémentaire dans les langues enseignées**. Elle nous permettra d'observer l'évolution des compétences effectives des élèves. Expérimentée dès 2001, elle sera généralisée en 2004.

La réussite du plan de généralisation des langues vivantes à l'école primaire ne se mesure pas aux seules données quantitatives. Les aspects qualitatifs sont primordiaux. Je confie à l'Inspection générale de l'Education nationale **une mission de suivi de ce plan**. En relation constante avec la DESCO, avec l'aide des inspecteurs d'académie, des inspecteurs de l'Education nationale et des IA-IPR de langue, les inspecteurs généraux pourront réunir des observations dans les classes et faire régulièrement des recommandations.

Le rythme de la généralisation

J'ai annoncé en juin que la généralisation de l'introduction dans cette discipline s'effectuerait sur une période de 5 années scolaires, et ce plan ambitieux est, comme on l'a vu, en cours de réalisation.

Après la généralisation en 2000-2001 en CM2, nous assurerons la généralisation en CM1 à la rentrée 2001. La rentrée scolaire 2002 marquera une nouvelle et importante avancée. Début de la mise en œuvre des nouveaux programmes, ce sera l'année de **la généralisation de cet enseignement simultanément au début du cycle 3, en CE2, et au début du cycle 2, c'est-à-dire en grande section de maternelle et au cours préparatoire**.

Ainsi, en 2005, arriveront en sixième les premiers élèves ayant bénéficié d'un cursus complet en cycle 3 de l'école primaire sur la base des nouveaux programmes.

Il s'agit d'un effort très important qui nécessite la mobilisation de tous.

Bien évidemment, les objectifs d'enseignement fixés pour chacun de ces deux cycles tiendront compte de la progressivité de la mise en place de cette discipline et des possibilités réelles d'encadrement pédagogique, qui vont elles aussi croître de façon importante. **L'essentiel est la recherche de la qualité de l'enseignement dispensé.**

Pour la Grande section de maternelle et les deux premières années de l'école élémentaire, les maîtres accorderont en priorité une grande importance à des objectifs spécifiques.

Il s'agit :

- de développer chez tous les élèves une attitude positive envers les autres modes d'expression,
- de créer chez eux l'envie d'acquérir une langue autre que leur langue maternelle, de découvrir d'autres cultures et modes de vie et d'associer cet apprentissage à la notion de plaisir,
- d'entretenir leur capacité, naturelle à cet âge, à acquérir les sonorités et schémas intonatifs de langues autres que la langue maternelle et la musique des langues,
- de valoriser les éventuelles compétences en langues d'élèves de la classe, d'autres classes ou présentes dans l'environnement de l'école.

Les maîtres seront préparés à ce nouvel enseignement dans le cadre de formation continue.

Ils disposeront de nombreux outils et de matériaux pédagogiques. Des recommandations pour la conduite de cet enseignement seront diffusés sur le site Internet EDUSCOL. Des ouvrages et des produits multimédia offriront de nombreuses ressources pour les séances de langue vivante dans ces classes.

Cet enseignement portera sur les langues vivantes étrangères, mais les objectifs qu'il poursuit vaut également pour les langues régionales et les langues issues de l'immigration. Une contribution originale sera entre autres apportée par le CNDP. Un cédérom proposera des comptines et des chants dans un certain nombre de langues parlées en France. Tous ces documents seront à la disposition des enseignants qui choisiront dans cet ensemble les langues et les contenus les mieux adaptés à la situation et au projet de la classe.

Par tous ces documents, ces chants et ces textes proposés dans des langues différentes, les élèves seront amenés à mémoriser et à reproduire les sons de langues différentes.

Ils prendront conscience de la réalité de cette diversité. Tous les

jeunes Français auront eu la possibilité d'entendre de cette façon les langues régionales de notre pays. Ainsi, par exemple les jeunes Bretons pourront également entendre et reproduire des textes en occitan ou en alsacien.

Les maîtres saisiront l'occasion, chaque fois que cela sera possible, de valoriser la langue maternelle d'un des élèves ou la langue parlée dans sa famille.

Cette ouverture à l'altérité est à la fois gage de la réussite ultérieure dans l'apprentissage des langues et contribution à l'éducation à la citoyenneté. Elle permettra la reconnaissance par l'école des compétences linguistiques, même limitées, d'un grand nombre des élèves et une découverte, par la richesse des langues régionales, de la diversité culturelle de notre pays.

A partir de la classe de CE2, les maîtres s'engageront résolument dans l'enseignement d'une langue et pour la réalisation d'objectifs qui servent de socle à la poursuite de l'apprentissage en classe de sixième.

A tous les niveaux de l'école élémentaire, l'introduction de cette nouvelle discipline doit être l'occasion de mettre en œuvre des projets pédagogiques ayant naturellement une dimension internationale. Tout projet favorisant le contact des classes et des élèves avec la réalité des pays étrangers, avec des établissements et des élèves d'autres pays, donne son sens à cet enseignement. Cette dimension internationale, cette ouverture culturelle à d'autres civilisations est l'une des clefs de la réussite de cet enseignement car elle est source de motivation des élèves. C'est en recherchant de façon systématique les échanges et les contacts avec des locuteurs de ces langues que l'Ecole fera comprendre aux enfants l'utilité de cet apprentissage. L'environnement quotidien des classes doit, à l'occasion de l'enseignement des langues vivantes, illustrer cette ouverture sur les autres pays et les autres cultures.

La formation linguistique et pédagogique des maîtres

1) Une formation initiale pour tous les maîtres du premier degré

Cette nouvelle discipline relève, de la Grande section de maternelle au cours moyen, de la responsabilité pédagogique du maître de la classe, qui pourra ainsi organiser la nécessaire intégration de l'enseignement des langues vivantes dans l'ensemble des apprentissages.

La réaffirmation du principe de la polyvalence du maître du premier degré est accompagnée de dispositions nouvelles.

a) en faveur de tous les futurs professeurs des écoles

L'objectif est la formation initiale de tous les futurs professeurs des écoles.

Dès la rentrée 2001, les IUFM mettront en place une formation linguistique adaptée. Un effort aussi important doit être effectué en faveur de la formation à la pédagogie de l'enseignement des langues vivantes pour des élèves de cet âge.

Dès 2003, le recrutement des professeurs des écoles stagiaires supposera une compétence suffisante des candidats dans une langue vivante étrangère. Leur aptitude à utiliser une langue vivante étrangère pour la communication directe devra avoir été validée de façon spécifique.

Je compte sur les présidents des universités pour impulser dans chaque université la prise en compte de l'importance des langues vivantes, quelles que soient les disciplines étudiées. Il est indispensable que les étudiants aient une possibilité réelle, pendant leurs années d'études, au moins d'entretenir les compétences acquises à la fin du second cycle de l'enseignement secondaire. Le Certificat de compétences en langues pour l'enseignement supérieur, expérimenté depuis cette rentrée universitaire, et les Centres de langue doivent connaître une généralisation rapide.

Pour la rentrée 2001, j'ai décidé, pour aider les IUFM à faire face à cette mission, de **mettre à la disposition de chaque antenne d'IUFM l'équivalent d'au moins un poste et demi d'assistant de langue parmi les postes consacrés à l'enseignement primaire.** Ces jeunes étudiants étrangers donneront l'occasion aux stagiaires de s'entretenir dans des langues étrangères, en plus de l'enseignement qu'ils recevront.

b) pour ceux qui souhaitent approfondir leurs compétences en langues

En plus de la formation linguistique et pédagogique reçue par tous les futurs professeurs des écoles, **une formation à dominante " langue vivante " est mise en place pendant l'année scolaire 2001-2002.** Cette formation à dominante sera proposée aux stagiaires ayant un intérêt particulier pour cette discipline. Elle leur permettra d'approfondir et d'élargir leur

connaissance de la langue ainsi que de la didactique des langues vivantes. Elle fournira le sujet de leur mémoire professionnel et comprendra un séjour obligatoire de plusieurs semaines dans un institut étranger de formation des maîtres. Pendant ce séjour, les stagiaires auront la possibilité d'effectuer un stage accompagné dans des classes de l'enseignement primaire du pays partenaire et pourront faire valider leurs interventions auprès de ces élèves.

Je demande à tous les IUFM de poursuivre les efforts déjà entrepris et de conclure très rapidement dans ce sens des conventions avec des instituts de formation étrangers dans les pays ou régions où les langues enseignées sont pratiquées. Le recours aux aides communautaires doit être pleinement utilisé.

2) L'accompagnement des maîtres et la formation continue

La perspective de recrutement d'enseignants du premier degré formés à l'enseignement des langues vivantes ne nous dispense pas de la nécessité d'une formation continue pour tous les maîtres actuellement en poste.

Un plan pluriannuel de formation sera élaboré dans chaque département. La formation continue linguistique et pédagogique des maîtres constitue en effet l'une des priorités pour les années à venir.

Une procédure d'habilitation à l'enseignement des langues vivantes est organisée au niveau départemental ou académique. Dans un souci de transparence, j'ai demandé à la DESCO **d'harmoniser les modalités et les exigences de cette habilitation** sur la base de l'expérience acquise par le Diplôme de compétence en langues et le Certificat de compétence en langue pour l'enseignement supérieur. Ces modalités communes s'imposeront donc progressivement pour l'accès à l'habilitation.

Une aide importante sera apportée aux maîtres par les inspecteurs de l'éducation nationale, les conseillers pédagogiques et les maîtres formateurs.

A la suite de cette journée, **des séminaires interacadémiques d'information** à leur intention seront mis en place pendant l'année 2001-2002.

Au cours de l'année 2001, une **option Langues vivantes pour le Certificat aux fonctions d'instituteur et professeur des écoles maître formateur (CAFIPEMF)** sera créée. Des maîtres formateurs ayant une compétence très affirmée dans

l'enseignement des langues seront une ressource importante pour la formation continue. L'affectation des conseillers pédagogiques ayant passé cette option fera l'objet d'un plan élaboré en cohérence avec les besoins créés par l'introduction de cette nouvelle discipline.

Les personnels d'enseignement

En accompagnement des efforts importants pour la formation initiale et continue des maîtres du premier degré, des formes diversifiées d'organisation des séances consacrées aux langues vivantes sont mises en place.

- La collaboration à l'intérieur des équipes pédagogiques selon les compétences particulières de chacun pourra prendre la forme d'**échanges de service**.
- Dans les zones rurales, **des postes de maîtres itinérants** peuvent venir renforcer la polyvalence des équipes pédagogiques.
- Dans cette perspective, les programmes d'échanges internationaux de maîtres du premier degré avec plusieurs pays partenaires doivent connaître un renouveau, et les ressources qu'ils offrent aux écoles doivent être mieux exploitées. Le séjour de maîtres français dans des pays partenaires et la présence dans les écoles de maîtres étrangers sont des formes privilégiées de formation continue et des occasions de rencontre des élèves avec des locuteurs natifs de cette langue, porteurs de leur culture. Ici encore, il est essentiel que toutes les instances de l'Education nationale prennent en compte la dimension nécessairement internationale de leur action dans ce domaine.
- En plus des maîtres formés du premier degré, **l'intervention de professeurs de langue du second degré volontaires, rémunérés en heures supplémentaires**, est organisée. Il s'agit là d'une coopération très constructive entre premier et second degré. Localement, la possibilité d'intégrer des heures dispensées en premier degré dans le service de professeurs de langue ne disposant pas d'un service complet en collège ou en lycée devrait être recherchée pour la réussite de ce plan.
- D'autres intervenants viendront aider les maîtres du premier degré : intervenants extérieurs ou assistants de langue.

Le nombre des intervenants extérieurs associés à cette

généralisation de l'enseignement des langues est en forte augmentation. Ils sont passés de 1350 à 2760. Je tiens à souligner ici l'effort consenti par de nombreuses collectivités locales pour participer à la mobilisation nécessaire autour de cette nouvelle discipline. **La vérification de leur compétence dans la langue s'effectuera selon des procédures harmonisées au niveau national.**

Une réflexion est en cours pour permettre à ceux qui possèdent une licence de pouvoir intervenir au-delà des 270 heures sur l'année qu'autorise leur statut de vacataire. Un recrutement de ces personnels, comme contractuels par exemple, leur offrirait la perspective d'intégrer plus facilement la fonction publique par les concours internes.

La présence de locuteurs natifs est essentielle, non seulement pour aider les enseignants à assumer cette nouvelle mission de l'Ecole, mais surtout pour donner l'occasion aux élèves d'être exposés à une langue dont l'authenticité ne peut que difficilement être égalée, de rencontrer des représentants de la langue et de la culture enseignées. La compétence de ces locuteurs natifs leur permet également de mener avec les élèves des activités diverses dans la langue.

- Une **nouvelle augmentation du nombre de postes d'assistants de langue** est prévue pour la rentrée 2001. Ils étaient 1000 au printemps 2000 dans les écoles primaires. Sur les 5800 postes d'assistants de langue ouverts à la dernière rentrée scolaire, 1400 sont consacrés au soutien de l'action des maîtres du premier degré. A la prochaine rentrée, 1850 assistants sur les 6500 prévus contribueront à l'introduction des langues vivantes à l'école primaire.

- J'ai décidé d'augmenter de façon significative le nombre de jeunes Européens présents auprès des maîtres du premier degré. Des concertations s'engageront très vite avec nos partenaires sur les formes les plus adéquates.

J'ai confié au Centre international d'études pédagogiques le soin d'organiser le recrutement de tous ces jeunes, qui nécessite l'aide active de nos partenaires étrangers et la mobilisation des postes diplomatiques. Les postes d'assistants seront ouverts également à des étudiants qui ne suivent pas d'études de langue et une validation officielle de leur séjour en France leur sera proposée.

Je profite de cette occasion pour dire à quel point je me félicite de la présence d'un aussi grand nombre d'assistants et

d'assistantes de langue dans nos établissements scolaires et du travail qu'ils y réalisent. Véritables ambassadeurs de leur langue et de leur pays auprès de nos élèves et des enseignants des écoles, collèges et lycées, ils préfigurent cette mobilité plus large des étudiants et des enseignants que j'appelle de mes vœux.

J'inviterai d'ailleurs un grand nombre d'entre eux à la manifestation nationale organisée en France le 4 avril dans le cadre de l'Année européenne des langues.

Des outils pour l'enseignement des langues vivantes :

Plusieurs types d'outils seront mis à la disposition des maîtres et des classes :

- Dès l'adoption des programmes de l'école primaire, ceux-ci seront mis à la disposition de tous les maîtres. **Des recommandations pédagogiques seront mises en ligne sur le site Internet de la DESCO (EDUSCOL).**
- Très vite, après la parution de ces programmes, des matériaux pédagogiques devront être réalisés et permettre aux enseignants d'élaborer une progression dans l'enseignement de la langue. Les éditeurs scolaires seront invités à élaborer des méthodes adaptées et la mutualisation des réalisations locales sera réalisée par les sites de l'Administration et par le CNDP.
- En 2001, **un appel d'offres sera publié par la Direction de la technologie pour la réalisation d'outils multimédia**, sur la base d'un cahier des charges précis. Il concernera plusieurs langues vivantes.
- Pendant l'année 2001, **une plate-forme de cybercorrespondance** sera mise en service au cours de l'année 2001. Elle proposera à tous les élèves pendant leur parcours scolaire l'adresse de deux correspondants dans deux langues différentes. Ce service fera l'objet d'un projet pédagogique élaboré par les enseignants.
- Des recommandations seront élaborées pour aider les collectivités locales à organiser **l'équipement des salles de classe** le mieux adapté à cet enseignement.

L'objectif de diversification des langues vivantes

Se pose bien entendu la question centrale des langues

enseignées.

Cette question est trop importante pour que la réponse soit dictée uniquement par des préoccupations de gestion du système éducatif. Elle nécessite une analyse sérieuse des besoins des futurs citoyens que sont les élèves.

La prise en compte de ces besoins réels conduit à plusieurs considérations qui doivent nous servir de guides :

- La seule connaissance de l'anglais ne peut suffire. Tout montre que l'avenir de notre pays et des jeunes Européens impose la maîtrise d'au moins deux langues vivantes étrangères en plus de la langue maternelle.
- Mais la connaissance de l'anglais est nécessaire pour tous. L'enseignement de cette langue sera proposée à tous les élèves au collège.
- La connaissance véritable d'une langue et l'aptitude à une communication authentique avec des locuteurs étrangers supposent la connaissance des faits culturels qui constituent l'identité de ces locuteurs. La langue et la culture qu'elle porte sont liées. J'attends des groupes d'experts chargés d'élaborer les programmes pour les langues vivantes qu'ils définissent précisément ce lien et ce qui doit être acquis par les élèves.
- Notre pays possède de nombreuses langues régionales qui constituent une partie de sa diversité culturelle. L'accès à ces langues et à ces cultures doit permettre aux élèves qui le souhaitent de s'approprier cette richesse. Il ne s'agit en aucun cas d'un repli sur des particularismes mais d'une reconnaissance de la diversité en Europe. Les langues régionales parlées en France sont d'ailleurs dans certains cas également des langues de proximité, parlées au-delà de nos frontières. Les langues vivantes régionales contribuent au plan de généralisation des langues vivantes à l'école primaire. Les élèves qui recevront cet enseignement auront la possibilité au collège de débiter l'apprentissage de deux langues vivantes étrangères.

La mise en œuvre des conséquences pratiques de ces choix nécessite une modification des représentations collectives sur la place et le rôle des langues vivantes. La France a un rôle moteur à jouer dans la prise en compte de la diversité linguistique et culturelle. Tous les acteurs et les partenaires naturels de l'école doivent se mobiliser pour obtenir une véritable diversification des langues enseignées dès l'école primaire.

Il s'agit de faire comprendre aux familles et aux élèves que rien n'impose de commencer son parcours en langues vivantes par l'étude de l'anglais. Les dispositions qui seront prises pour le collège et le lycée garantiront à tous les élèves la possibilité d'accéder à un niveau comparable de compétence dans les deux langues apprises, quel que soit le moment du début de cet apprentissage.

Une première mesure consistera à offrir à partir de la rentrée scolaire 2003 l'apprentissage de l'anglais en seconde langue vivante dès la classe de sixième à tous les élèves ayant entrepris l'étude d'une autre langue à l'école primaire.

Personne ne peut se contenter de la situation actuelle. Rappelons que seuls 24% environ des élèves apprennent une autre langue que l'anglais en cours moyen et, encore plus grave, seulement 10% sont dans ce cas en classe de sixième.

Mon objectif est de corriger ce déséquilibre. Une première étape que doit atteindre très rapidement chaque département consistera au moins à maintenir l'état actuel de la diversification au cours moyen et de réduire rapidement la différence avec la situation existant en classe de sixième, grâce à la continuité des apprentissages entre école et collège, par la carte des langues, par l'information apportée aux familles ainsi que par les incitations prévues en faveur de la diversification.

Le système éducatif français ne peut assister sans réagir par exemple à la réduction actuelle de la part respective de l'enseignement de l'allemand en collège. Cette diminution est lourde de conséquences quand on sait l'importance des échanges culturels, éducatifs, économiques et politiques entre nos deux pays. Réagir au déclin de l'enseignement de cette langue en France, c'est prendre la mesure de l'importance de la compréhension réciproque des peuples allemand et français pour l'avenir de nos pays et de l'Europe. Des initiatives seront prises bientôt avec nos partenaires allemands en faveur de l'apprentissage de la langue du partenaire.

De la même façon, l'enseignement de l'italien ne connaît pas actuellement un niveau de développement satisfaisant en première langue vivante, en regard des liens culturels et de l'importance des échanges économiques qui unissent nos deux pays

Peut-on comprendre pourquoi une langue comme le portugais, qui ouvre des portes vers des pays aussi importants que le

Portugal et le Brésil, ne concerne que 10 000 élèves environ dans nos collèges et nos lycées ?

Enfin, je citerai le cas particulier de la langue arabe. Alors que de très nombreux élèves possèdent un savoir faire dans un dialecte, l'enseignement de l'arabe en collège et en lycée ne rassemble qu'un peu moins de 7000 élèves. Il est urgent de développer un enseignement plus conséquent de cette langue de communication universelle et de permettre à plus d'élèves l'accès à la richesse de la culture et de la civilisation du monde arabe.

Un état des lieux de la diversification sera établi tous les ans par les inspections académiques. Une synthèse sera élaborée par la DESCO.

La clé de la diversification des langues est **l'élaboration d'une " carte des langues " par bassin de formation** ou à l'échelle d'un territoire pertinent pour la suite des études des élèves.

A partir d'un recensement le plus précis possible des ressources humaines disponibles et des situations locales, la continuité de l'enseignement de langues vivantes sera construite de l'école primaire au collège. La collaboration étroite des collectivités locales sera recherchée, ainsi que la prise en compte de l'environnement de l'école. C'est ainsi que la proximité géographique d'un pays ou d'une région, la présence importante de locuteurs d'une langue, l'existence de comités de jumelage ou l'implantation d'entreprises étrangères devraient être des facteurs pris en compte dans la définition de cette " carte des langues ".

Ceci devrait également avoir parfois pour conséquence la création de cursus dans des langues qui ne disposaient pas jusqu'ici d'enseignement de première langue vivante dans le collège de recrutement.

De la même façon, des dispositions seront prises, en concertation avec les représentants des personnels, pour favoriser la continuité des apprentissages dans les écoles.

Une contribution importante à cet effort de diversification sera apportée par la **transformation progressive, en coopération avec les pays concernés, des séances de langues organisées dans le cadre de l'enseignement des langues et des cultures d'origine (ELCO)**. La réflexion en cours concerne l'arabe, l'espagnol, l'italien et le portugais. Ces enseignements doivent s'ouvrir à d'autres élèves et prendre toute leur place

dans le plan de généralisation des langues à l'école primaire. Les élèves qui reçoivent cet enseignement doivent pouvoir le continuer en collège comme première langue vivante, tout en bénéficiant de l'apprentissage complémentaire de l'anglais en sixième.

D'autres langues encore sont enseignées à l'école primaire. Même si elles ne représentent qu'une part minime en pourcentage, la préservation de cet enseignement doit faire l'objet de tous les soins et peut motiver des dispositions particulières prises par les inspecteurs d'académie dans un souci de continuité.

La réussite de la diversification suppose une volonté partagée de tous les acteurs.

Cette volonté n'aurait que peu de chances de succès si l'école n'organisait pas de façon systématique une information complète en direction des familles sur les parcours de langues vivantes possibles dans un bassin de formation. **Une campagne d'information doit être mise en place dans chaque bassin de formation, sous la direction du service de l'information et de l'orientation.** Elle substituera la logique de parcours de langues, qui englobe nécessairement plusieurs langues vivantes, à la demande ponctuelle de choix d'une langue vivante. Elle éclairera les familles et leurs enfants sur les caractéristiques et les ressources offertes par l'étude des langues proposées dans le cadre de la " carte des langues ".

Partout où cela est possible, le choix de la langue apprise à l'école primaire sera laissé aux familles, en essayant de préserver l'équilibre délicat entre la pluralité des langues enseignées dans une école et l'intérêt pédagogique de la présence du maître de la classe pendant les séances de langue.

Bien évidemment, ce choix, même dans le meilleur des cas, ne pourra être que limité. La diversification des langues ne peut être qu'"encadrée".

La diversité des modalités pédagogiques

L'enseignement des langues vivantes à l'école primaire est marqué actuellement par une grande diversité : sections internationales, enseignement bilingue pour les langues régionales, enseignement extensif à raison d'1 heure 30 par semaine pour les langues étrangères.

Cette diversité doit continuer. Chaque dispositif pédagogique contribue de façon spécifique à la mission du service public.

La situation géographique et linguistique doit être prise en compte. **L'enseignement bilingue à parité horaire** mis en place pour les langues régionales en est un exemple convaincant. Il **fera l'objet d'une extension progressive**, selon un mode d'organisation qui sera précisé par des circulaires.

L'extension de ce dispositif à l'enseignement de langues de proximité géographique comme l'allemand, l'italien, l'espagnol et le néerlandais sera encouragée dans les académies concernées. Un inventaire de toutes les ressources disponibles sera entrepris très rapidement dans chaque département et mis en regard avec les demandes éventuelles des familles, en concertation avec les collectivités locales et territoriales. Le plus grand soin sera apporté dans le choix des sites et des écoles pour que ces dispositifs ne se transforment pas en facteur de sélection sociale.

Pour réaliser cette extension, les académies et les départements rechercheront la participation active de partenaires étrangers, qui pourra prendre la forme de conventions, d'échanges de maîtres ou de jeunes, de mutualisation des ressources pédagogiques.

L'enseignement offert dans l'ensemble des écoles doit connaître des formes diverses d'organisation. La plus grande souplesse sera laissée aux équipes pédagogiques et à chaque inspecteur d'académie.

Chaque fois que cela sera possible, la présence de locuteurs natifs sera mise à profit pour organiser, en plus des séances régulières de langue, **des moments d'utilisation intensive de la langue**.

L'une des formes que je souhaite voir se développer est l'organisation, avec l'aide des collectivités locales et territoriales, de classes linguistiques analogues aux classes découverte ou aux classes patrimoine. En s'appuyant sur les secteurs associatifs qui gèrent ces centres, notamment les Pupilles de l'Enseignement Public et La Ligue de l'enseignement, il est souhaitable de mettre en place de véritables bains linguistiques pour les écoles. Grâce à la présence de locuteurs natifs, d'assistants ou de maîtres étrangers participant à un échange poste pour poste, les élèves d'une classe pourront ainsi participer à des activités diverses dans la langue. Ils recevront pendant une période un enseignement disciplinaire dans la

langue. Avec l'aide des DRAC, des activités d'expression artistique dans la langue apprise pourraient être offertes aux élèves pendant cette même période, comme par exemple le chant choral.

De tels centres répartis sur le territoire offriront au plus grand nombre d'écoles et d'élèves la possibilité d'un contact important avec les langues, en complément de l'enseignement reçu pendant le reste de l'année scolaire.

Dans la mise en place de toute cette palette de dispositifs en faveur d'un apprentissage diversifié des langues pour tous les élèves, la participation des collectivités locales et territoriales est souvent la condition de la réussite de ces projets. Celles-ci doivent pouvoir pleinement accompagner les initiatives de l'Ecole.

Toutes ces mesures destinées à mettre en place de façon définitive l'enseignement des langues vivantes dans l'école primaire française auront un prolongement au collège et au lycée. Elles poursuivent un objectif à la fois ambitieux mais impératif : faire accéder l'ensemble des Français à la maîtrise des langues vivantes. Sans laisser croire que chacun peut parvenir à une compétence de locuteur natif, tous nos efforts doivent permettre à tous les élèves et étudiants de maîtriser suffisamment deux langues vivantes pour communiquer efficacement avec des locuteurs de ces langues.

Notre pays souffre d'un complexe envers cet apprentissage. Nous sommes réputés comme étant peu désireux de parler des langues étrangères.

En faisant des langues vivantes une discipline fondamentale dans notre système éducatif, ces décisions aideront à la prise de conscience et au sursaut nécessaires.

Ce constat largement caricatural repose cependant sur un malentendu.

Contrairement à une illusion fort répandue, la France n'est pas un pays monolingue. La langue nationale est commune à tous ses habitants et sa maîtrise constitue l'une des priorités absolues pour le système éducatif. Ceci ne doit pas faire oublier que les langues régionales sont parlées et comprises par une partie non négligeable de la population. Elles sont même très vivantes dans certaines parties du territoire français. Les

migrations successives vers notre pays nous ont permis d'accueillir de très nombreuses personnes maîtrisant d'autres langues que le français.

L'Ecole doit valoriser toutes ces compétences linguistiques qui constituent une richesse individuelle et collective et les traiter comme des éléments du profil plurilingue que chacun doit progressivement développer. L'introduction du Portfolio européen des langues du Conseil de l'Europe dans des écoles volontaires peut nous y aider.

Je suis heureux de pouvoir annoncer ces décisions importantes pour les langues vivantes au début de l'Année européenne des langues. Ces décisions sont effectivement une contribution importante de la France à l'Europe, dont l'avenir passe par le respect de sa diversité culturelle et linguistique et par la promotion du multilinguisme.

Pour en savoir plus :

- Communiqué de presse du 29 janvier 2001
- Dossier thématique : L'enseignement des langues

Annexe 14

Programmes du 27 août 2001

La consultation sur les horaires et les programmes de l'école primaire

La consultation sur les programmes de l'école primaire doit se dérouler dans la deuxième quinzaine de septembre. Vous pouvez télécharger à partir de cette page (documents Acrobat):

- le projet de programmes de l'école maternelle;
- le projet d'horaires et de programmes du cycle des apprentissages fondamentaux (cycle 2) ;
- le projet d'horaires et de programmes cycle des approfondissements (cycle 3).

Ces projets seront également diffusés dans les écoles sous forme papier.

Certains projets de documents d'accompagnement de ces programmes sont également téléchargeables (documents Acrobat) :

Education physique et sportive (cycle 3)
Mathématiques (cycle 2)
Mathématiques (cycle 3)
Sciences expérimentales et technologie (cycle 3)

Vous pouvez également télécharger le guide de réflexion pour la consultation (document Acrobat) et consulter la composition du groupe d'experts en charge de la rénovation de ces programmes.

Vous pourrez trouver bientôt ici, parallèlement à la consultation qui va se dérouler dans les écoles, un espace d'expression sur ces projets de programme et de document d'accompagnement, Si vous souhaitez être informé(e) de l'évolution de ces pages: cliquez ici.

Ministère de l'Education nationale/ Direction de l'Enseignement scolaire

<http://www.sducol.education.fr/D0048/primprog.htm>

Nouveaux Programmes Cycle 2

Domaine Langues étrangères ou régionales

Objectifs

Le cycle des apprentissages fondamentaux, de la grande section de l'école maternelle à la fin du CE2, crée les bases des apprentissages linguistiques. Il poursuit quatre objectifs prioritaires :

- développer chez l'élève les comportements indispensables pour l'apprentissage des langues vivantes et faciliter ainsi la maîtrise du langage,
- familiariser son oreille aux réalités phonologiques et accentuelles d'une langue nouvelle,
- faire acquérir à l'élève les premières connaissances dans la langue nouvelle,
- l'éduquer à l'altérité et à la diversité linguistique et culturelle.

Toutes les activités liées aux langues vivantes renforcent le lien indispensable avec le plaisir qui doit nécessairement accompagner l'acquisition d'autres modes d'expression et de communication. Elles favorisent une attitude active et confiante dans l'utilisation d'une autre langue. La méthodologie utilisée est adaptée aux classes concernées, en particulier en mettant en œuvre des séances courtes mais fréquentes. L'apprentissage de la langue est toujours lié à des activités de la vie de la classe. Priorité est donnée au développement des compétences orales et plus particulièrement de la compréhension. L'évaluation, effectuée par l'enseignant de la classe, prend la forme d'une observation du comportement, des réussites et des difficultés éventuelles de chaque élève. Elle est formulée de façon résolument positive. L'apprentissage de la langue commence dès la grande section de l'école maternelle, au début du cycle des apprentissages fondamentaux, se poursuit jusqu'à la dernière année de l'école élémentaire. Le choix de la langue ou des langues enseignés dans une école est dicté par la nécessaire continuité de l'apprentissage jusqu'au collège. Il s'inscrit donc dans la carte départementale des langues qui, elle-même, tient compte du contexte régional et des moyens susceptibles d'être mobilisés pour assurer cet enseignement. Outre les principales langues étrangères enseignées en France, il peut donc s'ouvrir de manière privilégiée aux langues régionales et aux langues frontalières concernées. Chaque fois que plusieurs langues sont offertes aux élèves et à leurs familles, une aide au choix, leur est proposée de manière à faire découvrir l'intérêt de certaines des langues qui ne rassemblent pas immédiatement tous les suffrages.

En même temps qu'ils apprennent une langue vivante, dès le cycle des apprentissages fondamentaux les élèves découvrent la diversité des langues parlées sur le territoire national. Ils sont amenés à reconnaître leur égale valeur et à développer à leur égard une attitude de curiosité positive. Les élèves dont le français n'est pas la langue maternelle peuvent, lorsque cela est possible, bénéficier d'un soutien linguistique spécifique afin de tirer le meilleur profit de leur bilinguisme. Les compétences des élèves, des membres de leur famille ou d'intervenants spécifiques (médiateurs bilingues par exemple) peuvent être mises à profit dans cette perspective.

Programme

1 . Développement des compétences orales

Une importance tout, particulière est accordée au développement chez l'élève d'une curiosité et d'une attitude active envers des documents sonores dans une langue autre que la langue française. Concourent à cet objectif:

- l'audition de récits enregistrés ou lus, dont la compréhension est facilitée par une structure répétitive et par des illustrations explicatives,
- le repérage au cours d'un récit entendu de noms, de mots ou d'expressions connus de la classe avant l'audition,

la recherche du sens de mots inconnus OE fonction d'indices fournis par le texte ou le contexte du récit.

Ces activités sont complétées par la mémorisation d'énoncés ou de séquences d'un récit ou de comptines et par l'utilisation de la langue lors d'activités ritualisées dans la vie de la classe. Les jeux permettant de mettre les élèves en situation d'écoute et d'échanges réciproques et d'augmenter les occasions de prise de parole spontanée doivent être privilégiés.

2. Apprentissage des réalités phonologiques et accentuelles

L'élève est systématiquement habitué à écouter les sonorités spécifiques de la langue, à en reconnaître, reproduire et produire les rythmes, phonèmes et intonations. Il est en particulier sensibilisé aux phoniques inconnus dans la langue française, à des traits linguistiques non pertinents en français comme la durée dans la réalisation des voyelles, la succession des syllabes accentuées ou non accentuées, les rythmes...

Les activités les mieux adaptées à cet apprentissage sont:

- la mémorisation d'énoncés de chants et de comptines,
- l'imitation de rythmes différents en accompagnant les phrases entendues ou reproduites au tambourin ou au métronome,
- la distinction entre: divers types de phrases (par exemple, déclaratives, interrogatives, exclamatives...),
- les jeux sur les sonorités de la langue,

3. Acquisition d'énoncés utiles à l'expression en classe

En tenant compte des possibilités offertes par la vie de la classe, par les activités conduites et par les divers événements de l'année scolaire (anniversaires, fêtes), l'élève sera progressivement conduit à comprendre et à pouvoir utiliser de façon pertinente des énoncés correspondant aux fonctions langagières fondamentales ci-dessous (ces énoncés sont précisés pour chaque langue dans le document d'accompagnement):

3.1. Parler de soi, se raconter:

- se décrire: dire ce que l'on ressent (état général, faim et soif, joie et mal-être, fatigue, douleur, peur, surprise); parler de ses goûts; parler de ses besoins, de ses souhaits et de ses intentions; dire ce que l'on possède,
- se situer: dire où l'on est et où l'on va; dire ou demander ce que l'on a la permission ou non de faire, ce que l'on est capable ou non de faire, ce que l'on doit faire; dire ce que l'on sait ou ne sait pas,

3.2. Parler avec quelqu'un, parler aux autres:

- se présenter: donner son nom, âge et adresse,
- entretenir des relations sociales: se saluer, prendre congé, remercier, s'excuser, souhaiter un anniversaire, féliciter,

- demander des informations à quelqu'un: sur lui-même, son identité son âge, son état, ses goûts et ses activités; sur une date ou un horaire; sur quelqu'un d'autre ou sur quelque chose, sur un événement ou sur le temps qu'il fait,
- exprimer une proposition et réagir à une proposition (accord, désaccord, éventualité),
- participer à la vie de la classe: comprendre une consigne, demander de répéter, dire que l'on n'a pas compris, demander une aide, demander la parole.

3.3. Parler de son environnement immédiat:

- présenter ou désigner une personne ou une chose,
- décrire: forme, grandeur, couleur, qualité intensité,
- compter (en comparant avec la numération orale française),
- dire le temps qu'il fait,
- comprendre et utiliser les -marques des indicateurs spatiaux et temporels usuels.

4. Initiation aux réalités et à la culture du ou des pays ou régions où la langue est en usage

L'élève découvre l'environnement matériel et culturel d'enfants du même âge dans les pays ou régions concernés:

- repérage de traits significatifs des modes de vie (habitat, codes vestimentaires, habitudes culinaires, célébrations de fêtes...) ou de la communication non verbale (l'observation de documents audiovisuels authentiques sous forme analogique ou numérique en fournit la principale occasion),
- mise en place d'une correspondance interscolaire, notamment par les technologies d'information et de communication.

Les pays ou régions concernés sont situés sur des cartes ou des mappemondes. Leur culture est découverte à travers leur patrimoine et leur productions contemporaines. Dans le cas de l'étude d'une langue régionale, on sera amené à en faire découvrir la présence vivante dans la région concernée: usages quotidiens, médias, noms de lieux ou d'objets spécifiques, littérature orale ou écrite, autres manifestations culturelles. On veillera à manifester le lien qu'elle peut introduire entre générations (entretiens avec des locuteurs).

Compétences à acquérir en fin de cycle

Etre capable de :

- repérer dans un document sonore un mot ou une expression connus,
- repérer une question à partir de sa courbe intonative,
- mémoriser et dire des comptines et des chants,
- comprendre et utiliser les consignes habituelles de la classe ainsi que les expressions courantes du dialogue pédagogique
- dans une situation de dialogue avec l'enseignant ou un camarade, répondre spontanément par un court énoncé à des questions portant sur les différents domaines d'expression du programme (parler de soi, parler avec quelqu'un, parler de son environnement immédiat),
- après s'être préparé, enchaîner deux ou trois énoncés pour répondre à une question portant sur l'un des domaines d'expression du programme,
- manifester de l'intérêt pour la culture caractéristique des pays ou des régions où se parle la langue qu'on étudie, savoir les repérer sur une carte,

- reconnaître dans l'environnement proche la présence de la langue étudiée et de sa culture.

Avoir compris et retenu:

- quelques aspects de la tradition orale des pays ou régions dont on étudie la langue (contes, chansons),
- quelques œuvres littéraires caractéristiques (littérature de jeunesse, poésie),
- quelques éléments de leur patrimoine culturel.

NOUVEAUX PROGRAMMES CYCLE 3

Apprentissage d'une langue étrangère ou régionale

1. Objectifs de l'enseignement d'une langue étrangère ou régionale

Au cycle 3, cet enseignement vise l'acquisition de compétences assurées permettant l'usage efficace d'une langue autre que la langue française dans un nombre limité de situations de communication adaptées à un jeune enfant. Il contribue à construire des connaissances linguistiques précises (formules usuelles de communication, lexique, syntaxe et morphosyntaxe) ainsi que des connaissances sur les modes de vie et la culture du ou des pays où cette langue est parlée, il vise aussi à faire découvrir, d'une manière plus générale, l'enrichissement qui peut naître de la confrontation à d'autres langues, d'autres cultures et d'autres peuples, y compris lorsqu'ils sont liés à l'histoire personnelle ou familiale de certains élèves de la classe. Cet apprentissage est la première étape d'un parcours linguistique qui, au terme de la scolarité obligatoire, aura permis à chaque élève d'acquérir au moins deux langues vivantes en plus de sa langue maternelle.

2. Programme de l'enseignement d'une langue étrangère ou régionale

2.1. Un apprentissage centré sur des activités de communication

Chaque séquence de langue repose sur des situations et des activités ayant du sens pour les élèves, suscitant leur participation active, favorisant les interactions et l'entraide dans le groupe et développant l'écoute mutuelle. Chaque fois que cela est possible, on utilise la langue à l'occasion d'activités ritualisées (salutations, contrôles des élèves présents, etc.), dans des activités simples relevant d'autres enseignements (mathématiques, sciences, littérature, éducation physique et sportive, etc.), ou encore dans des activités ludiques dans ou hors du temps scolaire (jeux de société, etc.).

Les activités orales de compréhension et d'expression sont prioritaire. L'exigence de correction linguistique est permanente et s'exerce sans bloquer la volonté et le plaisir de s'exprimer.

La programmation des activités se fait sur la base des compétences de communication à acquérir en fin de cycle en tenant compte de la liste des connaissances linguistiques données en annexe pour chaque langue (formules usuelles de communication, lexique, syntaxe et morphosyntaxe).

2.2. Renforcement de la maîtrise du langage

A partir d'énoncés oraux ou écrits, un début de réflexion sur le fonctionnement de la langue permet de faire prendre conscience aux élèves qu'une langue n'est pas le calque d'une autre et les rend capables d'un début d'autonomie dans la production.

L'observation comparée de quelques phénomènes simples dans des langues différentes (dont la langue française) crée chez les élèves une distance qui leur permet d'être plus sensibles aux réalités grammaticales et renforce la maîtrise du langage.

2.3 Dimension international de l'apprentissage d'une langue étrangère

La dimension internationale de l'enseignement des langues vivantes étrangères est affirmée par la présence de locuteurs natifs dans les classes, par les contacts pris avec les écoles à l'étranger, par les ressources de la messagerie électronique et des réseaux de communication à distance ou encore par l'exploitation de documents audiovisuels. Les langues régionales ont souvent une dimension internationale, soit qu'elles soient parlées en dehors du territoire national, soit qu'elles se rattachent à une famille linguistique dont d'autres langues sont les langues nationales de pays voisins. Cette dimension internationale contribue à la construction de connaissances variées sur les modes de vie et les cultures des pays concernés.

3. Compétences devant être acquises en fin de cycle

3.1. Être capable de (compétences de communication):

NB: à la fin du cycle 3, les élèves devront avoir acquis le niveau AI de l'échelle de niveaux du cadre européen commun de référence pour les langues (Conseil de l'Europe) ici adapté à des enfants d'âge scolaire :

Comprendre

- Écouter

Peut comprendre des énoncés oraux simples au sujet de lui-même, de sa famille et de l'environnement concret et immédiat, si les gens parlent lentement et distinctement.

- Lire

Peut reconnaître des éléments connus ainsi que des phrases très simples, par exemple dans des annonces, des affiches ou des catalogues.

Parler

- Prendre part à une conversation

Peut communiquer de façon simple, condition que l'interlocuteur soit disposé à répéter ou à reformuler ses phrases plus lentement et à l'aider à formuler ce qu'il/elle essaie de dire.

Peut poser des questions simples sur des sujets familiers ou sur ce dont il/elle a immédiatement besoin, ainsi que répondre à de telles questions.

- S'exprimer oralement en continu

Peut utiliser des expressions et des phrases simples pour décrire son lieu d'habitation et les gens qu'il/elle connaît.

Peut raconter une courte séquence au passé.

Ecrire

Peut écrire une courte carte postale simple, par exemple de vacances.

Peut remplir un questionnaire d'identité extrêmement simple.

3.2 Avoir compris et retenu :

Connaissances linguistiques

- quelques formules usuelles de communication correspondant aux fonctions de communication définies ci-dessus (voir annexe pour chaque langue concernée),
- syntaxe et morphosyntaxique (voir annexe pour chaque langue concernée),
- lexique (voir annexe pour chaque langue concernée).

Observation réfléchie de la langue

- l'organisation de la syntaxe de la phrase déclarative et interrogative,
- les moyens élémentaires de l'énonciation,
- l'opposition de l'unicité et du nombre,
- les moyens verbaux de la relation d'événements présents, passés ou à venir,
- les moyens d'exprimer la localisation.

Faits culturels

- les comportements culturels dans les relations interpersonnelles liés aux fonctions de communication prévues au programme,
- la vie scolaire d'enfants du même âge dans le(s) pays ou région(s) concerné(s), notamment grâce à l'observation de matériaux (audio)visuels,
- le calendrier de l'année scolaire et civile, avec les événements les plus significatifs,
- le folklore, les personnages des légendes ou des contes des pays ou régions concernées,
- quelques repères culturels propres aux pays ou régions concernés, choisis en relation étroite avec les programmes d'histoire, de géographie et d'éducation artistique.

Annexe 15

Horaires et programmes de l'école primaire du 14 février 2002

ÉCOLE MATERNELLE

Premier contact avec une langue étrangère ou régionale

L'apprentissage d'une langue est commencé dès la dernière année d'école maternelle. Il sera poursuivi au cycle 2.

Les objectifs de cet apprentissage sont précisés dans le programme du cycle 2. La programmation des activités est effectuée avec les enseignants de l'école élémentaire qui reçoit les élèves en cours préparatoire afin d'assurer la continuité des apprentissages.

Certains aspects de ce programme sont privilégiés à l'école maternelle.

1 Éducation de l'oreille aux réalités phonologiques et accentuelles

L'élève est systématiquement habitué à écouter les sonorités spécifiques de la langue étudiée, à en reconnaître, reproduire et produire les rythmes, phonèmes et intonations.

Il est en particulier sensibilisé aux phonèmes inconnus dans la langue française, à des traits linguistiques non pertinents en français comme la durée dans la réalisation des voyelles, la succession des syllabes accentuées ou non accentuées, les rythmes...

Les activités les mieux adaptées à cet apprentissage sont :

- la mémorisation d'énoncés, de chants et de comptines ;
- l'imitation de rythmes différents en accompagnant les phrases entendues ou reproduites au tambourin ;
- les jeux sur les sonorités de la langue.

2 Acquisition des premiers énoncés et de quelques éléments de la culture des pays ou régions concernés

L'élève est conduit à pouvoir parler de lui-même ou de son environnement, à pouvoir entretenir quelques relations sociales simples et participer oralement à la vie de la classe.

Parallèlement, il découvre certaines réalités et faits culturels du ou des pays où la langue est en usage, concernant la vie d'enfants du même âge et en relation avec d'autres domaines du programme.

3 Familiarisation avec la diversité des cultures et des langues

Selon les ressources présentes dans la classe, dans l'école ou dans son environnement immédiat, les langues parlées par des élèves dont le français n'est pas la langue maternelle sont valorisées. On peut présenter des énoncés, des chants ou des comptines dans ces diverses langues, en particulier lors d'événements festifs (anniversaire d'un élève, fête dans l'école...), et mémoriser les plus faciles. L'intervention ponctuelle de locuteurs de ces langues est favorisée.

(1) L'enseignant de l'école primaire est le plus souvent une enseignante. La grammaire du français conduit toutefois à utiliser le seul masculin lorsqu'il est fait référence à des fonctions abstraites. "L'enseignant", "le maître" comme "les élèves" ou "l'enfant" renvoient donc ici à l'usage générique de chacun de ces termes sans distinction de sexe. Dans les autres emplois des termes désignant des professions, il est au contraire recommandé de distinguer par le masculin et le féminin les fonctions qu'exercent des personnes réelles.

(2) Décret n° 90-788 du 6 septembre 1990 relatif à l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires, J O du 8 septembre 1990.

(3) Lorsque l'enfant compare, classe ou range en explicitant ce qu'il fait dans le cadre d'un dialogue serré avec l'adulte, les propriétés des objets prennent progressivement de la consistance. Il convient d'engager ces activités dans des situations aussi proches que possible de la vie quotidienne (remise en ordre d'un local, réorganisation des classements

dans le coin jeu ou en bibliothèque...), en évitant de les systématiser.

(4) Si un travail suffisant est effectué sur la capitale d'imprimerie, il ne paraît pas nécessaire d'imposer aux élèves l'apprentissage du tracé des minuscules imprimées (ou de leur substituer manuscrit, l'écriture dite "script"). Ces caractères ne permettent pas à l'enfant de signaler facilement les frontières de mots. Ils doivent être réservés à la lecture. Il sera par contre nécessaire de faire progressivement découvrir les équivalences entre les différentes polices ou familles de caractères.

Compétences devant être acquises en fin d'école maternelle

1 - COMPÉTENCES DE COMMUNICATION

Être capable de :

- répondre aux sollicitations de l'adulte en se faisant comprendre dès la fin de la première année de scolarité (à 3 ou 4 ans) ;
- prendre l'initiative d'un échange et le conduire au-delà de la première réponse ;
- participer à un échange collectif en acceptant d'écouter autrui, en attendant son tour de parole et en restant dans le propos de l'échange.

2 - COMPÉTENCES CONCERNANT LE LANGAGE D'ACCOMPAGNEMENT DE L'ACTION (LANGAGE EN SITUATION)

Être capable de :

- comprendre les consignes ordinaires de la classe ;
- dire ce que l'on fait ou ce que fait un camarade (dans une activité, un atelier...) ;
- prêter sa voix à une marionnette.

3 - COMPÉTENCES CONCERNANT LE LANGAGE D'ÉVOCATION

Être capable de :

- rappeler en se faisant comprendre un événement qui a été vécu collectivement (sortie, activité scolaire, incident...) ;
- comprendre une histoire adaptée à son âge et le manifester en reformulant dans ses propres mots la trame narrative de l'histoire ;
- identifier les personnages d'une histoire, les caractériser physiquement et moralement, les dessiner ;
- raconter un conte déjà connu en s'appuyant sur la succession des illustrations ;
- inventer une courte histoire dans laquelle les acteurs seront correctement posés, où il y aura au moins un événement et une clôture ;
- dire ou chanter chaque année au moins une dizaine de comptines ou de jeux de doigts et au moins une dizaine de chansons et de poésies.

CYCLE DES APPRENTISSAGES FONDAMENTAUX - CYCLE 2

LANGUES ÉTRANGÈRES OU RÉGIONALES

OBJECTIFS

Le cycle des apprentissages fondamentaux, de la grande section de l'école maternelle à la fin du CE1, crée les bases des apprentissages linguistiques. Il contribue à faire découvrir aux élèves l'altérité et la diversité linguistique et culturelle et vise trois objectifs prioritaires :

- développer chez l'élève les comportements indispensables pour l'apprentissage des langues vivantes (curiosité, écoute, mémorisation, confiance en soi dans l'utilisation d'une autre langue) et faciliter ainsi la maîtrise du langage ;
- familiariser son oreille à des réalités phonologiques et accentuelles d'une langue nouvelle ;
- lui faire acquérir les premières connaissances dans cette langue.

Le cycle des apprentissages fondamentaux est la première étape d'un parcours linguistique

où l'élève est amené à acquérir des connaissances dans au moins deux langues vivantes autres que le français.

Toutes les activités reliées aux langues vivantes entretiennent le plaisir qui doit nécessairement accompagner l'acquisition d'autres modes d'expression et de communication. Elles favorisent une attitude active et confiante dans l'utilisation d'autres langues. Elles facilitent, par comparaison, les apprentissages de la langue française qui caractérisent le cycle 2 : reconnaissance des unités distinctives (phonèmes) nécessaire à l'apprentissage de la lecture, repérage des constructions syntaxiques et première attitude réflexive face au lexique susceptibles d'améliorer la compréhension.

La méthodologie utilisée est adaptée aux classes concernées, en particulier en mettant en œuvre des séances courtes mais fréquentes, liées le plus souvent à des activités de la vie de la classe. Priorité est donnée aux réalités sonores et aux tâches de compréhension et de reproduction. L'évaluation, effectuée par l'enseignant de la classe, prend la forme d'une observation du comportement, des réussites et des difficultés éventuelles de chaque élève. Elle est formulée de façon résolument positive.

Le volume horaire consacré à ce domaine se décompose d'une part en des séances courtes conduites par le maître pour un total d'une heure hebdomadaire et d'autre part en des activités prolongeant ces séances.

Les élèves découvrent que l'on parle différentes langues dans leur environnement comme sur le territoire national. Ils sont amenés à développer à leur égard une attitude de curiosité positive. Les élèves dont le français n'est pas la langue maternelle peuvent, lorsque cela est possible, bénéficier d'un soutien linguistique dans leur langue afin de tirer le meilleur profit de leur bilinguisme. Les compétences de certains enseignants ou d'intervenants spécialisés (médiateurs bilingues, par exemple) peuvent être mises à profit dans cette perspective.

L'apprentissage de la langue, commencé pendant le cycle des apprentissages fondamentaux, se poursuit jusqu'à la dernière année de l'école élémentaire. Le choix de la langue ou des langues enseignées dans une école est dicté par la nécessaire continuité de cet apprentissage jusqu'au collège. Il s'inscrit donc dans la carte départementale des langues qui, elle-même, tient compte du contexte régional et des moyens susceptibles d'être mobilisés pour assurer cet enseignement. Outre les principales langues étrangères enseignées en France, il peut donc s'ouvrir de manière privilégiée aux langues régionales et aux langues frontalières concernées.

PROGRAMME

1 - Éducation de l'oreille aux réalités phonologiques et accentuelles

L'élève est systématiquement habitué à écouter les sonorités spécifiques d'une autre langue, à en reconnaître, reproduire et produire les rythmes, phonèmes et intonations.

Il est en particulier sensibilisé aux phonèmes inconnus dans la langue française, à des traits linguistiques non pertinents en français comme la durée dans la réalisation des voyelles, la succession des syllabes accentuées ou non accentuées, les rythmes...

Les activités les mieux adaptées à cet apprentissage sont :

- la mémorisation d'énoncés, de chants et de comptines ;
- l'imitation de rythmes différents en accompagnant les phrases entendues ou reproduites au tambourin ;
- la distinction entre divers types de phrases sur la base de leurs intonations caractéristiques (par exemple, déclaratives, interrogatives, exclamatives...) ;
- les jeux sur les sonorités de la langue.

2 - Développement de l'aptitude à l'écoute

Une importance toute particulière est accordée au développement chez l'élève d'une curiosité et d'une attitude active envers des documents sonores. Concourent à cet objectif :

- l'audition de très brefs récits, enregistrés ou lus, dont la compréhension est facilitée par une structure répétitive et par des illustrations explicatives ;
- le repérage, au cours d'un récit entendu, de noms, de mots ou d'expressions connus de la

classe avant l'audition ;

- la recherche du sens de mots inconnus en fonction d'indices fournis par le texte ou le contexte du récit.

3 - Acquisition d'énoncés utiles à l'expression en classe dans une langue particulière

En tenant compte des possibilités offertes par la vie de la classe, par les activités ritualisées et par les divers événements de l'année scolaire (anniversaires, fêtes...), l'élève est progressivement conduit à comprendre et à pouvoir utiliser de façon pertinente des énoncés correspondant aux fonctions langagières fondamentales ci-dessous (ces énoncés seront précisés pour chaque langue).

Il est capable de :

- parler de lui-même : donner son nom et son âge, dire ce qu'il ressent (joie, faim, soif, fatigue, douleur) ;
- parler de son environnement : désigner une personne ou un objet, parler du temps qu'il fait ;
- entretenir quelques relations sociales simples : saluer, prendre congé, remercier, s'excuser, souhaiter un anniversaire ;
- participer oralement à la vie de la classe : dire qu'il sait ou ne sait pas, demander de répéter, dire qu'il n'a pas compris, exprimer son accord ou son désaccord, appeler l'attention de ses camarades ou du maître.

Pour toutes ces activités d'utilisation de la langue, une égale attention est accordée à la compréhension ou à la formulation de questions simples ainsi qu'à la production de réponses et à la prise de parole par l'élève.

Cette acquisition est favorisée par les jeux mettant les élèves en situation d'écoute et d'échanges réciproques et augmentant les occasions de prise de parole spontanée.

4 - Découverte des faits culturels

L'élève découvre l'environnement matériel et culturel d'enfants du même âge dans les pays ou régions concernés ; il repère des traits significatifs des modes de vie (habitat, codes vestimentaires, habitudes culinaires, célébrations de fêtes...) ou de la communication non verbale. Cet apprentissage prend appui sur l'observation de documents audiovisuels authentiques, sur des correspondances scolaires utilisant notamment les technologies d'information et de communication, en respectant la priorité donnée aux réalités sonores par rapport à l'écrit, ainsi que sur l'utilisation de cartes et de mappemondes pour situer dans l'espace les pays ou régions concernées.

Dans le cas de l'étude d'une langue régionale, on sera amené à en faire découvrir la présence vivante dans la région concernée : usages quotidiens, médias, noms de lieux ou d'objets spécifiques, manifestations culturelles adaptées aux possibilités des élèves. On veillera à manifester le lien qu'elle peut introduire entre générations (entretiens avec des locuteurs).

5 - Familiarisation avec la diversité des cultures et des langues

Comparer des comportements non verbaux, des habitudes culinaires, des codes vestimentaires et la célébration de fêtes dans différents pays permet de prendre conscience progressivement de la relativité des usages. Toutes ces activités sont menées de façon à encourager la recherche et la participation personnelle des élèves.

Selon les ressources présentes dans la classe, dans l'école ou dans son environnement immédiat, les langues parlées par des élèves sont valorisées par la présentation ou la mémorisation d'énoncés, de chants ou de comptines dans ces langues, entre autres lors d'événements particuliers (anniversaire d'un élève, fêtes spécifiques). L'intervention ponctuelle de locuteurs de ces langues est favorisée.

Compétences à acquérir en fin de cycle

Être capable de :

- repérer une question, une affirmation ou une exclamation à partir de sa courbe intonative ;
 - reproduire des énoncés dans une langue autre que la langue maternelle, en respectant les spécificités phonologiques et accentuelles ;
 - mémoriser et dire des comptines et des chants ;
 - reconnaître dans l'environnement proche ou lointain la présence d'une pluralité de langues et de cultures ;
 - participer à de brefs échanges dans la langue dont l'élève débute l'apprentissage, portant sur des activités ritualisées de la classe (salutations, présentations, souhaits, remerciements) ;
 - situer sur une carte les pays ou régions où la langue apprise est parlée.
- Avoir compris et retenu :
- quelques énoncés correspondant à des fonctions langagières fondamentales dans la langue dont l'élève poursuit l'étude au cycle 3 (parler de soi-même ou de son environnement, entretenir quelques relations sociales simples, participer oralement à la vie de la classe).

CYCLE DES APPROFONDISSEMENTS - CYCLE 3

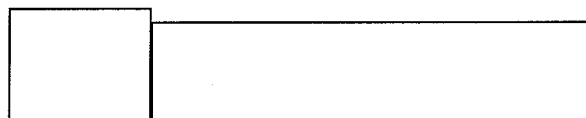
L'enseignement des langues étrangères ou régionales a été rapproché de cette découverte du fonctionnement de la langue française. Ce n'est pas parce qu'on suppose que la langue étrangère s'acquiert seulement par la maîtrise de la grammaire. Bien au contraire, le programme est tout entier placé sous le signe de l'exploration de situations de communication, d'autant plus consistantes pour l'élève qu'elles s'inscrivent dans des situations ordinaires de sa vie, tant à l'école qu'en dehors. Les enfants doivent pouvoir évoquer des moments de leur existence pour les mettre en regard avec l'expérience d'élèves d'autres pays et se donner des moyens d'entrer directement en contact avec eux. Les langues régionales jouent le même rôle, en particulier lorsqu'elles permettent aux élèves de nouer des relations avec d'autres générations. La découverte de ces langues est un appui pour consolider la réflexion sur la langue française. Elle est aussi une ouverture sur le monde, qu'il soit lointain (langues étrangères) ou proche (langues régionales).

Langues étrangères ou régionales

Parler	Lire	Ecrire
- Comprendre quelques énoncés oraux simples dans une autre langue que le français, - engager un dialogue simple (avec un locuteur facilitant la communication) dans la langue étudiée, - décrire des lieux ou des personnes connus et faire un très court récit dans une autre langue que le français.	- Reconnaître des fragments de textes dans leur contexte d'usage dans une autre langue que le français	- Écrire une courte carte postale dans une autre langue que le français, - répondre à un questionnaire simple dans une autre langue que le français.

Annexe 16

Programme transitoire d'enseignement des langues étrangères ou régionales au cycle des approfondissements de l'école primaire du 29 août 2002



Hors série n°4 du 29 août

Sommaire

LANGUES ÉTRANGÈRES OU RÉGIONALES À L'ÉCOLE PRIMAIRE

page 5 **Programme transitoire d'enseignement des langues étrangères ou régionales au cycle des approfondissements à l'école primaire**

A. du 28-6-2002. JO du 6-7-2002 (NOR : MENE0201503A)

page 6 **Annexe 1**

page 7 **Annexe 2 :**

page 7 Introduction

page 8 I - Allemand

page 15 II - Anglais

page 23 III - Arabe

page 29 IV - Chinois

page 33 V - Espagnol

page 40 VI - Italien

page 48 VII - Portugais

page 54 VIII - Russe

page 57 **Programme d'enseignement des langues étrangères ou régionales à l'école primaire**

A. du 28-6-2002. JO du 6-7-2002 (NOR : MENE02015012A)

page 58 **Annexe :**

page Introduction

58	
page 59	I - <u>Allemand</u>
page 66	II - <u>Anglais</u>
page 74	III - <u>Arabe</u>
page 81	IV - <u>Chinois</u>
page 86	V - <u>Espagnol</u>
page 95	VI - <u>Italien</u>
page 103	VII - <u>Portugais</u>
page 109	VIII - <u>Russe</u>

AVERTISSEMENT

Un calendrier spécifique est adopté pour les langues vivantes dans la mise en œuvre des nouveaux programmes de l'école primaire, prévoyant l'application d'un programme transitoire au cycle des approfondissements.

En effet, jusqu'à la rentrée 2005, l'enseignement des langues vivantes n'est obligatoire à l'école primaire que lors du cycle des approfondissements (CE2, CM1 et CM2). Durant cette période, pendant laquelle les élèves n'auront pas bénéficié d'un enseignement au cycle précédent, un programme transitoire, arrêté du 28 juin 2002, s'applique : il est publié dans le présent B.O., pages 6 et 7. À partir de la rentrée 2005 pour le cycle des apprentissages fondamentaux et de la rentrée 2008 pour le cycle des approfondissements, le programme arrêté le 25 janvier 2002 s'appliquera (B.O. hors-série n° 1 du 14 février 2002, pages 57 et 58 pour le cycle 2, pages 76 à 78 pour le cycle 3). Le tableau ci-dessous récapitule ces informations.

		Application du programme transitoire	Date d'entrée en vigueur du programme définitif
Cycle des apprentissages fondamentaux	Grande section		Rentrée 2005
	Cours préparatoire		Rentrée 2006
	Cours élémentaire 1		Rentrée 2007
Cycle des approfondissements	Cours élémentaire 2	Rentrées 2002 à 2007 (incluses)	Rentrée 2008
	Cours moyen 1	Rentrées 2003 à 2008 (incluses)	Rentrée 2009

	Cours moyen 2	Rentrées 2004 à 2009 (incluses)	Rentrée 2010

De plus, des précisions sont apportées dans plusieurs langues en termes de fonctions langagières, de phonologie, syntaxe et morphosyntaxe, de lexique et de contenus culturels. Ces précisions, qui permettent de construire les connaissances et les compétences fixées par les programmes, existent pour le programme arrêté le 25 janvier 2002 (B.O. hors-série n° 1 du 14 février 2002, pages 57 et 58 pour le cycle 2, pages 76 à 78 pour le cycle 3) et pour le programme transitoire arrêté le 28 juin 2002 (publié dans le présent B.O., pages 6 et 7).

	Précisions apportées au programme transitoire	Précisions apportés au programme "définitif"
Allemand	Pages 8 à 14	Pages 59 à 65
Anglais	Pages 15 à 22	Pages 66 à 73
Arabe	Pages 23 à 28	Pages 74 à 80
Chinois	Pages 29 à 32	Pages 81 à 85
Espagnol	Pages 33 à 39	Pages 86 à 94
Italien	Pages 40 à 47	Pages 95 à 102
Portugais	Pages 48 à 53	Pages 103 à 108
Russe	Pages 54 à 56	Pages 109 à 113

Pour toutes les langues, il convient également de se reporter à l'introduction commune ([page 7](#), ou [page 58](#)).

PROGRAMME TRANSITOIRE D'ENSEIGNEMENT DES LANGUES ÉTRANGÈRES OU RÉGIONALES AU CYCLE DES APPROFONDISSEMENTS DE L'ÉCOLE PRIMAIRE

A. du 28-6-2002. JO du 6-7-2002
NOR : MENE0201503A
RLR : 514-6
MEN - DESCO A4

Vu code de l'éducation, not. art. L. 311-2 ; D. n° 90-179 du 23-2-1990 ; D. n° 90-788 du 6-9-1990 mod. par D. n° 91-383 du 22-4-1991, not. art. 10 ; A. du 25-1-2002 not. art. 8 ; A. du 25-1-2002, not. art. 3 ; avis du CNP du 5-3-2002 ; avis du CSE du 7-3-2002

Article 1 - De manière transitoire jusqu'à la rentrée 2008, et conformément à l'article 8 de l'arrêté du 25 janvier 2002 fixant les horaires des écoles maternelles et élémentaires et à l'article 3 de l'arrêté du 25 janvier 2002 fixant les programmes d'enseignement de l'école

primaire, le programme d'enseignement des langues vivantes étrangères ou régionales au cycle des approfondissements est fixé en annexe 1 du présent arrêté.

Article 2 - Les dispositions de l'annexe 2 du présent arrêté complètent, en allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, italien, portugais et russe, le programme transitoire fixé en annexe 1 et fixent les compétences exigibles dans ces langues en fin du cycle des approfondissements.

Article 3 - Le directeur de l'enseignement scolaire est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 28 juin 2002

Pour le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche
et par délégation,

Le directeur de l'enseignement scolaire
Jean-Paul de GAUDEMAR

Annexe 1

OBJECTIFS

Cet enseignement vise l'acquisition de compétences assurées permettant l'usage efficace d'une langue autre que la langue française dans un nombre limité de situations de communication adaptées à un jeune enfant. Il contribue à construire des connaissances linguistiques précises (formules usuelles de communication, lexique, syntaxe et morphosyntaxe) ainsi que des connaissances sur les modes de vie et la culture du ou des pays où cette langue est parlée.

Il vise aussi à faire découvrir, d'une manière plus générale, l'enrichissement qui peut naître de la confrontation à d'autres langues, d'autres cultures et d'autres peuples, y compris lorsqu'ils sont liés à l'histoire personnelle ou familiale de certains élèves de la classe.

Cet apprentissage est une étape d'un parcours linguistique qui, au terme de la scolarité obligatoire, aura permis à chaque élève d'acquérir au moins deux langues vivantes en plus de sa langue maternelle.

Le volume horaire consacré à l'apprentissage d'une langue étrangère ou régionale se décompose en deux parties :

- deux séances hebdomadaires de 45 minutes pendant lesquelles l'enseignement est conduit avec méthode ;
- des activités de réactivation des acquis et d'exposition à la langue, soit réparties en courtes plages de travail sur l'ensemble de la semaine, soit lors de moments plus intensifs dans l'année (activités conduites par des locuteurs natifs de la langue, classe linguistique, projet pédagogique dans la langue, etc.). Pour ces activités, le volume horaire globalisé relève de l'autonomie pédagogique du conseil des maîtres, pouvant aller jusqu'à l'équivalent d'une demi-heure hebdomadaire.

Le programme transitoire pour le cycle 3 prend en compte la durée globalement plus réduite de l'apprentissage de la langue vivante à l'école primaire mais aussi le degré de développement cognitif et la maturité des élèves concernés. Il présente quelques allègements dans les contenus linguistiques et culturels à enseigner et définit des attentes et des exigences plus modestes dans le domaine des acquisitions et des performances.

PROGRAMME

1 - Un apprentissage centré sur des activités de communication

Chaque séquence de langue repose sur des situations et des activités ayant du sens pour les élèves, suscitant leur participation active, favorisant les interactions et l'entraide dans le groupe et développant l'écoute mutuelle.

Chaque fois que cela est possible, on utilise la langue à l'occasion d'activités ritualisées (salutations, contrôles des élèves présents, etc.), dans des activités simples relevant éventuellement d'autres enseignements (mathématiques, sciences, littérature, éducation

physique et sportive, etc.) ou encore dans des activités ludiques dans le ou hors du temps scolaire (jeux de société, etc.).

Les activités orales de compréhension et d'expression sont prioritaires et s'exercent sans bloquer la volonté et le plaisir de comprendre et de s'exprimer.

La programmation des activités se fait sur la base des compétences de communication à acquérir en fin de cycle en tenant compte de la liste des connaissances linguistiques données dans les documents d'application pour chaque langue (formules usuelles de communication, lexique, phonologie, syntaxe et morphosyntaxe).

L'élève est progressivement conduit à pouvoir :

- se présenter et parler de lui-même : dire son nom, son âge, sa date de naissance et son adresse, parler de sa famille et de ses amis, dire ce qu'il possède, dire ce qu'il ressent (joie, faim, soif, fatigue, douleur) ;
- parler de son environnement : désigner une personne ou un objet, préciser la date et l'heure, parler du temps qu'il fait, parler de la nourriture, décrire quelqu'un ou quelque chose (taille, couleurs, intensité), dire où se trouve quelqu'un ou quelque chose ; exprimer une chronologie simple ;
- entretenir quelques relations sociales simples : saluer, prendre congé, remercier, s'excuser, souhaiter un anniversaire, féliciter, inviter ;
- participer oralement à la vie de la classe : dire qu'il sait ou ne sait pas ; demander de répéter ; dire qu'il n'a pas compris ; exprimer son accord ou son désaccord ; appeler l'attention de ses camarades ou du maître ; proposer, accepter et refuser ; dire qu'il aime ou n'aime pas quelque chose ; exprimer un avis personnel.

Une égale attention est accordée à la compréhension ou à la formulation de questions simples ainsi qu'à la production de réponses et à la prise de parole par l'élève.

2 - Un entraînement régulier et méthodique

Le développement des compétences de compréhension et d'expression fait l'objet d'un entraînement rigoureux et progressif organisé en vue des acquisitions ci-dessous.

2.1 Écouter et comprendre

Compétences auditives

- . reconnaître les schémas intonatifs principaux, l'accent de phrase ou de mots,
- . reconnaître les phonèmes de la langue et discriminer les phonèmes voisins,
- . exercer sa mémoire auditive à court et à long terme.

Construction du sens de ce qu'on entend

- . repérer des informations essentielles dans une situation familière et prévisible,
- . prendre appui sur les mots accentués pour comprendre l'essentiel,
- . déduire un sentiment à partir d'une intonation,
- . reconnaître la valeur fonctionnelle d'énoncés habituels dans des dialogues,
- . identifier quelques repères chronologiques essentiels dans un récit ou un dialogue,
- . identifier les liens logiques principaux.

2.2 S'exprimer à l'oral

Reproduction :

- . reproduire des énoncés en respectant les schémas accentuels et intonatifs et en réalisant correctement les phonèmes.

Utilisation d'énoncés figés :

- . mobiliser des énoncés adéquats à la situation et à l'interlocuteur dans une succession d'échanges ritualisés,
- . coopérer avec son interlocuteur en utilisant les formules de politesse simples et courantes.

Constructions d'énoncés :

- . personnaliser des énoncés connus en modifiant quelques éléments, dans le respect de la morphosyntaxe,
- . exprimer des sentiments à l'aide de marqueurs spécifiques et/ou de l'intonation,
- . utiliser des énoncés déclaratifs, interrogatifs et injonctifs,
- . complexifier un énoncé grâce à l'emploi de connecteurs simples.

2.3 Lire et comprendre

- . reconnaître des mots isolés dans un énoncé,
- . percevoir la relation entre certains graphèmes et phonèmes spécifiques à la langue,

. exercer sa mémoire visuelle.

2.4 S'exprimer à l'écrit

Reproduction :

. reproduire des énoncés en les recopiant.

Construction d'énoncés :

. personnaliser un énoncé en introduisant de légers changements dans un texte bref.

3 - Renforcement de la maîtrise du langage

À partir d'énoncés oraux ou écrits, un début de réflexion sur le fonctionnement de la langue permet de faire prendre conscience aux élèves qu'une langue n'est pas le calque d'une autre et les rend capables d'un début d'autonomie dans la production.

L'observation comparée de quelques phénomènes simples dans des langues différentes (dont la langue française) crée chez les élèves une distance qui leur permet d'être plus sensibles aux réalités linguistiques et renforce la maîtrise du langage.

4 - Découverte de faits culturels

Les connaissances sur les modes de vie sont abordées à l'occasion des activités de langue organisées autour de thématiques liées à l'environnement d'élèves de cet âge : la vie en famille, l'habitation, l'école, les amis et les loisirs, les animaux familiers, les rythmes de l'année (anniversaire, fêtes).

Ainsi, l'élève découvre la vie scolaire d'enfants du même âge, notamment grâce à l'observation de matériaux (audio)visuels.

Des éléments pertinents de la culture populaire, les personnages des légendes ou des contes, ainsi que quelques repères civilisationnels sont choisis et présentés en relation étroite avec les programmes d'histoire, de géographie et d'éducation artistique.

5 - Dimension internationale de l'apprentissage d'une langue étrangère

La dimension internationale de l'enseignement des langues vivantes étrangères est affirmée par les contacts pris avec des écoles à l'étranger, par les ressources de la messagerie électronique et des réseaux de communication à distance ou encore par l'exploitation de documents audiovisuels. Des locuteurs natifs peuvent prêter leur concours à cet enseignement.

COMPÉTENCES DEVANT ÊTRE ACQUISES EN FIN DE CYCLE

À la fin du cycle 3, les élèves devront avoir acquis un niveau voisin du niveau A1 de l'échelle de niveaux du Cadre européen commun de référence pour les langues publié par le Conseil de l'Europe.

En mobilisant les connaissances acquises, l'élève est en mesure de :

- comprendre à l'oral :
 - . en situation d'échange avec un interlocuteur coopératif, les énoncés portant sur des situations qui lui sont familières,
 - . les éléments essentiels d'un court récit à structure itérative ;
 - reconnaître à l'écrit des éléments ou des énoncés déjà rencontrés à l'oral ;
 - produire à l'oral des énoncés intelligibles et pertinents dans le cadre de situations qui lui sont familières ;
 - produire à l'écrit de très courts énoncés comportant quelques variantes par rapport aux modèles connus, par exemple, carte de vœux, carte postale, remerciement, invitation...
- Les contenus linguistiques (fonctions langagières, lexique, phonologie, syntaxe et morphosyntaxe) et culturels sont précisés langue par langue en annexe 2. Ils s'articulent de manière étroite avec l'ensemble des contenus disciplinaires de l'école. Cette évidente nécessité implique une concertation et une coordination constantes, dans deux cas :
- lorsque le groupe qui étudie la langue vivante n'est pas identique au groupe classe ;
 - lorsque l'enseignement de langue vivante est assuré par une personne autre que le maître

de la classe.

Annexe 2

Les tableaux ci-après précisent, langue par langue, les énoncés, les faits de langue, le lexique et les contenus culturels qui permettent de construire les connaissances et compétences du programme transitoire du cycle des approfondissements (cycle 3) fixé en annexe 1.

Les différentes parties du programme s'appuient plus particulièrement sur les précisions apportées dans ces tableaux, comme indiqué ci-dessous :

- la partie 1 du programme ("Un apprentissage centré sur des activités de communication") sur le tableau Fonctions langagières ;
- la partie 2 ("Un entraînement régulier et méthodique") sur les tableaux Fonctions langagières, Lexique et Phonologie, syntaxe et morphosyntaxe ;
- la partie 3 ("Renforcement de la maîtrise du langage") sur le tableau Phonologie, syntaxe et morphosyntaxe ;
- la partie 4 ("Découverte de faits culturels") sur le tableau Contenus culturels.

Pour en simplifier la lecture, ces tableaux présentent les matériaux linguistiques et culturels selon leur nature. Ces regroupements ne correspondent cependant en aucune façon à un ordre et une logique d'enseignement par le maître et d'acquisition par les élèves.

L'introduction des contenus et leur réactivation doivent s'établir selon une progression sur le cycle, construite par les équipes pédagogiques et articulant nécessairement, pour la langue concernée, des éléments de chacun des quatre tableaux ci-après et de leurs différentes rubriques. Ainsi, par exemple, l'introduction de faits de langue portant sur la prononciation ou des structures doit bien s'effectuer à l'occasion de l'utilisation d'énoncés correspondant à des fonctions langagières. De même, les différents énoncés dans la langue doivent être acquis lors d'activités de communication qui mobilisent simultanément des fonctions langagières regroupées sous les rubriques "parler de soi", "parler aux autres" et "parler des autres et de son environnement".

1 - Fonctions langagières

Les listes contenues dans ces tableaux permettent d'imaginer des situations dans lesquelles peut se développer l'apprentissage. On ne perdra pas de vue que ces fragments de langue ne prennent leurs sens que dans de véritables énoncés, qu'il s'agisse de dialogues, de monologues ou de récits.

2 - Phonologie, syntaxe et morphosyntaxe

Les points contenus dans ces listes doivent être acquis par les élèves à la fin du cycle 3 et sont abordés selon leur urgence pour les activités de communication. S'ils donnent lieu à d'éventuelles explications, celle-ci resteront strictement limitées aux besoins induits par les tâches de compréhension et d'expression exigées des élèves.

Ces contenus sont donc exclusivement introduits à l'occasion de l'utilisation d'énoncés prévus par le tableau Fonctions langagières. La mise en relation de ces deux tableaux, parfois suggérée, est indispensable.

3 - Lexique

Le lexique privilégie le monde de l'enfance, vécu ou imaginaire. L'acquisition de ce lexique s'effectue dans le cadre d'énoncés liés à des situations adaptées à l'âge et à l'intérêt des enfants, en réponse à des besoins de compréhension et de communication. Il définit les limites de l'étendue des connaissances exigibles des élèves à la fin de chaque cycle. Sa présentation thématique ne doit pas être comprise comme contraignante.

4 - Contenus culturels

Les éléments culturels énumérés dans ces tableaux constituent un ensemble permettant une sensibilisation à la civilisation du ou des pays où la langue apprise est en usage. Ils sont présentés dans le cadre d'activités qui prennent appui sur des documents authentiques ou des situations vécues par les élèves, notamment lors de contacts pris avec des écoles dans ces pays ou avec des locuteurs natifs de cette langue.

Les thèmes sont choisis selon l'âge des enfants, leurs centres d'intérêt, le moment de l'année et le contenu abordé dans les autres champs disciplinaires.

I - Allemand

II - Anglais

III - Arabe

IV - Chinois

V - Espagnol

VI - Italien

VII - Portugais

VIII - Russe

PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT DES LANGUES ÉTRANGÈRES OU RÉGIONALES À L'ÉCOLE PRIMAIRE

A. du 28-6-2002. JO du 6-7-2002

NOR : MENE0201502A

RLR : 514-6

MEN - DESCO A4

*Vu code de l'éducation, not. art. L. 311-2 ; D. n° 90-179
du 23-2-1990 ; D. n° 90-788 du 6-9-1990 mod. par D. n° 91-383
du 22-4-1991, not. art.10 ; A. du 25-1-2002 , not. art. 8 ;
A. du 25-1-2002 not. art.3 ; avis du CNP du 5-3-2002 ;
avis du CSE du 7-3-2002*

Article 1 - Les dispositions précisées en annexe du présent arrêté complètent, en allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, italien, portugais et russe, le programme d'enseignement des langues vivantes étrangères ou régionales pour le cycle des apprentissages fondamentaux et le cycle des approfondissements de l'école primaire, fixé par l'arrêté du 25 janvier 2002.

Article 2 - Le directeur de l'enseignement scolaire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 28 juin 2002

Pour le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche
et par délégation,

Le directeur de l'enseignement scolaire
Jean-Paul de GAUDEMAR

Annexe

Les arrêtés du 25 janvier 2002 fixant les horaires des écoles maternelles et élémentaires et les nouveaux programmes de l'école primaire introduisent l'enseignement d'une langue vivante étrangère ou régionale. Les tableaux ci-après précisent, langue par langue, les énoncés, les faits de langue, le lexique et les contenus culturels qui permettent de construire les connaissances et compétences fixés par ces programmes, au cycle des apprentissages fondamentaux (cycle 2) et au cycle des approfondissements (cycle 3).

- Au cycle 2

- La partie 1 du programme ("Éducation de l'oreille aux réalités phonologiques et accentuelles") s'appuie plus particulièrement sur les précisions apportées dans le tableau Phonologie, syntaxe et morphosyntaxe,
- La partie 2 ("Développement de l'aptitude à l'écoute") sur les tableaux Fonctions langagières et Lexique,
- La partie 3 ("Acquisition d'énoncés utiles à l'expression en classe dans une langue particulière") sur le tableau Fonctions langagières
- la partie 4 ("Initiation aux réalités et à la culture du ou des pays ou régions où la langue est en usage") sur le tableau Contenus culturels.

- Au cycle 3

- La partie 1 du programme ("Un apprentissage centré sur des activités de communication") s'appuie plus particulièrement sur les précisions apportées dans le tableau Fonctions langagières,
- La partie 2 ("Un entraînement régulier et méthodique") sur les tableaux Fonctions langagières, Phonologie, syntaxe et morphosyntaxe, et Lexique,
- La partie 3 ("Renforcement de la maîtrise du langage") sur le tableau Phonologie, syntaxe et morphosyntaxe,
- La partie 4 ("Découverte de faits culturels") sur le tableau Contenus culturels.

Pour en simplifier la lecture, ces tableaux présentent les matériaux linguistiques et culturels selon leur nature. Ces regroupements ne correspondent cependant en aucune façon à un ordre et une logique d'enseignement par le maître et d'acquisition par les élèves.

L'introduction des contenus et leur réactivation doivent s'établir selon une progression sur chacun des cycles, construite par les équipes pédagogiques et articulant nécessairement, pour la langue concernée, des éléments de chacun des quatre tableaux ci-après et de leurs différentes rubriques. Ainsi, par exemple, l'introduction de faits de langue portant sur la prononciation ou des structures doit bien s'effectuer à l'occasion de l'utilisation d'énoncés correspondant à des fonctions langagières. De même, les différents énoncés dans la langue doivent être acquis lors d'activités de communication qui mobilisent simultanément des fonctions langagières regroupées sous les rubriques "parler de soi", "parler aux autres" et "parler des autres et de son environnement".

Par ailleurs, l'acquisition par les élèves des connaissances et des compétences du programme nécessite que les contenus introduits pendant le cycle 2 soient systématiquement consolidés et réactivés au cours du cycle 3, en tenant compte notamment du rythme différent de leur appropriation pour la compréhension et pour l'expression. La répartition de ces matériaux linguistiques entre les deux cycles correspond à une nécessaire hiérarchisation dans leur ordre d'introduction pour les activités conduites avec les élèves.

1 - Fonctions langagières

Les listes contenues dans ces tableaux permettent d'imaginer des situations dans lesquelles peut se développer l'apprentissage. On ne perdra pas de vue que ces fragments de langue ne prennent leurs sens que dans de véritables énoncés, qu'il s'agisse de dialogues, de monologues ou de récits.

2 - Phonologie, syntaxe et morphosyntaxe

Les points contenus dans ces listes doivent être acquis par les élèves à la fin du cycle 3 et

sont abordés selon leur urgence pour les activités de communication. S'ils donnent lieu à d'éventuelles explications, celle-ci resteront strictement limitées aux besoins induits par les tâches de compréhension et d'expression exigées des élèves. Ces contenus sont donc exclusivement introduits à l'occasion de l'utilisation d'énoncés prévus par le tableau Fonctions langagières. La mise en relation de ces deux tableaux, parfois suggérée, est indispensable.

3 - Lexique

Le lexique privilégie le monde de l'enfance, vécu ou imaginaire. L'acquisition de ce lexique s'effectue dans le cadre d'énoncés liés à des situations adaptées à l'âge et à l'intérêt des enfants, en réponse à des besoins de compréhension et de communication. Il définit les limites de l'étendue des connaissances exigibles des élèves à la fin de chaque cycle. Sa présentation thématique ne doit pas être comprise comme contraignante. Les éléments en gras sont davantage destinés au cycle 3 mais peuvent être abordés, dans certaines situations, dès le cycle 2.

4 - Contenus culturels

Les éléments culturels énumérés dans ces tableaux constituent un ensemble permettant une sensibilisation à la civilisation du ou des pays où la langue apprise est en usage. Ils sont présentés dans le cadre d'activités qui prennent appui sur des documents authentiques ou des situations vécues par les élèves, notamment lors de contacts pris avec des écoles dans ces pays ou avec des locuteurs natifs de cette langue. Les thèmes sont choisis selon l'âge des enfants, leurs centres d'intérêt, le moment de l'année et le contenu abordé dans les autres champs disciplinaires. Les éléments en gras relèvent davantage du cycle 3 mais peuvent être abordés, dans certaines situations, dès le cycle 2.

I - Allemand

II - Anglais

III - Arabe

IV - Chinois

V - Espagnol

VI - Italien

VII - Portugais

VIII - Russe

Sommaire

B.O. hors série n° 4 du 29 août 2002

Annexe 17

Circulaire du 19 juin 2003

Programme transitoire d'enseignement des langues étrangères ou régionales au cycle des approfondissements de l'école primaire

A. du 30-5-2003. JO du 11-6-2003
NOR : MENE0301160A
RLR : 514-6
MEN - DESCO A4

Vu code de l'éducation, not. art. L. 311-2 ; D. n° 90-179 du 23-2-1990 mod. par D. n° 2003-181 du 5-3-2003 ; D. n° 90-788 du 6-9-1990 mod. par D. n° 91-383 du 22-4-1991, not. art. 10 ; A. du 25-1-2002 not. art. 8 ; A. du 25-1-2002, not. art. 3 ; A. du 28-6-2002 ; avis du CNP du 25-3-2003 ; avis du CSE du 10-4- 2003

Article 1 - Les dispositions précisées en annexe du présent arrêté complètent, pour le basque, le breton, le catalan, la langue régionale d'Alsace et des pays mosellans et l'occitan-langue d'oc, le programme transitoire jusqu'à la rentrée 2008 de l'enseignement des langues vivantes et étrangères pour le cycle des approfondissements de l'école primaire, fixé par l'arrêté du 28 juin 2002 conformément à l'article 8 de l'arrêté du 25 janvier 2002 fixant les horaires des écoles maternelles et élémentaires et à l'article 3 de l'arrêté du 25 janvier 2002 fixant les programmes d'enseignement de l'école primaire.

Article 2 - Ces dispositions entrent en vigueur à partir de la rentrée scolaire 2003.

Article 3 - Le directeur de l'enseignement scolaire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 30 mai 2003

Pour le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche
et par délégation,
Le directeur de l'enseignement scolaire
Jean-Paul de GAUDEMAR

Annexe

Ce texte précise, langue par langue, les énoncés, les faits de langue, le lexique et les contenus culturels qui permettent de construire les connaissances et compétences du programme transitoire du cycle des approfondissements (cycle 3) fixé en annexe de l'arrêté du 28 juin 2002.

Les différents points du programme s'appuient plus particulièrement sur les précisions

apportées dans ce texte, comme indiqué ci-dessous :

- le point 1 du programme ("Un apprentissage centré sur des activités de communication") sur la partie "Fonctions langagières" ;
- le point 2 ("Un entraînement régulier et méthodique") sur les parties "Fonctions langagières", "Lexique" et "Syntaxe, morpho-syntaxe et prononciation" ;
- le point 3 ("Renforcement de la maîtrise du langage") sur la partie "Syntaxe, morpho-syntaxe et prononciation" ;
- le point 4 ("Découverte de faits culturels") sur la partie "Contenus culturels".

Pour en simplifier la lecture, ce texte présente les matériaux linguistiques et culturels selon leur nature. Ces regroupements ne correspondent cependant en aucune façon à un ordre et une logique d'enseignement par le maître et d'acquisition par les élèves. L'introduction des contenus et leur réactivation doit s'établir selon une progression sur chacun des cycles, construite par les équipes pédagogiques et articulant nécessairement, pour la langue concernée, des éléments de chacun des quatre parties ci-après et de leurs différentes rubriques. Ainsi, par exemple, l'introduction de faits de langue portant sur la prononciation ou des structures doit bien s'effectuer à l'occasion de l'utilisation d'énoncés correspondant à des fonctions langagières. De même, les différents énoncés dans la langue doivent être acquis lors d'activités de communication qui mobilisent simultanément des fonctions langagières regroupées sous les rubriques "parler de soi", "parler aux autres" et "parler des autres et de son environnement".

Fonctions langagières

Les listes contenues dans ces tableaux permettent d'imaginer des situations dans lesquelles peut se développer l'apprentissage. On ne perdra pas de vue que ces fragments de langue ne prennent leurs sens que dans de véritables énoncés, qu'il s'agisse de dialogues, de monologues ou de récits.

Phonologie, syntaxe et morpho-syntaxe

Les points contenus dans ces listes doivent être acquis par les élèves à la fin du cycle 3 et sont abordés selon leur urgence pour les activités de communication. S'ils donnent lieu à d'éventuelles explications, celle-ci resteront strictement limitées aux besoins induits par les tâches de compréhension et d'expression exigées des élèves.

Ces contenus sont donc exclusivement introduits à l'occasion de l'utilisation d'énoncés prévus par la partie "Fonctions langagières". La mise en relation de ces deux parties, parfois suggérée, est indispensable.

Lexique

Le lexique privilégie le monde de l'enfance, vécu ou imaginaire. L'acquisition de ce lexique s'effectue dans le cadre d'énoncés liés à des situations adaptées à l'âge et à l'intérêt des enfants, en réponse à des besoins de compréhension et de communication. Il définit les limites de l'étendue des connaissances exigibles des élèves à la fin de chaque cycle. Sa présentation thématique ne doit pas être comprise comme contraignante.

Contenus culturels

Les éléments culturels énumérés dans cette partie constituent un ensemble permettant une sensibilisation à la civilisation du ou des pays où la langue apprise est en usage. Ils sont présentés dans le cadre d'activités qui prennent appui sur des documents authentiques ou des situations vécues par les élèves, notamment lors de contacts pris avec des écoles dans ces pays ou avec des locuteurs natifs de cette langue.

Les thèmes sont choisis selon l'âge des enfants, leurs centres d'intérêt, le moment de l'année et le contenu abordés dans les autres champs disciplinaires.

haut de page

Annexe 18

Décret n°90-867 du 28 septembre 1990

Règles d'organisation et de fonctionnement des instituts universitaires de formation des maîtres. Décret no 90-867 du 28 septembre 1990

TITRE PREMIER : Dispositions générales.

Article premier. - Le décret qui crée un institut universitaire de formation des maîtres mentionne le ou les établissements d'enseignement supérieur auxquels l'institut est rattaché. Il mentionne également le siège de l'institut, qui est situé dans une ville ou une agglomération siège d'une université.

Les instituts universitaires de formation des maîtres, dotés de la personnalité morale et de l'autonomie financière, sont placés sous la tutelle du ministre de l'Education nationale.

Art. 2. - Des conventions entre l'institut universitaire de formation des maîtres et les établissements de rattachement règlent les modalités de leurs relations, dans des conditions fixées par le ministre de l'Education nationale.

Chaque convention est signée par le président de l'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel de rattachement et le directeur de l'institut, après avis des conseils d'administration des établissements concernés.

Si le renouvellement d'une convention n'intervient pas dans le délai de deux mois suivant sa date d'échéance, les règles applicables aux relations entre les deux établissements sont fixées par arrêté du ministre de l'Education nationale.

Art. 3. - Les instituts universitaires de formation des maîtres accueillent notamment :

- Des étudiants qui peuvent bénéficier d'une allocation délivrée dans des conditions fixées par décret ;
- Les élèves professeurs et les professeurs stagiaires ;
- Des enseignants suivant une formation continue.

Ils peuvent également accueillir des étudiants étrangers dans des conditions fixées par le ministre de l'Education nationale.

Art. 4. - Les instituts universitaires de formation des maîtres disposent pour l'accomplissement de leurs missions d'emplois, de personnels, d'équipements et de crédits qui leur sont attribués par l'Etat ou par les départements dans des conditions prévues par la loi du 4 juillet 1990 susvisée, ainsi que des ressources qui proviennent de leurs activités. Ils bénéficient en outre de moyens, en particulier en personnel, mis à leur disposition par les établissements auxquels ils sont rattachés, selon les modalités fixées par les conventions prévues à l'article 2 ci-dessus.

Ils peuvent bénéficier de moyens mis à leur disposition par d'autres établissements d'enseignement supérieur ainsi que par des collectivités territoriales ou leurs groupements. Ils peuvent bénéficier, par voie de convention, de prestations fournies par des organismes publics ou privés.

TITRE II : Organisation administrative.

Art. 5. - Les instituts universitaires de formation des maîtres sont administrés par un conseil d'administration assisté d'un conseil scientifique et pédagogique.

Ils sont dirigés par un directeur assisté d'un secrétaire général et de un ou plusieurs directeurs adjoints.

Art. 6. - Le directeur, nommé par arrêté du ministre de l'Education nationale, pour une durée de cinq ans renouvelable une fois, est choisi sur une liste d'au moins trois noms proposée par le conseil d'administration parmi les personnes ayant vocation à enseigner dans un institut universitaire de formation des maîtres.

Le secrétaire général et les directeurs adjoints sont nommés par arrêté du ministre de l'Education nationale, sur proposition du directeur de l'institut. La durée du mandat des directeurs adjoints, choisis parmi les personnes ayant vocation à enseigner dans un institut universitaire de formation des maîtres, est de cinq ans renouvelable.

Art. 7 (modifié par le décret no 91-932 du 18 septembre 1991). - Le conseil d'administration est présidé par le recteur de l'académie où l'institut a son siège. Il comprend en outre au maximum quarante membres répartis entre les catégories suivantes :

1. Représentants du ou des établissements auxquels l'institut universitaire de formation des maîtres est rattaché, dont le ou les présidents des universités de rattachement et des autres établissements de rattachement ou leurs représentants et des représentants des conseils d'administration de ces établissements ;

2. Représentants des personnels répartis au sein des quatre collèges suivants :

- Collège des professeurs des universités et personnels assimilés, en application de l'article 5 du décret du 20 janvier 1987 susvisé ;

- Collège des autres enseignants-chercheurs et personnels assimilés, en application de l'article 5 du décret du 20 janvier 1987 susvisé ;

- Collège des autres enseignants et autres formateurs ;

- Collège des personnels administratifs, techniques, ouvriers et de service ; 3.

Représentants des usagers répartis en deux collèges distincts :

- Collège des usagers en formation initiale comprenant notamment des étudiants, des élèves professeurs et des professeurs stagiaires ;

- Collège des personnels ayant vocation à bénéficier des formations dispensées par l'institut ;

4. Représentants des collectivités territoriales de l'académie dans laquelle l'institut a son siège, dont le président du conseil régional ou son représentant, les présidents des conseils généraux ou leurs représentants et au moins un représentant des communes ;

5. Personnalités nommées par le recteur d'académie en raison de leurs compétences en matière d'éducation, de formation et de recherche, dont deux à quatre membres des corps d'inspection, parmi lesquels le correspondant académique de l'inspection générale de l'Education nationale et deux personnalités désignées, sur proposition des autres membres du conseil d'administration.

Chacune des catégories mentionnées aux 1, 2 et 3 constituent 20 % à 30 % des membres du conseil d'administration.

Chacune des catégories mentionnées aux 4 et 5 constituent 10 % à 20 % de ces membres. Lorsque, dans une académie, le nombre des universités de rattachement ou des autres établissements de rattachement ou le nombre des conseils généraux ne permet pas d'assurer leur représentation en respectant les proportions fixées ci-dessus pour les catégories 1 et 4, le nombre de membres du conseil d'administration de l'institut est augmenté d'autant de membres qu'il est nécessaire pour assurer la représentation de ceux-ci.

Le décret qui crée l'institut universitaire de formation des maîtres fixe la composition du conseil d'administration.

Le directeur de l'institut, le secrétaire général, le ou les directeurs adjoints et l'agent comptable assistent aux séances du conseil d'administration avec voix consultative.

Art. 8 (idem). - Le conseil scientifique et pédagogique ne peut comporter plus de quarante membres. Il comprend des représentants des formateurs dont des instituteurs maîtres formateurs et des conseillers pédagogiques, des représentants des usagers dont des étudiants, des élèves professeurs et des stagiaires en formation, des représentants du conseil scientifique du ou des établissements de rattachement, des personnalités qualifiées dans le domaine de la recherche et de la formation, nommées par le recteur d'académie après avis du conseil d'administration de l'institut ainsi que des membres des corps d'inspection, notamment des inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'Education, nommés par le recteur d'académie. Le directeur de l'institut est membre de droit du conseil scientifique et pédagogique.

Les représentants des formateurs et des usagers constituent la moitié des membres du conseil. Le président du conseil scientifique et pédagogique est élu par les membres de ce conseil. La répartition des catégories de membres du conseil scientifique et pédagogique ainsi que les modalités de leur désignation sont fixées par le règlement intérieur de l'institut.

Art. 9. - Le conseil d'administration se réunit au moins deux fois par an, sur convocation de son président ; en outre, il peut se réunir en séance extraordinaire et sur un ordre du jour précis à l'initiative de son président ou du directeur de l'institut ou à la demande de la moitié au moins de ses membres. L'ordre du jour, établi par le président, est notifié aux membres du conseil au moins huit jours à l'avance. Le directeur de l'institut soumet au président les points qu'il souhaiterait voir inscrits à l'ordre du jour. Un tiers des membres peut demander l'inscription d'un point à l'ordre du jour.

Le conseil d'administration siège valablement lorsque la moitié de ses membres sont présents ou représentés. Si le quorum n'est pas atteint, le conseil est à nouveau convoqué dans un délai de quinze jours et peut valablement siéger, quel que soit le nombre des membres présents ou représentés.

Les délibérations sont acquises à la majorité des membres présents ou représentés, à l'exception des délibérations d'ordre budgétaire et relatives au règlement intérieur de l'établissement pour lesquelles la majorité absolue des membres en exercice du conseil est requise. La voix du président est prépondérante en cas de partage égal des voix.

Un membre empêché peut donner procuration à un autre membre. Nul ne peut être porteur de plus de deux mandats.

Les conditions de fonctionnement du conseil scientifique et pédagogique sont fixées par le règlement intérieur de l'institut.

Art. 10 (modifié par le décret no 91-932 du 18 septembre 1991). - Les membres du conseil d'administration mentionnés au 1 de l'article 7 ci-dessus autres que le ou les présidents des universités de rattachement et des autres établissements de rattachement sont désignés par les membres du ou de chacun des conseils d'administration du ou des établissements de rattachement au scrutin de liste à la représentation proportionnelle suivant la règle du plus fort reste.

Les membres du conseil d'administration représentant les communes, mentionnés au 4 de l'article 7 ci-dessus, sont désignés par accord entre les associations départementales des

maires ou, à défaut, élus par le collège des maires de l'ensemble des départements situés dans le ressort de l'académie.

Les membres du conseil d'administration mentionnés au 2 de l'article 7 ci-dessus sont élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle suivant la règle du plus fort reste, dans les conditions fixées à l'article 11 ci-dessous.

Les membres du conseil d'administration mentionnés au 3 de l'article 7 ci-dessus sont :

- Elus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne en ce qui concerne le collège des usagers en formation initiale, dans les conditions fixées par l'article 12 ci-dessous ;
- Désignés par les organisations syndicales les plus représentatives aux élections aux commissions administratives paritaires locales des personnels d'enseignement en ce qui concerne le collège des personnels ayant vocation à bénéficier des formations dispensées par l'institut. La répartition des sièges s'effectue à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne.

Art. 11 (idem). - Pour les élections au conseil d'administration, sont électeurs et éligibles dans le collège correspondant :

- Les enseignants-chercheurs et personnels assimilés qui assurent dans l'institut universitaire de formation des maîtres au moins un quart de leurs obligations de service de référence ;
- Les autres personnels enseignants et les personnels d'inspection affectés à l'institut et les autres enseignants et les autres formateurs qui assurent dans l'institut au moins cinquante heures annuelles d'enseignement ;
- Les personnels administratifs, techniques, ouvriers et de service accomplissant dans l'institut un service au moins égal à un mi-temps.

Art. 12 (idem). - Pour les élections au conseil d'administration, sont électeurs et éligibles dans le collège des usagers en formation initiale les étudiants inscrits à l'institut et les enseignants stagiaires affectés à l'institut.

Les représentants des personnels ayant vocation à bénéficier des formations sont choisis parmi les enseignants en fonctions dans l'académie.

Art. 13. - Le mandat des membres du conseil d'administration et du conseil scientifique et pédagogique est de quatre ans, à l'exception de celui des représentants des usagers en formation initiale qui sont désignés chaque année.

Un membre qui perd la qualité au titre de laquelle il a été désigné ne peut plus siéger.

Un membre élu est remplacé pour la durée du mandat restant à courir par le suivant de la même liste. En cas d'impossibilité, il est procédé à un renouvellement partiel lorsque, pour une catégorie, le quart des sièges est vacant.

Un membre non élu est remplacé dans les conditions fixées à l'article 10 ci-dessus.

Art. 14. - Les scrutins sont secrets. Nul ne peut prendre part au vote s'il n'est inscrit sur une liste électorale.

Le vote peut s'effectuer par correspondance.

Le directeur de l'institut universitaire de formation des maîtres est chargé de l'organisation des opérations électorales. Il fixe, un mois au moins avant la date du scrutin, la date des élections.

Il établit les listes électorales.

Le règlement intérieur fixe les modalités d'application de ces dispositions.

Art. 15. - Il est institué, à l'initiative du recteur d'académie, une commission de contrôle des opérations électorales composée d'un président membre en activité ou honoraire d'une juridiction administrative désigné par le président de la cour administrative d'appel dans le ressort de laquelle l'institut a son siège ; la commission est composée, outre son président, d'au moins deux assesseurs choisis par celui-ci.

La commission de contrôle des opérations électorales arrête les listes électorales et fait procéder à leur affichage.

Elle peut faire procéder à l'inscription d'un électeur, à sa demande, y compris le jour du scrutin.

Elle vérifie l'éligibilité des candidats et peut demander qu'un autre candidat soit substitué au candidat inéligible.

Elle proclame les résultats du scrutin dans les cinq jours suivant la fin des opérations électorales.

La commission de contrôle des opérations électorales connaît de toutes les contestations présentées par les électeurs, par le directeur de l'institut ou par le ministre de l'Education nationale, sur la préparation et le déroulement des opérations de vote, ainsi que sur la proclamation des résultats du scrutin.

Elle est saisie au plus tard le cinquième jour suivant la proclamation des résultats.

Elle doit statuer dans un délai de dix jours.

La commission de contrôle des opérations électorales peut :

- Constater l'inéligibilité d'un candidat et substituer au candidat inéligible le suivant de liste ;
- Rectifier en cas d'erreur ou de fraude le nombre de voix obtenues par les candidats ;
- En cas d'irrégularité de nature à vicier le vote, annuler les opérations électorales du collège dans lequel l'irrégularité a été constatée.

Tout électeur ainsi que le directeur de l'établissement et le recteur ont le droit d'invoquer l'irrégularité ou la nullité des opérations électorales devant le tribunal administratif dans le ressort duquel l'institut a son siège.

Ce recours n'est recevable que s'il a été précédé d'un recours préalable devant la commission de contrôle des opérations électorales.

Le tribunal administratif doit être saisi au plus tard le sixième jour suivant soit la décision de la commission de contrôle, soit l'expiration du délai dans lequel elle doit statuer.

Le tribunal administratif statue dans un délai maximum d'un mois.

TITRE III : Compétences des organes.

Art. 16. - Le conseil d'administration conduit la politique générale de l'établissement dans le cadre défini par le ministre de l'Education nationale.

Il détermine les catégories de contrats, conventions ou marchés qui doivent lui être soumis pour approbation.

Il délibère notamment sur :

1. Les orientations relatives aux formations ainsi que sur la politique de coopération extérieure ;
2. L'organisation générale des études ;
3. Le budget, ses décisions modificatives et le compte financier ;
4. Le règlement intérieur de l'établissement ;
5. Les conventions de rattachement ;
6. Les acquisitions, aliénations et échanges d'immeubles et l'acceptation des dons et legs ;
7. Les prises de participation et la création de filiales.

Il autorise le directeur à introduire les actions en justice.

Il peut déléguer certaines de ses attributions au directeur de l'institut, à l'exception de celles mentionnées aux 3 à 7 ci-dessus. Toutefois, le directeur prend les décisions modificatives des budgets qui n'ont pas pour objet une augmentation des dépenses ou des virements de crédits entre la section de fonctionnement et la section de capital ou entre les chapitres de personnel et les chapitres de matériel. Le directeur rend compte, à la première séance du conseil, des décisions prises dans le cadre de ces délégations.

Art. 17. - Le directeur assure, dans le cadre des orientations définies par le conseil d'administration, la direction et la gestion de l'établissement. Il rend compte de sa gestion au conseil d'administration.

Le directeur exerce notamment les compétences suivantes :

1. Il représente l'établissement en justice et dans tous les actes de la vie civile ;
2. Il prépare le budget de l'établissement et l'exécute ;
3. Il prépare et exécute les délibérations du conseil d'administration ;
4. Il est ordonnateur des recettes et des dépenses de l'établissement ;
5. Il a autorité sur l'ensemble des personnels de l'établissement et nomme à toutes les fonctions pour lesquelles aucune autre autorité n'a reçu de pouvoir de nomination ;
6. Il est responsable du maintien de l'ordre au sein de l'établissement ;
7. Il répartit les services après avis des équipes pédagogiques ;
8. Il conclut les contrats, conventions et marchés ;
9. Il est chargé de l'organisation des opérations électorales.

Il peut déléguer sa signature notamment au secrétaire général et aux directeurs adjoints de l'institut.

Art. 18. - Le conseil scientifique et pédagogique est consulté par le conseil d'administration sur les orientations de formation initiale et continue, sur les modalités de la participation de l'institut aux actions de recherche en éducation ainsi que sur la nature et les caractéristiques des emplois de l'institut.

Il propose les mesures de nature à favoriser la concertation entre les formateurs et les usagers et à améliorer les conditions de vie et de travail de ces derniers.

Art. 19. - Sous réserve des dispositions des articles 25 et 26 ci-dessous, les délibérations du conseil d'administration sont exécutoires dans un délai de quinze jours suivant la réception des procès-verbaux par le ministre de l'Education nationale, à moins que celui-ci n'en autorise l'exécution immédiate. Dans ce délai, le ministre de l'Education nationale peut procéder à l'annulation d'une délibération qui lui paraîtrait entachée d'irrégularité ou demander au conseil de prendre une nouvelle délibération.

TITRE IV : Dispositions financières.

Art. 20. - Les instituts universitaires de formation des maîtres sont soumis au régime financier et comptable défini par les articles 14 à 25 du décret no 53-1227 du 10 décembre 1953 susvisé et les articles 151 à 189 du décret du 29 décembre 1962 susvisé dans la mesure où il n'y est pas dérogé par le présent décret, par l'article 60 de la loi de finances du 23 février 1963 relatif à la responsabilité des comptables ainsi que par l'article 17 de la loi du 10 juillet 1989 susvisée.

Le budget de l'institut peut comprendre des budgets annexes.

Art. 21. - Les ressources des instituts comprennent notamment :

- Les subventions allouées par l'Etat et les collectivités publiques ;
- Les produits résultant de l'application des conventions et contrats ;
- Les revenus de biens meubles et immeubles ;
- Les dons et legs ;
- Les produits des aliénations ;
- Les sommes perçues en matière de formation continue ;
- D'une manière générale, toutes les recettes autorisées par les lois et règlements.

Art. 22. - Les dépenses comprennent les frais de fonctionnement et d'équipement et, éventuellement, les frais de personnels propres à l'établissement recrutés conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, ainsi que toutes dépenses qui sont nécessaires à l'activité de l'établissement.

Art. 23. - L'agent comptable est nommé par arrêté conjoint du ministre chargé du Budget et du ministre de l'Education nationale après avis du directeur de l'institut. Dans les mêmes conditions, des agents comptables secondaires peuvent être nommés. Sur décision du directeur de l'institut, l'agent comptable peut exercer les fonctions de chef des services financiers de l'établissement.

Art. 24. - Des régies de recettes et de dépenses peuvent être instituées par le directeur dans des conditions fixées par arrêté conjoint du ministre de l'Education nationale et du ministre chargé du Budget. Les régisseurs sont nommés par le directeur avec l'agrément de l'agent comptable.

Art. 25. - Les projets de budget sont communiqués au ministre de l'Education nationale quinze jours avant leur présentation au conseil d'administration.

Les délibérations à caractère budgétaire sont réputées approuvées si le ministre de l'Education nationale n'a pas fait connaître son refus de les approuver dans les quinze jours suivant la réception des procès-verbaux. En cas de refus, le conseil d'administration dispose d'un délai d'un mois pour délibérer à nouveau. A défaut de nouvelle délibération ou lorsque le budget n'est pas adopté en équilibre réel, il est arrêté par le ministre de l'Education nationale. Le budget doit être adopté au 1er mars ou, au plus tard, dans le délai de deux mois à compter de la notification de la dotation allouée pour son fonctionnement. A défaut, il est arrêté par le ministre de l'Education nationale.

Art. 26. - Les délibérations du conseil d'administration relatives aux prises de participation et filiales sont soumises à l'approbation du ministre de l'Education nationale et à celle du ministre chargé du Budget.

TITRE V : Dispositions transitoires et finales.

Art. 27. - Par dérogation aux dispositions de l'article 6 ci-dessus, le directeur qui entre en fonctions à la date de création de l'institut universitaire de formation des maîtres est nommé par le ministre de l'Education nationale sans proposition préalable du conseil d'administration, après avis des présidents des établissements de rattachement.

Art. 28. - Les élections prévues à l'article 10 ci-dessus ont lieu dans un délai de trois mois suivant la date de création de l'institut universitaire de formation des maîtres.

Art. 29. - Les conventions mentionnées à l'article 2 ci-dessus sont signées dans un délai de trois mois suivant la date des élections mentionnées à l'article 10 ci-dessus.

Si une convention entre un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel et un institut universitaire de formation des maîtres n'a pas été signée dans ce délai, les règles applicables aux relations entre les deux établissements sont fixées par arrêté du ministre de l'Education nationale.

Art. 30. - Le règlement intérieur de l'institut universitaire de formation des maîtres fixe la composition du conseil des professeurs qui exerce à l'égard des élèves instituteurs recrutés en application du décret du 14 mars 1986 susvisé et sous la présidence du directeur de l'institut les compétences attribuées à ce conseil par les articles 14 et 18 dudit décret.

Art. 31. - En application de l'article 17 de la loi du 4 juillet 1990 susvisée, les élèves instituteurs qui ne pourraient être admis à l'institut universitaire de formation des maîtres comme internes du fait de l'insuffisance des locaux auraient droit à être logés aux frais du département qui les entretient.

Le montant des versements effectués à l'institut universitaire de formation des maîtres par le département pour permettre la location d'un local meublé destiné à ces élèves, ou l'attribution des indemnités représentatives de logement en tenant lieu, est fixé par le recteur sur la proposition du conseil d'administration et après avis du président du conseil général intéressé.

Art. 32. - Les biens appartenant à l'Etat affectés aux écoles normales nationales d'apprentissage et aux centres de formation des enseignants, dissous à la date de création des instituts universitaires de formation des maîtres, sont affectés gratuitement à ces derniers.

A la même date, les droits, les obligations et les biens propres des écoles normales primaires et de leurs écoles annexes et des écoles normales nationales d'apprentissage sont transférés aux instituts universitaires de formation des maîtres.

Art. 33. - Un ordonnateur intérimaire nommé par le ministre de l'Education nationale et un agent comptable intérimaire exécutent le budget arrêté par le ministre de l'Education nationale, sur la base des budgets des établissements dissous et des moyens complémentaires affectés à l'institut par le recteur d'académie, jusqu'à la nomination du directeur et de l'agent comptable de l'institut. Jusqu'au vote du budget par le conseil d'administration de l'institut, le directeur et l'agent comptable de l'institut exécutent le budget arrêté par le ministre de l'Education nationale dans les conditions définies au premier alinéa ci-dessus.

Art. 34. - L'agent comptable et l'ordonnateur visés à l'article 33 ci-dessus sont chargés des opérations prévues à l'article 5 de la loi du 4 juillet 1990 susvisée en ce qui concerne les biens des écoles normales dissoutes avant le 31 mars de l'exercice suivant. Les comptes financiers du dernier exercice des écoles normales primaires et des écoles normales nationales d'apprentissage sont transmis au recteur pour approbation avant cette date.

(JO du 29 septembre 1990.)

Annexe 19

Concours de recrutement des professeurs des écoles

n°29 du 18 juillet

PERSONNELS

CONCOURS

Concours externe de recrutement de professeurs des écoles

NOR : MENP0201083A

RLR : 726-1

ARRÊTÉ DU 29-4-2002

JO DU 5-5-2002

MEN

DPE A3

Vu D. n° 90-680 du 1-8-1990 mod. ; A. du 18-10-1991 mod.

Article 1 - L'article 4 de l'arrêté du 18 octobre 1991 modifié susvisé est remplacé par les dispositions suivantes :

"Article 4 - Les épreuves du concours externe instituées par l'article 4 (1°) du décret du 1er août 1990 modifié susvisé sont fixées comme suit :

Épreuves d'admissibilité

1) Une épreuve écrite de français permettant de mettre en évidence chez le candidat, d'une part, la capacité de compréhension, l'aptitude à composer et à rédiger, ainsi que la maîtrise de la langue, d'autre part, la connaissance des objectifs et des programmes de l'enseignement de la langue française à l'école primaire, ainsi qu'une bonne appréciation des approches didactiques et des démarches pédagogiques correspondantes.

Dans une première partie de l'épreuve, le candidat fait la synthèse de textes et documents relatifs à l'acquisition et à l'enseignement de la langue française et traite une question de grammaire ou de vocabulaire ; dans une seconde partie, il analyse et critique des documents pédagogiques relatifs à cet enseignement à l'école primaire.

Durée de l'épreuve : 4 heures ; coefficient : 4.

2) Une épreuve écrite de mathématiques permettant de mettre en évidence, d'une part, la qualité de raisonnement logique du candidat, son aptitude à utiliser des outils mathématiques, à interpréter des résultats dans les domaines numérique et géométrique et à formuler avec rigueur sa pensée à l'aide de différents modes d'expression et de représentation, d'autre part, sa connaissance des objectifs et des programmes de l'enseignement des mathématiques à l'école primaire, ainsi qu'une bonne appréciation des approches didactiques et des démarches pédagogiques correspondantes.

Dans une première partie de l'épreuve, le candidat analyse des situations ou résout des problèmes ; dans une seconde partie, il analyse et critique des documents pédagogiques relatifs à l'enseignement des mathématiques à l'école primaire.

Durée de l'épreuve : 3 heures ; coefficient : 4.

Épreuves d'admission

1) Une épreuve orale d'entretien préprofessionnel, comportant un exposé, puis une discussion avec le jury permettant d'évaluer chez le candidat sa capacité :

- à comprendre, analyser et synthétiser un document ;
- à mettre en relation ses connaissances et sa réflexion dans le domaine de l'éducation (philosophie de l'éducation, développement physiologique des enfants et des adolescents, approche psychologique et sociologique des processus d'apprentissage et de la vie à l'école et dans la société) ;
- à décrire et analyser des pratiques et outils pédagogiques ;
- à réfléchir sur les approches pédagogiques de l'enseignement ;
- à communiquer et à exprimer une réflexion construite et argumentée sur les responsabilités du professeur des écoles dans la transmission de valeurs, d'une culture, sur le rôle de l'école dans la société ;
- à s'exprimer oralement et à communiquer.

L'exposé porte sur l'étude d'un document fourni par le jury (quatre pages maximum). Le candidat en dégage les idées essentielles.

L'entretien avec le jury permet de vérifier les connaissances du candidat relatives au programme de l'épreuve et son aptitude à se situer par rapport au métier de professeur des écoles.

Le candidat peut prendre appui, au cours de l'entretien, sur son expérience acquise au cours d'un stage de sensibilisation au métier de professeur ou au cours d'expériences professionnelles antérieures.

Le programme de l'épreuve figure à l'annexe I du présent arrêté.

Durée de l'épreuve : 45 minutes (exposé 20 minutes, entretien 25 minutes) ; préparation : 1 heure ; coefficient : 4.

2) Une épreuve orale au choix du candidat portant sur l'un des domaines suivants :

- sciences et technologie ;
- histoire et géographie.

Les candidats doivent indiquer au moment de leur inscription le domaine dans lequel ils désirent subir l'épreuve.

L'épreuve orale de sciences et technologie permet d'évaluer l'aptitude du candidat à :

- décrire une démarche d'investigation débouchant sur la construction à la suite d'expériences et activités techniques conduites par les élèves, des savoir-faire, des connaissances et des repères culturels prévus par les programmes ;
- construire une séance au cours de laquelle, partant d'une situation initiale suscitant l'intérêt des élèves, l'enseignant veille à l'expression tant orale qu'écrite des élèves, depuis le questionnement initial jusqu'à la confrontation au savoir établi des résultats obtenus ;
- comprendre, analyser et exploiter des documents et du matériel ;
- identifier les savoirs scientifiques et/ou technologiques correspondants et les situer dans différents contextes (scientifique, historique, culturel) ;
- proposer une démarche de recherche documentaire en vue d'illustrer, de prolonger ou d'approfondir un thème scientifique ou technologique.

Le candidat doit faire la preuve qu'il a assimilé les principes de la démarche scientifique dans ses dimensions d'observation, de réflexion et d'expérimentation.

L'épreuve consiste en un exposé devant le jury suivi d'un entretien avec celui-ci.

Le jury remet au candidat un dossier documentaire relatif à un domaine du programme scientifique et technologique de l'école primaire, et met à sa disposition le matériel expérimental nécessaire. Il est demandé au candidat, dans son exposé, d'analyser les éléments du dossier et d'indiquer l'utilisation que l'on peut en faire dans une situation de classe précisée dans le dossier.

Les candidats disposent d'une documentation commune mise à leur disposition dans la salle de préparation, sous forme traditionnelle et, éventuellement, sous forme d'un support numérisé consultable sur place.

Au cours de l'entretien, le jury interroge le candidat sur :

- son exposé ;
- le contenu scientifique et/ou technologique en élargissant aux contextes culturels et professionnels du thème abordé ;

- les démarches documentaires qu'il envisage pour prolonger la situation de classe ou illustrer le thème.

Le programme de l'épreuve est fixé à l'annexe I du présent arrêté.

Durée de l'épreuve : 30 minutes (exposé 15 minutes, entretien 15 minutes) ; préparation : 1 heure 30 ; coefficient : 2.

L'épreuve orale d'histoire et de géographie permet de vérifier chez le candidat la maîtrise des connaissances nécessaires pour enseigner à l'école primaire. Cette épreuve porte sur un thème choisi dans le programme et relevant de l'un ou des deux domaines histoire et géographie.

L'épreuve consiste en un exposé devant le jury suivi d'un entretien.

Un sujet est proposé à la réflexion du candidat ; il est accompagné de trois documents n'excédant pas deux pages chacun :

- a) un texte de référence qui situe la dimension historique et/ou géographique du sujet ;
 - b) un document textuel, iconographique ou cartographique portant sur le sujet ;
 - c) un document de portée pédagogique permettant d'ouvrir la réflexion à la mise en œuvre à l'école du thème concerné (notamment un extrait des programmes en vigueur, production(s) d'élève(s), extrait d'un manuel scolaire ou d'un livre du maître, préparations d'enseignants...).
- Les candidats disposent d'une documentation commune mise à leur disposition dans la salle de préparation (notamment un atlas, une encyclopédie et une chronologie), sous forme traditionnelle et, éventuellement, sous forme d'un support numérisé consultable sur place.

L'épreuve comprend deux parties :

- la première partie consiste en un exposé du candidat sur le sujet proposé en sélectionnant les informations contenues dans les documents qui lui ont été remis et en les mettant en relation ;

- la seconde partie consiste en un entretien avec le jury au cours duquel le candidat est invité à apporter des précisions sur son exposé et à élargir sa réflexion sur le sujet, par exemple en comparant avec un autre cycle d'enseignement, avec la classe de sixième et en le reliant à d'autres disciplines.

Le programme de l'épreuve figure à l'annexe I du présent arrêté.

Durée de l'épreuve : 30 minutes (exposé : 15 minutes, entretien : 15 minutes) ; préparation : 1 heure 30 ; coefficient : 2.

Chaque partie entre pour moitié dans la notation.

3) Une épreuve orale au choix du candidat portant sur l'un des domaines suivants :

- soit langue vivante étrangère : allemand, anglais, arabe, espagnol, italien et portugais ou langue à extension régionale délimitée dont la liste est arrêtée par chaque recteur parmi les langues suivantes : basque, breton, catalan, corse, créole, langues régionales d'Alsace, langues régionales des pays mosellans, occitan-langue d'oc ;
- soit arts plastiques ;
- soit musique.

Les candidats doivent indiquer au moment de leur inscription le domaine dans lequel ils désirent subir l'épreuve.

Épreuve orale de langue vivante étrangère ou régionale

L'épreuve permet d'apprécier les qualités du candidat à communiquer dans la langue choisie et d'évaluer la maîtrise de quelques simples de réflexion sur l'enseignement de cette langue à l'école primaire.

L'épreuve comprend deux parties :

- Première partie : communication orale en langue étrangère ou en langue régionale

L'objectif consiste à vérifier que le candidat est apte à comprendre la langue choisie et à s'exprimer dans celle-ci.

Cette partie de l'épreuve consiste, d'abord, en la double audition devant le jury d'un document sonore ou audiovisuel n'excédant pas deux minutes. Il s'agit d'un document authentique, actuel, dans une langue courante, apte à déclencher la prise de parole.

L'audition, qui est individuelle, donne lieu ensuite à un entretien au cours duquel le candidat est invité à dégager le sujet du document, à en restituer le contenu, à faire part de ses réactions personnelles et, en fonction de la nature du document, à faire état de ses connaissances générales sur les pays où la langue est parlée.

Le jury évalue :

- la capacité du candidat à repérer les informations essentielles d'un message et à participer à

une conversation ;

- l'intelligibilité et l'aisance de l'expression (rythme, intonation et prosodie compris) ;
- la connaissance de la civilisation et de la culture du ou des pays concernés.

Sont exclues les questions portant sur des notions grammaticales et linguistiques.

Au cours de l'audition, le candidat est autorisé à prendre des notes.

- Deuxième partie : étude d'un support pédagogique (en français)

L'objectif est de vérifier que le candidat a réfléchi à la place de la langue vivante dans les apprentissages de l'école primaire et qu'il sait apprécier l'intérêt d'un document au regard des programmes de l'école primaire.

Cette partie consiste en un entretien à partir d'un support pédagogique simple issu notamment du matériel pédagogique existant : outils pour le maître, extraits de guides ou de manuels, documents audiovisuels ou iconographiques.

Durée totale de l'épreuve : trente minutes, audition incluse, (dont dix minutes pour l'entretien en français relatif au support pédagogique).

Préparation : quinze minutes pour la partie pédagogique ; coefficient : 2.

La première partie et la seconde partie de l'épreuve entrent respectivement pour trois quarts et un quart dans la notation.

Épreuve d'arts plastiques

Cette épreuve comprend deux parties :

- Première partie

Elle consiste en une réalisation plastique exploitant tout ou partie des documents proposés par le jury, sans sujet ni consigne précise.

La production plastique du candidat exploite tout ou partie d'un dossier documentaire proposé par le jury. Le candidat est invité à se saisir librement des documents fournis par le jury pour mettre en œuvre des opérations de sélection, de montage et de liaison au service d'intentions expressives.

Dans son travail, il peut associer, modifier, détourner les documents utilisés avec les techniques et les matériaux courants des arts plastiques, en plan ou en volume sur un support initial de format A3. Le candidat apporte son matériel. Sont exclus tous les matériaux à séchage lent ainsi que les bombes aérosols.

Le dossier documentaire présenté au candidat sur une planche de format A3 est constitué d'un ensemble de documents visuels et textuels associant des univers différents tels que des reproductions d'œuvres d'art ou d'affiches, des vignettes de bandes dessinées, des textes, des photographies d'objets, d'architectures, de paysages ou d'environnement divers.

- Seconde partie

Elle consiste en un entretien avec le jury. Cet entretien prend appui sur la réalisation plastique du candidat de manière à faire apparaître ses intérêts et ses connaissances d'ordre artistique et culturel ainsi que ses capacités à les réinvestir dans des situations éducatives.

Le jury fait porter l'évaluation sur les points suivants :

- a) les qualités techniques et expressives de la production du candidat ;

- la pertinence de l'analyse des images ou documents retenus dans le dossier fourni et la capacité du candidat à exploiter ces éléments dans la réalisation.

- b) la capacité du candidat à rendre compte oralement des aspects formels de sa réalisation plastique (organisation des lignes, formes, couleurs, matières sur un support et un format donnés) ;

- la capacité du candidat à rendre compte de ses intentions et à justifier ses choix plastiques.

- c) la culture artistique générale du candidat en référence aux programmes de l'école primaire ;

- la connaissance des ressources offertes par les institutions et l'environnement artistique et culturel.

Chacun des éléments a), b), c) entre pour un tiers dans la notation.

Durée de l'épreuve : deux heures, vingt minutes (deux heures pour la réalisation plastique et vingt minutes pour l'entretien) ; coefficient : 2.

Le programme est fixé à l'annexe I du présent arrêté.

Épreuve de musique

Cette épreuve comprend deux parties :

- Première partie : expression musicale individuelle

1. Première séquence

Elle consiste en l'interprétation vocale ou instrumentale d'une œuvre choisie par le candidat (durée 3 à 5 minutes), différente du chant présenté dans la deuxième séquence.

Le candidat peut être accompagné de l'instrument de son choix ou d'une partie enregistrée, à charge pour lui de fournir l'un ou l'autre, à l'exception du piano, lecteur de cassette et lecteur de CD audio qui sont mis à la disposition du candidat. Le recours à un accompagnateur est autorisé à condition que celui-ci ne se présente pas lui-même à l'épreuve.

L'interprétation vocale ou instrumentale du candidat reste l'objet exclusif de cette première séquence. De ce fait, en cas d'utilisation d'un support enregistré, celui-ci ne peut contenir la partie mélodique ou harmonique interprétée par le candidat.

À la suite de la prestation, l'interprétation proposée fait l'objet d'un bref entretien sur les choix artistiques du candidat.

Cette séquence vise à apprécier :

- la justesse de l'intonation, la qualité du phrasé et la précision de la mise en place rythmique ;
- la capacité à s'engager dans une interprétation personnelle et expressive.

2. Deuxième séquence

Le candidat soumet un répertoire personnel de cinq chants adaptés aux élèves de l'école primaire. L'un d'entre eux ou un extrait, choisi par le jury au début de la préparation, est interprété de mémoire et a cappella.

Cette séquence vise à contrôler la maîtrise des capacités vocales nécessaires à la présentation d'un chant à l'école primaire.

- Deuxième partie : analyse de productions musicales mises en rapport avec des pratiques pédagogiques

Elle vise à apprécier les aptitudes du candidat à saisir, s'approprier puis utiliser avec des élèves des caractéristiques remarquables d'un document sonore.

Pendant le temps de préparation, le candidat écoute une ou plusieurs productions musicales enregistrées, proposées par le jury et accompagnées d'un bref texte de présentation. Ce texte permet d'identifier ces productions, de saisir les raisons de leur choix ou de leur association, et comporte quelques questions destinées à guider le candidat dans son exposé. Le nombre de productions est limité à trois ; la durée totale de l'enregistrement n'excède pas quatre minutes.

Au cours de l'épreuve :

Dans un premier temps, le candidat commente les documents entendus. Il s'attache à en dégager l'impression d'ensemble et quelques éléments musicaux qui y contribuent. Il peut enrichir son propos en faisant appel à des connaissances plus larges sur le contexte artistique des extraits écoutés. Il met en valeur leur intérêt pédagogique à travers plusieurs pistes d'exploitation. Le candidat retient l'une d'entre elles dont il illustre concrètement quelques aspects.

Le second temps consiste en un entretien avec le jury, au cours duquel le candidat est invité à apporter des précisions sur son exposé et à élargir sa réflexion sur le sujet.

Durée de l'épreuve : vingt minutes ; préparation : cinquante minutes ; coefficient : 2.

La première partie et la seconde partie entrent respectivement pour la moitié dans la notation de l'épreuve.

4) Une épreuve d'éducation physique et sportive

Cette épreuve, qui permet d'apprécier les capacités et les aptitudes des candidats dans le domaine de l'éducation physique et sportive, comprend deux séquences :

1. Une séquence d'activité physique, choisie par le candidat parmi les trois suivantes :

a) Course longue de deux mille mètres chronométrée

La course est précédée d'un échauffement. Les arrêts ou la marche ne sont pas pénalisés. En début d'épreuve, le candidat annonce au jury son projet de performance minimum.

L'évaluation prend en compte le temps réalisé, évalué selon un barème distinct pour les hommes et les femmes, et l'écart entre le temps réalisé et le temps annoncé, si celui-ci est supérieur au projet de performance annoncé.

b) Danse

L'épreuve de danse consiste en une prestation individuelle ou en duo conçue dans le but d'être vue et jugée. Cette prestation a une durée de une minute trente à deux minutes.

Elle ne peut pas être la reproduction d'un répertoire mais consiste en une chorégraphie traitée de manière personnelle dans une perspective artistique. L'appréciation portera sur la qualité de l'interprétation, sur le sens, et sur la cohérence qui se dégage de la prestation.

Un support sonore est obligatoire ; il est choisi par le candidat.

La surface d'évolution au sol est de 9 mètres sur 11 mètres.

c) Badminton

L'épreuve de badminton consiste en deux séries de rencontres jouées sur un terrain réglementaire de jeu en simple avec décompte des points en tie-break.

La première série de matches est destinée à évaluer le niveau de performance des candidats. La deuxième série de matches permet de réaliser l'évaluation définitive de leurs compétences dans un affrontement duel. Dans cette série, les joueurs sont de niveau homogène.

2. Une séquence d'entretien avec le jury, précédée d'un temps de préparation, et permettant au candidat de montrer qu'il a une bonne appréciation des approches didactiques et des démarches pédagogiques correspondant à l'éducation physique et sportive à l'école primaire, et d'indiquer ce qu'il retire de sa pratique personnelle pour lui-même et pour son enseignement. Cet entretien s'appuie sur des documents pédagogiques (éventuellement audiovisuels) comportant quelques questions, que le jury remet au candidat avant la préparation.

Durée de l'entretien : 20 minutes ; durée de la préparation : 30 minutes ; coefficient : 2

Chaque séquence de l'épreuve entre pour moitié dans la notation."

Article 2 - Les dispositions de l'article 5 de l'arrêté du 18 octobre 1991 susvisé sont modifiées ainsi qu'il suit :

I - Au 1° des épreuves d'admission, les mots : "font l'objet d'une annexe au présent arrêté" sont remplacés par les mots : "font l'objet de l'annexe II du présent arrêté".

II - Au 3° des épreuves d'admission, les mots : "font l'objet d'une annexe au présent arrêté" sont remplacés par les mots : "font l'objet de l'annexe III du présent arrêté".

Article 3 - Dans l'intitulé de l'annexe I de l'arrêté du 18 octobre 1991 susvisé, les mots : "Annexe I" sont remplacés par les mots : "Annexe II, second concours interne".

Article 4 - Dans l'intitulé de l'annexe II de l'arrêté du 18 octobre 1991 susvisé, les mots : "annexe II" sont remplacés par les mots : "annexe III, second concours interne".

Article 5 - En annexe à l'arrêté du 18 octobre 1991 susvisé est insérée, avant l'annexe II, une annexe I ainsi rédigée :

Annexe I

CONCOURS EXTERNE

Programme de l'épreuve d'entretien préprofessionnelle d'admission : entretien (concours externe)

Approches pédagogiques de l'enseignement à l'école.

Connaissances de l'école et de ses finalités ; mise en perspective historique et ouverture sur le fonctionnement de l'école dans quelques pays de l'Union européenne.

L'école primaire : son fonctionnement, son environnement.

Les obligations, les droits et les responsabilités du professeur des écoles.

Programme de l'épreuve orale d'admission : sciences et technologie (concours externe)

1) La matière et l'énergie

L'air et l'eau.

États de la matière, changements d'état.

Mélanges, solutions.

Sources et formes d'énergie, conversions.

2) Le monde vivant

Développement d'un être vivant (animal ou végétal), reproduction, nutrition, relations.

Règnes animal et végétal et grandes lignes de leurs classifications.

Évolution des espèces.

3) Le ciel et la terre

Mouvements des astres.

Mesure du temps.

Notions de géographie physique et de géologie.

4) Le monde construit par l'homme

Générateurs, circuits, moteurs.

Principes élémentaires de sécurité électrique.

Levier, balance, équilibre .

Transmissions du mouvement.

Éléments d'histoire des inventions et des techniques.

Notions sur le monde des objets et des systèmes techniques.

Programme de l'épreuve orale d'admission : histoire, géographie (concours externe)

Le candidat doit avoir réfléchi aux finalités de l'enseignement des deux domaines concernés par l'épreuve (histoire, géographie) et à quelques champs d'intérêt au centre de ces domaines d'apprentissage, tels que :

- le temps historique (durée, permanence, évolution, mutations, ruptures, repères chronologiques) ;

- les rapports entre histoire et mémoire ;

- notion d'espace géographique, de paysage ;

- approche de l'aménagement du territoire ;

- les principes et valeurs qui fondent et organisent la démocratie et la République.

Il doit savoir utiliser les sources et documents auxquels font appel ces disciplines pour illustrer sa compréhension d'une époque ou d'une situation historique, analyser l'organisation d'un espace.

Les thèmes de l'épreuve sont ceux des programmes de l'école primaire. Le niveau de connaissances est celui des programmes des enseignements du second degré.

Les sujets d'étude se réfèrent au programme de l'école primaire en vigueur au moment du concours.

Histoire

- L'Antiquité

La romanisation de la Gaule et christianisation du monde gallo-romain.

- Le Moyen Âge (476-1492)

Naissance de la France : un Etat royal, une capitale, une langue.

En Méditerranée, une civilisation fondée autour d'une nouvelle religion, l'Islam ; entre chrétiens et musulmans, des conflits mais aussi des échanges.

- Du début des temps modernes à la fin de l'époque napoléonienne (1492-1815)

La monarchie absolue en France : Louis XIV et Versailles.

Le mouvement des Lumières, la Révolution française et le Premier Empire : l'aspiration à la liberté et à l'égalité, réussites et échecs.

- XIX^{ème} siècle (1815-1914)

Une Europe en pleine expansion industrielle et urbaine, à la recherche de territoires et de débouchés : le temps de travail en usine, de l'émigration et des colonies. Les difficultés de la République à s'imposer en France : un combat politique de plusieurs générations.

L'inégalité entre l'homme et la femme exclue du vote et inférieure juridiquement.

- XX^{ème} siècle et le monde actuel

L'extermination des juifs par les nazis : crime contre l'humanité.

La Vème République.

La société en France dans la deuxième moitié du XX^{ème} siècle : les progrès techniques, la fin des campagnes et le bouleversement des genres de vie.

Géographie

- Regards sur le monde : des espaces organisés par les sociétés humaines

Mise en valeur des principaux contrastes de la planète :

- zones denses et vides de population ;

- océans et continents, ensembles climatiques vus du point de vue humain ;

- genres de vie.

- Espaces européens : une diversité de paysages

Différenciation des paysages de l'est à l'ouest et du nord au sud ; les utilisations par les

hommes des côtes, des massifs montagneux, des plaines, des mers.

Observation des réseaux urbains et des réseaux de circulation.

Évocation sommaire de la création de l'Union européenne, de son rôle : reconnaissance de ses espaces, de ses territoires (en relation avec l'histoire et en appui de l'éducation civique).

- **Espaces français**

Des paysages historiques en constante évolution :

- les facteurs de diversité du territoire français (métropole, département et territoires d'outre-mer) à travers les représentations cartographiques et paysagères ;

- les paysages urbains (le centre, la banlieue, la ville nouvelle) en relation avec les arts visuels ;

- les paysages ruraux et industriels appréhendés à travers l'évolution récente des paysages.

La France à l'heure de la mondialisation :

- le poids économique, politique, culturel ou sportif de la France et sa participation aux événements mondiaux (prendre des exemples en relation avec l'actualité, la langue étudiée et l'éducation artistique)."

Article 6 - Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la session 2003 du concours.

Article 7 - Le directeur des personnels enseignants et les recteurs d'académies sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris le 29 avril 2002

Pour le ministre de l'éducation nationale

et par délégation,

Le directeur des personnels enseignants

Pierre-Yves DUWOYE

Pour le ministre de la fonction publique et de la réforme de l'État

et par délégation,

Par empêchement du directeur général de la fonction publique,

Le sous-directeur

Bernard COLONNA D'ISTRIA

Annexe 20

**Nouveau concours de recrutement des professeurs des écoles pour
l'année 2005-2006 : Journal Officiel du 14 mai 2005**

[accueil](#) » [bulletin officiel \[B.O.\]](#) » [n° 21 du 26 mai 2005 - sommaire](#) » MENP0500879A

Personnels

CONCOURS

Modalités d'organisation du concours externe, du concours externe spécial, du second concours interne, du second concours interne spécial et du troisième concours de recrutement de professeurs des écoles

NOR : MENP0500879A

RLR : 726-1b ; 726-1c

ARRÊTÉ DU 10-5-2005

JO DU 14-5-2005

MEN - DPE A3

FPP

Vu D. n° 90-680 du 1-8-1990 mod. ; D. n° 94-874 du 7-10-1994, mod. par D. n° 2003-67 du 20-1-2003 ; D. n° 2002-766 du 3-5-2002

Article 1 - Le ministre chargé de l'éducation fixe les dates des concours prévus à l'article 4 (1°) du décret du 1er août 1990 susvisé, les dates d'ouverture et de clôture du registre des inscriptions ainsi que les modalités d'inscription.

Les recteurs d'académie fixent la liste des centres d'épreuves.

Article 2 - L'inscription des candidats aux concours prévus à l'article 4 (1°) du décret du 1er août 1990 susvisé doit être effectuée auprès du recteur de l'académie au titre de laquelle ils désirent concourir.

Au moment de leur inscription, et en vue de leur affectation dans les conditions prévues au dernier alinéa de l'article 10 et aux articles 17- 4 et 17-15 du décret du 1er août 1990 susvisé, les candidats classent les départements de l'académie par ordre de préférence, sous réserve des dispositions du deuxième alinéa de l'article 17-11 du décret du 1er août 1990 susvisé et des articles 15 (5°) et 16 du décret n° 91-586 du 24 juin 1991 portant création d'allocations d'année préparatoire à l'institut universitaire de formation des maîtres et d'allocations d'institut universitaire de formation des maîtres.

Article 3 - Les listes des candidats autorisés à prendre part aux concours prévus à l'article 4 (1°) du décret du 1er août 1990 susvisé sont arrêtées par les recteurs d'académie.

Les candidats sont convoqués individuellement pour les épreuves.

Article 4 - Les candidats aux concours prévus à l'article 4 (1°) du décret du 1er août 1990 susvisé doivent justifier, au plus tard à la date de clôture des registres d'inscription, des deux attestations ci-après :

- 1) une attestation certifiant que le candidat a réalisé un parcours d'au moins 50 mètres dans une piscine placée sous la responsabilité d'un service public, établie soit par un service universitaire (STAPS, service commun des APS), soit par une autorité d'un service public territorial des activités physiques et sportives (piscine municipale), soit par une autre autorité publique habilitée à assurer une formation dans le domaine de la natation. Sont également admises les attestations certifiant une compétence en natation d'un parcours d'au moins 50 mètres, délivrées par une autorité compétente d'un État membre de la Communauté européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'espace économique européen autre que la France ;
- 2) une attestation certifiant la qualification du candidat en secourisme reconnue de niveau au moins égal à celui de l'attestation de formation aux premiers secours (AFPS) par le ministère de l'intérieur (sécurité civile). Sont également admises les attestations certifiant une compétence en secourisme, délivrées par une autorité compétente d'un État membre de la Communauté européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'espace économique européen.

Toutefois, par dérogation au principe énoncé ci-dessus, les candidats aux concours de la session 2006 doivent justifier des deux attestations ci-dessus mentionnées, au plus tard

d'académie.

Les candidats sont convoqués individuellement pour les épreuves.

Article 4 - Les candidats aux concours prévus à l'article 4 (1°) du décret du 1er août 1990 susvisé doivent justifier, au plus tard à la date de clôture des registres d'inscription, des deux attestations ci-après :

- 1) une attestation certifiant que le candidat a réalisé un parcours d'au moins 50 mètres dans une piscine placée sous la responsabilité d'un service public, établie soit par un service universitaire (STAPS, service commun des APS), soit par une autorité d'un service public territorial des activités physiques et sportives (piscine municipale), soit par une autre autorité publique habilitée à assurer une formation dans le domaine de la natation. Sont également admises les attestations certifiant une compétence en natation d'un parcours d'au moins 50 mètres, délivrées par une autorité compétente d'un État membre de la Communauté européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'espace économique européen autre que la France ;
- 2) une attestation certifiant la qualification du candidat en secourisme reconnue de niveau au moins égal à celui de l'attestation de formation aux premiers secours (AFPS) par le ministère de l'intérieur (sécurité civile). Sont également admises les attestations certifiant une compétence en secourisme, délivrées par une autorité compétente d'un État membre de la Communauté européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'espace économique européen.

Toutefois, par dérogation au principe énoncé ci-dessus, les candidats aux concours de la session 2006 devront justifier des deux attestations ci-dessus mentionnées, au plus tard à la date de leur nomination en qualité de professeur des écoles stagiaires. Les lauréats qui ne produiront pas à cette date le justificatif relatif à chacune de ces deux qualifications perdent le bénéfice de leur admission au concours.

Article 5 - Lors des épreuves, il est interdit aux candidats :

- 1) d'introduire dans le lieu des épreuves tout document, note ou matériel non autorisé par le jury du concours ;
- 2) de communiquer entre eux ou de recevoir des renseignements de l'extérieur ;
- 3) de sortir de la salle sans autorisation du surveillant responsable et sans être accompagnés par un autre surveillant ;
- 4) de perturber par leur comportement le bon déroulement des épreuves.

Les candidats doivent se prêter aux surveillances et vérifications nécessaires.

Article 6 - Toute infraction au règlement, toute fraude ou toute tentative de fraude dûment constatée entraîne l'exclusion du concours, sans préjudice, le cas échéant, de l'application des dispositions pénales prévues par la loi du 23 décembre 1901 et de la sanction disciplinaire éventuellement encourue si le candidat est déjà au service d'une administration. La même mesure peut être prise contre les complices de l'auteur principal de la fraude ou de la tentative de fraude.

Aucune sanction immédiate n'est prise en cas de flagrant délit. Le surveillant responsable établit un rapport qu'il transmet au président du jury.

L'exclusion du concours est prononcée par le jury prévu à l'article 8 ci-après.

Aucune décision ne peut être prise sans que l'intéressé ait été convoqué et mis en état de présenter sa défense.

La décision motivée est notifiée sans délai à l'intéressé par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 7 - Toute copie apparaissant suspecte en cours de correction est signalée par le correcteur au président du jury. En cas de fraude reconnue, son auteur est exclu du concours dans les conditions prévues aux trois derniers alinéas de l'article 6 ci-dessus.

Article 8 - Le jury de chaque concours est présidé par le recteur d'académie ou son représentant.

Le recteur désigne un ou plusieurs vice- présidents choisis parmi les membres du jury.

Lorsque le président du jury se trouve dans l'impossibilité de poursuivre sa mission, un vice-président est désigné sans délai par le recteur d'académie pour le remplacer.

Les autres membres du jury sont nommés par le recteur d'académie et choisis parmi les membres des corps suivants : inspecteurs d'académie- inspecteurs pédagogiques régionaux, inspecteurs de l'éducation nationale, enseignants chercheurs, professeurs des corps du second degré, instituteurs et professeurs des écoles. Des personnes n'appartenant pas aux corps précédemment cités peuvent, en tant que de besoin, être nommées en raison de leurs compétences particulières. Le recteur d'académie veille à ce que la composition du jury permette une représentation de membres des corps ci-dessus mentionnés intervenant dans le domaine de la formation des enseignants.

Le jury de chaque concours est constitué dans le respect de la proportion minimale d'un tiers de personnes de chaque sexe justifiant des compétences nécessaires, fixée à l'article 1er du décret du 3 mai 2002 susvisé.

Les fonctionnaires stagiaires ne peuvent être nommés, en cette qualité, membres du jury. Des correcteurs sont désignés par le recteur d'académie pour participer avec les membres du jury à la correction des épreuves. Ils n'ont pas voix délibérative.

Le jury peut se constituer en groupes d'examineurs. Il opère, s'il y a lieu, une péréquation des notes attribuées par chaque groupe d'examineurs et procède à la délibération finale. En cas de partage des voix lors des délibérations du jury, la voix du président est prépondérante.

Afin d'assurer l'impartialité du jury, les personnes ayant assuré la préparation aux concours de professeurs des écoles dans une académie ne sont pas autorisées à interroger les candidats admissibles dans cette même académie.

Article 9 - Les concours prévus à l'article 4 (1^o) du décret du 1er août 1990 susvisé comportent des épreuves d'admissibilité et des épreuves d'admission fixées aux annexes I, II et III du présent arrêté.

Lorsqu'une épreuve comporte des options, le candidat choisit l'option dans laquelle il souhaite composer au moment de son inscription au concours. Aucune modification de l'option choisie ne peut être acceptée après la date de clôture du registre des inscriptions au concours.

Article 10 - En vue de la réalisation de la prestation physique de l'épreuve d'éducation physique et sportive, les candidats admissibles aux concours prévus à l'article 4 (1^o) du décret du 1er août 1990 susvisé doivent adresser au jury, par voie postale et en recommandé simple, avant le premier jour des épreuves d'admission, un certificat médical datant de moins de quatre semaines et établi par un médecin agréé, de non contre indication à la pratique des activités physiques, sportives et artistiques dans lesquelles ils doivent réaliser leur prestation physique. Les candidats ne sont pas autorisés à réaliser de prestation physique s'ils n'ont pas produit le certificat exigé. Peuvent être dispensés de la prestation physique de l'épreuve d'éducation physique et sportive :

- les candidats handicapés qui ne peuvent réaliser la prestation physique, y compris avec un aménagement d'épreuve, et qui auront présenté un certificat médical établi par un médecin agréé compétent en matière de handicap attestant qu'ils ne sont aptes à effectuer aucune des deux prestations physiques proposées. Ils doivent l'adresser au jury, par voie postale et en recommandé simple, avant le début des épreuves d'admission ;
- les candidats présentant un certificat médical, établi par un médecin agréé, de contre-indication à la pratique des deux prestations physiques ;
- les candidates en état de grossesse ou en congé de maternité qui, bien que remplissant les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice des fonctions de professeur des écoles, sont dans l'incapacité d'effectuer la prestation physique.

Les candidats se trouvant dans l'une de ces deux dernières situations, doivent adresser au jury, par voie postale et en recommandé simple, leur certificat médical, datant de moins de quatre semaines et établi par un médecin agréé, avant le début des épreuves d'admission.

Les candidats ayant justifié, avant le début des épreuves d'admission, de l'une des situations mentionnées au présent article ne doivent se présenter qu'à l'entretien de l'épreuve d'éducation physique et sportive.

Article 11 - Les sujets des épreuves écrites d'admissibilité de français, de mathématiques, d'histoire et géographie, de sciences expérimentales et technologie du concours externe, du concours externe spécial, du second concours interne, du second concours interne spécial et du troisième concours sont proposés par quatre commissions nationales. Ces commissions sont présidées par un inspecteur général de l'éducation nationale désigné par le ministre chargé de l'éducation. Les membres de chaque commission, nommés par le ministre sur proposition du président, sont choisis parmi les personnes ayant vocation à être membres de jury, telles que mentionnées à l'article 8 ci-dessus. Les présidents exceptés, les membres des commissions nationales sont nommés pour quatre années consécutives au maximum. Toutefois, cette durée pourra être prolongée de deux années pour les membres nommés pour la session 2006. Entre deux nominations à l'une des commissions nationales, ou du fait d'une interruption dans la durée des quatre ans, doit s'écouler un temps minimum de deux années.

Les commissions adoptent une procédure d'appel à sujets.

Le président de chaque commission choisit les sujets des épreuves écrites d'admissibilité. Ces sujets sont arrêtés par le ministre chargé de l'éducation sur proposition des présidents des commissions. Toutefois, les sujets des épreuves écrites de langues régionales du concours externe spécial et du second concours interne spécial sont élaborés et choisis par les recteurs d'académie, sur proposition du président de chaque jury pour les académies au sein desquelles ces concours sont organisés.

Article 12 - Les épreuves de chaque concours sont notées par deux examinateurs au moins et trois au plus, à l'exception de la première épreuve d'admission où ils pourront être au nombre de quatre.

Les copies des épreuves écrites sont rendues anonymes avant d'être soumises à une double correction.

Article 13 - Les épreuves de chaque concours sont notées de 0 à 20 dans les conditions fixées respectivement aux annexes I, II et III du présent arrêté.

Toute note égale ou inférieure à 5 sur 20 à l'une des trois épreuves d'admissibilité ou à la première épreuve d'admission du concours externe, du concours externe spécial, du second concours interne, du second concours interne spécial et du troisième concours ainsi qu'à l'une des épreuves de langue régionale du concours externe spécial et du second concours interne spécial, est éliminatoire.

La note 0 aux autres épreuves du concours externe, du concours externe spécial, du second concours interne, du second concours interne spécial et du troisième concours est également éliminatoire.

À l'exception des dispositions particulières relatives à la prestation physique de l'épreuve d'éducation physique et sportive prévues à l'article 10, le fait de ne pas participer à une épreuve ou à une partie d'épreuve, de s'y présenter en retard après l'ouverture des enveloppes contenant les sujets, de rendre une copie blanche, d'omettre de rendre la copie à la fin de l'épreuve, de ne pas respecter les choix faits au moment de l'inscription ou de ne pas remettre au jury un dossier ou un rapport ou tout document devant être fourni par le candidat dans le délai et selon les modalités prévus pour chaque concours, entraîne l'élimination du candidat.

Article 14 - À l'issue de la correction des épreuves d'admissibilité, le jury fixe après délibération, par ordre alphabétique, la liste des candidats admis à prendre part aux épreuves d'admission. L'anonymat des épreuves n'est levé qu'après délibération du jury. À l'issue des épreuves d'admission et après délibération, le jury, en fonction du nombre total des points que les candidats ont obtenus à l'ensemble des deux séries d'épreuves et dans la limite des places mises au concours, fixe par ordre de mérite la liste des candidats admis sur liste principale et établit, dans le même ordre, une liste complémentaire. Si plusieurs candidats réunissent le même nombre de points, la priorité est accordée à celui qui a obtenu la meilleure note à la première épreuve d'admission ; en cas d'égalité de points à celle-ci, la priorité est donnée à celui qui a obtenu la meilleure note à la première épreuve d'admissibilité ; en cas d'égalité de points à cette dernière, la priorité est donnée à celui qui a obtenu la meilleure note à la deuxième épreuve d'admissibilité.

Article 15 - Les lauréats inscrits sur la liste principale sont nommés, selon leur ordre d'inscription sur cette liste, professeurs des écoles stagiaires par arrêté du recteur d'académie.

Les lauréates en état de grossesse au moment de leur admission peuvent obtenir, sur leur demande, en application de l'article 4 du décret du 7 octobre 1994 susvisé, un report de nomination jusqu'à la rentrée de la promotion suivante. Elles sont nommées professeurs des écoles stagiaires lors de leur affectation en institut universitaire de formation des maîtres et rattachées à la première promotion de professeurs des écoles stagiaires dont elles peuvent suivre la formation.

La nomination des professeurs des écoles stagiaires est subordonnée au respect des dispositions de l'article 20 du décret n° 86-442 du 14 mars 1986 relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires.

Article 16 - Il peut être fait appel à la liste complémentaire, dans l'ordre de classement des candidats sur celle-ci et dans les conditions prévues par l'article 10 du décret du 1er août 1990 susvisé, afin de pourvoir les désistements sur liste principale ou les postes devenus vacants dans l'intervalle de deux concours.

Les nominations sont prononcées par arrêté du recteur d'académie suivant l'ordre de classement sur la liste complémentaire et au fur et à mesure des vacances d'emplois.

Article 17 - Lorsqu'un concours est ouvert dans les conditions prévues à l'article 9 du décret du 1er août 1990 susvisé, il est organisé selon les modalités fixées par le présent arrêté.

Article 18 - L'arrêté du 18 octobre 1991 modifié fixant les modalités d'organisation du concours externe, du concours externe spécial, du second concours interne, du second concours interne spécial et du troisième concours de recrutement de professeurs des écoles est **abrogé**.

Dans tous les textes où il en est fait mention, la référence à cet arrêté est **remplacée** par la référence au présent arrêté.

Article 19 - Les annexes I, II, III et IV font l'objet d'une publication au Journal officiel de la République française.

Article 20 - Le directeur des personnels enseignants et les recteurs d'académie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris le 10 mai 2005

Pour le ministre de l'éducation nationale,
de l'enseignement supérieur et de la recherche
et par délégation,
Le directeur des personnels enseignants

Pierre-Yves DUWOYE
Pour le ministre de la fonction publique
et de la réforme de l'État
et par délégation,
Par empêchement du directeur général
de l'administration et de la fonction publique,
La directrice
C. LE BIHAN-GRAF

Annexe I

A - ÉPREUVES DU CONCOURS EXTERNE DE RECRUTEMENT DE PROFESSEURS DES ÉCOLES

Épreuves d'admissibilité

Dans chaque épreuve écrite, il est tenu compte, à hauteur de trois points maximum, de la qualité orthographique de la production des candidats.

1) Une épreuve écrite de français

À partir d'un dossier composé de textes et de documents relatifs à l'acquisition et à l'enseignement de la langue française, le candidat :

- effectue une synthèse à partir d'une question relative au dossier ;
- traite un thème ayant trait à la grammaire ;
- répond à une question complémentaire sur la mise en situation d'enseignement d'une ou plusieurs notions abordées dans le dossier.

Durée de l'épreuve : 4 heures ; coefficient : 3.

L'épreuve est notée sur 20 : 8 points sont attribués à la synthèse, 4 points au thème relatif à la grammaire et 8 points à la question complémentaire.

2) Une épreuve écrite de mathématiques

Le candidat doit résoudre trois ou quatre exercices, puis répondre à une ou deux questions complémentaires sur la mise en œuvre en situation d'enseignement d'une ou plusieurs notions abordées dans l'énoncé.

Durée de l'épreuve : 3 heures ; coefficient : 3.

L'épreuve est notée sur 20 : 12 points sont attribués à la résolution des exercices et 8 points aux questions complémentaires.

3) Épreuve écrite d'histoire et géographie et de sciences expérimentales et technologie

L'épreuve porte sur les deux champs disciplinaires, histoire et géographie d'une part, sciences expérimentales et technologie d'autre part.

Elle est constituée d'une composante majeure dans l'un des champs disciplinaires et d'une composante mineure dans l'autre champ disciplinaire.

Le candidat choisit au moment de son inscription le champ disciplinaire qui constituera la composante majeure de l'épreuve.

Le candidat dispose en même temps des sujets des deux composantes de l'épreuve : majeure et mineure et utilise à sa guise la totalité du temps de l'épreuve. Deux copies distinctes sont remises par les candidats à l'issue de l'épreuve, l'une pour la composante majeure, l'autre pour la composante mineure.

Histoire et géographie

Lorsque l'histoire et la géographie constituent la composante majeure de l'épreuve, celle-ci se compose de deux parties.

1. La première partie est destinée à évaluer les connaissances du candidat dans les domaines de l'histoire et de la géographie. Elle est formée de questions appelant des réponses concises portant sur le programme de l'épreuve.
2. La seconde partie se fonde sur un dossier constitué d'un ou plusieurs documents ou sources spécifiques à l'histoire et/ou à la géographie, de quatre pages au plus, se rapportant à un point du programme de l'épreuve et susceptibles d'être exploités par des élèves du cycle 3 de l'école primaire (textes, documents iconographiques, cartes, statistiques, graphiques).

Le candidat est invité à présenter les principaux enjeux scientifiques du sujet en analysant les textes et les documents qui l'accompagnent, puis à proposer quelques pistes d'utilisation de tout ou partie de ce dossier dans une classe de cycle 3, au regard des objectifs et du programme d'histoire et/ou de géographie de ce niveau (définition des objectifs, travail réalisable en classe, résultats attendus).

Le candidat précise les liens possibles avec les autres disciplines enseignées à l'école primaire et met en évidence les objectifs transversaux, relevant de la maîtrise de la langue française ou de l'éducation civique, que le sujet permet de poursuivre.

L'épreuve porte sur les deux champs disciplinaires, histoire et géographie d'une part, sciences expérimentales et technologie d'autre part.

Elle est constituée d'une composante majeure dans l'un des champs disciplinaires et d'une composante mineure dans l'autre champ disciplinaire.

Le candidat choisit au moment de son inscription le champ disciplinaire qui constituera la composante majeure de l'épreuve.

Le candidat dispose en même temps des sujets des deux composantes de l'épreuve : majeure et mineure et utilise à sa guise la totalité du temps de l'épreuve. Deux copies distinctes sont remises par les candidats à l'issue de l'épreuve, l'une pour la composante majeure, l'autre pour la composante mineure.

Histoire et géographie

Lorsque l'histoire et la géographie constituent la composante majeure de l'épreuve, celle-ci se compose de deux parties.

1. La première partie est destinée à évaluer les connaissances du candidat dans les domaines de l'histoire et de la géographie. Elle est formée de questions appelant des réponses concises portant sur le programme de l'épreuve.

2. La seconde partie se fonde sur un dossier constitué d'un ou plusieurs documents ou sources spécifiques à l'histoire et/ou à la géographie, de quatre pages au plus, se rapportant à un point du programme de l'épreuve et susceptibles d'être exploités par des élèves du cycle 3 de l'école primaire (textes, documents iconographiques, cartes, statistiques, graphiques).

Le candidat est invité à présenter les principaux enjeux scientifiques du sujet en analysant les textes et les documents qui l'accompagnent, puis à proposer quelques pistes d'utilisation de tout ou partie de ce dossier dans une classe de cycle 3, au regard des objectifs et du programme d'histoire et/ou de géographie de ce niveau (définition des objectifs, travail réalisable en classe, résultats attendus).

Le candidat précise les liens possibles avec les autres disciplines enseignées à l'école primaire et met en évidence les objectifs transversaux, relevant de la maîtrise de la langue française ou de l'éducation civique, que le sujet permet de poursuivre.

Lorsque l'histoire et la géographie constituent la composante mineure de l'épreuve, le candidat compose sur la première partie de la composante majeure.

Sciences expérimentales et technologie

Lorsque les sciences expérimentales et la technologie constituent la composante majeure de l'épreuve, celle-ci se compose de deux parties.

1. La première partie est destinée à évaluer les connaissances scientifiques du candidat dans les domaines des sciences expérimentales et de la technologie. Elle est formée de questions appelant des réponses concises portant sur le programme de l'épreuve.

2. La seconde partie vise à apprécier la capacité du candidat à exploiter une documentation de 4 pages au plus pour présenter à des élèves de cycle 3, en un texte d'une à deux pages, un problème donné sous l'angle d'une démarche scientifique, de façon à mettre les élèves en situation de mener une démarche d'investigation faite de questionnement, de réflexion et d'expérimentation, conduisant à une acquisition des savoirs. Le candidat prend appui sur cette documentation, qui lui est distribuée en début d'épreuve, concernant un problème scientifique ou technologique, composée d'éléments provenant d'ouvrages de vulgarisation, de journaux ou magazines scientifiques, de journaux pour enfants ou adolescents, de manuels scolaires ou d'autres sources de documentation.

Cette seconde partie permet de vérifier l'aptitude du candidat à trier l'information, à mobiliser ses connaissances scientifiques et technologiques, à comprendre différents langages (textes, tableaux, schémas, par exemple), à exercer son esprit critique pour présenter le problème de façon à conduire ses élèves à se saisir du sujet proposé.

Le candidat précise les liens possibles avec les autres disciplines enseignées à l'école primaire et met en évidence les objectifs transversaux, relevant de la maîtrise de la langue française ou de l'éducation civique, que le sujet peut permettre de poursuivre.

Lorsque les sciences expérimentales et la technologie constituent la composante mineure de l'épreuve, le candidat compose sur la première partie de la composante majeure.

Durée de l'épreuve : 3 heures ; coefficient : 2.

L'épreuve fait l'objet d'une notation unique sur 20 : 14 points sont attribués à la composante majeure (6 points à la première partie de l'épreuve et 8 points à la seconde partie) et 6 points à la composante mineure.

Épreuves d'admission

1) Épreuve orale d'entretien

L'épreuve se déroule en deux parties :

1. La première partie prend appui sur un dossier de quatre pages maximum fourni par le

1. La première partie prend appui sur un dossier de quatre pages maximum fourni par le jury. Elle consiste en un exposé suivi d'un entretien avec le jury. L'exposé porte sur l'étude du dossier dont le candidat dégage les idées essentielles. L'entretien avec le jury permet de vérifier, au travers de l'étude du dossier par le candidat, ses connaissances relatives au programme de cette partie de l'épreuve ainsi que son aptitude à se situer par rapport au métier de professeur des écoles et à mettre en relation ses connaissances et sa réflexion dans le domaine de l'éducation.

2. La seconde partie consiste en un exposé ou une expression musicale, suivi d'un entretien avec le jury portant sur l'un des domaines suivants, choisi par le candidat au moment de l'inscription :

- domaine des arts visuels enseignés à l'école primaire ;
- domaine de la musique (expression musicale) ;
- domaine de la littérature de jeunesse.

Exposé dans les domaines des arts visuels et de la littérature de jeunesse ou expression musicale

Le candidat apporte tout le matériel nécessaire à sa prestation. Pour le domaine de la musique, le choix doit se limiter à un instrument qu'il peut transporter, ce qui exclut les pianos ou les instruments qui requièrent un temps de montage, tels que les batteries. Sont également exclus les accompagnateurs et les formations instrumentales ou chorales. La responsabilité de l'utilisation et de la bonne marche du matériel apporté par les candidats leur incombe. Il n'est fourni par les organisateurs du concours que l'accès à un branchement électrique usuel.

• Domaine des arts visuels

Pour les arts visuels, un support de petit format (les DVD sont admis), qui ne donne pas lieu à notation, est apporté par le candidat. Il consiste, soit en une réalisation du candidat en dehors du contexte de l'épreuve, soit en un document visuel de son choix, dans le champ plastique ou les champs photographiques et cinématographiques.

L'exposé prend appui sur le support apporté par le candidat de manière à faire apparaître ses centres d'intérêts et ses connaissances d'ordre artistique et culturel ainsi que ses capacités à les réinvestir dans des situations éducatives.

• Domaine de la musique : expression musicale et analyse de sa prestation par le candidat

L'expression musicale consiste en l'interprétation vocale ou instrumentale d'une œuvre choisie par le candidat (durée de 3 à 5 minutes) suivie d'une brève analyse par celui-ci de sa prestation, pour une durée totale de 10 min. Le candidat doit faire ressortir ses connaissances d'ordre artistique et culturel ainsi que ses capacités à les réinvestir dans des situations éducatives.

• Domaine de la littérature de jeunesse

Le candidat procède à la lecture à haute voix d'un extrait d'au moins 20 lignes (prose, poésie, théâtre) qu'il a choisi dans le domaine de la littérature de jeunesse et qu'il apporte le jour de l'épreuve.

L'exposé, qui prend appui sur ce texte, doit faire apparaître les connaissances (histoire, thèmes, tendances, relations avec la littérature) et la culture du candidat (textes, illustrations) dans ce domaine et s'attacher à montrer les apports de la littérature de jeunesse à l'enseignement à l'école maternelle et élémentaire.

Entretien avec le jury

L'entretien permet d'approfondir les points développés par le candidat, afin de vérifier ses connaissances et sa réflexion dans le domaine choisi et son aptitude à les relier à l'enseignement primaire.

Pour le domaine des arts visuels, le jury présente au candidat un document visuel afin d'élargir l'entretien à un champ différent de celui qui a été choisi pour l'exposé.

Pour le domaine de la musique, le jury présente au candidat un document sonore afin d'élargir l'entretien à un champ différent de celui qui a été choisi pour l'expression musicale.

Durée de l'épreuve :

- 1ère partie : préparation : 1 heure ; exposé : 10 minutes ; entretien : 15 minutes ;
- 2ème partie : exposé ou expression musicale : 10 minutes incluant les 3 à 5 minutes d'interprétation ou de lecture du texte ; entretien : 15 minutes.

Chaque partie entre pour moitié dans la notation.

L'épreuve fait l'objet d'une notation unique sur 20.

Coefficient 4.

2) Épreuve orale de langue vivante étrangère sans programme

L'épreuve s'appuie sur un texte d'une vingtaine de lignes dans la langue choisie par le candidat. L'épreuve débute par une présentation orale dans la langue des grandes lignes du texte, d'une durée de 5 minutes. Le candidat doit ensuite lire à haute voix quelques lignes du texte choisies par le jury. Cette lecture est suivie d'un entretien dans la langue avec le jury, qui permet au candidat de faire la preuve de sa compétence d'interaction orale. L'ensemble de l'épreuve se situe au niveau B2 du cadre européen commun de

référence, correspondant à un utilisateur dit "indépendant".

Les candidats doivent indiquer au moment de leur inscription la langue étrangère choisie parmi les six langues suivantes : allemand, anglais, arabe, espagnol, italien et portugais.

Durée de l'épreuve : 20 minutes incluant les 5 minutes de la présentation orale ;
préparation : 30 minutes ; coefficient : 1.

3) Épreuve d'éducation physique et sportive

L'épreuve se déroule en deux parties.

Les candidats réalisent la prestation physique qu'ils ont choisie au moment de l'inscription parmi les deux options suivantes : activité d'expression : danse ou course de 1 500 m. Elle est suivie d'un entretien avec le jury.

1. Prestation physique

a) Activité d'expression : danse

L'épreuve consiste en une prestation individuelle. Tous les styles de danse sont admis.

Cette prestation a une durée de deux minutes maximum.

Le candidat doit apporter tout matériel nécessaire à sa prestation et à son audition.

b) Course de 1 500 m

L'épreuve consiste en une course précédée d'un échauffement. La course est notée selon le barème qui figure à l'annexe IV du présent arrêté.

Les candidats n'ayant pas satisfait à l'obligation de fournir le certificat médical mentionné à l'article 10 ou l'ayant produit hors délai, se voient attribuer la note zéro à la prestation physique.

La moyenne des notes obtenues par les candidats ayant réalisé l'une et l'autre des deux options de la prestation physique, est attribuée par le président du jury aux candidats dans l'une des situations de dispense énumérées à l'article 10.

Lorsqu'un candidat, s'étant blessé en cours d'épreuve, ne peut effectuer la totalité de la prestation physique, le jury attribue la note en fonction de la prestation réalisée.

Dans les trois situations énumérées ci-dessus, les candidats doivent se présenter à l'entretien de l'épreuve d'éducation physique et sportive.

Le candidat absent à l'une des deux parties de l'épreuve, sans y avoir été autorisé, est éliminé conformément à l'article 13.

2. Entretien avec le jury

L'entretien prend appui sur la prestation physique, dont il est un prolongement. Au cours de l'entretien, le candidat indique ce qu'il retire de sa pratique pour lui-même et pour son enseignement. Il expose en particulier comment il peut transposer cette pratique dans son enseignement à l'école primaire, en prenant en compte les liens avec les autres disciplines et le développement de l'enfant. Puis le candidat répond à des questions du jury, destinées à élargir et approfondir sa réflexion, qui porteront sur une autre activité physique que celle qu'il a choisie, parmi les activités les plus pratiquées à l'école primaire. Chaque partie entre pour moitié dans la notation.

L'épreuve fait l'objet d'une notation unique sur 20.

Durée de l'entretien : 20 minutes, dont 10 minutes d'exposé du candidat et 10 minutes de réponse à des questions ; préparation : 5 minutes ; coefficient : 1.

Épreuve facultative

Les candidats peuvent demander à subir une épreuve orale facultative portant, soit :

- sur une langue à extension régionale délimitée dont la liste est arrêtée par chaque recteur parmi les langues suivantes : basque, breton, catalan, corse, créole, langues régionales d'Alsace et des pays mosellans, occitan-langue d'oc ;

- sur l'une des langues vivantes étrangères suivantes : allemand, anglais, arabe, espagnol, italien et portugais.

Les candidats doivent choisir au moment de leur inscription la langue à extension régionale délimitée ou la langue vivante étrangère dans laquelle ils désirent subir l'épreuve facultative.

1. Lorsque l'épreuve porte sur une langue à extension régionale délimitée, elle consiste en un entretien en langue régionale avec le jury à partir d'un document sonore ou écrit authentique en langue régionale relatif à la culture ou à la langue concernée.

2. Lorsque l'épreuve porte sur une langue vivante étrangère, elle est constituée par l'épreuve orale d'admission de langue vivante étrangère du concours. Dans ce cas, les candidats doivent s'inscrire dans une langue différente de celle choisie à l'épreuve d'admission de langue vivante étrangère.

Durée de l'épreuve : 20 minutes (incluant, pour la langue vivante étrangère, les 5 minutes de présentation orale) ; préparation : 30 minutes ; coefficient 1.

Seuls les points obtenus au dessus de 10 sont pris en compte pour l'admission des candidats à l'issue des épreuves.

Le programme des épreuves du concours est publié au Bulletin officiel du ministère de l'éducation nationale (B.O.).

Épreuves d'admissibilité

1) Épreuve écrite de français

Première épreuve d'admissibilité du concours externe prévue au A de la présente annexe.

2) Épreuve écrite de mathématiques

Deuxième épreuve d'admissibilité du concours externe prévue au A de la présente annexe.

3) Épreuve écrite d'histoire et géographie et de sciences expérimentales et technologie

Troisième épreuve d'admissibilité du concours externe prévue au A de la présente annexe.

4) Épreuve écrite en langue régionale

Elle consiste en un commentaire guidé en langue régionale d'un texte en langue régionale et en une traduction en français d'un passage de ce texte.

Durée de l'épreuve : 3 heures ; coefficient 2.

Épreuves d'admission

1) Épreuve orale d'entretien

Première épreuve d'admission du concours externe prévue au A de la présente annexe.

2) Épreuve orale de langue vivante étrangère sans programme

Deuxième épreuve d'admission du concours externe prévue au A de la présente annexe.

3) Épreuve d'EPS

Troisième épreuve d'admission du concours externe prévue au A de la présente annexe.

4) Épreuve orale d'admission en langue régionale

Elle consiste en un entretien en langue régionale avec le jury à partir d'un document sonore ou écrit authentique en langue régionale relatif à la culture ou à la langue concernée.

Durée de l'épreuve : 30 minutes ; préparation : 30 minutes ; coefficient 2.

La quatrième épreuve écrite d'admissibilité et la quatrième épreuve orale d'admission portent chacune sur une des langues à extension régionale délimitée, dont la liste est arrêtée par chaque recteur parmi les langues suivantes : basque, corse, breton, catalan, créole, occitan-langue d'oc, langues régionales d'Alsace et des pays mosellans, en fonction de l'importance de leur usage dans l'académie ainsi que des besoins liés à l'accueil des enfants et à leur enseignement.

Les candidats indiquent au moment de leur inscription au concours externe spécial la langue dans laquelle ils désirent subir ces deux épreuves.

Le programme des épreuves du concours est publié au Bulletin officiel du ministère de l'éducation nationale (B.O.).

arrêtée par chaque recteur parmi les langues suivantes : basque, corse, breton, catalan, créole, occitan-langue d'oc, langues régionales d'Alsace et des pays mosellans, en fonction de l'importance de leur usage dans l'académie ainsi que des besoins liés à l'accueil des enfants et à leur enseignement.

Les candidats indiquent au moment de leur inscription au concours externe spécial la langue dans laquelle ils désirent subir ces deux épreuves.

Le programme des épreuves du concours est publié au Bulletin officiel du ministère de l'éducation nationale (B.O.).

Annexe II

A - ÉPREUVES DU SECOND CONCOURS INTERNE DE RECRUTEMENT DE PROFESSEURS DES ÉCOLES

Épreuves d'admissibilité

1) Épreuve écrite de français

Première épreuve d'admissibilité du concours externe prévue au A de l'annexe I ci-dessus.

2) Épreuve écrite de mathématiques

Deuxième épreuve d'admissibilité du concours externe prévue au A de l'annexe I ci-dessus.

3) Épreuve écrite d'histoire et géographie et de sciences expérimentales et technologie

Troisième épreuve d'admissibilité du concours externe prévue au A de l'annexe I ci-dessus.

Épreuves d'admission

1) Épreuve orale d'entretien

Première épreuve d'admission du concours externe prévue au A de l'annexe I ci-dessus.

2) Épreuve orale de langue vivante étrangère sans programme

Deuxième épreuve d'admission du concours externe prévue au A de l'annexe I ci-dessus.

3) Épreuve d'éducation physique et sportive

Troisième épreuve d'admission du concours externe prévue au A de l'annexe I ci-dessus.

Épreuve facultative

Épreuve facultative du concours externe prévue au A de l'annexe I ci-dessus.

Le programme des épreuves du concours est publié au Bulletin officiel du ministère de l'éducation nationale (B.O.).

l'éducation nationale (B.O.).

B - ÉPREUVES DU SECOND CONCOURS INTERNE SPÉCIAL DE RECRUTEMENT DE PROFESSEURS DES ÉCOLES

Épreuves d'admissibilité

1) Épreuve écrite de français

Première épreuve d'admissibilité du concours externe prévue au A de l'annexe I ci-dessus.

2) Épreuve écrite de mathématiques

Deuxième épreuve d'admissibilité du concours externe prévue au A de l'annexe I ci-dessus.

3) Épreuve écrite d'histoire et géographie et de sciences expérimentales et technologie

Troisième épreuve d'admissibilité du concours externe prévue au A de l'annexe I ci-dessus.

4) Épreuve écrite en langue régionale

Elle consiste en un commentaire guidé en langue régionale d'un texte en langue régionale et en une traduction en français d'un passage de ce texte.

Durée de l'épreuve : 3 heures ; coefficient 2.

Épreuves d'admission

1) Épreuve orale d'entretien

Première épreuve d'admission du concours externe prévue au A de l'annexe I ci-dessus.

2) Épreuve orale de langue vivante étrangère sans programme

Deuxième épreuve d'admission du concours externe prévue au A de l'annexe I ci-dessus.

3) Épreuve d'éducation physique et sportive

Troisième épreuve d'admission du concours externe prévue au A de l'annexe I ci-dessus.

4) Épreuve orale d'admission en langue régionale

Elle consiste en un entretien en langue régionale avec le jury à partir d'un document sonore ou écrit authentique en langue régionale relatif à la culture ou à la langue concernée.

Durée de l'épreuve : 30 minutes ; préparation : 30 minutes ; coefficient 2.

La quatrième épreuve écrite d'admissibilité et la quatrième épreuve orale d'admission portent chacune sur une des langues à extension régionale délimitée, dont la liste est arrêtée par chaque recteur parmi les langues suivantes : basque, corse, breton, catalan, créole, occitan-langue d'oc, langues régionales d'Alsace et des pays mosellans, en fonction de l'importance de leur usage dans l'académie ainsi que des besoins liés à l'accueil des enfants et à leur enseignement.

Les candidats indiquent au moment de leur inscription au second concours interne spécial la langue dans laquelle ils désirent subir ces deux épreuves.

Le programme des épreuves du concours est publié au Bulletin officiel du ministère de l'éducation nationale (B.O.).

Annexe III

ÉPREUVES DU TROISIÈME CONCOURS DE RECRUTEMENT DE PROFESSEURS DES ÉCOLES

Épreuves d'admissibilité

1) Épreuve écrite de français

Première épreuve d'admissibilité du concours externe prévue au A de l'annexe I ci-dessus.

2) Épreuve écrite de mathématiques

Deuxième épreuve d'admissibilité du concours externe prévue au A de l'annexe I ci-dessus.

3) Épreuve écrite d'histoire et géographie et de sciences expérimentales et technologie

Troisième épreuve d'admissibilité du concours externe prévue au A de l'annexe I ci-dessus.

Épreuves d'admission

1) Épreuve orale d'entretien

L'épreuve comporte un exposé, suivi d'un entretien avec le jury.

L'épreuve prend appui sur un dossier de quatre pages maximum fourni par le jury. Elle consiste en un exposé suivi d'un entretien avec le jury. L'exposé porte sur l'étude du dossier dont le candidat dégage les idées essentielles. L'entretien avec le jury permet de vérifier, au travers de l'étude du dossier par le candidat, ses connaissances relatives au programme de cette épreuve. Seront également évaluées son aptitude à se situer par rapport au métier de professeur des écoles et sa capacité à montrer l'apport que son expérience professionnelle constitue dans l'exercice du métier d'enseignant du premier degré ainsi que dans ses relations avec l'institution scolaire.

Durée de l'épreuve : préparation : 1 h ; exposé : 10 minutes ; entretien : 15 minutes ; coefficient : 4.

2) Épreuve orale de langue vivante étrangère sans programme

Deuxième épreuve d'admission du concours externe prévue au A de l'annexe I ci-dessus.

3) Épreuve d'éducation physique et sportive

Troisième épreuve d'admission du concours externe prévue au A de l'annexe I ci-dessus.

Le programme des épreuves du concours est publié au Bulletin officiel du ministère de l'éducation nationale (B.O.).

Annexe IV

Épreuve d'EPS

Barème de la course de 1 500 mètres chronométrée

L'épreuve consiste en une course en ligne avec un maximum de 12 candidats au départ.

À l'issue de la course, le jury chronomètre pour chacun des candidats le temps effectivement réalisé.

Le barème de notation, différent pour les hommes et pour les femmes, figure dans le

tableau ci-après. Il est précisé qu'entre deux valeurs de temps, la note est rapportée à celle qui correspond au temps immédiatement supérieur (exemple : la performance de 6 minutes 22 secondes (6 min 22) pour le barème "hommes" est notée comme la performance de 6 minutes 25 secondes (6 min 25) soit une note de 10).

Barème hommes - femmes

Note	Hommes	Femmes
20	5 min 10	7 min 20
19,5	5 min 13	7 min 25
19	5 min 16	7 min 30
18,5	5 min 19	7 min 35
18	5 min 22	7 min 40
17,5	5 min 25	7 min 45
17	5 min 28	7 min 50
16,5	5 min 31	7 min 55
16	5 min 34	8 min 00
15,5	5 min 38	8 min 05
15	5 min 42	8 min 10
14,5	5 min 46	8 min 15
14	5 min 50	8 min 20
13,5	5 min 54	8 min 25
13	5 min 58	8 min 30
12,5	6 min 02	8 min 35
12	6 min 06	8 min 40
11,5	6 min 10	8 min 45
11	6 min 15	8 min 50
10,5	6 min 20	8 min 56
10	6 min 25	9 min 02
9,5	6 min 30	9 min 09
9	6 min 35	9 min 16
8,5	6 min 40	9 min 23
8	6 min 45	9 min 31
7,5	6 min 50	9 min 40
7	6 min 55	9 min 50
6,5	7 min 00	10 min 00
6	7 min 05	10 min 10
5,5	7 min 12	10 min 20
5	7 min 20	10 min 30
4,5	7 min 30	10 min 40
4	7 min 40	10 min 50
3,5	7 min 50	11 min 00
3	8 min 00	11 min 10
2,5	8 min 10	11 min 20
2	8 min 20	11 min 30
1,5	8 min 30	11 min 40
1	8 min 40	11 min 50
0,5	8 min 50	12 min 00

Annexe 21

Questionnaire PE

Questionnaire PE

Veillez barrer les mauvaises réponses

Formation antérieure

Êtes-vous titulaire d'un diplôme de

Licence

Maîtrise

DEA ou plus

Dans quelle spécialité

Votre formation universitaire vous a -t- elle satisfait ?

Oui

Non

Pendant cette formation avez-vous suivi des enseignements de

Pédagogie

Linguistique

Langues

Formation à l'IUFM

Souhaiteriez-vous enseigner une langue à l'école primaire?

Oui

Non

Comment définiriez-vous la formation en langue que vous suivez à l'IUFM

Plutôt théorique

Plutôt pratique

Aussi bien théorique que pratique

La formation didactique vous a semblé

Très utile

Peu utile
Inutile

Avoir une expérience pratique de l'enseignement des langues vous semble

Indispensable
Nécessaire
Pas très utile

Pour vous que doit développer la formation en langue chez les stagiaires ?

Enseignement original avec beaucoup d'activités ludiques pendant la formation
Remise à niveau en vocabulaire et autres
L'envie d'enseigner la langue
Des outils
L'envie de s'ouvrir à une autre culture (objectif culturel)

Autres

Pour vous que doit développer la formation didactique chez les stagiaires ?

Pédagogie (manière d'enseigner la langue)

Autres

Pour enseigner les langues à l'école, votre niveau en langue vous paraît

Pertinent (proche d'un spécialiste)
Satisfaisant
Moyen
Faible

Autres

Avez-vous l'impression d'avoir rencontré pendant votre formation en langue à l'IUFM des situations qui vous ont rappelé votre vécu à l'école

Souvent
Parfois
Très souvent
Jamais

Que pensez-vous de vos compétences en expression orale

Suffisantes pour enseigner les langues à l'école
Insuffisantes pour enseigner les langues à l'école
Très insuffisantes pour enseigner les langues à l'école

Autres

Que pensez-vous de vos compétences en Compréhension orale

Pertinentes pour enseigner les langues à l'école
Satisfaisantes pour enseigner les langues à l'école
Moyennes pour enseigner les langues à l'école
Faibles pour enseigner les langues à l'école

Autres

Que pensez-vous de vos compétences en compréhension écrite

Pertinentes pour enseigner les langues à l'école
Satisfaisantes pour enseigner les langues à l'école
Moyennes pour enseigner les langues à l'école
Faibles pour enseigner les langues à l'école

Autres

Que pensez-vous de vos compétences en expression écrite

Pertinentes pour enseigner les langues à l'école
Satisfaisantes pour enseigner les langues à l'école
Moyennes pour enseigner les langues à l'école
Faibles pour enseigner les langues à l'école

Autres

Qu'aimeriez-vous améliorer et pourquoi?

Le côté pédagogique
La langue orale
La langue écrite

Autres

Si vous aviez le choix, aimeriez-vous faire un stage pratique pour enseigner les langues ?

Oui
Non

Consultez-vous Internet ou utilisez-vous d'autres outils en complément à votre formation en langue?

Oui
Non

Avez-vous un centre de ressources (salle d'autoformation) en langues à l'IUFM ?

Oui
Non
Je ne sais pas

Si oui, l'utilisez-vous comme lieu de

Ressources documentaires
Travail en autoformation pour améliorer votre niveau en langue
Lieu de travail
Lieu d'échanges

Autres

Regardez-vous des chaînes de télévision qui émettent en langue étrangère ?

Souvent
Environ 1 fois par jour
Environ 1 fois par semaine

Régulièrement
Environ 1 fois par mois

Parfois
Jamais

Autres

Si, oui lesquelles
Lisez-vous la presse en langue étrangère

Souvent
Environ 1 fois par jour
Environ 1 fois par semaine
Régulièrement
Environ 1 fois par mois

Parfois
Jamais

Autres

Ecoutez-vous des radios qui émettent en langue étrangère ?

Souvent
Environ 1 fois par jour
Environ 1 fois par semaine

Régulièrement
Environ 1 fois par mois

Parfois
Jamais

Autres

Avez-vous déjà séjourné dans un pays étranger pour y apprendre une langue?
Si oui, lequel et pour combien de temps ?

Pensez-vous que c'était une expérience enrichissante pour vous ?
Si oui, sur quel plan ?

Quelles sont vos attentes en matière de formation en langues à l'IUFM ?

Outils à mettre en pratique
L'aspect pédagogique (façon d'enseigner la langue) et les ressources nécessaires pour le faire
L'aspect linguistique

Supports pour pouvoir construire une séance
S'exercer préparer des séances

Autres

Quelle est la priorité pour vous

Apprendre une langue
Apprendre à enseigner une langue

Autres

Comment imaginez-vous la formation idéale en langue ?

Une alternance entre les cours et la mise en pratique dans les écoles
Avoir des stages pratiques
Voir plusieurs langues, voir plusieurs façons d'enseigner
Une formation qui propose de construire des outils et comment les mettre en pratique
Faire de l'autoformation
Préparer des séances en cours avec un professeur et pouvoir tester ces séances sur le terrain

Autres

Annexe 22

Guide d'entretien

Guide d'entretien

Introduction

Que pourriez-vous dire de la place des langues à l'école primaire ?

Que pourriez-vous dire des instructions officielles par rapport à l'enseignement des langues vivantes à l'école primaire ?

Doit-on ou non donner un enseignement en langues à tous les étudiants stagiaires à l'IUFM ?

Avez-vous remarqué des changements dans les croyances des étudiants à l'IUFM par rapport aux langues vivantes? Par exemple après l'introduction des innovations telles qu'un centre de ressources ou un équipement multimédia, ou l'accès à Internet?

Que pensez-vous par rapport au fait que l'épreuve de langue devienne obligatoire au concours ?

Formation linguistique des stagiaires

Utilisez-vous des documents authentiques en classe ? Dans quel objectif ?

Quelles sont les difficultés les plus importantes auxquelles se heurtent les stagiaires dans l'apprentissage d'une langue étrangère ? Ces difficultés sont-elles liées :

- à la culture
- à la distance qu'il y a entre LE et LM

Comment pensez-vous aider les stagiaires à surmonter ces difficultés ?

Que pensez-vous de la compréhension orale ? Est-elle importante dans la formation ou bien est-t-elle liée à la nature des épreuves du concours ?

Que pensez-vous de l'expression orale ? Est-elle importante dans la formation ou bien est-t-elle liée à la nature des épreuves du concours ?

Organisation à l'IUFM

Combien avez-vous d'étudiants par groupe?

Avez-vous des assistants étrangers à l'IUFM ? Quel est leur rôle d'après vous ?

Avez-vous des échanges avec l'étranger ?

Que pensez-vous des stages de formation en deuxième année? des contenus, durée et modalités d'organisation ?

Politique éducative

Quelles sont les compétences linguistiques nécessaires en langue étrangère à l'enseignement d'une langue étrangère à l'école primaire ?

Quelle est pour vous la priorité pour les stagiaires, apprendre à enseigner une langue ou bien apprendre à communiquer dans une langue? Pourquoi ?

Conclusion

Pensez-vous que la formation initiale des PE est suffisante pour pouvoir enseigner une langue étrangère à l'école primaire ?

Annexe 23

Transcriptions d'entretiens

Transcription d'entretiens

Entretien 1

Que pourriez vous dire de la place des langues à l'école primaire ?

la place des langues vivantes à l'école primaire à l'heure actuelle est encore assez floue / bien sûr y a des textes qui étaient prévus pour l'application 2005 des langues mais compte tenu du changement du bulletin de vote l'année dernière les choses sont un peu modifiées les langues ne seront donc pour l'instant et dans un avenir de 5 à 10 ans minimum que limitées au cycle 3 / donc on arrive quand même à une situation où on a 98% à 99% à peu près en CM1 et en CM2 sûr / en CE2 cette année je crois qu'on est au environ des deux tiers tout en sachant que c'est la première année que le CE2 est entre guillemets obligatoire parce qu'il n'est pas réellement obligatoire en ce sens que bien sûr il était question de généralisation au CE2 avant le départ de Jack Lang mais cette généralisation a été ralentie par le changement de gouvernement / Luc Ferry lui a été plus prudent il a simplement décidé de continuer dans cette voie là mais qu'on mettait pas la pression à fond pour généraliser y a pas de bâtons dans les roues mais il n'y pas non plus de pression folle comme il y aurait eu avec Jack Lang // si vous voulez je peux dire que s'il y avait encore Jack Lang cette année comme ministre de l'éducation nationale on aurait peut être viser les 90% à 95% de CE2 assuré là on est au environ des deux tiers.

Que pourriez-vous dire des instructions officielles par rapport à l'enseignement des langues vivantes à l'école primaire ?

les textes sont parfaitement clairs sont-ils connus par tout le monde c'est une autre question d'ailleurs j'ai eu récemment l'occasion de faire un comparatif des instructions officielles de 99 novembre 99 et de celles qui viennent de sortir le 24 août 2002 j'avais vraiment le sentiment d'après ce que j'entendais partout que l'écrit avait plus d'importance or quand on regarde de près les instructions je fais ce comparatif avec les étudiants on s'aperçoit que tout était déjà là en 99 simplement on le met un petit peu plus en exergue / le point de différence important entre 99 et 2002 c'est la reconnaissance des temps passés et du futur qui n'existait pas aussi clairement en 99 et de toute façon quand les enfants étaient confrontés au problème de storytelling dans une histoire once upon a time there was bon on est bien dans le passé on va pas leur mettre ça au présent / donc ils le reconnaissaient de façon passive là on insiste peut être un peu plus sur un aspect un peu plus actif puis le futur on avait ce problème aussi en effet what's the weather tomorrow what will be the weather tomorrow bon rien que

ça ça posait le problème / on était toujours obligé de tricher en quelques sortes donc là c'est un peu plus clair sur ce point là / sans ça les instructions de 2002 comme celles de 99 n'ont pas énormément évolué par rapport à celles de 91 on est dans le même genre de situations y'a des choses qui se sont quand même précisées notamment la place de l'écrit mais la place de l'écrit reste quand même quelque chose même si y a un accent assez fortement marqué pas bien précis dans l'esprit des gens.

Et par rapport aux objectifs c'est tout à fait clair dans les instructions officielles ?

ah elles sont claires ça y a pas de problèmes ce qui ne veut pas dire que je les ai toutes complètement présentes à l'esprit bien sûr quand j'ai besoin d'en parler d'habitude je me replonge dans les IO pour remettre vraiment les choses en place mais l'impression générale c'est celle que je viens de vous décrire.

Est-ce que vous pensez qu'on doit donner un enseignement en langues à tous les étudiants stagiaires à l'IUFM ?

non seulement à tous les étudiants stagiaires à l'IUFM mais à tous les étudiants qui sont à la fac entre le bac et leur licence parce que quand ils arrivent à l'IUFM ils ont eu trois ans pour certains sans langue donc c'est la catastrophe / en ce moment j'ai un groupe de vingt quatre stagiaires enfin quatre professeurs des écoles stagiaires ils sont étudiants c'est les PE1 donc ces gens là sont catastrophés par le fossé qu'y a entre l'attente et leur niveau de langue / c'est normal c'est des gens qui n'ont pas pratiqué de langue pour certains pendant trois ou quatre ans / quand ils ont en pratiqué c'était très souvent de la langue écrite alors que maintenant il faut que ce soit de la langue orale donc il serait à mon avis crucial que la langue orale soit pratiquée à la fac aussi d'ailleurs pourquoi le diplôme de compétence linguistique d'études supérieures le CLES qui ne se met pas en place parce que par manque de moyens et c'est un truc incontournable / ils ont besoin de connaître la langue de pratiquer la langue de façon beaucoup plus intense pour pouvoir être au niveau pour enseigner // lorsque je reçois des gens dans le cadre de la formation continue qui n'ont pas pratiqué la langue anglaise pendant 5 10 15 20 ans même 30 ans ils ont de grosses difficultés pour se réadapter / quoi que ce n'est pas forcément ceux qui n'ont pas pratiqué pendant 30 ans d'une façon sérieuse qui s'en tirent le moins bien parce qu'ils peuvent très bien l'avoir pratiqué je rencontre des collègues dont le fils ou la fille est marié à un anglophone ou une anglophone donc la langue anglaise est re-pratiquée ou bien des gens qui voyagent beaucoup également toujours pareil des gens qui voyagent beaucoup croient savoir parler l'anglais parce qu'ils sont compris partout seulement c'est de l'anglais de cuisine qu'ils parlent / c'est évident que quand on voyage pour se faire comprendre c'est pas difficile / moi je n'ai jamais appris l'italien y a 2 ans de ça j'ai été dans une agence de voyage en Italie pour retenir des places de train parce qu'il faut passer par des agences de voyage pour retenir des places de train la bas / je me suis fait comprendre je cuisine en italien je communique donc les gens quand ils voyagent c'est de la communication qu'ils ont / ils n'ont pas un anglais qui est suffisant pour pouvoir mettre dans l'esprit des enfants qu'ils vont avoir devant eux / la mélodie de la langue d'une façon fiable c'est ça leur problème // donc il nécessitait bien sûr de mettre de la langue d'ailleurs y a à l'IUFM de Lorraine une salle

d'autoformation qui n'est malheureusement pas assez fréquentée mais je ne jette pas la pierre à mes étudiants puisque je comprends très bien qu'ils ont d'autres choses à faire mais ça fait partie des indispensables et la place de la langue puisque vous posiez la question tout à l'heure elle n'est pas primordiale pour eux / j'ai eu l'occasion lorsque j'ai pris un groupe de leur donner des tuyaux des adresses Internet des fichiers sons de façon à ce qu'ils puissent s'entraîner je ne me fais pas d'illusions de l'utilisation ne serait-ce qu'à 5% de ce CD Rom // par contre j'ai eu l'occasion de leur dire voilà en fait sur la BBC vous pouvez vous abonner et recevoir tous les jours 2 à 3 minutes de vidéo avec le texte et puis le son sur des sujets qui vous intéressent donc y a une adresse où il faut le faire je ne l'ai pas ici mais je vous donne mon mail et ceux qui sont intéressés envoyez moi un mail et je vous l'envoie 3 sur 24 et encore l'écotent-ils s'en servent-ils vous voyez / il est clair que les langues ne sont pas leur priorité ceci dit dans ce qui se passe justement en ce moment il semblerait je parlerais encore au conditionnel parce que je n'attribuerais encore à ce que je vais dire que la valeur de bruits de couloirs / mais il semblerait que les langues l'année prochaine ne seraient plus des épreuves optionnelles mais des épreuves obligatoires comme le français et les maths / à ce moment là ça redonnerait à la langue une place très claire et les gens auraient ça comme épreuve obligatoire y'aurait pas le choix d'abord ça veut dire que tout le monde en ferait pas seulement au lieu d'avoir simplement des gens qui ont choisi l'option de langue ça serait peut être là la façon de mettre le poids sur la langue et d'insister sur le fait que la langue est quelque chose d'important qu'on ne peut pas faire pour la langue ce que l'on fait pour les autres disciplines c'est à dire de la polyvalence parce que la polyvalence peut marcher sur des choses que l'on manipule avec sa propre langue maternelle mais là la langue est à la fois objet d'apprentissage et outil donc ça pose un problème quand même assez important que bien des enseignants je ne dis pas des enseignants mais des décideurs je parle des corps d'inspection ne saisissent pas parce que pour eux il est clair que l'école c'est la polyvalence mais les enseignants que je reçois en stage en formation continue sont les premiers à me dire que leurs compétences linguistiques sont limitées // c'est assez dommage parce que ça les met dans des situations difficiles mais d'un autre côté le rapport de l'inspection générale qui est sorti cet été a été très clair sur le fait que les enseignants du premier degré sont les personnes les mieux placées pour faire les langues ils sont mieux placés qu'un intervenant extérieur assistant qui ne connaît rien aux jeunes je forme les assistants donc je sais ce que c'est / un prof de collège qui vient mais qui n'a pas forcément eu une formation aux pratiques du premier degré donc il va être un très bon prof du point de vue de la langue aucun problème mais n'aura pas forcément les ficelles du premier degré / il verra pas forcément l'aspect plaisir hors l'aspect plaisir est primordial pour les enfants l'aspect ludique est primordial pour les enfants et puis alors d'un autre côté il ne sera là qu'à certaines heures / l'enseignant dans sa classe va pouvoir mettre en place des routines comme open the window take your books à longueur de journée / il va pouvoir mitrailler sur des petits trucs très simples / seulement pour mitrailler il faut avoir une compétence linguistique qui le permet de le faire / c'est pour ça que je suis convaincu qu'y a un gros effort de formation à assurer auprès des enseignants et récemment un directeur adjoint de l'IUFM chargé des langues me disait que l'année prochaine c'est le bruit de couloir auquel je faisais allusion tout à l'heure parce que ce n'est pas confirmé à 100 pour 100 il disait que l'année prochaine les langues seraient une matière incontournable au concours // et les enseignants étant démunis il allait falloir leur trouver des béquilles.

Avez-vous remarqué des changements dans les croyances des étudiants à l'IUFM par rapport aux langues vivantes? Par exemple après l'introduction des innovations telles qu'un centre de ressources ou un équipement multimédia ou l'accès à Internet?

je suis très mal placé pour répondre à la question car ce n'est que la deuxième année que je pratique la formation initiale dans la préparation au concours je n'ai donc qu'une expérience très limitée dans ce domaine / j'ai eu mes étudiants l'année dernière une trentaine d'heures pour la préparation au concours cette année je débute la préparation j'ai fait une dizaine d'heures donc si vous voulez je n'ai pas de point de comparaison néanmoins je pense très honnêtement que ces petits éléments comme la salle d'auto formation ne peuvent être que des plus mais est-ce que les étudiants ont perçu que ces plus étaient là oui ils commencent à le percevoir puisque le mercredi après midi cette année y a plus de monde avec l'assistante anglaise qui est à la salle d'autoformation que l'année dernière // oui y a une mise en route y a des frémissements on va dire ça comme ça mais de toute façon ces frémissements deviendront durs comme fer quand les langues seront à l'épreuve du concours de la même façon avec les gens du premier degré je sais de quoi je cause puisque en tant que concepteur de CD Rom je regarde la situation de près sur le plan de ce qui se passe dans les classes j'entends souvent des gens me dire oui on a des intervenants extérieurs donc pour l'instant ce n'est pas le problème ça nous affole pas / ce qu'ils oublient c'est que les intervenants extérieurs coûtent des sous au système eux coûtent leurs payes et c'est tout donc qu'ils fassent de l'anglais des maths ou autres choses c'est tout bénéfice pour l'institution donc l'institution a pour objectif de supprimer les intervenants extérieurs ça veut dire qu'il y aura au moins un enseignant par école qui sera responsable pour les langues / donc il faut trouver au moins un enseignant dans chaque école qui soit apte à faire l'enseignement des langues il n'est pas évident dans toutes les écoles qu'il y ait quelqu'un qui soit apte donc il va bien leur falloir des béquilles comme disait le directeur adjoint de l'IUFM donc y a une prise de conscience qui ne peut s'opérer qu'avec le temps qu'avec la pression la réalité et la nécessité à cause de la réalité qui est là on doit faire on a pas le choix tant qu'on est dans une situation où on peut compter sur l'assistant ou on peut compter sur un intervenant extérieur ça sera toujours temps de réagir et puis après tout moi je serai bientôt en retraite donc c'est pas grave je ne vais pas m'y mettre ou bon moi je fais ça mais en ce moment j'essaie de faire autre chose donc y a que la dure réalité qui fonctionne à ce niveau là // non mais il faut être clair pour que les gens se motivent / donc votre question concernant les étudiants de l'IUFM je suis sûr que le degré de motivation va monter à deux cent pour cent si l'épreuve est obligatoire au concours c'est normal / jusqu'à présent c'est une épreuve optionnelle ils ont le choix entre les langues l'art plastique et l'éducation musicale alors je ne chante pas je ne dessine pas bien donc je prends une langue j'ai pas appris l'italien parce que je suis pas d'origine italienne donc ce n'ai pas l'italien que je vais prendre je n'ai pas appris l'espagnol parce que je suis pas d'origine espagnole l'allemand je n'en ai pas fait depuis / puis bon donc je me rabat sur l'anglais d'accord c'est très clair qu'au concours on sait que la moyenne des notes d'anglais est très nettement inférieure à celles de l'allemand de l'italien ou de l'espagnole en gros pour ces trois langues les notes tournent au alentours de 14 et 15 nous on tournait à 11 11,5 de moyenne // quand on a dans la journée sur 14 candidats 2 candidats qui nous

font plaisir qui parlaient un anglais assez authentique on est ravi on sur note automatiquement parce que quand quelque chose est super mais à la base c'est qu'on en est là les gens s'en tiraient jusqu'à présent parce que la pédagogie était suffisamment bien notée pour que ça les tire un peu vers le haut / maintenant ils vont se trouver face à une situation beaucoup plus dure avec la nouvelle épreuve car la nouvelle épreuve leur met trois quart des points sur un document audio-visuel qu'ils découvrent deux fois en notre présence et ils doivent régir à partir de ce document nous faire un résumé de ce qu'ils ont compris nous faire part de leurs réactions et essayer de mettre du culturel dedans / bien sur on sera là à les aider à leur poser des questions parce que c'est une épreuve qui est quand même très dure n'empêche que c'est de la langue pure ça veut dire que quand vous avez un document de 2 minutes que vous découvrez audio-visuel vous devez prendre des notes en même temps pour pouvoir en créer votre discours après donc même si le document est visuel vous ne pouvez pas prendre beaucoup d'indices visuels puisque il va falloir prendre des notes / donc y a déjà apprendre à prendre des notes correctement et ensuite s'entraîner à parler.

Utilisez-vous des documents authentiques en classe ? Dans quel objectif ?

oui j'utilise des documents authentiques les vidéos des enregistrements // un document authentique audio ou vidéo est quelque chose de particulièrement difficile pour l'enseignant en formation continue comme l'étudiant en formation initiale.

Quelles sont les difficultés les plus importantes auxquelles se heurtent les stagiaires dans l'apprentissage d'une langue étrangère ? Ces difficultés sont-elles liées :

- à la culture
- à la distance qu'il y a entre LE et LM

culture bon ça se résout facilement les problèmes culturels il suffit de piocher ici ou là pour s'informer avec Internet y a moyen de faire des recherches assez affinées si on veut ceci dit au niveau du premier degré la quantité d'éléments culturels nécessaires est bien là mais n'est pas très fouillée donc ce n'est pas vraiment un gros problème / pour moi le principal problème c'est de prononcer l'anglais avec un accent qui soit acceptable ils n'auront pas l'intonation suffisante ça sera des choses qui ne seront pas franches moi je dis souvent aux enseignants que j'ai en formation imaginez un instant que le collègue de CE ait mal enseigné les tables de multiplication aux enfants vous imaginez le boulot que vous aurez après pour rattraper et bien c'est le même problème.

Comment pensez-vous aider les stagiaires à surmonter ces difficultés ?

pour l'instant le système de formation tel qu'il est fait ne permet pas grand chose il est trop rapide il faudrait avoir plus de temps et surtout ne pas avoir des objectifs ambigus c'est à dire quand les gens sont en activation linguistique les gens qui préparent le concours y a un niveau tellement élevé qui est demandé par rapport à la réalité de la classe qu'y a vraiment une dichotomie et comment résoudre le problème / tant qu'on voudra mettre la barre très haut pour sélectionner au concours pour avoir un entretien

d'habilitation pour les gens qui sont en formation continue et que d'un autre côté les choses resteront aussi simples qu'elles le sont dans la classe y aura une inadéquation entre l'un et l'autre et tant que cette inadéquation ne sera pas résolue à mon avis on sera face à de grosses difficultés alors je comprends qu'institutionnellement on veut se garantir des gens qui ont une compétence linguistique suffisante / moi le premier je suis d'accord / mais compte tenu de l'aspect généralisation qu'on a mis en place à l'heure actuelle peut être faudrait-il accepter provisoirement de baisser le niveau d'habilitation plutôt que de mettre des grand mots / se contenter vraiment d'un concret de classe et d'ailleurs les stagiaires sont demandeurs d'un concret de classe // donc moi personnellement dans les projets pour aider mes stagiaires une formation ouverte à distance grâce au CD Rom Quizz time.

Que pensez-vous de la compréhension orale ? Est-elle importante dans la formation ou bien est-t-elle liée à la nature des épreuves du concours ?

Que pensez-vous de l'expression orale ? Est-elle importante dans la formation ou bien est-t-elle liée à la nature des épreuves du concours ?

la place de l'oral que ce soit la compréhension ou l'expression la compréhension en premier bien sur et l'expression ensuite c'est capital c'est bien évident que si on veut former des enseignants pour le premier degré je dis bien sans que l'oral soit au premier plan on loupe notre coup puisque de toute façon reprenons les instructions concernant le premier degré priorité de l'oral c'est bien précisé bon l'écrit a certes pris un peu plus de poids mais n'est quand même pas suffisamment important pour qu'on dise qu'on peut laisser tomber l'oral / l'oral c'est 80 90% du boulot au moins et donc la prédominance plutôt la préexistence de la compréhension orale par rapport à l'expression orale est bien évidente on ne peut qu'exprimer quelque chose qu'on a compris donc tout à fait clair ce n'est pas une nécessité du concours ça correspond à un besoin réel pour l'enseignant qui va être chargé de cette mission il faut qu'il ait une compétence orale sérieuse suffisante // d'autre part imaginons un instant que pour l'instant nous travaillons avec des enseignants qui ont eu des élèves qui ont des parcours très variés ils peuvent avoir fait de la cassette vidéo CE sans frontière en CE1 en CE2 en CM1 et avoir fait de l'apprentissage en CM2 comme cassette vidéo en CE1 et rien en CE2 CM1 apprentissage y a tous les cas de figure mais on va arriver dans 3 ans ou plus où tous les élèves auront fait 3 ans de langue tous les élèves qui arriveront en CM2 auront le strict minimum et commenceront leur troisième année d'apprentissage donc y aura des exigences plus fortes c'est normal à ce niveau là qu'il y ait un peu plus d'impact de l'écrit mais n'empêche que cela veut dire qu'il va falloir parler d'avantage en anglais dans la classe et il va falloir davantage maîtriser la langue / y a une grosse importance de l'oral je ne dis pas qu'ils doivent parler comme un prof d'anglais du secondaire mais y a un minimum de mélodie de la langue à respecter.

Combien avez-vous d'étudiants par groupe?

j'en ai 24 en formation initiale en formation continue on a mis la barre à 18 le CRAPPEL et le GRETA ayant mis la barre à 15 nous donc on a été un peu obligé de monter à 18 parce que on est de la maison donc à 18 c'est assez gérable / j'ai eu une

fois un groupe à 23 en activation linguistique à 23 c'est de la foutaise c'est beaucoup trop lourd je crois que moi je suis très content de cet effectif de 18.

Avez-vous des assistants étrangers à l'IUFM ? Quel est leur rôle d'après vous ?

on a une assistante anglaise y a des assistants en allemand espagnol et en italien en anglais je crois qu'on l'a bien employé moi je sais que sur un stage de réactivation linguistique ou j'ai les stagiaires 9 jours je la prends en général 3 fois et puis je la prends bien sur avec mes étudiants / le gros problème que l'on rencontre avec l'assistante c'est qu'elle est là jusqu'à fin mars / donc la préparation au concours continue jusqu'à fin mai et là il n'y a pas l'assistante / donc on a insuffisance de ce côté là et c'est important d'avoir des assistants qui sont là pour donner le modèle linguistique le plus précis possible / notre assistante est aussi là le mercredi après midi pour accueillir les gens mais elle n'est pas employée à plein temps je suis sûr qu'elle ne travaille pas toute l'après midi avec 18 personnes sans arrêt elle pourrait travailler avec 10 personnes ça ne poserait pas de problème.

Avez-vous des échanges avec l'étranger ?

les étudiants tous ou seulement les volontaires peuvent aller par exemple à Londres pour faire leur stage de 3 semaines comme il le ferait dans une école ici.

Que pensez-vous des stages de formation en deuxième année? Des contenus, durée et modalités d'organisation ?

à l'heure actuelle autant que je me souviens parce que ça a aussi évolué je pense qu'ils ont en tout 8 semaines mais on semblerait partir vers une formule où il y aurait davantage de stages ce qui ne serait peut être pas si mal que ça // à mon avis d'être dans la classe c'est quand même là que le stagiaire voit comment ça se passe s'il est bien guidé par son maître d'accueil il n'y a pas de problème ça risque d'être beaucoup plus bénéficiaire que de la théorie / la théorie il en faut mais il faut aussi de la pratique je crois que la pratique devrait quand même être première.

Quelles sont les compétences linguistiques nécessaires en langue étrangère à l'enseignement d'une langue étrangère à l'école primaire ?

l'oral tout ce qui fait partie de l'oral bien sûr l'intonation la mélodie la phonologie tout cela fait partie du lot / maîtriser les structures suffisantes pas forcément un tas en grammaire moi je dis toujours aux stagiaires ce n'est pas important que vous maîtrisiez des choses grammaticales pharamineuses par contre que vous soyez capables de maîtriser la grammaire que vous allez utiliser avec les enfants qui est une grammaire ras des pâquerettes il faut bien le dire // je dirais que quelqu'un qui aurait un bon niveau bac en langue fait tout à fait l'affaire mais le problème c'est que le bon niveau bac il y a des gens qui ont eu le bac avec un bon niveau et d'autres qui l'ont eu avec 5 en anglais c'est la même chose y a des gens qui ont le bac y a 2 ou 3 ans et d'autres qui l'ont eu y a 25 ans donc y a des tas de paramètres mais bon pour moi ce qui est primordial c'est la compétence orale / c'est à dire que toutes les composantes de la compétence orale sont primordiales / l'écrit si vous voulez l'écrit qu'ils vont

manipuler est tellement écrit de gamins si j'ose dire très faible pas lourd que ça n'a pas d'importance si on maîtrise bien l'oral si par exemple on a fait des études d'anglais jusqu'au bac on a largement suffisamment de compétences écrites le problème il est plus du côté de l'oral / je pense qu'à tête reposée quand on prépare sa leçon avec un manuel les choses sont beaucoup plus simples pour l'écrit que pour l'oral pour l'oral par contre il faut arriver à prononcer correctement.

Pour vous quelle est pour vous la priorité pour les stagiaires, apprendre à enseigner une langue ou bien apprendre à communiquer dans une langue? Pourquoi ?

apprendre à communiquer en l'enseignant c'est tout à fait cela d'ailleurs je relisais encore un bilan de stage où les stagiaires disaient ce qu'on désire c'est pratiquer la langue que l'on va pratiquer dans la classe.

Pensez-vous que la formation initiale des PE est suffisante pour pouvoir enseigner une langue étrangère à l'école primaire ?

je pense qu'elle n'est pas suffisante parce que je vois bien mes PE que j'ai en formation / je vois les gens qui viennent au concours de professeurs des écoles lorsqu'ils arrivent pour parler anglais je parle de l'anglais seulement ils sont bien embêtés ça va jusqu'à des gens qui nous demandent 4 5 à 6 mots pour parler pendant 10 minutes bon un mot ou deux ça s'explique mais après y a quand même un malaise quelque part et puis même quand on leur donne les termes ça ne va pas / y a un problème et le problème il est premièrement pas de langue entre le bac et la licence donc pendant le laps de temps qui va s'écouler entre le bac et l'entrée à l'IUFM et deuxièmement une place de la langue qui n'est pas encore suffisante pour l'instant parce qu'elle n'est pas encore au concours dans les parties fixes / quand ce sera là ça changera peut être d'ici 5 ans les choses peuvent avoir évolué et de toutes les façons c'est important qu'elles évoluent parce que vu l'importance que prend la langue si on continue à bricoler on va continuer à faire un enseignement de bricolage or il faudrait offrir une meilleure qualité je pense / on a pas besoin de mettre la barre trop haut / par contre les contenus qui doivent être en dessous de la barre doivent être sérieusement possédés.

Entretien 2

Que pourriez vous dire de la place des langues à l'école primaire ?

ça dépend beaucoup des enseignants du primaire y a des gens qui trouvent qu'ils faut leur laisser une place importante en rapport avec les instructions officielles et puis un certain nombre de gens peut être un petit peu moins motivés ou qui eux mêmes ont eu des difficultés en langues qui trouvent qu'il vaut mieux s'occuper du français langue maternelle et que les langues étaient secondaires mais il se trouve qu'il semblerait qu'un nombre de futurs professeurs des écoles soient assez sensibilisés aux langues on peut espérer.

Que pourriez-vous dire des instructions officielles par rapport à l'enseignement des langues vivantes à l'école primaire ?

je trouve qu'elles ne sont pas si mal que ça je ne veux pas jeter des fleurs à ceux qui les ont rédigé / elles sont assez clairement formulées.

Est-ce que vous pensez qu'on doit donner un enseignement en langues à tous les étudiants stagiaires à l'IUFM ?

on doit je ne sais pas on devrait c'est sûr mais le problème c'est le niveau avec lequel ils arrivent à l'IUFM ceux qui ont arrêté de faire des langues depuis le bac et j'ai constaté que le niveau d'anglais était largement aussi faible que le niveau d'allemand en discutant par hasard et on doit on devrait leur donner une formation mais pour qu'elle soit efficace y a encore quelques interrogations.

Avez-vous remarqué des changements dans les croyances des étudiants à l'IUFM par rapport aux langues vivantes? Par exemple après l'introduction des innovations telles qu'un centre de ressources ou un équipement multimédia ou l'accès à Internet?

je ne sais pas si c'est vraiment les nouvelles technologies qui ont changé leurs représentations.

Que pensez-vous par rapport au fait que l'épreuve de langue devienne obligatoire au concours ?

pour le moment elle n'y est pas / si on veut avoir des candidats à l'IUFM je pense que c'est très risqué de la rendre obligatoire parce que cela va être dissuasif vu le niveau de certaines personnes // si les langues deviennent obligatoires ça peut être éliminatoire et est ce qu'il faut éliminer quelqu'un qui a plein de qualités par ailleurs parce qu'il n'est pas bon en langue / j'aurais peur de dire qu'il faut la rendre obligatoire je pense qu'on se priverait d'instituteurs qui auraient par ailleurs des compétences mais qui sont nuls en langues / j'aurais plutôt envie de dire non même si en tant qu'amoureuse des langues ça me choque mais j'aurais envie de dire non quand même.

Utilisez-vous des documents authentiques en classe ? Dans quel objectif ?

oui j'utilise des documents authentiques je pense que c'est très bien aussi bien pour un public de collège ou de lycée que pour des PE en formation /des émissions pour les enfants des informations pour les enfants ou bien des petits documents genre dessins animés on peut faire réfléchir les stagiaires la dessus côté didactique ou sur les infos on peut les faire parler c'est des déclencheurs de parole bien et ça le mérite d'être actuel et je suis pour très très pour.

Quelles sont les difficultés les plus importantes auxquelles se heurtent les stagiaires dans l'apprentissage d'une langue étrangère ? Ces difficultés sont-elles liées :

- à la culture

- à la distance qu'il y a entre LE et LM

je pense pas trop à la culture mais la langue / une langue étrangère ça reste vraiment quelque chose de difficile les gens ne l'ont pas cultivé du tout ceux qui ont fait des études plus ou moins scientifiques économiques ils ont pas fait de langue et c'est une épreuve considérable comprendre c'est peut être pas le pire mais alors parler c'est une catastrophe.

Comment pensez-vous aider les stagiaires à surmonter ces difficultés ?

j'essaie de ne pas trop leur faire perdre le moral déjà parce qu'ils ont une image assez négative d'eux mêmes par rapport aux langues ils se trouvent nuls par moment c'est pas loin d'être vrai mais il faut essayer de chercher ce qui va quand même / essayer de leur donner des pistes les motiver leur donner plus de travail alors une chose dont je ne suis pas satisfaite j'ai pas réussi à les motiver vraiment pour aller au centre d'autoformation alors que c'est vraiment un endroit où ils pourraient progresser seuls.

Que pensez-vous de la compréhension orale ? Est-elle importante dans la formation ou bien est-t-elle liée à la nature des épreuves du concours ?

Que pensez-vous de l'expression orale ? Est-elle importante dans la formation ou bien est-t-elle liée à la nature des épreuves du concours ?

les deux sont importantes parce que qu'on ils enseigneront la langue à l'école élémentaire c'est quand même basé sur l'oral alors la compréhension je pense quand même que c'est indispensable qu'ils comprennent un petit peu quelque chose et puis l'expression et la prosodie et tout ça je pense qu'il faudrait qu'ils ne soient pas trop mauvais parce que c'est l'image de la langue qu'ils donneront aux enfants donc c'est important pour le concours de cette année qui a changé cette année y a de l'oral c'est essentiellement de l'oral mais c'est aussi important.

Combien avez-vous d'étudiants par groupe?

en allemand en module de base en PE1 j'avais en tout 36 inscrits en deux groupes ça va préparation au concours j'en ai 14 / en PE2 j'avais 2 groupes aussi à peu près pareil et en dominante donc ceux qui ont choisi dominante allemand j'en ai 12 donc c'est des groupes de rêve.

Avez-vous des assistants étrangers à l'IUFM ? Quel est leur rôle d'après vous ?

j'ai eu alors au début de l'année nous avions un autrichien et y avait pas vraiment de quoi l'embaucher à plein temps l'occuper à plein temps et il s'est beaucoup ennuyé ce brave jeune homme et à Noël il est parti / alors je l'ai utilisé je n'aime pas trop ce mot là mais je l'ai fait travailler à l'époque il n'y avait pas encore de préparation au concours ni de dominante / en module de base donc on divisait les groupes en deux en général il prenait les meilleurs et moi j'essayais de travailler avec les moins bons et puis il est parti je trouve en allemand qu'un assistant à plein temps c'est trop vu le nombre de groupes qu'y a vu le nombre de semaines ou les PE sont en stage il faudrait et c'est l'une des questions que l'on se pose en groupe langues il faudrait essayer de

partager un assistant avec un établissement ou avec les professeurs de collèges enfin il faudrait pas l'avoir à plein temps sinon le problème va se reposer comme cette année surtout que leur contrat se termine en mars et c'est là qu'on en a le plus besoin pour les préparations au concours ils peuvent beaucoup apporter.

Avez-vous des échanges avec l'étranger ?

oui les stagiaires ont la possibilité d'aller faire un stage de trois semaines à l'étranger.

Que pensez-vous des stages de formation en deuxième année? Des contenus, durée et modalités d'organisation ?

moi je n'en pense rien mais apparemment les PE ont l'air d'être satisfaits de ces stages ça leur demande un travail fou quand ils peuvent faire des langues c'est très bien mais à mon avis c'est quand même très important qu'ils aillent se frotter au terrain et voir ce qu'est gérer une classe sur une période assez longue / ils ont à peu près 9 semaines sur l'année je pense qu'on peut toujours améliorer mais ils ont l'air assez contents.

Quelles sont les compétences linguistiques nécessaires en langue étrangère à l'enseignement d'une langue étrangère à l'école primaire ?

et bien moi je pensais avant qu'il fallait vraiment être très bon en langue pour être à l'aise parce que quand on est pas à l'aise avec quelque chose que l'on maîtrise pas mais en voyant par exemple des locuteurs natifs enseigner mal enfin pas tous mais certains je me dis qu'il vaut peut être mieux être un peu imparfait au point de vue langue et avoir un bon contact // avoir de bonnes idées en didactique et en pédagogie plutôt que d'être parfait en langue / alors actuellement je me dis ça je vais peut être changer d'avis je me dis aujourd'hui / il vaut mieux être un bon enseignant au niveau contact et au niveau méthode et stratégie et avoir des imperfections en langues que le contraire / alors mais évidemment si on peut tous les concilier c'est le rêve je pense à quelques uns qui sont à l'aise en langue et qui sont à l'aise avec les enfants mais je pense à quelques uns qui ne sont pas brillantes en langue mais qui sont bien avec les enfants / je pense qu'elles feront du bon travail quand même / alors quand vous parlez bien allemand ou anglais les enfants vous imitent mal c'est évident / alors peut être que si vous êtes moyen les enfants vous imiteront mal aussi donc aussi / mais si l'enseignant réussit à donner envie aux enfants c'est quand même primordial // c'est mon point de vue du jour mais je ne vous garanti pas que dans 6 mois j'en serai encore là / on verra.

Quelle est pour vous la priorité pour les stagiaires, apprendre à enseigner une langue ou bien apprendre à communiquer dans une langue? Pourquoi ?

ils ont plus à apprendre la langue parce que je trouve qu'ils ont des idées je suis assez agréablement surprise par leur compétence en didactique / je les ai vu à l'œuvre plusieurs fois en stage puisque je vais beaucoup avec eux en stage et je trouve qu'ils sont pas si mal que ça donc moi j'ai envie de mettre le paquet sur le linguistique.

Pensez-vous que la formation initiale des PE est suffisante pour pouvoir enseigner une langue étrangère à l'école primaire ?

on peut toujours faire mieux si on rajoutait quelques heures au module de base ce serait pas mal / mais j'imagine qu'un professeur de sciences dira la même chose donc on va dire que moi je vais dire que ça va et que le problème de l'allemand est tout autre il est de trouver des clients / motiver les enfants et les parents à choisir de l'allemand donc si on arrivait à résoudre ce problème de recrutement en allemand on pourrait dire que la formation elle n'est pas si mal que ça / on peut toujours faire mieux mais si on ne veut pas multiplier le nombre d'heures de ces PE qui ont en déjà pas mal ça peut aller.

Entretien 3

Que pourriez vous dire de la place des langues à l'école primaire ?

l'initiation aux langues à l'école primaire a sa place à l'école primaire bien évidemment pour différentes raisons c'est sûr que plus on met l'enfant tôt en présence d'une langue étrangère plus il a de chance d'apprendre et de reproduire des sons plus il est proche de l'âge d'acquisition de sa langue maternelle et plus ses dispositions sont optimales / cette initiation est tout à fait opportune le seul problème c'est qui fait quoi c'est à dire qui enseigne ça c'est un grand problème.

Que pourriez-vous dire des instructions officielles par rapport à l'enseignement des langues vivantes à l'école primaire ?

tout est parfaitement clair on peut dire que depuis 1991 y a un texte officiel qui a été publié en septembre 1991 à l'époque il s'agissait uniquement du CM2 voir du CM1 lorsque les ressources humaines le permettaient donc ce texte là est sans doute l'un des plus clair en ce qui concerne l'initiation des langues à l'école primaire et on peut dire que les ministres successifs qu'il s'agisse de Jospin de Jack Lang ou de Bayrou ou de Luc ferry en fait ils ont repris dans une très large mesure chaque notion qui était abordée dans ce texte de 1991 / y a pas de doute en ce qui concerne les objectifs ni les supports ni les procédures je crois qu'en toute objectivité y a pas lieu de se poser des questions dans ces domaines là les réponses sont dans les BO maintenant il est sûr que les objectifs d'un dispositif tel que celui de François Bayrou qui s'adressait à des élèves de CE1 ne peuvent pas être rigoureusement les même que ceux de Luc Ferry par exemple qui s'adressent à l'heure actuelle à des élèves de cycle 3 / il est sûr qu'y a quelques petites modifications mais gros au modo je pense que chacune des équipes ministérielles qui se sont succédées depuis 1989 a véritablement eu le sentiment de ramer dans la même direction de faire avancer le navire dans la même direction ceci dit je reviens à ce que je disais tout à l'heure le problème majeur sur lequel tout le monde à buter jusque maintenant c'est les ressources humaines c'est à dire qui va enseigner et comment.

Est-ce que vous pensez vous qu'on doit donner un enseignement en langues à tous les étudiants stagiaires à l'IUUFM ?

moi je pense que oui moi je pense comme vous le savez / dans l'idéal tous les étudiants qui rentrent en première année de formation de professeurs des écoles devraient avoir des compétences en langue / des compétences avérées et sanctionnées par un diplôme universitaire qui s'appelle le CLES ce n'est pas le cas à l'heure actuelle et je pense que c'est tout à fait dommage car les IUFM ne sont absolument pas équipés / ce n'est rien de plus que de l'entretien en langue pour permettre aux étudiants donc de première année et aux stagiaires de seconde année d'entretenir le niveau tel qu'il était à l'entrée à l'IUFM ce n'est pas leur vocation et deuxièmement on n'a pas les moyens / par exemple moi je suis à Metz et on essaie d'installer à l'heure actuelle un petit labo de langues et ce sera tout si vous voulez on a une bibliothèque des assistants mais en dehors de ça on a pas d'heures on a pas de moyens donc c'était vraiment difficile pour nous de faire autre chose que de l'entretien.

Avez-vous remarqué des changements dans les croyances des étudiants à l'IUFM par rapport aux langues vivantes? Par exemple après l'introduction des innovations telles qu'un centre de ressources ou un équipement multimédia ou l'accès à Internet?

moi je pense que c'est une excellente question parce qu'on peut effectivement s'imaginer que la mise à disposition des étudiants et je pense surtout aux stagiaires qui choisissent la dominante langue en seconde année y a quand même beaucoup d'heures consacrées à cette formation en langue à fait évoluer leurs représentations.

Utilisez-vous des documents authentiques en classe ? Dans quel objectif ?

oui on utilise en formation initiale comme en formation continue des poèmes des chansons bien sûr.

Quelles sont les difficultés les plus importantes auxquelles se heurtent les stagiaires dans l'apprentissage d'une langue étrangère ? Ces difficultés sont-elles liées :

- à la culture
- à la distance qu'il y a entre LE et LM

on se rend compte que bon évidemment que le passage par la langue maternelle est pratiqué par tous les élèves et par tous les stagiaires et tous les étudiants c'est à dire que d'une certaine façon ils traduisent ils font une phrase en français et ils essaient de la traduire ce qui veut dire qu'automatiquement ils sont dans une impasse puisque automatiquement à leur échéance ils tombent sur des structures grammaticales ou des structures qu'ils ne connaissent pas et tout notre travail c'est justement de leur faire comprendre qu'ils ont un bagage en anglais qui est très important et c'est vrai qu'on est surpris de voir leur bagage en anglais parce qu'on passe pas impunément 7 ans de sa vie de collégien ou de lycéen en face de prof d'anglais sans en tirer certains résultats / et dans beaucoup de cas le volume est gigantesque même s'il est un peu rouillé même si on a du mal à réactiver des choses la réaction qu'on entend le plus régulièrement et bien oui je le savais ça bien sûr je me souviens bien sûr donc si vous voulez y a du matériel qui ne demande qu'à remonter en surface / donc d'une façon

générale le passage par la langue maternelle il est absolument incontournable et toute notre difficulté est de faire comprendre qu'il est tout à fait possible de partir de l'anglais connu et à partir de là l'utiliser même s'il est faible ce volume d'anglais pour pouvoir naviguer entre les trous naviguer entre les zones d'ignorance en utilisant des périphrases en utilisant des exemples en utilisant toute une série de stratégies destinées à se faire comprendre avec un bagage réduit et je leur fais comprendre également que c'est ce qu'ils font régulièrement en français c'est à dire qu'il leur arrive certains jours d'être en panne aussi pour l'utilisation d'une structure grammaticale que dans le domaine du lexique et de malgré tout de réussir à se faire comprendre // la deuxième chose et à mon avis c'est le gros problème c'est la maîtrise de la phonologie et en ce qui concerne l'anglais elle est véritablement un problème parce que malgré l'introduction dans les manuels d'un dispositif d'entraînement à la phonétique au rythme et à l'intonation on se rend compte que nos élèves utilisent des mots anglais utilisent des structures anglaises mais la musique elle est française et j'avoue que là c'est beaucoup plus compliqué ils ont même du mal même à s'entendre ils ont du mal à identifier leurs propres difficultés c'est à dire qu'assez régulièrement vous les reprenez pour remettre en place une accentuation erronée d'un mot mais ils ne l'entendent pas / ils ne l'entendent pas parce que je crois que c'est une dimension de l'enseignement des langues dont ils devraient être tenus compte beaucoup plus tôt dans l'apprentissage des langues et je crois que la perspective selon laquelle la rigueur la correction grammaticale dans l'esprit des collègues du secondaire je crois que l'accent qu'ils mettent et parfois beaucoup trop fort au détriment des compétences en phonologie je crois que là c'est beaucoup plus difficile là c'est un gros problème.

Que pensez-vous de la compréhension orale ? Est-elle importante dans la formation ou bien est-t-elle liée à la nature des épreuves du concours ?

Que pensez-vous de l'expression orale ? Est-elle importante dans la formation ou bien est-t-elle liée à la nature des épreuves du concours ?

non pas du tout je pense que là on est véritablement au cœur du problème surtout en ce qui concerne la compréhension même si dans l'inconscient si vous voulez l'expression orale prime sur les trois autres compétences je crois que la compréhension est vraiment fondamentale dans une perspective de communication / la compréhension et au moins aussi importante que l'expression alors que c'est vrai quand on entend compétences en langue on entend tout de suite de la possibilité à parler je crois que de toutes façons qu'il est vraisemblable que parler une langue est aussi difficile que la comprendre / je crois que c'est un savoir faire qu'il faut pratiquer auquel il faut s'entraîner et là aussi il est sûr que les quelques heures que comporte le module à l'IUFM sont insuffisantes pour faire autre chose que d'entretenir des choses qui ont été mises en place plus tôt.

Par rapport à l'organisation à l'IUFM, combien avez-vous d'étudiants par groupe?

de ce point de vue là ça se passe très bien y a pas de problème juste qu'on a des groupes hétérogènes qui posent parfois problème mais on essaie de créer la motivation mais ce n'est pas facile.

Avez-vous des assistants étrangers à l'IUFM ? Quel est leur rôle d'après vous ?

alors on a deux assistants étrangers et cela depuis plusieurs années on les fait venir à des degrés divers en formation initiale déjà se sont des personnes qui interviennent en parallèle avec les formateurs pendant les cours et ça permet ainsi de dédoubler les groupes / c'est déjà mieux et se sont aussi des personnes qui proposent des ateliers de conversation aussi bien pour les PE1 que pour les PE2 en général cette année par exemple il y avait un atelier de conversation par semaine pour les PE2 et deux ateliers de conversation par semaine pour les PE1 /on utilise aussi ces assistants pour assurer une formation au personnel de l'IUFM.

Avez-vous des échanges avec l'étranger ?

effectivement les échanges sont très populaires sur le site de Metz l'année dernière on a reçu des collègues d'Angleterre je crois qu'ils ont passé une dizaine de jours puis des stagiaires de chez nous qui sont partis la bas y en a aussi un certain nombre qui vont régulièrement effectuer des stages dans des écoles françaises de Londres alors ça c'est bien sauf qu'ils leur est absolument interdit de parler la langue anglaise ceci dit on peut espérer que le fait de séjourner trois semaines en Angleterre leur donne l'occasion pratiquer la langue certains aussi reviennent avec des idées et des documents qui peuvent servir d'appui d'outils pédagogiques.

Que pensez-vous des stages de formation en deuxième année? des contenus, durée et modalités d'organisation ?

en tant que prof d'anglais ces stages posent problème parce que l'anglais n'est pas perçu comme une priorité par les PE2 l'organisation se passe très bien / en discutant avec des stagiaires qui viennent d'effectuer un stage de trois semaines dans une classe et qui reviennent à l'IUFM très souvent ils nous disent qu'ils reviennent à l'IUFM à contre cœur c'est à dire qu'ils ont noué des liens avec les élèves ils ont aimé la réalité du terrain entrouvert une porte qui leur permet d'avoir un aperçu sur la finalité de toute la formation depuis deux ans.

Quelles sont les compétences linguistiques nécessaires en langue étrangère à l'enseignement d'une langue étrangère à l'école primaire ?

je crois que la dimension phonologique que j'évoquais tout à l'heure est absolument primordiale.

Vous pensez que la priorité pour les stagiaires c'est apprendre à enseigner une langue ou bien apprendre à communiquer dans une langue? Pourquoi ?

je pense que honnêtement apprendre à enseigner une langue c'est apprendre à communiquer dans cette langue c'est à dire qu'en faisant l'une on fait l'autre.

Pensez-vous que la formation initiale des PE est suffisante pour pouvoir enseigner une langue étrangère à l'école primaire ?

non parce que le niveau dans leur immense majorité en langue à leur entrée à l'IUFM est assez souvent insuffisant de toutes façons c'est soit des personnes ou bien qui n'en ont plus fait après le bac ou bien quand les personnes ont fait de l'anglais après le bac ça s'est fait de façon complètement différente / pour la plupart y a eu une sorte de trou une sorte de rupture après le bac // se sont des personnes qui nous arrivent après des années au minimum de trois ans sans langue / dans la mesure où nous ne sommes pas capables de faire autre chose que d'entretenir il est sûr que réactiver d'une certaine façon mais c'est sûr que tout dépend de la formation antérieure.

Entretien 4

Que pourriez vous dire de la place des langues à l'école primaire ?

ce qu'elle est en réalité elle est très dépendante des régions et des départements dans le département où je suis elle n'est pas suffisamment développée j'en pense beaucoup de bien quant aux potentialités simplement je regrette que le lien avec la sixième ne soit pas assez développé c'est à dire que souvent y a des choses qui sont faites et qui ne sont pas prises en compte par la suite.

Que pourriez-vous dire des instructions officielles par rapport à l'enseignement des langues vivantes à l'école primaire ?

sur le fond déjà les instructions officielles me semblent assez claires enfin elles me semblent en lien avec les instructions officielles que l'on trouve en collège voir en lycée c'est à dire à l'approche de la langue une approche de langue contextuelle qui fait fonctionner l'énonciation / donc sur le fond elles me semblent claires maintenant pour quelqu'un qui à la limite n'est pas spécialiste de langue elles auraient peut être un défaut c'est à dire qu'elles ont tendance à être un peu catalogue je pense qu'elles pourraient être à travers quelques notions centrales plus faciles à lire au sens large par les enseignants là on a des catalogues de choses il faut faire ceci il faut faire cela et je pense qu'on a tendance à se noyer dans les détails plutôt que de leur donner une vue d'ensemble montrer comment toutes les choses se relient entre elles sous des différences de surface.

Pensez vous qu'on doit donner un enseignement en langues à tous les étudiants stagiaires à l'IUFM ?

oui je pense qu'actuellement c'est une nécessité mais je dirais simplement avec pas nécessairement dans la perspective de l'enseigner pas nécessairement dans la perspective d'en faire des enseignants de langue ou de les récupérer pour enseigner une langue par la suite j'en parlerai plutôt comme formation de type général et mes propos seraient valables dans d'autres secteurs universitaires.

Avez-vous remarqué des changements dans les croyances des étudiants à l'IUFM par rapport aux langues vivantes? Par exemple après l'introduction des innovations telles qu'un centre de ressources ou un équipement multimédia ou l'accès à Internet?

sur le plan de la technique où de la technologie je ne sais pas s'il ont remarqué grand chose par contre dans leur perception de la langue et de ce qu'est une langue vivante des mécanismes linguistiques je pense que le regard sur les représentations qu'ils avaient au lycée ou ailleurs se transforment / c'est vrai qu'ils réalisent que certaines technologies permettent de faire d'autres choses mais je ne pense pas que ce soit frappant ni marquant je ne pense pas parce que c'est plutôt le regard qu'ils posent sur la langue sur la grammaire qu'est ce que la grammaire qui change et qui évolue chez eux.

Que pensez-vous par rapport au fait que l'épreuve de langue devienne obligatoire au concours ?

sur la théorie je trouve que c'est une bonne chose parce qu'il faut que l'on ait des enseignants en langues dans l'enseignement élémentaire il faut aussi je pense que disons que du point de vue professionnel il faut développer les langues à l'école de ce point de vue là je trouve que c'est très bien // d'un point de vue pratique je ne suis pas sûr que tous les étudiants auront pu précédemment acquérir un niveau de langue suffisant et que ça ne les mettra pas en difficultés il faut que ce soit bien avant ou que ce soit travailler et que la langue en particulier soit travaillée sérieusement dans le cadre universitaire pour les non-spécialistes surtout.

Par rapport à la formation, est-ce que vous vous utilisez documents authentiques en classe ? Dans quel objectif ?

oui je travaille très rarement sur des documents didactisés et je travaille toujours sur des documents que ce soit du texte de la vidéo ou de l'audio sur des documents authentiques.

Quelles sont les difficultés les plus importantes auxquelles se heurtent les stagiaires dans l'apprentissage d'une langue étrangère ? Ces difficultés sont-elles liées :

- à la culture
- à la distance qu'il y a entre LE et LM

je dirais que c'est souvent lié à leurs représentations de la langue qu'ils ont acquise à juste titre des fois de manière erronée dans leur vécu antérieur au lycée ou au collège / ils se jugent par exemple pas bon ou nuls alors que certains ont des potentialités // même s'ils n'ont pas une langue précise je pense que beaucoup se sous-estiment et cette manière de se sous-estimer d'une certaine manière les inhibe et contribue à les enfoncer / je pense que c'est très psychologique.

Comment pensez-vous aider les stagiaires à surmonter ces difficultés ?

je pense par la confiance et paradoxalement par une évaluation formative à chaque instant mais qui n'est pas entrain de les juger je les fais aussi beaucoup travailler par groupe ensemble où ils parlent ensemble où ils traitent sans forcément les exposer au

regard des autres en public lorsque y a un élève qui prend la parole devant les autres donc j'essaie d'avoir des moments où ils puissent parler sans être trop observés ou jugés qui ne veut pas dire que je ne les écoute pas.

Que pensez-vous de la compréhension orale ? Est-elle importante dans la formation ou bien est-t-elle liée à la nature des épreuves du concours ?

je dirais que l'épreuve du concours telle qu'elle est en compréhension orale en particulier est très difficile pour des gens qui n'ont pas un passé assez solide donc de ce point de vue là je serais assez critique comme élément d'évaluation parce que beaucoup vont se trouver en difficultés face à de la compréhension orale pour laquelle ils n'ont pas fait de préparation / ça nécessite des années c'est la chose la plus difficile que l'on puisse faire en langue ceci étant je ne dis que du bien sur le fait de travailler la compréhension orale en langue et de soumettre les gens à une langue orale de manière active je suis tout à fait pour la compréhension orale mais je pense qu'il est trop tôt pour l'évaluer et que la crainte même d'une évaluation peut avoir des effets à rebours sur la compréhension orale c'est à dire qu'ils en arrivent à la redouter.

Que pensez-vous de l'expression orale ? Est-elle importante dans la formation ou bien est-t-elle liée à la nature des épreuves du concours ?

l'expression orale ils ont en toujours fait ils sont souvent inhibés par la prise de parole en public ce qui ne veut pas dire qu'entre eux ils ne parlent pas mais lorsqu'on demande globalement de parler ou de répondre à une question je pense qu'il y a toujours la peur de faire une faute de commettre des erreurs et d'être ridicule vis à vis du groupe / ça marche beaucoup mieux quand ils sont en petits groupes de trois ou quatre là ils arrivent à parler.

Combien avez-vous d'étudiants par groupe?

mes groupes sont relativement équilibrés de 20 à 25 personnes donc on peut travailler.

Avez-vous des assistants étrangers à l'IUFM ? Quel est leur rôle d'après vous ?

nous avons une lectrice d'origine américaine son rôle est largement un rôle linguistique / elle les entraîne dans le domaine de la petite conversation spontanée elle les entraîne aussi à quelques activités d'ordre pédagogique mais en anglais petit anglais simple mais efficace.

Avez-vous des échanges avec l'étranger ?

localement dans l'IUFM où je suis non parce que c'est une petite section et puis je n'ai pas toujours été permanent à l'IUFM donc on a pas d'échanges non.

Que pensez-vous des stages de formation en deuxième année? Des contenus, durée et modalités d'organisation ?

relativement peu parce que ça dépend de la classe dans laquelle ils se trouvent en langue et seuls les élèves qui préparent une dominante peuvent avoir l'occasion de s'exercer en langue.

Quelles sont les compétences linguistiques nécessaires en langue étrangère à l'enseignement d'une langue étrangère à l'école primaire ?

je mettrais l'accent sur les qualités phonétiques et phonologiques avoir évidemment un bon accent mais moins que d'avoir un bon accent c'est à dire parce que tout le monde n'est pas parfait loin de là c'est savoir ce qu'est un bon accent pour être capable de repérer et de corriger discrètement / bien avidement mais de travailler la phonétique phonologie il faut que l'enseignant ait une connaissance des problèmes.

Quelle est pour vous la priorité pour les stagiaires, apprendre à enseigner une langue ou bien apprendre à communiquer dans une langue? Pourquoi ?

ils sont liés mais pour répondre franchement je pense déjà apprendre à communiquer ils ne peuvent pas éviter cette phase.

Pensez-vous que la formation initiale des PE est suffisante pour pouvoir enseigner une langue étrangère à l'école primaire ?

disons que pour tout le groupe des PE2 bien évidemment non parce qu'on a pas fait assez d'heures linguistiques pour ceux qui ont fait le choix de la dominante c'est peut être suffisant mais pour les étudiants qui n'ont pas un niveau suffisamment avancé au départ qu'il faudrait consacrer plus de temps / ce n'est pas uniquement un problème d'heures mais c'est un problème de l'étaler sur des années et c'est pour cela que je pense que l'IUFM ne peut pas régler en fin de course ce qui n'a pas été fait avant / il peut donner une conscience de ce que c'est que la langue / de permettre à un étudiant d'être autonome et au cours des années à venir de pouvoir à nouveau se muscler en langue voir une amélioration / mais sur le ponctuel je pense que c'est beaucoup trop court.

Entretien 5

Que pourriez vous dire de la place des langues à l'école primaire ?

elle a sa place maintenant pas depuis très longtemps et dans tous les programmes de septembre 2002 donc il est bien clair que les langues doivent avoir leur place à raison d'une fourchette entre une heure et demi et deux heures pour les classes de CM1 et CM2 et une fourchette d'une heure à une heure et demi pour les classes de CE1 et CE2 donc ça existe maintenant c'est noir sur blanc c'est reconnu c'est une matière à part entière / la seule différence avec les autres discipline c'est que pour l'instant ce n'est toujours pas une discipline qui est notée.

Que pourriez-vous dire des instructions officielles par rapport à l'enseignement des langues vivantes à l'école primaire ?

oui donc les premières instructions officielles datent de 1987 bon entre 1987 et 2002 y a eu un grand chemin de parcouru maintenant je pense que c'est relativement bien ciblé on sait vraiment ce qu'on a à faire les objectifs sont clairs bien définis c'est vraiment lisible par tout le monde le contenu du programme est détaillé aussi.

Pensez-vous qu'on doit donner un enseignement en langues à tous les étudiants stagiaires à l'IUFM ?

a partir du moment où ça devient ou c'est maintenant une discipline obligatoire à l'école / c'est assez normal qu'effectivement tous les élèves professeurs des écoles reçoivent une formation dans ce domaine là au même titre que n'importe quelle autre discipline.

Avez-vous remarqué des changements dans les croyances des étudiants à l'IUFM par rapport aux langues vivantes? Par exemple après l'introduction des innovations telles qu'un centre de ressources ou un équipement multimédia ou l'accès à Internet?

je ne sais pas si c'est vraiment les nouvelles technologies qui ont changé les représentations mais en fait ce que je peux dire c'est qu'en tous cas depuis enfin moi ça fait un peu plus de dix ans que je suis à l'IUFM / entre le public que j'avais y a dix ans et le public actuel les représentations ont été complètement modifiées et ont évolué / maintenant c'est un fait accepté // effectivement les étudiants ne sont plus réticents à se lancer dans les langues même ceux qui détestaient ça au collège ou au lycée / ils ont bien compris qu'il fallait s'y mettre et acceptent de jouer le jeu par exemple dans une promotion d'environ 200 étudiants je dirais qu'il y en a 6 ou 7 qui n'arrivent pas à s'y mettre et qui refusent toujours et sinon dans l'ensemble ils sont plutôt contents et bien souvent ils pensent que c'est une nouvelle chance pour eux que d'avoir une formation en langue à l'IUFM une nouvelle chance pour eux de redémarrer dans les langues / donc de ce point de vue là on est vraiment contents / on a vraiment vu l'évolution des représentations et au départ les étudiants se disaient non si on est pas spécialistes de langues on ne peut pas enseigner les langues et maintenant ils ont compris que être professeur des écoles c'est un métier de polyvalence / ils ne sont pas spécialistes de musique ni d'arts plastiques de maths et donc ils intègrent maintenant les langues comme domaine de polyvalence et non plus comme domaine de spécialité.

Que pensez-vous par rapport au fait que l'épreuve de langue devienne obligatoire au concours ?

oui c'est une bonne chose mais maintenant le problème c'est que c'est au détriment d'arts plastique et musique apparemment dans la nouvelle réforme du concours arts plastiques et musique disparaîtraient complètement donc c'est pas forcément un bien non plus / bon le fait que ça devienne obligatoire ou non finalement jusqu'ici sans que ce soit obligatoire ça touchait quand même beaucoup beaucoup de gens surtout à l'époque où l'épreuve de version existait jusqu'à l'année dernière en fait donc ça touchait quasiment 80% des étudiants alors bon ça ne va finalement pas changer

énormément de choses si ce n'est qu'on enlève des possibilités pour les collègues d'arts plastiques et musique.

Utilisez-vous des documents authentiques en classe ? Dans quel objectif ?

oui alors notre principe nous ici sur Nancy c'est n'utiliser que des documents authentiques qu'on va justement rechercher sur Internet donc c'est aussi apprendre aux étudiants à travailler à partir de documents authentiques.

Quelles sont les difficultés les plus importantes auxquelles se heurtent les stagiaires dans l'apprentissage d'une langue étrangère ? Ces difficultés sont-elles liées :

- à la culture
- à la distance qu'il y a entre LE et LM

bon c'est sûr qu'ils n'ont pas des moyens linguistiques forcément très développés mais c'est un peu notre rôle de leur apprendre que même si on pas beaucoup de moyens linguistiques on peut quand même faire passer beaucoup de choses auprès des enfants et même peut être en se tournant du côté culturel en dehors des compétences pédagogiques de l'enseignant qui vont aussi combler une bonne part des lacunes linguistiques / on va dire mais effectivement c'est plus rassurant de traiter les aspects un peu culturels pour des gens qui ne sont pas très très à l'aise dans la langue / bon sachant que c'est pas facile quand on ne connaît pas la culture d'un pays quand on a pas été vivre dans ce pays là d'avoir les connaissances donc on essaie et justement par le biais d'Internet on essaie d'obtenir des informations donc les difficultés des étudiants sont sur les deux plans.

Que pensez-vous de la compréhension orale ? Est-elle importante dans la formation ou bien est-t-elle liée à la nature des épreuves du concours ?

Que pensez-vous de l'expression orale ? Est-elle importante dans la formation ou bien est-t-elle liée à la nature des épreuves du concours ?

c'est sûr que pour les étudiants de première année on travaille à quantité égale en compréhension orale et expression orale pour les étudiants de deuxième année le travail en compréhension orale est nettement moins important puisqu'on essaie de développer chez eux des compétences d'animateurs de cours donc on travaille beaucoup sur tout ce qui tourne autour du langage de la salle de classe et donc acquérir ces compétences d'expression à propos du langage de la salle de classe et donc la partie compréhension on la travaille toujours un peu mais c'est pour être capable de comprendre un document sur lequel on aurait envie de travailler avec des élèves / donc pareil toujours en partant de documents authentiques documents bruts on essaie de comprendre et puis on essaie d'appliquer une pédagogie autour de ce document on insiste un peu plus en deuxième année sur l'expression.

Combien avez-vous d'étudiants par groupe ?

pour les modules obligatoires on a en première année des groupes de 32 étudiants c'était une erreur de cette année normalement on s'était entendu pour que les groupes ne dépassent pas 25 des groupes de 32 c'est sûr que c'est pas facile de les gérer mais comme en première année c'est beaucoup de la théorie autour de l'acquisition des langues ce n'est pas un gros problème / par contre pour les modules préparation au concours par exemple on a des groupes de 25 mais avec l'aide de l'assistant de la personne qui s'occupe du centre de ressources on arrive finalement à diviser le groupe en deux ou en trois donc c'est possible dans ces conditions de travail de travailler l'expression orale surtout pour travailler la compréhension orale ce n'est pas gênant d'avoir un grand groupe mais l'expression c'est bien sûr plus facile avec des petits groupes / pour les étudiants de deuxième année on a des groupes de 25 c'est un peu lourd là c'est moins facile de dédoubler les groupes.

Avez-vous des assistants étrangers à l'IUFM ? Quel est leur rôle d'après vous ?

c'est des personnes ressources peut être plus du côté culturel que linguistique / les étudiants ont toujours des tonnes de questions à poser côté culturel // sinon ça nous permet de dédoubler les groupes et on en profite pour travailler l'expression orale / cette année les assistants nous ont beaucoup aidé pour la récupération de documents authentiques sur Internet parce qu'ils avaient du temps.

Avez-vous des échanges avec l'étranger ?

oui avec le service des relations internationales on a un bon réseau alors les étudiants de Nancy peuvent partir dans pas mal de pays / on a deux types de stages possibles pour l'anglais soit des stages dans des écoles françaises à Londres c'est uniquement immersion dans le pays en dehors des heures d'écoles bien sûr et sinon pendant le temps de travail tout se passe en français mais c'est déjà quand même un petit atout et par contre on a un grand stage de quatre semaines un échange avec l'université de Hull c'est un échange entre des étudiants anglais qui viennent ici dans nos écoles françaises pour enseigner l'anglais et aussi pour essayer d'enseigner en français d'autres disciplines et donc nos étudiants français sont partis faire la même chose en Angleterre donc représenter la France dans les écoles enseigner un peu de français langue étrangère et aussi pour leurs compétences en anglais s'essayer à enseigner les maths ou les sciences en anglais donc c'est une chance et une expérience formidable pour eux.

Que pensez-vous des stages de formation en deuxième année? Des contenus, durée et modalités d'organisation ?

dans leur stage suivant les écoles dans lesquelles ils tombent suivant le niveau de classe dans lequel ils sont ils peuvent être amenés à enseigner ou pas une langue.

Quelles sont les compétences linguistiques nécessaires en langue étrangère à l'enseignement d'une langue étrangère à l'école primaire ?

en gros c'est être capable surtout de se servir de ressources en fait parce que si les compétences linguistiques de l'enseignant sont relativement faibles on peut quand même en faire un enseignant de langue correcte dans la mesure où il sait se servir de documents ou de ressources qui sont à sa disposition / c'est à dire que l'enseignant ne doit pas être le seul et unique modèle et peut être même pas le modèle du tout mais par contre il faudrait qu'il sache se servir de documents sonores qui pourraient être des modèles donc les compétences linguistiques ils ont en besoin bien sûr par exemple de mais // il est tout à fait possible d'enseigner une langue sans animer cette séquence là en anglais bon l'enseignant de langue pas très compétent linguistiquement il va peut être se donner des priorités il va peut être essayer de développer la compréhension des élèves à travers des documents sonores finalement y a pas besoin d'énormes compétences linguistiques.

Quelle est pour vous la priorité pour les stagiaires, apprendre à enseigner une langue ou bien apprendre à communiquer dans une langue? Pourquoi ?

la priorité ça serait quand même d'apprendre à enseigner cette langue notre premier rôle c'est de rassurer les étudiants de leur donner confiance car souvent ils nous arrivent avec un blocage énorme.

Pensez-vous que la formation initiale des PE est suffisante pour pouvoir enseigner une langue étrangère à l'école primaire ?

disons qu'y a quand même une grande différence entre ceux qui font le minimum en langue et ceux qui ont suivi les modules maximum / bon pour ceux qui ont le module maximum c'est à dire la dominante oui c'est suffisant maintenant pour le module minimum j'ai presque envie de dire tout dépend de comment est organisé le planning j'ai par exemple cette année un groupe que j'ai vu une fois dans la première semaine de septembre et une fois en décembre / j'ai fait six heures jusque là et je ne les reverrai pas avant le mois de mai / et donc trois séances ponctuelles comme ça sur toute une année on ne peut pas réellement faire du travail très suivi / alors qu'au mois de mai j'aurai un autre groupe avec qui je vais faire vingt heures dans le même mois // donc est ce qu'il vaut mieux faire une formation intensive ou extensive mais de cette manière là ça n'a aucun intérêt / alors bon vingt heures je ne c'est pas si on peut dire que c'est réellement suffisant on est passé de vingt quatre heures à vingt heures le fait de passer à vingt heures ça se sent quand même alors si c'est vingt heures d'affilée on arrive quand même à faire quelque chose mais si c'est vingt heures disséminées en petits groupes de trois heures à droite et à gauche c'est rien donc vingt heures c'est pas suffisant c'est sûr il en faudrait quand même plus ou bien alors il faudrait pouvoir laisser plus de temps dans la formation des enseignants pour les convaincre de se tourner vers l'autoformation.

Entretien 6

Que pourriez vous dire de la place des langues à l'école primaire ?

les langues à l'école primaire sont une nouveauté depuis quelques années et je crois que malgré les réticences d'enseignants professeurs des écoles qui disaient que ça ferait une charge de travail supplémentaire ils disent que les élèves ne savent même pas le français alors imaginez une langue étrangère / bon moi sur ce point là je ne suis pas d'accord parce que notamment pour l'espagnol qui est une langue latine et donc proche du français certains problèmes en français peuvent être facilités par la compréhension de l'espagnol notamment la concordance en genre et en nombre qui en français oralement n'est pas marquée tant dis qu'en espagnol on l'entend tout de suite et la compréhension qui peut être difficile en français pour un élève qui apprend le français peut être facilitée par l'apprentissage de l'espagnol donc pour revenir à votre question plus précisément je crois que malgré ces premières réticences les langues à l'école primaire sont en phase d'être vraiment acceptées par tous et c'est une matière comme les autres.

Que pourriez-vous dire des instructions officielles par rapport à l'enseignement des langues vivantes à l'école primaire ?

je trouve qu'elles sont bien détaillées notamment en espagnol je ne peux pas parler pour les autres langues y a pour le cycle 3 de CE2 à CM2 tous les objectifs de vocabulaire de structures et culturels que les élèves sont amenés à avoir pendant ces trois années et donc c'est bien fait parce qu'y a des couleurs différentes selon les niveaux selon les classes mais ça semble à vrai dire notamment du point de vue culturel qui me semble irréaliste.

Pensez-vous qu'on doit donner un enseignement en langues à tous les étudiants stagiaires à l'IUFM ?

oui ce serait bien déjà au niveau de la fac y a un diplôme le CLES qui est en passe d'être obligatoire à la fac les étudiants de toutes les façons reçoivent à l'IUFM un module de base de 20 heures obligatoire en langue il faudrait que ce soit un peu plus obligatoire qu'il y ait plus de moyens alloués aux langues.

Avez-vous remarqué des changements dans les croyances des étudiants à l'IUFM par rapport aux langues vivantes? Par exemple après l'introduction des innovations telles qu'un centre de ressources ou un équipement multimédia ou l'accès à Internet?

je ne saurais pas trop répondre puisque c'est ma première année à l'IUFM mais par contre c'est vrai qu'on peut faire travailler nos élèves sur Internet très bien et il faut avoir les moyens dans les écoles et c'est vrai que pour le moment // moi je suis un peu réticent pour parler trop d'Internet parce que si après ils ne peuvent pas l'appliquer qu'ils n'ont pas les moyens dans les écoles.

Que pensez-vous par rapport au fait que l'épreuve de langue devienne obligatoire au concours ?

bon sur le fait qu'elle soit obligatoire ça me semble très bien comme le sont actuellement d'autres matières ce qui est dommage dans l'épreuve telle qu'elle est

conçue cette année c'est qu'elle s'adresse à des étudiants qui ont un niveau CAPES on exige un niveau très difficile / par exemple c'est un document audio vidéo surtout audio et en langue c'est toujours ce qui est le plus dur à comprendre par rapport à un document textuel donc l'épreuve c'est très bien qu'elle soit obligatoire mais il faudrait vraiment la repenser complètement parce qu'on ne peut pas exiger aux professeurs des écoles d'être bons partout mais là c'est clair qu'il faut qu'ils soient polyvalents mais on leur demande trop.

Utilisez-vous des documents authentiques en classe ? Dans quel objectif ?

oui j'utilise des documents authentiques j'utilise pas mal de dessins de chansons de comptines plus l'audio que la vidéo.

Quelles sont les difficultés les plus importantes auxquelles se heurtent les stagiaires dans l'apprentissage d'une langue étrangère ? Ces difficultés sont-elles liées :

- à la culture
- à la distance qu'il y a entre LE et LM

en espagnol y a quand même un niveau plus ou moins homogène dans la mesure où ceux qui prennent cela ont déjà de bonnes bases donc le problème linguistique ne se pose pas tellement en espagnol mais je me suis aussi rendu compte qu'ils ont des problèmes liés à la culture et c'est vrai que dans la formation l'an prochain si je suis toujours là ce sera l'un de mes objectifs prioritaires / parce qu'on se rend compte qu'ils manquent des références ne serait ce que sur les fêtes alors que les fêtes constituent en plus un gros de l'apport culturel en primaire en espagnol pas tellement la langue c'est surtout au niveau culturel.

Que pensez-vous de la compréhension orale ? Est-elle importante dans la formation ou bien est-t-elle liée à la nature des épreuves du concours ?

Que pensez-vous de l'expression orale ? Est-elle importante dans la formation ou bien est-t-elle liée à la nature des épreuves du concours ?

je trouve ça très bien puisque de toutes manières c'est l'oral qui est privilégié à l'école primaire ou au secondaire donc on passe peu par l'écrit.

Combien avez-vous d'étudiants par groupe?

j'avais pour les PE1 cette année vingt cinq élèves et PE2 une quinzaine et en dominante j'ai dix élèves donc c'est gérable.

Avez-vous des assistants étrangers à l'IUFM ? Quel est leur rôle d'après vous ?

j'avais cette année une assistante colombienne dont son rôle est important puisqu'elle intervient pratiquement dans tous mes cours pour accentuer un peu la phase orale elle avait aussi une permanence en centre d'autoformation les étudiants s'ils le désiraient

pouvaient aller la voir et puis c'est toujours bien de se confronter à une personne qui est originaire du pays.

Avez-vous des échanges avec l'étranger ?

cette année non mais peut être que l'an prochain il y aura des échanges.

Que pensez-vous des stages de formation en deuxième année? Des contenus, durée et modalités d'organisation ?

les PE2 n'ont généralement pas l'occasion de faire de l'espagnol pendant leur stage.

Quelles sont les compétences linguistiques selon vous nécessaires en langue étrangère à l'enseignement d'une langue étrangère à l'école primaire ?

il faut quand même avoir un bon accent par exemple en espagnol rouler les r ce n'est pas évident et c'est ce sur quoi butent la plupart des étudiants je pense que l'accent est important.

Quelle est pour vous la priorité pour les stagiaires, apprendre à enseigner une langue ou bien apprendre à communiquer dans une langue? Pourquoi ?

la pédagogie est essentielle mais c'est vrai que la langue est aussi importante on ne peut pas être un bon professeur si on a pas un minimum de pédagogie à tous les niveaux et si on ne sait pas la transmettre ça ne sert à rien / bon après inversement si on est un très bon pédagogue et qu'on ne sait pas parler la langue on s'en rend compte aussi pédagogie et langue.

Pensez-vous que la formation initiale des PE est suffisante pour pouvoir enseigner une langue étrangère à l'école primaire ?

alors elle est pas mal mais il faudrait peut être plus d'autoformation et plus d'entraînement à l'oral on a pas tellement de temps pour l'entraînement à l'oral donc c'est là où il faudrait peut être revoir le rôle de l'assistant mais l'assistant ne vient maintenant que six mois il ou elle arrive en octobre et il repars fin mars et puis nous on aimerait qu'il vienne plus tard par exemple notamment pour l'option concours où il soit là à aider les élèves à entraîner les élèves / donc pour les étudiants qui prennent le minimum en langue ce n'est pas suffisant.

Entretien 7

Que pourriez vous dire de la place des langues à l'école primaire ?

officiellement elle est devenue une discipline à part entière dans les textes officiels de cette rentrée de là à ce qu'elle soit une discipline à part entière dans toutes les écoles

on en est loin elle apparaît aujourd'hui beaucoup plus comme une discipline de l'école mais que pour le cycle 3 elle trouve sa place avec le programme et les gens s'y impliquent / par exemple en Lorraine y a quand même beaucoup de maîtres qui enseignent les langues qui trouvent normal d'enseigner une langue.

Que pourriez-vous dire des instructions officielles par rapport à l'enseignement des langues vivantes à l'école primaire ?

les textes sont clairs en plus y a même des programmes détaillés maintenant comme le lexique c'est même exagéré peut être.

Pensez-vous qu'on doit donner un enseignement en langues à tous les étudiants stagiaires à l'IUFM ?

à l'IUFM de Lorraine depuis la création on a choisi de donner à tous les étudiants qui préparaient le concours 24 heures d'information sur les langues sans que ce soit une pratique de la langue c'est plutôt une information sur les objectifs sur le contenu la place des langues dans le système éducatif / l'idée c'était de dire aux jeunes qui démarraient dans le métier voilà c'est un vrai enseignement quelque chose qui existe et c'était pour leur donner envie de se spécialiser tout doucement d'avoir envie d'enseigner la langue / pour l'instant l'enseignement en langues anglais allemand ou espagnol ne se fait que pour ceux qui choisissent en première année au concours et en deuxième année pour ceux qui prennent la dominante alors est-ce que c'est souhaitable que tout le monde en fasse c'est toujours une vraie question mais il vaudrait mieux c'est un enseignement qui est obligatoire maintenant à l'école que chaque maître ait une langue comme matière.

Avez-vous remarqué des changements dans les croyances des étudiants à l'IUFM par rapport aux langues vivantes? Par exemple après l'introduction des innovations telles qu'un centre de ressources ou un équipement multimédia, ou l'accès à Internet?

pas de manière notable non on a pas de centre de ressources sur les site de Metz on a essayé de mettre en place cette année un système de centre de ressources et on a senti que les étudiants étaient intéressés par le fait qu'il puisse y avoir un centre de ressources on sentait qu'il y avait un désir.

Que pensez-vous par rapport au fait que l'épreuve de langue devienne obligatoire au concours ?

je pense que dans un premier temps c'est quelque chose qui posera problème parce qu'il y en a qui sont très faibles en langue étrangère et qui vont échouer mais à terme ça devrait faire en sorte que si on sait qu'on va s'orienter vers ce concours là les gens dès la première année de fac se mettent sérieusement au maintien et à l'apprentissage de la langue et qu'une fois que les étudiants ont pris l'habitude de travailler les langues à l'université il faudrait qu'on montre un diplôme ça ne sera pas facile de mettre tous les gens au niveau une bonne aisance à l'expression orale.

Utilisez-vous des documents authentiques en classe ? Dans quel objectif ?

dans la mesure où la préparation au concours fait que les étudiants doivent être mis en contact avec des documents authentiques j'utilise la vidéo je les entraîne à partir de ça on travaille aussi sur des extraits de journaux ou de publicité.

Quelles sont les difficultés les plus importantes auxquelles se heurtent les stagiaires dans l'apprentissage d'une langue étrangère ? Ces difficultés sont-elles liées :

- à la culture
- à la distance qu'il y a entre LE et LM

la distance par rapport à la culture ne pose pas toujours problème la plupart des documents sont compréhensibles à travers l'aspect linguistique uniquement mais ils ont vraiment beaucoup de difficultés sur les documents authentiques sonores ils n'ont pas l'habitude ils ont plutôt des difficultés de stratégies de langue.

Comment pensez-vous aider les stagiaires à surmonter ces difficultés ?

travailler sur des documents authentiques tout en apportant des informations culturelles en variant le type de documents.

Que pensez-vous de la compréhension orale ? Est-elle importante dans la formation ou bien est-t-elle liée à la nature des épreuves du concours ?

Que pensez-vous de l'expression orale ? Est-elle importante dans la formation ou bien est-t-elle liée à la nature des épreuves du concours ?

là y a un vrai débat c'est à dire ce qu'on attend des futurs professeurs des écoles c'est qu'ils sachent se débrouiller en expression orale et travailler avec eux sur la compréhension de documents authentiques surtout pour les plus faibles me semble difficile et une tâche qui n'est pas forcément payante pour l'expression orale même si quelqu'un qui a pris bien l'habitude d'écouter parle mieux mais je trouve que si on avait le temps ce serait l'idéal de travailler sur les deux aspects / mais on peut travailler sur l'expression orale et leur donner les capacités d'expression orale sans pour autant qu'ils soient capables de réellement comprendre des discussions authentiques même si dans la communication c'est important et essentiel de comprendre mais pour le public de stagiaires que nous avons comme on dispose d'un nombre d'heures relativement limité je préfère mettre l'accent sur l'expression orale.

Combien avez-vous d'étudiants par groupe?

on a des groupes de 20 à 25 maximum et on peut travailler en demi groupe à l'IUFM de Lorraine c'est à dire qu'on a 12 h avec un groupe et 12 h avec un autre groupe.

Avez-vous des assistants étrangers à l'IUFM ? Quel est leur rôle d'après vous ?

oui on a des assistants de langues qui nous permettent de dédoubler le groupe pendant une partie de l'année / mais malheureusement ils partent fin mars.

Avez-vous des échanges avec l'étranger ?

en général en première année ils sont tellement obsédés par le concours que les stages à l'étranger ne font pas partie de leurs projets.

Que pensez-vous des stages de formation en deuxième année? Des contenus, durée et modalités d'organisation ?

le problème c'est qu'ils vont dans des écoles pour remplacer un maître qui fait de la formation donc quand ils remplacent dans une école où le maître faisait un enseignement de langue ils ont la possibilité d'enseigner la langue si dans la classe dans laquelle ils vont il n'y a pas d'enseignement de langue c'est difficile il faut qu'ils tombent sur une classe de cycle 3 et encore faut-il que dans ce niveau là on apprenne la langue par exemple on peut très bien avoir un germaniste qui tombe dans une école où on fait de l'anglais et inversement.

Quelles sont les compétences linguistiques nécessaires en langue étrangère à l'enseignement d'une langue étrangère à l'école primaire ?

il serait souhaitable déjà on insiste beaucoup sur le fait que les enfants aient de meilleures qualités phonatoires il faudrait donc que l'accent soit correct qu'ils aient une bonne musique de langue une bonne intonation et puis que la fluidité soit correcte aussi sur des thèmes sur les bases de langue sur les situations les plus courantes et puis qu'ils se sentent à l'aise dans la langue même s'ils sont loin d'être parfaits malheureusement beaucoup sont timides y a aussi une tendance à se sous-estimer à se sous évaluer.

Quelle est pour vous la priorité pour les stagiaires, apprendre à enseigner une langue ou bien apprendre à communiquer dans une langue? Pourquoi ?

leur apprendre à enseigner et comme on leur apprend à enseigner ils auront envie d'apprendre à parler alors que si on leur apprend à parler on est pas sûr d'aller au bout du chemin c'est pour ça que les modules obligatoires sont essentiellement didactiques.

Pensez-vous que la formation initiale des PE est suffisante pour pouvoir enseigner une langue étrangère à l'école primaire ?

pour les gens qui maîtrisent la langue en arrivant ça peut suffire en revanche pour quelqu'un qui arrive en ayant un faible en langue et qui a fait juste le module obligatoire même si on va lui donner des méthodes pour enseigner des idées d'enseignement il sera peut être en difficulté à cause de la maîtrise de la langue.

Entretien 8

Que pourriez vous dire de la place des langues à l'école primaire ?

pour moi c'est très important mais je pense qu'y a tout un travail à faire au niveau des professeurs des écoles qui sont déjà en place je fais de la formation continue aussi avec des professeurs d'écoles et bon ceux qui viennent en stage avec moi sont déjà convaincus qu'ils doivent se remettre à niveau et ce n'est pas toujours évident donc pour eux / ils demandent des formations parce que souvent ils ont des intervenants et le gouvernement a une politique depuis quelques années pour supprimer tous les intervenants tous les spécialistes donc pour moi c'est important à cause de la souplesse de l'enfant et ce qui est important est que ça prenne une forme ludique donc je travaille beaucoup sur plusieurs activités avec mes élèves on apprend des chansons des comptines et j'essaie de leur donner le plus d'idées possibles.

Que pourriez-vous dire des instructions officielles par rapport à l'enseignement des langues vivantes à l'école primaire ?

elles ne sont pas du tout claires et se sont les inspecteurs qui arrangent à leur sauce par exemple ici sur l'académie d'Aix- Marseille les inspecteurs ont une façon de voir par contre lorsqu'on part du côté des villes à l'intérieur comme Gap par exemple où y a beaucoup d'étrangers aussi ils ont une autre vision de la chose parce qu'ils ont pas mal d'enfants qui viennent d'autres pays et qui ont l'habitude d'apprendre une autre langue donc pour eux c'est très important donc y a des textes qu'on peut interpréter de différentes façons.

Pensez-vous qu'on doit donner un enseignement en langues à tous les étudiants stagiaires à l'IUFM ?

alors moi je pense que oui mais pour faire ça ce qu'on fait est très insuffisant parce qu'ils auraient besoin d'une remise à niveau qu'ils n'ont pas dans la langue elle même parce que nous on travaille la didactique la pédagogie pour les jeunes enfants et ils auraient besoin de se remettre à niveau eux personnellement bon je leur donne quelques tuyaux mais ils auraient besoin d'un peu plus.

Avez-vous remarqué des changements dans les croyances des étudiants à l'IUFM par rapport aux langues vivantes? Par exemple après l'introduction des innovations telles qu'un centre de ressources ou un équipement multimédia ou l'accès à Internet?

moi je pense que ce qui peut les émouvoir le plus c'est de voir comment les enfants sont réceptifs à l'apprentissage d'une langue c'est vraiment sur le terrain quand ils vont en stage et qu'ils voient qu'ils ont un bon formateur encadrement qui fait les choses comme il le faut.

Que pensez-vous par rapport au fait que l'épreuve de langue devienne obligatoire au concours ?

moi je dirais c'est très bien / mais d'un autre côté c'est peut être fermer des portes à des gens qui ont des capacités par ailleurs / ça peut être quelque chose qui peut gêner certains.

Utilisez-vous des documents authentiques en classe ? Dans quel objectif ?

oui oui tout le temps justement pour qu'ils apprennent à s'en servir je me sers très peu de manuels qui sont sur le marché donc souvent on se sert de cartes postales parce que c'est une façon d'apprendre la vraie vie d'un enfant dans un pays étranger et puis bon pour eux c'est aussi une façon de sortir d'un manuel qu'ils ont en classe et d'avoir une certaine liberté d'action.

Quelles sont les difficultés les plus importantes auxquelles se heurtent les stagiaires dans l'apprentissage d'une langue étrangère ? Ces difficultés sont-elles liées :

- à la culture
- à la distance qu'il y a entre LE et LM

c'est pas une question de culture parce que bon avec les médias maintenant ils savent très bien comment on vit ailleurs mais bon en essayant d'éviter tout ce qui est préjugés je pense que les difficultés sont surtout liées à leur expérience personnelle par rapport à la langue parce que souvent y a eu des blocages et c'est ce qui les gêne.

Comment pensez-vous aider les stagiaires à surmonter ces difficultés ?

déjà il faut leur montrer que la langue n'est pas seulement une matière qu'on apprend à l'école que c'est un instrument et qu'on peut l'aborder d'une autre façon je leur conseille de regarder des films en version originale et de faire des voyages.

Que pensez-vous de la compréhension orale ? Est-elle importante dans la formation ou bien est-t-elle liée à la nature des épreuves du concours ?

Que pensez-vous de l'expression orale ? Est-elle importante dans la formation ou bien est-t-elle liée à la nature des épreuves du concours ?

elles sont importantes parce que bon tout est basé sur la communication et les enfants à l'école primaire ne font de l'écrit qu'en CM1 CM2 surtout et les consignes c'est faire des activités orales alors donc c'est très important c'est vrai que maintenant on insiste beaucoup au niveau du concours mais ça peut être malheureusement pour certains une barrière mais seulement c'est cet aspect là qui est important.

Combien avez-vous d'étudiants par groupe?

non en dominante j'en ai trop par rapport au travail qu'on doit faire mais bon j'en ai 21 donc c'est gérable.

Avez-vous des assistants étrangers à l'IUFM ? Quel est leur rôle d'après vous ?

oui ils ont un rôle très important ils interviennent au niveau de la formation et puis on travaille avec eux en équipe parce que bon ils ne sont pas très loin de leur enfance ils

ont beaucoup de souvenirs pour qu'ils leur apprennent ce qu'ils ont appris eux quand ils étaient petits et leur importance aussi c'est l'authenticité et ils interviennent au niveau de la formation des dominantes aussi / le problème c'est qu'ils partent très tôt.

Avez-vous des échanges avec l'étranger ?

pour l'instant rien de précis.

Que pensez-vous des stages de formation en deuxième année? Des contenus, durée et modalités d'organisation ?

le problème c'est que souvent les stagiaires n'ont pas la possibilité d'enseigner une langue parce que les classes qu'ils ont n'enseignent pas de langue ou alors y a des intervenants et les directeurs d'écoles ne veulent pas qu'on change l'ordre des cours parce qu'ils ont engagé quelqu'un par contre moi j'insiste pour qu'ils travaillent avec eux puisque le professeur d'école est responsable de sa classe même si ce n'est pas lui qui fait la formation.

Quelles sont les compétences linguistiques nécessaires en langue étrangère à l'enseignement d'une langue étrangère à l'école primaire ?

moi je pense que c'est surtout l'oral l'expression orale.

Quelle est pour vous la priorité pour les stagiaires, apprendre à enseigner une langue ou bien apprendre à communiquer dans une langue? Pourquoi ?

on est poussé un peu à leur apprendre à enseigner une langue mais je leur dis il faut que vous vous soyez capables en tant qu'enseignants honnêtes d'avoir un niveau suffisant il y en a beaucoup qui font des efforts et grâce aux assistants qui font du libre service aussi en conversation donc ils font pas mal de progrès moi je pense que c'est une question de motivation.

Pensez-vous que la formation initiale des PE est suffisante pour pouvoir enseigner une langue étrangère à l'école primaire ?

non elle est insuffisante // je pense que l'idéal c'est qu'ils fassent un stage à l'étranger au moins un de trois semaines parce que même si ce n'est pas beaucoup quelqu'un qui séjourne pendant un certain moment dans un pays étranger peut avoir un petit déclic qu'on a jamais à l'école.

Entretien 9

Que pourriez vous dire de la place des langues à l'école primaire ?

personnellement je pense que l'enseignement d'une langue étrangère à l'école primaire est très restrictif et moi je défendrais plutôt une approche pédagogique de type éveil aux langues à l'école primaire où l'enfant rencontre une multiplicité de langues / une grande diversité de langues qui lui permettent ensuite de choisir / plutôt que d'apprendre uniquement l'anglais par exemple // je trouve que l'apprentissage d'une langue à partir de l'âge de cinq ans comme il est prévu c'est très restrictif et que c'est trop ambitieux / et que ce n'est pas réaliste et que ça ne répond pas aux besoins ni des enfants ni des enseignants.

Que pourriez-vous dire des instructions officielles par rapport à l'enseignement des langues vivantes à l'école primaire ?

alors par rapport à l'enseignement des langues étrangères je trouve que les programmes sont fait de façon assez claire mais je sais que la plupart des enseignants ne regardent pas vraiment ces programmes ils continuent d'enseigner selon leurs propres conceptions de l'enseignement des langues // ce qui me choque dans ces programmes c'est le détail concernant les contenus pour l'enseignement des langues étrangères et le manque la seule page qui existe dans le programme à l'école maternelle page 90 qu'il n'y a qu'une page sur les besoins des enfants qui parlent une langue autre que le français à la maison donc on a des objectifs pour les langues vivantes qui sont des objectifs qui visent à de meilleures compétences en langue et en même temps on a des enfants dans nos classes qui ont des compétences en langues mais qui sont ignorées.

Pensez-vous qu'on doit donner un enseignement en langues à tous les étudiants stagiaires à l'IUFM ?

je dirais oui mais y a certains étudiants à l'IUFM qui sont complètement réfractaires donc moi avec ces étudiants je fais de l'éveil aux langues et je le fais en français et justement je leur donne des outils pédagogiques pour gérer la diversité linguistique dans leurs classes et essayer de les ouvrir à la complexité linguistique du monde d'aujourd'hui.

Avez-vous remarqué des changements dans les croyances des étudiants à l'IUFM par rapport aux langues vivantes? Par exemple après l'introduction des innovations telles qu'un centre de ressources ou un équipement multimédia ou l'accès à Internet?

en Alsace les représentations sont très influencées par la politique de l'académie politique de priorité à l'allemand donc vous savez que dès qu'on impose quelque chose dans le domaine des langues ça crée des résistances encore plus fortes donc moi en tant qu'angliciste j'ai des étudiants qui choisissent l'anglais et ils se plaignent tout le temps de cette priorité à l'allemand // nous avons un centre de langue sur le site de Strasbourg et on est entrain d'en monter un sur le site de Colmar les étudiants aiment bien aller dans ce centre qui est à peu près architecturalement le seul endroit vraiment agréable de l'IUFM mais le travail en autonomie par exemple est extrêmement difficile pour ma part de le mettre en place c'est à dire on les emmène au Carel mais si on leur dit pas quoi faire au Carel ils ne vont pas décider eux même d'aller seuls et de

travailler dans cet endroit là aussi y a toute une formation à faire qui est lourde et ça ne suffit pas d'avoir un centre de langue pour qu'ils deviennent autonomes / il faut les former à l'autonomie et comment former des étudiants à l'autonomie qui préparent un concours / et qui sont complètement dans la rigidité de la préparation au concours et en deuxième année où ils sont évalués tout le temps / ils ont leurs stages à préparer mais à l'intérieur des heures de formation on peut très bien les emmener au centre de ressources et les former là mais y a certaines contradictions quand même malgré tout.

Que pensez-vous par rapport au fait que l'épreuve de langue devienne obligatoire au concours ?

je ne sais pas moi d'un côté je serai pour que les enseignants deviennent multilingues aient des compétences dans plusieurs langues pas forcément des compétences de locuteurs natifs qu'ils sachent des choses sur les langues c'est cela qui me semblerait intéressant / l'éducation linguistique plutôt qu'une très bonne compétence en langue étrangère je pense que c'est nécessaire pour former les enfants qu'on forme aujourd'hui dans nos écoles mais imposer une épreuve de langue à un concours je ne sais pas quoi penser de toutes les façons moi je suis contre les concours.

Utilisez-vous des documents authentiques en classe ? Dans quel objectif ?

oui en PE1 pour les préparer à l'épreuve de compréhension du concours et en PE2 les mettre en présence d'une langue réelle moderne variée l'américain l'australien les différents accents de l'anglais j'utilise beaucoup la littérature de jeunesse anglaise enregistrement audio vidéo.

Quelles sont les difficultés les plus importantes auxquelles se heurtent les stagiaires dans l'apprentissage d'une langue étrangère ? Ces difficultés sont-elles liées :

- à la culture
- à la distance qu'il y a entre LE et LM

la première des choses je dirais que c'est lié à leur expérience personnelle de l'enseignement des langues pour la plupart d'entre eux qui ont l'impression de ne rien savoir qu'ils ne sont pas du tout sûrs d'eux et dans mon cas je passe toujours les trois premières séances à les convaincre de ce qu'ils savent déjà et pour même aimer faire des choses dans une langue étrangère.

Que pensez-vous de la compréhension orale ? Est-elle importante dans la formation ou bien est-t-elle liée à la nature des épreuves du concours ?

Que pensez-vous de l'expression orale ? Est-elle importante dans la formation ou bien est-t-elle liée à la nature des épreuves du concours ?

non je trouve que la compréhension orale est extrêmement importante parce que ça fait partie de la compréhension en général et donc déjà il faut se comprendre entre nous quand on parle la même langue et donc c'est la première étape vis-à-vis d'une langue

étrangère c'est de comprendre l'autre qui s'exprime avec d'autres structures d'autres lexiques d'autres structures phonologiques / je pense que la compréhension c'est important c'est une façon de rencontrer la langue que ce soit par l'écrit ou par l'oral et l'expression si on enseigne la langue à des enfants ensuite dans le primaire il faut quand même s'exprimer aussi et avoir une prononciation qui respecte les règles de bases de la phonétique de la langue.

Combien avez-vous d'étudiants par groupe?

on arrive parfois à des groupes de vingt ou vingt cinq.

Avez-vous des assistants étrangers à l'IUFM ? Quel est leur rôle d'après vous ?

oui on a des assistants étrangers on leur a fait une formation pour la première fois cette année et leur rôle justement c'est d'aider les formateurs dans tout ce qui est formation linguistique et de pouvoir dédoubler les groupes seulement ces assistants ne sont pas forcément des gens qui se destinent à l'enseignement ils n'ont aucune formation ça prend du temps de comprendre notre système de formation quand ils arrivent et ça demande un temps de travail et de préparation supplémentaire aux formateurs pour les intégrer dans leurs cours et donc franchement avoir un assistant c'est bien pour les stagiaires mais ça me donne du travail supplémentaire et je ne suis pas toujours prête à investir ce temps dans l'assistant parce que j'ai d'autres choses à faire.

Avez-vous des échanges avec l'étranger ?

oui j'en suis responsable ça me semble ce qui est le plus important nous avons des échanges avec le Canada anglophone la Colombie britannique la Finlande où nos étudiants vont suivre un programme en anglais et ils vont dans des classes où l'anglais est enseigné / cette année nos PE2 sont partis pour deux mois et font leur stage R4 dans ces pays et sont évalués la bas par des formateurs de ces différents pays.

Que pensez-vous des stages de formation en deuxième année? Des contenus, durée et modalités d'organisation ?

par exemple dans le Haut-Rhin à Mulhouse y a très peu de classes d'anglais et dans le Bas-Rhin il y en a rarement aussi et ça c'est un gros problème comme y a la priorité à l'allemand y a très peu de classes où l'anglais est enseigné et le plus souvent ils se retrouvent dans des classes où il n'y a pas d'anglais et cela pose beaucoup de problèmes.

Quelles sont les compétences linguistiques nécessaires en langue étrangère à l'enseignement d'une langue étrangère à l'école primaire ?

comme je l'ai dit précédemment il faut quand même un certain niveau phonétique par exemple il faut quand même respecter un minimum les règles de prononciation de la langue et puis moi je pense que les compétences pédagogiques sont aussi importantes que les compétences linguistiques // c'est à dire qu'on peut rattraper de faibles

compétences linguistiques par de bonnes compétences pédagogiques / par exemple on peut utiliser des cassettes si on a pas une bonne prononciation.

Quelle est pour vous la priorité pour les stagiaires, apprendre à enseigner une langue ou bien apprendre à communiquer dans une langue? Pourquoi ?

apprendre à enseigner une langue il faut quand même avoir des connaissances de bases aimer la langue et être prêt à vouloir s'améliorer dans cette langue / je trouve que ce serait quand même important d'avoir fait un stage ou d'être allé dans le pays au moins une fois et avoir une connaissance personnelle de la culture.

Pensez-vous que la formation initiale des PE est suffisante pour pouvoir enseigner une langue étrangère à l'école primaire ?

à l'IUFM d'Alsace le nombre d'heures est important / si cette formation s'accompagne d'un stage à l'étranger par exemple de six semaines à trois mois je pense que c'est tout à fait honnête et faisable.

Entretien 10

Que pourriez vous dire de la place des langues à l'école primaire ?

maintenant ça a changé dans la mesure ou c'est devenu une discipline à part entière alors qu'avant elle n'avait pas le droit d'être citée.

Que pourriez-vous dire des instructions officielles par rapport à l'enseignement des langues vivantes à l'école primaire ?

y a beaucoup de choses c'est pour cela que moi quand je donne mes cours à l'IUFM je fais des tableaux pour en faciliter la lecture à mes étudiants stagiaires c'est à dire que tel que c'est c'est rébarbatif.

Doit-on ou non donner un enseignement en langues à tous les étudiants stagiaires à l'IUFM ?

oui c'est le seul moyen pour généraliser l'enseignement des langues à l'école primaire / moi de toutes les façons je suis contre le fait qu'on ait des intervenants extérieurs qui ne soient pas des professeurs des écoles / et généralement les natifs ne sont pas formés / c'est très rare de trouver quelqu'un de formé et de compétent et de plus y avait aussi dans mon école des professeurs de collège ou de lycée qui ne connaissent rien à la psychologie des enfants.

Avez-vous remarqué des changements dans les croyances des étudiants à l'IUFM par rapport aux langues vivantes? Par exemple après l'introduction des

innovations telles qu'un centre de ressources ou un équipement multimédia ou l'accès à Internet?

ils en parlent pas beaucoup ce n'est pas marquant pour le moment.

Que pensez-vous par rapport au fait que l'épreuve de langue devienne obligatoire au concours ?

que c'est très bien parce que y a du français y a des maths de l'histoire géographie si c'est une discipline à part entière je ne vois pas pourquoi il n'y aurait pas une épreuve de langue // c'est donner un statut supplémentaire à une reconnaissance en l'introduisant dans le concours une valeur supplémentaire.

Utilisez-vous des documents authentiques en classe ? Dans quel objectif ?

oui des contes des cassettes.

Quelles sont les difficultés les plus importantes auxquelles se heurtent les stagiaires dans l'apprentissage d'une langue étrangère ? Ces difficultés sont-elles liées :

- à la culture
- à la distance qu'il y a entre LE et LM

à part ceux qui sont bilingues c'est la question de la langue qui doit être surmontée pour eux en principe ceux qui prennent la dominante sont souvent bilingues en option c'est les vingt heures il y en a qui ont de la bonne volonté mais qui ne maîtrisent pas la langue donc ça c'est un inconvénient.

Comment pensez-vous aider les stagiaires à surmonter ces difficultés ?

ce que je fais c'est que j'utilise l'assistante de langue Espagnol pour donner des cours aussi bien aux PE1 qu'aux PE2 et en plus ont met en place l'organisation d'un voyage en Espagne il y en a une qui en a bénéficiée cette année elle est partie en Espagne faire un stage d'un mois elle était dans une école espagnole et a eu en main des élèves voilà pour l'amélioration de la langue c'est avoir un contact avec l'assistant et aussi aller dans le pays.

Que pensez-vous de la compréhension orale ? Est-elle importante dans la formation ou bien est-t-elle liée à la nature des épreuves du concours ?

Que pensez-vous de l'expression orale ? Est-elle importante dans la formation ou bien est-t-elle liée à la nature des épreuves du concours ?

c'est important tout l'aspect prononciation mais je crois que l'enseignant qui n'a pas une excellente prononciation peut toujours progresser en enseignant aux élèves donc c'est important mais il ne faut pas non plus se bloquer.

Combien avez-vous d'étudiants par groupe?

par exemple en option j'avais vingt étudiants tout à fait gérable en PE1 j'en avais quatorze.

Avez-vous des assistants étrangers à l'IUFM ? Quel est leur rôle d'après vous ?

oui ils sont là pour aider à pratiquer la langue améliorer la langue pour les PE1 et les PE2.

Avez-vous des échanges avec l'étranger ?

oui on en a.

Que pensez-vous des stages de formation en deuxième année? Des contenus, durée et modalités d'organisation ?

les stages c'est très bien.

Quelles sont les compétences linguistiques nécessaires en langue étrangère à l'enseignement d'une langue étrangère à l'école primaire ?

tout est important la prosodie le rythme la prononciation et la mélodie puisqu'elle n'est pas la même dans toutes les langues mais également la correction de la langue la structure la syntaxe la richesse du lexique // moi je crois que la première chose importante c'est la motivation et l'amour des langues parce que n'importe qui peut progresser à n'importe quel âge.

Quelle est pour vous la priorité pour les stagiaires, apprendre à enseigner une langue ou bien apprendre à communiquer dans une langue? Pourquoi ?

apprendre à enseigner une langue mais la priorité c'est quand même l'amour de la langue la motivation savoir enseigner une langue l'enseignant peut toujours s'aider de cassettes de vidéos / évidemment si on a un enseignant qui maîtrise la langue dès le départ c'est mieux mais un enseignant qui démarre dans l'enseignement des langues il peut trois ans après s'améliorer s'il passe ses étés dans le pays.

Pensez-vous que la formation initiale des PE est suffisante pour pouvoir enseigner une langue étrangère à l'école primaire ?

en dominante oui mais pour moi il est important quand même que ces personnes séjournent dans le pays / en option non.

Entretien 11

Que pourriez vous dire de la place des langues à l'école primaire ?

c'est une discipline qui se veut à part entière c'est le discours qui est tenu la visée mais dans la réalité là j'ai visité des CM1 CM2 c'est soit fait par une intervenante qui n'est pas toujours formée comme il faut qui est soit une personne qui a de l'expérience mais qui est un peu dépassée par les nouvelles méthodes soit une jeune étudiante qui n'a pas terminé ses études et qui n'a non plus pas de formation pédagogique et je n'ai vu qu'une stagiaire formée par l'IUFM qui a osé se lancer donc c'est pas encore satisfaisant et ces stagiaires sont bien contents de pouvoir bénéficier de la formation continue.

Que pourriez-vous dire des instructions officielles par rapport à l'enseignement des langues vivantes à l'école primaire ?

les nouvelles instructions sont très claires mais je crains que les intervenants je me demande s'ils ont bien lu les dernières instructions parce que ce matin j'ai visité des CM2 et c'était une dame qui faisait de l'anglais et une classe de CE2 et là j'ai vu un panneau avec des mots écrits alors qu'on préconise de l'oral jusqu'en fin de CE2 et passage à l'écrit uniquement en CM et passer comme je l'ai vu faire le verbe avoir enfin la conjugaison c'est mortel quoi donc je pense que ces gens là n'ont pas lu les dernières instructions.

Est-ce que vous pensez qu'on doit donner un enseignement en langues à tous les étudiants stagiaires à l'IUFM ?

oui c'est évident.

Est-ce que vous avez remarqué des changements dans les croyances des étudiants à l'IUFM par rapport aux langues vivantes? Par exemple après l'introduction des innovations telles qu'un centre de ressources ou un équipement multimédia ou l'accès à Internet?

oui ils sont contents d'avoir une salle multimédia ils sont allés une matinée sans moi avec un collègue qui s'en est chargé et puis moi je leur ai donné beaucoup de sites donc ça les conforte ça les sécurise donc je crois que ça les rassure puisqu'ils sont tellement angoissés par rapport à leur propre pratique de la langue que d'avoir accès à un tas d'informations possibles oui ils ont en besoin.

Que pensez-vous par rapport au fait que l'épreuve de langue devienne obligatoire au concours ?

bon c'est à dire que moi en tant que linguiste je dis oui mais ça veut dire qu'il faudrait que / tout le monde ne sort pas d'anglais langue renforcée et l'épreuve orale enfin d'écoute d'un texte en anglais authentique est très dure donc ça veut dire en un mot aller à l'inverse du lycée c'est à dire donner d'avantage d'heures au lieu de faire un bac écrit on va travailler l'oral enfin y a une politique en un mot à mener dans le sens là sinon c'est très difficile pour certains c'est une bonne chose dans la mesure où y a une vraie politique pour les langues et pas la politique inverse qui a eu lieu d'enlever des heures.

Utilisez-vous des documents authentiques en classe ? Dans quel objectif ?

oui j'emploie surtout des comptines et des histoires anglaises telle que le petit chaperon rouge et aussi des vidéos.

Quelles sont les difficultés les plus importantes auxquelles se heurtent les stagiaires dans l'apprentissage d'une langue étrangère ? Ces difficultés sont-elles liées :

- à la culture
- à la distance qu'il y a entre LE et LM

tout dépend des stagiaires que j'ai cette année j'ai des dominantes parmi eux y a beaucoup de gens qui ont fait de l'anglais donc c'est pas du tout comme les étudiants que j'avais l'an dernier ou j'avais des PE2 qui avaient fait maths histoire et qui avaient de vagues souvenirs de l'anglais qui étaient terrorisés à l'idée de parler donc c'est pas les mêmes ils sont paniqués.

Comment pensez-vous aider les stagiaires à surmonter ces difficultés ?

je leur conseille de lire des journaux auxquels l'IUFM est abonné mais ils sont très angoissés.

Que pensez-vous de la compréhension orale ? Est-elle importante dans la formation ou bien est-t-elle liée à la nature des épreuves du concours ?

Que pensez-vous de l'expression orale ? Est-elle importante dans la formation ou bien est-t-elle liée à la nature des épreuves du concours ?

c'est important mais s'ils n'ont pas fait anglais renforcé au lycée ça décourage forcément.

Combien avez-vous d'étudiants par groupe?

j'ai des groupes variés à Marseille ils sont quinze j'ai eu à Aix un groupe de vingt cinq personnes c'est énorme mais y a des gens très volontaires et pour qui c'est un accomplissement d'être là.

Est-ce que vous avez des assistants étrangers à l'IUFM ? Quel est leur rôle d'après vous ?

leur rôle c'était de faire travailler les stagiaires sur les comptines les jeux on leur a demandé de les faire travailler sur la qualité de l'anglais et ça je ne sais pas je crois qu'ils sont trop jeunes pour le faire ou qu'ils n'ont pas la formation pour le faire en phonétique.

Avez-vous des échanges avec l'étranger ?

on a quelques étudiants qui sont partis en Irlande et en Angleterre mais pas assez.

Que pensez-vous des stages de formation en deuxième année? Des contenus, durée et modalités d'organisation ?

en stage c'est souvent l'intervenant qui fait la langue et les stagiaires sont bien contents de laisser faire l'intervenant / ce matin j'ai vu une fille qui avait pris la classe en main et qui était très critique par rapport à elle même.

Quelles sont les compétences linguistiques nécessaires en langue étrangère à l'enseignement d'une langue étrangère à l'école primaire ?

il faut quand même se sentir à l'aise à l'oral et puis sa grammaire et ça veut dire qu'il faut augmenter les coefficients de l'anglais au bac.

Quelle est pour vous la priorité pour les stagiaires, apprendre à enseigner une langue ou bien apprendre à communiquer dans une langue? Pourquoi ?

prioritairement c'est apprendre à communiquer il faut être capable de s'exprimer correctement.

Pensez-vous que la formation initiale des PE est suffisante pour pouvoir enseigner une langue étrangère à l'école primaire ?

non à mon avis ce n'est pas suffisant par exemple les dominantes je ne les pas vu depuis le mois de février à cause des stages et des vacances / et je vais les avoir là en juin trois semaines / c'est insuffisant / il faudrait au moins soixante heures.

Entretien 12

Que pourriez vous dire de la place des langues à l'école primaire ?

elle va en croissant mais la difficulté sur le terrain est le choix des langues il est souvent difficile de répondre favorablement à la demande des parents faute d'enseignants disponibles dans la discipline choisie.

Que pourriez-vous dire des instructions officielles par rapport à l'enseignement des langues vivantes à l'école primaire ?

l'habilitation ne me paraît pas clairement définie.

Doit-on ou non donner un enseignement en langues à tous les étudiants stagiaires à l'IUUFM ?

je pense qu'ils peuvent en bénéficier car même s'ils n'enseigneront pas la langue il seront présents dans la classe lors du cours de langue.

Avez-vous remarqué des changements dans les croyances des étudiants à l'IUFM par rapport aux langues vivantes? Par exemple après l'introduction des innovations telles qu'un centre de ressources ou un équipement multimédia ou l'accès à Internet?

l'an dernier on a mis en place une dominante langue TICE qui semble les intéresser car elle est l'occasion de les familiariser avec des ressources existantes de penser l'intégration de ces dernières d'un point de vue pédagogique et éventuellement d'en créer d'autres.

Que pensez-vous par rapport au fait que l'épreuve de langue devienne obligatoire au concours ?

tout dépend du contenu de l'épreuve.

Utilisez-vous des documents authentiques en classe ? Dans quel objectif ?

je ne donne que des cours anglais TICE les documents authentiques qu'on utilise s'intègrent à des créations de contenu multimédia.

Quelles sont les difficultés les plus importantes auxquelles se heurtent les stagiaires dans l'apprentissage d'une langue étrangère ? Ces difficultés sont-elles liées :

- à la culture
- à la distance qu'il y a entre LE et LM

il me semble qu'elles sont essentiellement liées à un manque de pratique depuis plusieurs années d'une part et d'autre part l'apprentissage de la langue a souvent été vécu lors de leurs études comme une fin en soi.

Comment pensez-vous aider les stagiaires à surmonter ces difficultés ?

en alliant utilisation de la langue et réalisation de projets TICE.

Que pensez-vous de la compréhension orale ? Est-elle importante dans la formation ou bien est-t-elle liée à la nature des épreuves du concours ?

Que pensez-vous de l'expression orale ? Est-elle importante dans la formation ou bien est-t-elle liée à la nature des épreuves du concours ?

à en croire Jean-Paul Narcy la compréhension est la clef de voûte qui permet l'expression je m'associe à ce point de vue / au cycle primaire l'accent mis sur l'oral pour les élèves me paraît judicieux pour les stagiaires les quatre compétences sont complémentaires et indissociables.

Combien avez-vous d'étudiants par groupe?

environ 20.

Avez-vous des assistants étrangers à l'IUFM ? Quel est leur rôle d'après vous ?

je n'en ai pas dans mes cours.

Avez-vous des échanges avec l'étranger ?

oui car les stagiaires souhaitant passer l'habilitation ont la possibilité d'effectuer un stage à l'étranger.

Que pensez-vous des stages de formation en deuxième année? Des contenus, durée et modalités d'organisation ?

je n'effectue pratiquement pas de visite de stagiaires et je ne peux donc pas répondre à cette question.

Quelles sont les compétences linguistiques nécessaires en langue étrangère à l'enseignement d'une langue étrangère à l'école primaire ?

à définir.

Quelle est pour vous la priorité pour les stagiaires, apprendre à enseigner une langue ou bien apprendre à communiquer dans une langue? Pourquoi ?

les deux il me semble important de maîtriser le contenu de la discipline que l'on enseigne et de réfléchir à comment l'enseigner.

Pensez-vous que la formation initiale des PE est suffisante pour pouvoir enseigner une langue étrangère à l'école primaire ?

je peux difficilement me prononcer sur ce point il conviendrait sans doute de faire une distinction entre ceux qui suivent une formation dominante langue et les autres.

Entretien 13

Que pourriez vous dire de la place des langues à l'école primaire ?

elle est encore bien trop faible plus d'un tiers des besoins en cycle 3 n'ont pas été couverts l'an dernier par exemple.

Que pourriez-vous dire des instructions officielles par rapport à l'enseignement des langues vivantes à l'école primaire ?

de bonnes intentions mais à vouloir redonner sa place à l'oral on tombe dans de nouveaux travers une opposition artificielle entre code de l'oral et code de l'écrit par

exemple on y retrouve aussi tout le poids du notionnel fonctionnel héritage des conceptions prédominantes chez les IPR et dans les manuels de collège.

Doit-on ou non donner un enseignement en langues à tous les étudiants stagiaires à l'IUFM ?

dans l'absolu certainement mais au vu du petit volume d'heures et compte-tenu du faible niveau de maîtrise de la langue chez l'étudiant francophone moyen il aurait été souhaitable dans un premier temps d'octroyer moyens et ressources aux étudiants de dominante.

Avez-vous remarqué des changements dans les croyances des étudiants à l'IUFM par rapport aux langues vivantes? Par exemple après l'introduction des innovations telles qu'un centre de ressources ou un équipement multimédia ou l'accès à Internet?

oui peu d'étudiants semblent à priori conscients des ressources inépuisables de l'Internet pour l'enseignement des langues notamment pour les enfants.

Que pensez-vous par rapport au fait que l'épreuve de langue devienne obligatoire au concours ?

je suis pour à 100%.

Utilisez-vous des documents authentiques en classe ? Dans quel objectif ?

au maximum pour échapper à l'horreur ambiante de l'édulcoré didactisé par des anglicistes francophones de surcroît.

Quelles sont les difficultés les plus importantes auxquelles se heurtent les stagiaires dans l'apprentissage d'une langue étrangère ? Ces difficultés sont-elles liées :

- à la culture
- à la distance qu'il y a entre LM et LE

à la culture le handicap socioculturel français est une triste réalité vision ethno-centrée du monde universalisme chauvin pauvreté de l'environnement linguistique en langue étrangère tout cela n'aide pas peu d'étudiants acceptent de se remettre en cause vraiment et réalisent qu'ils transmettront ces attitudes à leurs élèves.

à la distance qu'y a entre la langue étrangère et la langue maternelle cela joue aussi mais moins je veux dire par là qu'à niveau linguistique égal des étudiants finlandais ou chiliens sont plus faciles à gérer.

Comment pensez-vous aider les stagiaires à surmonter ces difficultés ?

c'est un combat quotidien il faut à la fois favoriser des prises de conscience sans heurter les sensibilités le soutien linguistique sur des plans aussi divers que phonétique grammaire ou lexique est également indispensable en plus des nécessités propres à la pédagogie / la plupart des étudiants n'ont pas d'autres repères que leur propre vécu d'apprentissage d'une langue étrangère douloureux et rébarbatif le plus souvent d'ailleurs y a tellement de choses à voir revoir remédier qu'il est bien difficile de mettre en place un cursus pour chaque étudiant on leur donne des pistes des outils des conseils ensuite à eux de jouer.

Que pensez-vous de la compréhension orale ? Est-elle importante dans la formation ou bien est-t-elle liée à la nature des épreuves du concours ?

Que pensez-vous de l'expression orale ? Est-elle importante dans la formation ou bien est-t-elle liée à la nature des épreuves du concours ?

on ne peut détacher l'une de l'autre et sachant que pour un faible volume d'output il faut un volume considérable d'input l'une et l'autre doivent être travaillées sans relâche.

Combien avez-vous d'étudiants par groupe?

de 24 à 33 c'est variable.

Avez-vous des assistants étrangers à l'IUFM ? Quel est leur rôle d'après vous ?

oui j'utilise l'assistante pour dédoubler les groupes et permettre des ateliers de conversation.

Avez-vous des échanges avec l'étranger ?

non.

Que pensez-vous des stages de formation en deuxième année? Des contenus, durée et modalités d'organisation ?

les stages en responsabilité des PE2 sont trop courts et parfois complètement désynchronisés par rapport aux enseignements reçus comme le stage cycle 2 en novembre et les cours sur la lecture en avril.

Quelles sont les compétences linguistiques nécessaires en langue étrangère à l'enseignement d'une langue étrangère à l'école primaire ?

une vraie maîtrise d'un anglais simple naturel convivial et idiomatique particulièrement à l'oral or même chez les étudiants ayant un cursus en langue vivante licence maîtrise et plus c'est l'anglais de la civilisation et de la littérature qui prédomine.

Quelle est pour vous la priorité pour les stagiaires, apprendre à enseigner une langue ou bien apprendre à communiquer dans une langue? Pourquoi ?

la pédagogie est incontournable mais on ne peut enseigner quoi que ce soit s'il n'y a pas une maîtrise des contenus bien communiquer dans la langue / c'est avec les enfants rendre la communication par le jeu la théâtralisation les gap-filling activities plus vraie plus pertinente et plus efficace les prétentions scientifiques des didacticiens ont amené induit la croyance que l'on pouvait apprendre avec les élèves c'est une absurdité dont on paie déjà le prix.

Pensez-vous que la formation initiale des PE est suffisante pour pouvoir enseigner une langue étrangère à l'école primaire ?

globalement non on est très loin du compte.

Entretien 14

Que pourriez vous dire de la place des langues à l'école primaire ?

elle prend de l'importance et devient incontournable.

Que pourriez-vous dire des instructions officielles par rapport à l'enseignement des langues vivantes à l'école primaire ?

elles sont très intéressantes ont beaucoup évolué / le site primlangues est une mine de renseignements très utiles et les enseignants se sentent plus encadrés.

Doit-on ou non donner un enseignement en langues à tous les étudiants stagiaires à l'IUFM ?

oui car le niveau est très hétérogène et la didactique trop spécifique les stagiaires ayant un bon niveau en langue ne sont pas pour autant armés pour enseigner.

Avez-vous remarqué des changements dans les croyances des étudiants à l'IUFM par rapport aux langues vivantes? Par exemple après l'introduction des innovations telles qu'un centre de ressources ou un équipement multimédia ou l'accès à Internet?

oui les centres de ressources restent peu utilisés et leurs différences de fonctionnement n'aident pas les stagiaires ou les enseignants à y aller l'accès à Internet est d'un grand secours et un équipement leur permet de mieux travailler voire de mieux stocker leurs données.

Que pensez-vous par rapport au fait que l'épreuve de langue devienne obligatoire au concours ?

cela ne peut que contribuer à un meilleur niveau en langue des stagiaires et à mieux légitimer la place des langues dans les écoles.

Utilisez-vous des documents authentiques en classe ? Dans quel objectif ?

oui pour la culture démonstration de ce qu'il est possible de faire avec des élèves
préparation de leurs stages en responsabilité.

Quelles sont les difficultés les plus importantes auxquelles se heurtent les stagiaires dans l'apprentissage d'une langue étrangère ? Ces difficultés sont-elles liées :

- à la culture
- à la distance qu'il y a entre LE et LM

essentiellement à la culture puisque peu sont finalement allés en pays anglophones et aussi à un manque de confiance quant à leur niveau de langue.

Comment pensez-vous aider les stagiaires à surmonter ces difficultés ?

en leur donnant des outils pour la didactique et en leur faisant prendre conscience de ce qu'ils savent plutôt que du chemin qu'il leur reste à parcourir.

Que pensez-vous de la compréhension orale ? Est-elle importante dans la formation ou bien est-t-elle liée à la nature des épreuves du concours ?

elle est indispensable pour mener à bien un dialogue mais elle sert essentiellement le concours.

Que pensez-vous de l'expression orale ? Est-elle importante dans la formation ou bien est-t-elle liée à la nature des épreuves du concours ?

l'expression orale est notre priorité en classe dans cet objectif elle sert aussi le concours.

Combien avez-vous d'étudiants par groupe?

suivant les groupes entre 12 et 26.

Avez-vous des assistants étrangers à l'IUFM ? Quel est leur rôle d'après vous ?

On en a deux en anglais une en allemand et une en espagnol leur rôle consiste à travailler expression et compréhension orales.

Avez-vous des échanges avec l'étranger ?

oui on a des partenariats avec d'autres établissements notamment Bristol en Angleterre.

Que pensez-vous des stages de formation en deuxième année? Des contenus, durée et modalités d'organisation ?

3 stages correspondants chacun à un niveau semble intéressant 3 semaines chacun c'est assez frustrant pour les stagiaires qui ont juste le temps de s'installer les modalités d'organisation sont assez difficiles l'IA ne donnant la liste des classes que très tard et rechignant à la formation continue des enseignants en poste pour des questions de coûts si les enseignants titulaires restent dans l'école quand les stagiaires arrivent c'est très difficile pour les stagiaires voir invivables / certains enseignants refusent que les stagiaires mettent en pratique l'enseignement des langues si cela ne rentre pas dans leurs propres compétences.

Quelles sont les compétences linguistiques nécessaires en langue étrangère à l'enseignement d'une langue étrangère à l'école primaire ?

une bonne intonation une connaissance culturelle de base une dizaine de chansons ou comptines quelques albums et le calendrier de civilisation une bonne motivation pour l'enseignement par le jeu.

Quelle est pour vous la priorité pour les stagiaires, apprendre à enseigner une langue ou bien apprendre à communiquer dans une langue? Pourquoi ?

apprendre à communiquer dans une langue car la langue sert à faire passer un message et la motivation des stagiaires sera plus importante s'ils reprennent confiance et sont eux mêmes plus à l'aise à l'oral.

Pensez-vous que la formation initiale des PE est suffisante pour pouvoir enseigner une langue étrangère à l'école primaire ?

On a pas les moyens d'une remise à niveau en langue digne de ce nom on leur donne des pistes mais on ne peut pas aller au delà et leur grande demande est comment peuvent-ils faire pour compléter et surtout pour la suite sur le terrain ils arrêtent s'ils ne sont pas guidés et ils oublient or une langue demande à être travaillée en permanence.

Entretien 15

Que pourriez vous dire de la place des langues à l'école primaire ?

il reste tant à faire en particulier du côté de la diversification et de l'éducation au plurilinguisme.

Que pourriez-vous dire des instructions officielles par rapport à l'enseignement des langues vivantes à l'école primaire ?

les nouvelles IO sont mieux mais trop centrées sur une seule langue et toujours la même.

Doit-on ou non donner un enseignement en langues à tous les étudiants stagiaires à l'IUFM ?

oui

Avez-vous remarqué des changements dans les croyances des étudiants à l'IUFM par rapport aux langues vivantes? Par exemple après l'introduction des innovations telles qu'un centre de ressources ou un équipement multimédia ou l'accès à Internet?

ce ne sont pas vraiment des innovations juste des outils ce ne sont pas les outils mais les représentations qui doivent changer

Que pensez-vous par rapport au fait que l'épreuve de langue devienne obligatoire au concours ?

pas plus de raison pour cette discipline que pour une autre au primaire les disciplines sont toutes à égalité.

Utilisez-vous des documents authentiques en classe ? Dans quel objectif ?

oui en vue de conduire les stagiaires à faire de même avec leurs élèves.

Quelles sont les difficultés les plus importantes auxquelles se heurtent les stagiaires dans l'apprentissage d'une langue étrangère ? Ces difficultés sont-elles liées :

- à la culture
- à la distance qu'il y a entre LE et LM

à leur formation antérieure.

Comment pensez-vous aider les stagiaires à surmonter ces difficultés ?

en les aidant à comprendre que leur niveau dans une langue n'est pas essentiel pour enseigner au primaire.

Que pensez-vous de la compréhension orale ? Est-elle importante dans la formation ou bien est-t-elle liée à la nature des épreuves du concours ?

très importante elle n'est jamais assez travaillée.

Que pensez-vous de l'expression orale ? Est-elle importante dans la formation ou bien est-t-elle liée à la nature des épreuves du concours ?

l'oral a été réhabilité sauf au bac c'est une bonne chose.

Combien avez-vous d'étudiants par groupe?

PE1 25.

PE2 28.

Avez-vous des assistants étrangers à l'IUFM ? Quel est leur rôle d'après vous ?

oui pour les conversations et les aspects culturels.

Avez-vous des échanges avec l'étranger ?

je participe à des projets européens sur l'éducation au plurilinguisme conseil de l'Europe certains étudiants bénéficient d'échanges Erasmus.

Que pensez-vous des stages de formation en deuxième année? Des contenus, durée et modalités d'organisation ?

oui on peut toujours faire plus mais.

Quelles sont les compétences linguistiques nécessaires en langue étrangère à l'enseignement d'une langue étrangère à l'école primaire ?

niveau minimal pour une phonologie adéquate mais surtout une connaissance du pourquoi et comment de l'enseignement d'une langue vivante à l'école.

Quelle est pour vous la priorité pour les stagiaires, apprendre à enseigner une langue ou bien apprendre à communiquer dans une langue? Pourquoi ?

apprendre à enseigner une langue et apprendre aux élèves à apprendre des langues et à savoir pourquoi.

Pensez-vous que la formation initiale des PE est suffisante pour pouvoir enseigner une langue étrangère à l'école primaire ?

ni plus ni moins que dans les autres domaines on pense trop souvent à la quantité nombre d'heures mais pas assez à la qualité.

Entretien 16

Que pourriez vous dire de la place des langues à l'école primaire ?

par rapport à ce que c'était autrefois disons qu'y a quand même des avancées c'est à présent une matière obligatoire le volume horaire a été défini.

Que pourriez-vous dire des instructions officielles par rapport à l'enseignement des langues vivantes à l'école primaire ?

elles ont beaucoup évoluées on a un référentiel qui a été étoffé là dernièrement moi je trouve que les dernières instructions c'est quand même une avancée par rapport aux premières disons qu'on voit quand même un peu / moi j'ai commencé en 1989 et c'était vraiment le vide et c'était comme ça pendant des années alors quand je vois que ça progresse un petit peu je me dis que la situation commence à prendre racine il va y avoir d'ailleurs de plus en plus de réflexions.

Doit-on ou non donner un enseignement en langues à tous les étudiants stagiaires à l'IUFM ?

je pense que oui ils en choisissent une et ils se perfectionnent dans cette langue là et on aurait moins de problèmes mais ça demanderait plus d'enseignants en langues aussi.

Avez-vous remarqué des changements dans les croyances des étudiants à l'IUFM par rapport aux langues vivantes? Par exemple après l'introduction des innovations telles qu'un centre de ressources ou un équipement multimédia ou l'accès à Internet?

bon tant que ça reste optionnelle ils ne vont pas faire beaucoup d'efforts c'est à dire que nous on a mis en place un espace langues pour qu'ils puissent justement utiliser Internet pour avoir toutes les ressources à leur disposition et nous mettons aussi l'assistant au moins une heure par jour aussi // c'est une bonne chose et peut être que ça va favoriser un petit peu mais enfin les PE1 eux ne visent que le concours les PE2 ils ont aussi beaucoup de travail ça m'étonnerait que ce centre soit très fréquenté vous savez tout ce qui n'est pas obligatoire ça peut pas porter beaucoup de fruits.

Que pensez-vous par rapport au fait que l'épreuve de langue devienne obligatoire au concours ?

il faudrait y a pas de cohérence entre ce que l'on demande toutes les dispositions que l'on prend et la possibilité de le faire on ne se donne pas si vous voulez les moyens de faire ce que l'on dit c'est tout.

Utilisez-vous des documents authentiques en classe ? Dans quel objectif ?

oui forcément dans l'objectif de donner à la langue son aspect utilitaire.

Quelles sont les difficultés les plus importantes auxquelles se heurtent les stagiaires dans l'apprentissage d'une langue étrangère ? Ces difficultés sont-elles liées :

- à la culture
- à la distance qu'il y a entre LE et LM

c'est la distance quoi.

Comment pensez-vous aider les stagiaires à surmonter ces difficultés ?

avec l'espace langue comme je vous ai dit et en essayant de faire de son mieux mais nous on peut rien faire il faudrait que ce soit l'IUFM qui mette en place des actions.

Que pensez-vous de la compréhension orale ? Est-elle importante dans la formation ou bien est-t-elle liée à la nature des épreuves du concours ?

Que pensez-vous de l'expression orale ? Est-elle importante dans la formation ou bien est-t-elle liée à la nature des épreuves du concours ?

les deux il s'avère qu'au concours justement on estime que c'est la compétence majeure ce sont les deux compétences majeures l'expression et la compréhension orales je pense que oui dans un premier temps.

Combien avez-vous d'étudiants par groupe ?

25.

Avez-vous des assistants étrangers à l'IUFM ? Quel est leur rôle d'après vous ?

oui elle intervient dans la formation auprès des PE2 elle est incluse dans ma formation et on l'entend on l'écoute elle prend la parole elle est aussi à l'espace langues pour accueillir les stagiaires.

Avez-vous des échanges avec l'étranger ?

oui.

Que pensez-vous des stages de formation en deuxième année ? Des contenus, durée et modalités d'organisation ?

dans ma matière par exemple ils ont pas trop l'occasion d'enseigner la langue puisqu'il n'y a pas beaucoup d'écoles où on enseigne l'espagnol.

Quelles sont les compétences linguistiques nécessaires en langue étrangère à l'enseignement d'une langue étrangère à l'école primaire ?

les deux compétences c'est à dire l'expression et la compréhension orales il me semble qu'elles sont nécessaires et à partir de là moi je compte beaucoup sur l'autoformation aussi puisqu'on peut pas demander à des professeurs des écoles d'être des spécialistes de même qu'on leur demande pas d'être des profs d'histoire géographie bon en histoire vous racontez quelque chose de faux vous rectifiez le lendemain mais en

langue vous prononcez mal et bien vous avez gâché la marchandise c'est pour ça que ça reste quand même au niveau de l'expression orale il faut qu'ils s'expriment bien qu'ils prononcent bien et ça ça ne s'acquière pas facilement c'est pour ça qu'on devrait leur donner une formation lourde surtout la deuxième année une fois le concours passé.

Quelle est pour vous la priorité pour les stagiaires, apprendre à enseigner une langue ou bien apprendre à communiquer dans une langue? Pourquoi ?

moi je pense que c'est les deux parce que s'ils savent bien communiquer mais ne savent pas l'enseigner c'est ce que l'on essaie de faire mais je vous dis on a pas les moyens on a pas le temps de le faire bien.

Pensez-vous que la formation initiale des PE est suffisante pour pouvoir enseigner une langue étrangère à l'école primaire ?

non pas pour le moment pour ceux qui prennent la dominante oui ça pourrait dans la dominante ils ont pas beaucoup d'heures à peu près 40h.

Entretien 17

Que pourriez vous dire de la place des langues à l'école primaire ?

moi je dirais de la place des langues en tous cas dans l'académie de Rennes est de plus en plus importante mais pas forcément pour toutes les langues c'est à dire qu'on offre pas à tous les enfants à partir du cycle 2 ou cycle 3 la possibilité d'apprendre toutes les langues et forcément si on donne quand même la place aux langues à l'école primaire il faut que la formation soit adaptée il faut qu'une formation adéquate soit adaptée aux professeurs des écoles.

Que pourriez-vous dire des instructions officielles par rapport à l'enseignement des langues vivantes à l'école primaire ?

ce que j'ai remarqué moi depuis quelques années que j'interviens auprès des professeurs des écoles une évolution puisqu'on est passé d'une initiation à un véritable apprentissage avec évaluation.

Doit-on ou non donner un enseignement en langues à tous les étudiants stagiaires à l'IUFM ?

oui il faut leur offrir cet enseignement en langue mais bien sûr en tenant compte du perfectionnement linguistique consolidation des connaissances culturelles et l'entraînement à tout ce qui est volet didactique et pédagogique c'est à dire à l'épreuve du concours.

Avez-vous remarqué des changements dans les croyances des étudiants à l'IUFM par rapport aux langues vivantes? Par exemple après l'introduction des

innovations telles qu'un centre de ressources ou un équipement multimédia ou l'accès à Internet?

j'ai un peu de mal à répondre à cette question.

Que pensez-vous par rapport au fait que l'épreuve de langue devienne obligatoire au concours ?

ça me semble important de sanctionner les possibilités les capacités des étudiants dans la langue qu'ils souhaitent enseigner.

Utilisez-vous des documents authentiques en classe ? Dans quel objectif ?

toujours des documents linguistiques authentiques mais bien faire attention aux clichés donner la vision la plus large la plus authentique du pays parler de ce qui existe en lien avec les situations les plus proches de la réalité.

Quelles sont les difficultés les plus importantes auxquelles se heurtent les stagiaires dans l'apprentissage d'une langue étrangère ? Ces difficultés sont-elles liées :

- à la culture
- à la distance qu'il y a entre LE et LM

elles ne sont pas énormément liées à la culture elles sont plus liées à la distance entre langue étrangère et langue maternelle c'est à dire qu'on est souvent dans un système de traduction de la langue au départ en tous cas ils vont traduire du français à l'espagnol les mécanismes en fait ne se font pas et puis petit à petit quand on aide les stagiaires à prendre la parole en continu à travailler sur des documents là ils arrivent quand même.

Comment pensez-vous aider les stagiaires à surmonter ces difficultés ?

beaucoup d'oral et puis beaucoup d'investissement pendant les cours c'est à dire que je les encourage à prendre la parole en cours travail en petit groupe aussi et puis beaucoup de travail avec l'assistant.

Que pensez-vous de la compréhension orale ? Est-elle importante dans la formation ou bien est-t-elle liée à la nature des épreuves du concours ?

pour moi très importante dans le cadre des langues vivantes et de la formation et puis forcément liée à la nature des épreuves du concours puisqu'ils ont une épreuve de compréhension de l'oral à partir d'un document enregistré.

Que pensez-vous de l'expression orale ? Est-elle importante dans la formation ou bien est-t-elle liée à la nature des épreuves du concours ?

extrêmement importante aussi et dans la formation elle a une place prépondérante puisque le stagiaire doit être amené à bien s'exprimer à bien structurer sa pensée à être cohérent et cela pendant une dizaine de minutes puisque l'épreuve dure à peu près 10 minutes.

Combien avez-vous d'étudiants par groupe?

j'ai environ en moyenne 6 à 7 étudiants par groupe à raison de 8h année seulement parce que les cours de didactique ils les ont aussi en anglais.

Avez-vous des assistants étrangers à l'IUFM ? Quel est leur rôle d'après vous ?

oui leur rôle c'est d'aider les étudiants à prendre la parole en continu à s'exprimer aisément dans une langue étrangère ils travaillent sur la capacité à dialoguer.

Avez-vous des échanges avec l'étranger ?

oui les étudiants PE peuvent faire des séjours à l'étranger on a aussi beaucoup d'hispanophones qui viennent à l'IUFM.

Que pensez-vous des stages de formation en deuxième année? Des contenus, durée et modalités d'organisation ?

je ne peux pas répondre je n'intervient pas auprès des PE2.

Quelles sont les compétences linguistiques nécessaires en langue étrangère à l'enseignement d'une langue étrangère à l'école primaire ?

déjà des bases grammaticales très solides une bonne accentuation une bonne prononciation et puis une connaissance du pays et des pays où on parle la langue des particularités de ces pays et des ces régions.

Quelle est pour vous la priorité pour les stagiaires, apprendre à enseigner une langue ou bien apprendre à communiquer dans une langue? Pourquoi ?

apprendre à enseigner une langue c'est vrai que le volet didactique et pédagogique est important l'étude des programmes la place des langues dans l'apprentissage l'analyse de supports c'est important et savoir faire des choix dans sa démarche pédagogique mais communiquer en langue aussi parce que moi ça me semble important dans ces métiers d'apprentissage des langues de pouvoir communiquer sois même pour pouvoir enseigner / donc ne pas négliger tous les aspects grammaticaux phonologiques de la langue.

Pensez-vous que la formation initiale des PE est suffisante pour pouvoir enseigner une langue étrangère à l'école primaire ?

non forcément / moi je pense qu'à partir du moment où y a une autonomie du collègue stagiaire il peut quand même aboutir à quelque chose c'est à dire que l'autoformation est indissociable ils peuvent pas arrêter avec l'IUFM quoi c'est assez primordial.

Entretien 18

Que pourriez vous dire de la place des langues à l'école primaire ?

elle prend de plus en plus d'importance.

Avez-vous remarqué des changements dans les croyances des étudiants à l'IUFM par rapport aux langues vivantes? Par exemple après l'introduction des innovations telles qu'un centre de ressources ou un équipement multimédia ou l'accès à Internet?

ça fait partie justement des grandes évolutions des futurs maquettes et quelque soit je dirais le choix y aura forcément je dirais forcément une prise en compte de ces nouveaux environnements / le directeur de l'IUFM a mis en place des centres d'autoformation de ressources pour l'enseignement des langues dont les premiers vont ouvrir de façon concrète à la rentrée prochaine on va dire cette année mais en cours d'année et là pour l'instant les locaux ne sont pas prêts mais on a tout un dispositif effectivement de formation enfin d'environnement pour l'autoformation ce que l'on peut dire en tous les cas c'est que y a une politique volontariste de l'IUFM pour développer la prise en compte dans les formations de premier degré l'apprentissage des langues / nous on a par exemple quelqu'un qui est spécialisé notamment sur ce champs là et qui va prendre en charge l'animation de ces Carel alors ça va se traduire par certainement dans les modalités de formation des professeurs du premier et du second degré des incitations fortes en direction des formateurs pour que les modalités de formation amènent les étudiants et les professeurs stagiaires surtout à glisser de ce qui était une logique de formation encadrée vers une formation on va dire plus accompagnée quoi / par rapport aux étudiants disons qu'on remarque globalement un taux d'implication ou en augmentation de façon régulière significative on ne peut pas dire importante mais réelle.

Que pensez-vous par rapport au fait que l'épreuve de langue devienne obligatoire au concours ?

oui.

Utilisez-vous des documents authentiques en classe ? Dans quel objectif ?

oui.

Quelles sont les difficultés les plus importantes auxquelles se heurtent les stagiaires dans l'apprentissage d'une langue étrangère ? Ces difficultés sont-elles liées :

- à la culture
- à la distance qu'il y a entre LE et LM

d'abord la maîtrise de la langue compte tenu de la diversité des parcours antérieurs ce sont des publics particulièrement motivés et donc ils n'ont pas ce que l'on peut parfois au niveau du second degré ils n'ont pas d'a priori disciplinaire donc la polyvalence les amène déjà à considérer que l'apprentissage ou les apprentissages c'est quelque chose qui se situe par rapport au développement personnel de l'enfant et pas par rapport à une logique de contenu donc ça c'est d'abord très important / ensuite donc on va dire d'une situation de départ qui est très favorable donc ils sont particulièrement intéressés par ce qui est des dispositifs didactiques par ce que ça leur donne un regard sur les dispositifs didactiques dans les autres champs disciplinaires par contre la difficulté c'est celle là c'est à dire comment parvenir pour ceux qui ont une licence de langue et qui passent les langues au concours y a pas de soucis majeur sauf vraiment la difficulté à enseigner mais ça se traduit là dans les autres disciplines // mais pour tous les autres qui ont pu arrêter l'anglais en terminal l'espagnol en troisième tous ces parcours que vous connaissez c'est vraiment la maîtrise d'un certain nombre de contenus qui sont liés à un champs bien particulier qui est le quotidien le vocabulaire fonctionnel de la classe la langue authentique en situation de communication c'est ça qui leur manque.

Que pensez-vous de la compréhension orale ? Est-elle importante dans la formation ou bien est-t-elle liée à la nature des épreuves du concours ?

Que pensez-vous de l'expression orale ? Est-elle importante dans la formation ou bien est-t-elle liée à la nature des épreuves du concours ?

c'est fondamental d'abord parce que les méthodes actuellement prônées elles soulignent cette priorité à la compréhension orale et à l'expression orale l'écrit venant plus en appui et consolidation d'une première compétence qui elle est liée à aussi bien la compréhension orale que l'expression orale donc il est évident.

Combien avez-vous d'étudiants par groupe?

20.

Avez-vous des assistants étrangers à l'IUFM ? Quel est leur rôle d'après vous ?

oui dans toutes les langues.

Quelles sont les compétences linguistiques nécessaires en langue étrangère à l'enseignement d'une langue étrangère à l'école primaire ?

Quelle est pour vous la priorité pour les stagiaires, apprendre à enseigner une langue ou bien apprendre à communiquer dans une langue? Pourquoi ?

on ne peut pas répondre par numéro 1 numéro 2 je crois qu'il faut se dégager de cette logique là qui est une logique je dirais d'apprentissage pur et dur de la langue théorique / je crois que les deux sont intimement liés et je dirais que les difficultés rencontrées par les stagiaires les manques qu'ils ont pour nous sont des indicateurs qui vont au delà du simple fait qu'ils savent ou ils ne savent pas ça les confrontent de façon extrêmement rapide et efficace à toute l'interaction avec le groupe c'est comment apprendre les langues en situation c'est ça ils peuvent lire correctement un texte ils peuvent avoir une accentuation une intonation à peu près convenable en revanche tout ce qui est du dispositif didactique donc vocabulaire fonctionnel de la classe et on va dire interaction avec la personne des enfants ça c'est quelque chose qui leur manque / et c'est passionnant parce que de ce côté là on apporte à la formation on contribue à la formation dans le domaine de la prise en compte de l'enfant dans son entièreté quoi puisque effectivement les cours de langues sont des cours dans lesquels on recherche d'abord à permettre aux enfants de s'exprimer dans des situations sorties de la vie courante et que il faut qu'ils y parviennent parce que y a pas d'autres moyens.

Pensez-vous que la formation initiale des PE est suffisante pour pouvoir enseigner une langue étrangère à l'école primaire ?

enfin c'est la capacité du stagiaire c'est l'implication personnelle du stagiaire dans le comblement de son retard c'est ça qui est important parce que on ne peut pas ou alors à multiplier indéfiniment les heures de formation ils ont en déjà de trop on ne peut pas considérer que l'année de formation initiale leur permettra de combler les retards qu'ils ont en revanche ça peut leur donner une idée de ce qu'il faut faire pour arriver au bon niveau je crois que ça c'est important.

Entretien 19

Que pourriez vous dire de la place des langues à l'école primaire ?

je trouve que les choses s'améliorant depuis 89 on progresse tout doucement c'est vrai que c'est très progressif qu'y a eu des allers-retours qui ont été assez dommageable entre les différents dispositifs et qui semblent quand même que depuis 98 le cycle 3 est ciblé vraiment de manière régulière et on voit bien que maintenant la place des langues au cycle 3 est quelque part un peu admis par tout le monde et que on œuvre dans les différentes académies pour le mettre en place quoi / cependant la chose qui me paraît encore à améliorer c'est le lien entre cette discipline la langue étrangère et les autres disciplines de l'école tenant au statut des intervenants souvent extérieurs et itinérants ça reste encore une discipline un peu à part et ça c'est dommage ce sera un des points à améliorer dans les années à venir.

Que pourriez-vous dire des instructions officielles par rapport à l'enseignement des langues vivantes à l'école primaire ?

pour ce qui est des instructions officielles elles mêmes la partie commune aux différentes langues est assez succincte je trouve par rapport à certains BO qui

cadraient par exemple ce qui devait se passer en 95 96 97 y a des dimensions comme le dire et le faire fonctions plus vraiment mises en avant ça ça m'embête un petit peu même l'aspect ludique est un petit peu négligé même si je pense que c'est lié au fait qu'y a eu un recadrage qui a été souhaité pour que effectivement ça ne soit pas que ludique mais il faudrait pas non plus que ça devienne du pré-collège quoi /donc je trouve que bon là y a peut être des choses qui malheureusement n'ont pas été reprises qui se trouvent dans la brochure d'accompagnement donc c'est vrai que si les enseignants prennent le soin de regarder les programmes plus la brochure y a pas mal de pistes et puis le programme lui même en termes de fonctions langagières lexique structure est extrêmement bien fait et très détaillé c'est vraiment un guide tout à fait précieux à ce niveau là // par contre dans la brochure d'accompagnement je me permets de le dire je trouve qu' y a des choses notamment en ce qui concerne la réflexion sur la langue dans la brochure qui sont vraiment d'un niveau lamentable et je trouve ça un peu honteux d'avoir mis ça parce qu'on peut pas appeler ça de la réflexion sur la langue justement parce que je trouve que cet aspect là dans les nouveaux programmes qui est bien de lier l'apprentissage d'une langue étrangère à la maîtrise de la langue de manière transversale est tout à fait intéressante et quand on voit les démarches qui sont proposées dans la brochure vraiment...

Doit-on ou non donner un enseignement en langues à tous les étudiants stagiaires à l'IUFM ?

en PE2 il faudrait maintenant que tous les stagiaires soient bien conscients du fait qu'on peut plus être professeur des écoles sans enseigner une langue pour les PE1 **est-ce qu'ils ont tous un module obligatoire en PE1 ?** non pas du tout en PE1 c'est vraiment la préparation au concours **et en PE2 ?** en fait en PE2 ceux qui ont pris musique ou arts plastiques en PE1 doivent faire un module de 20h en PE2 et ensuite viennent s'ajouter à ce module la dominante et dans la dominante c'est vrai que le public est assez hétérogène **et donc pour les module de 20h c'est un module qui se fait dans la langue qu'ils choisissent ou c'est plutôt un module pédagogique et didactique ?** c'est plutôt un module pédagogique et didactique / bon on essaie de mêler les deux par des activités qu'on mène dans la langue étrangère qui sont à la fois des activités que l'on peut transférer dans les classes si vous voulez mais c'est vrai que la pratique de langue en 20h il faut pas rêver on ne peut pas tout faire / ils choisissent une langue mais le problème c'est qu'on a des effectifs extrêmement réduit en Allemand et en Espagnol donc ce qui fait qu'y a une partie qui est transversale inter langue au début qui porte on va dire sur les programmes les typologies d'une séance de langue les différentes compétences de manière générale et après on rentre dans les types d'activités plus précises en langue.

Avez-vous remarqué des changements dans les croyances des étudiants à l'IUFM par rapport aux langues vivantes? Par exemple après l'introduction des innovations telles qu'un centre de ressources ou un équipement multimédia ou l'accès à Internet?

ça ça n'a pas été ce qui a pu les faire évoluer cependant ils voient bien que dans le discours qui est tenu même par l'ensemble des formateurs maintenant tout le monde admet que les langues ça fait partie des programmes et je trouve que globalement ils se

disent maintenant je vais être professeur des écoles il faut que je fasse des langues je m'y colle quoi et puis on a aussi bon c'est une mesure très politique parce que ça représente pas grand chose on a un QCM d'entrée pour les PE1 parce qu'on a trop de candidats bien sûr et dans ce QCM c'était uniquement en français et mathématiques il y avait 40 questions dans chacune de ces disciplines et bien maintenant on a élargi un petit peu dans la partie littéraire lettres y a quatre questions qui portent sur une langue vivante au choix breton anglais allemand espagnol donc ils voient que d'entrée dans le QCM pour être PE1 à l'IUFM de Bretagne y a quelque chose en langue quoi / on va essayer d'attirer leur attention par rapport à ça en introduisant ces questions et l'année prochaine dans le nouveau plan de formation ce sera obligatoire pour tous les PE2 ils auront tous quelque chose à faire en langue l'année prochaine.

Que pensez-vous par rapport au fait que l'épreuve de langue devienne obligatoire au concours ?

si l'épreuve de langue était obligatoire je trouve ça très bien vous voyez aussi si le CLES est exigé pour s'inscrire au concours de professeurs des écoles je trouverais ça parfait mais le problème c'est que le CLES n'est pas encore mis en place correctement dans les universités il faudra encore attendre à ce niveau là parce que du coup on pourra vraiment se centrer sur ce qui fait vraiment sur ce qui fait la caractéristique de l'IUFM qui est quand même une formation professionnalisante alors qu'on sait très bien vu la polyvalence y a très peu d'heures dans chaque discipline et l'apprentissage d'une langue c'est quelque chose qui doit être régulier qui doit être assez important / donc on fait du bricolage et on peut pas dire qu'on doit faire 150h de langue puisqu'un professeur des écoles doit aussi savoir enseigner les maths et le français donc on est un peu coincé.

Utilisez-vous des documents authentiques en classe ? Dans quel objectif ?

oui surtout des documents qui peuvent être utilisés avec des enfants donc les documents authentiques ça va être des albums des chants des comptines je travaille pas mal avec des albums jeunesse et à partir de ces supports là on peut faire des activités de phonologie ils ont en fort besoin et puis de la didactique quoi j'essaie toujours de mener les deux pour ce qui est des autres documents authentiques comme les articles de journaux ou les extraits de vidéo c'est plutôt en PE1 que c'est fait en PE2 c'est plus des documents authentiques transférables dans les classes avec des enfants.

Quelles sont les difficultés les plus importantes auxquelles se heurtent les stagiaires dans l'apprentissage d'une langue étrangère ? Ces difficultés sont-elles liées :

- à la culture
- à la distance qu'il y a entre LE et LM

c'est surtout la distance au niveau phonologique c'est vrai qu'en phonologie parfois ils sont pas trop mal armés en grammaire je ne dis pas qu'ils font pas d'erreurs mais ça pourrait passer quoi mais quelques fois certains accents sont limites quoi et comme ils

n'ont pas les outils moi effectivement j'essaie de leur donner quand même des billes / concernant bon la phonologie bon ils découvrent des choses comme s'ils n'ont en jamais fait donc c'est assez étonnant et puis je fais une introduction à la phonétique parce que je pense que c'est un outil indispensable pour eux mais ça s'arrête là après il faudrait que bon avec justement notre projet de centre de ressources qu'on est entrain de monter pour travailler au niveau phonologique on aura plus de moyen ça sera plus facile.

Que pensez-vous de la compréhension orale ? Est-elle importante dans la formation ou bien est-t-elle liée à la nature des épreuves du concours ?

Que pensez-vous de l'expression orale ? Est-elle importante dans la formation ou bien est-t-elle liée à la nature des épreuves du concours ?

y a bien sûr les épreuves du concours mais ça finalement bon moi j'intervient surtout en PE2 et donc je suis plus centrée sur la formation professionnelle donc expression orale et compréhension orale il faut vraiment les bosser pour le concours et puis bon si on veut communiquer avec quelqu'un c'est bien qu'on est des compétences dans ces deux domaines cependant ça semble aussi important au niveau de la formation professionnelle quoi / moi ce qui me gêne un peu je vous dis mais c'est une position tout à fait personnelle en ce qui concerne l'habilitation quand on regarde la circulaire je sais que ça concerne les personnes qui sont sur le terrain et pas nos stagiaires mais c'est quand même un outil de référence les exigences sont très élevées c'est pas évident et je trouve dommage que parfois on écarte des stagiaires qui ont un savoir pédagogique tout à fait intéressant et qui ont été collés / je pense qu'il faudrait vraiment réfléchir à ce qu'on attend comme compétences des enseignants du premier degré on n'en fera pas des spécialistes je trouve quand même assez étonnant qu'on mette la barre si haut pour les professeurs des écoles.

Combien avez-vous d'étudiants par groupe?

ça dépend de 20 à 30 par exemple en dominante ils sont 30.

Avez-vous des assistants étrangers à l'IUFM ? Quel est leur rôle d'après vous ?

oui pour animer les ateliers de langue des fois ils m'assistent pendant mes cours soit sur une petite question pratique soit sur un apport culturel.

Avez-vous des échanges avec l'étranger ?

oui y a un tas d'échanges avec l'étranger prioritairement ceux qui prennent la dominante.

Que pensez-vous des stages de formation en deuxième année? Des contenus, durée et modalités d'organisation ?

parfois les stagiaires n'ont pas l'occasion d'enseigner les langues pendant leur stage quand par exemple y a un intervenant extérieur ils peuvent pas le mettre à la porte par contre en dominante c'est obligatoire.

Quelles sont les compétences linguistiques nécessaires en langue étrangère à l'enseignement d'une langue étrangère à l'école primaire ?

un minimum quand même dans tous les types de compétences c'est à dire qu'ils sachent quand même faire des phrases correctes au niveau syntaxique grammaticale au niveau lexical y a pas mal de boulot ils connaissent le lexique concret de l'école élémentaire et ça c'est un champs qu'il faut bien qu'ils s'approprient et puis y a toutes les compétences phonologiques où là c'est un petit peu plus difficile quoi / moi je pense qu'il faut un minimum dans l'ensemble de ces domaines en sachant qu'ils peuvent aussi s'améliorer progressivement en travaillant bien et en préparant bien leurs leçons sans avoir de compétences remarquables en conversation courante pouvoir enseigner correctement moi je pense que tout est une question de motivation si les stagiaires ont envie de le faire ils peuvent le faire ça marchera le problème c'est de convaincre certains qui n'ont pas trop envie et parfois ils se disent je ne suis pas obligé alors ils sautent.

Pensez-vous que la formation initiale des PE est suffisante pour pouvoir enseigner une langue étrangère à l'école primaire ?

ça dépend des personnes entre ceux qui ont 150h et ceux qui n'ont en que 20 nous dans notre académie ça ne marche pas très bien il faudrait je pense travailler sur la formation à l'accompagnement dans l'entrée dans le métier à partir de l'année prochaine le minimum sera de 28h pour les PE2 on a augmenté le module et on compte beaucoup sur l'ouverture du Carel le centre de ressources pour développer mais là aussi il faudra qu'ils soient motivés pour y aller s'ils sont pas accompagnés et qu'on les laisse aller comme ça, ça marchera pas à leur bon vouloir donc on essaie de travailler surtout justement sur une articulation assez forte entre ce qui se passe dans les heures encadrées et ce qui se passera en autoformation avec des ponts parce qu'autrement ça marchera pas.

Entretien 20

Que pourriez vous dire de la place des langues à l'école primaire ?

ancrées dans la maîtrise de la langue tout au moins au cycle III les langues vivantes occupent une place maintenant tout à fait conséquente à l'école elles s'inscrivent dans les enseignements obligatoires et leur place est donc identique à celle des autres champs disciplinaires il n'y a plus de place à l'expérimentation et au côté non obligatoire de leur présence.

Que pourriez-vous dire des instructions officielles par rapport à l'enseignement des langues vivantes à l'école primaire ?

les instructions officielles ont le mérite d'être claires et bien construites mais pour autant elles auront du mal à être mises en œuvre pour certaines d'entre elles lecture d'albums story-telling civilisation et culture.

Doit-on ou non donner un enseignement en langues à tous les étudiants stagiaires à l'IUFM ?

la question n'est peut-être plus de mise cet enseignement se doit d'être obligatoire dans la mesure où les langues vont être inscrites au concours de recrutement et dans la mesure où dans le cadre de la polyvalence les nouveaux textes prévoient que l'enseignement des langues se fera par les sortants d'IUFM.

Avez-vous remarqué des changements dans les croyances des étudiants à l'IUFM par rapport aux langues vivantes? Par exemple après l'introduction des innovations telles qu'un centre de ressources ou un équipement multimédia ou l'accès à Internet?

les étudiants et stagiaires sont tous conscients de l'importance des langues vivantes dans le monde moderne ils sont parfaitement au clair avec la dimension nouvelle de l'Europe voire de la mondialisation pour autant les nouvelles technologies ne sont pas vraiment à l'origine de cette prise de conscience elles ne sont et n'ont été qu'un moyen d'accélérer le processus.

Que pensez-vous par rapport au fait que l'épreuve de langue devienne obligatoire au concours ?

bien évidemment il n'y a pas de réponses précises à cette question mais si un linguiste peut se satisfaire de la présence des langues vivantes aux épreuves du concours PE il n'en reste pas moins que le projet actuellement en cours de discussion ne manque pas de soulever plusieurs questions / les candidats au concours viennent d'horizons très différents les cursus universitaires des uns et des autres n'offrent parfois que très peu de contact avec les langues étrangères ou des contacts insuffisants d'où le décalage qui risque de se produire entre les attentes et les possibilités des candidats le cursus universitaire en langue vivante est prévu mais sa mise en place est bien loin d'être réalisée et ce ne sont pas les heures de formation qui sont ou seront mises en place à l'IUFM qui pourront combler les lacunes certaines d'entre elles sont immenses / les parcours des étudiants avant leur entrée à l'IUFM font apparaître et c'est surtout vrai pour les femmes une très grande variété travail dans le secteur privé enfants et les rapports entretenus avec une ou plusieurs langues vivantes sont très lâches d'où pour cette catégorie de candidats des difficultés accrues / quelles attentes donc au concours le contenu prévu n'est pour l'instant que très flou / et pourquoi les langues vivantes alors que d'autres champs disciplinaires sont absents ou proposés en option / les langues vivantes inscrites au concours entraîneront l'obligation pour les nouveaux titulaires l'obligation d'enseigner une langue vivante à l'école dans le cadre de la polyvalence les moyens dégagés pour la deuxième année permettront-ils vraiment de combler les manques voire déficiences / y a crainte à voir ceux dégagés actuellement être réduits au prétexte que tous les étudiants auront eu une formation concours.

Utilisez-vous des documents authentiques en classe ? Dans quel objectif ?

les documents authentiques sont utilisés au maximum ils sont un moyen très efficace de mettre les étudiants ou les stagiaires en face d'une langue tout à fait authentique et sont en même temps un moyen de leur montrer comment ils pourront utiliser des documents authentiques en classe.

Quelles sont les difficultés les plus importantes auxquelles se heurtent les stagiaires dans l'apprentissage d'une langue étrangère ? Ces difficultés sont-elles liées :

- à la culture

les problèmes dus à la culture et à la civilisation sont ou seront très difficiles à résoudre et c'est là aussi que le bât blesse on peut prétendre à proposer une vraie approche de la culture sans connaître le pays dont on enseigne la langue / un minimum est exigible pour ne pas rester enfermé dans des clichés des stéréotypes qui montreraient que le monde n'évolue pas ou n'a pas évolué.

- à la distance qu'il y a entre LE et LM

les représentations qu'ont les étudiants ou stagiaires sont très liées d'une part à la langue maternelle mais surtout à la manière dont ils ont abordé les langues vivantes le poids culturel est également très marquant les racines de notre langue sont inscrites dans les langues grecque et latine d'où une forte place attribuée à la grammaire à l'écrit / tel n'est pas le cas d'autres langues y a fort à faire par conséquent pour que la représentation d'une langue vivante ne soit pas calquée sur la langue maternelle pour faire en sorte que le calque ne soit pas mis en place les fonctionnements de la langue maternelle et de la langue vivante ne sont pas identiques mais il est difficile de faire passer ce discours.

- à la prononciation

le problème souvent mis en avant par les étudiants ou les stagiaires quand ils sont interrogés sur les difficultés d'apprendre une langue vivante étrangère est celui de la qualité de la prononciation avec tout ce que cela inclut / ils se rendent compte que ce qu'ils savent est sans doute suffisant pour se rendre à l'étranger mais ils savent tout aussi bien que leur place et rôle d'enseignant exige d'autres compétences et capacités leur crainte est donc comme vous pouvez le deviner d'être de bien piètre référents.

Comment pensez-vous aider les stagiaires à surmonter ces difficultés ?

en utilisant documents authentiques journaux TV pub photos vidéo exposés par les stagiaires qui ont passé 4 semaines à Newcastle et ou une semaine à Winchester pour la Grande Bretagne ou 2 semaines à Erfurt pour l'Allemagne / connaissance du monde de l'école côté élève et côté enseignant outre-Manche et outre-Rhin / travail sur les différentes composantes de la prononciation avec exercices de discrimination auditive vire-langues / didactique des langues vivantes avec un regard appuyé sur l'acquisition de la langue maternelle dès le plus jeune âge similitudes et différences.

Que pensez-vous de la compréhension orale ? Est-elle importante dans la formation ou bien est-t-elle liée à la nature des épreuves du concours ?

la compréhension orale est davantage liée aux besoins du concours telle qu'elle est mise en avant dans notre IUFM elle est me semble-t-il déconnectée des réels besoins des étudiants si on se place du point de vue de l'efficacité en classe mais bien évidemment on ne peut faire l'impasse sur cette composante d'une langue vivante.

Que pensez-vous de l'expression orale ? Est-elle importante dans la formation ou bien est-t-elle liée à la nature des épreuves du concours ?

l'expression orale est quant à elle ressentie par beaucoup comme essentielle à la pratique de classe et c'est un des points-clefs sur lequel les stagiaires souhaitent que j'intervienne en corrélation avec notre assistante mais bien sûr elle est aussi essentielle pour le concours / les étudiants sont amenés à prendre la parole en langue vivante pendant au moins dix minutes lors du concours.

Combien avez-vous d'étudiants par groupe?

23 au maximum ce chiffre ne reflète que le centre dans lequel j'enseigne il est légèrement supérieur dans les deux autres centres.

Avez-vous des assistants étrangers à l'IUFM ? Quel est leur rôle d'après vous ?

un assistant pour l'allemand et pour l'anglais dans notre centre sauf cette année ils ne se sont pas présentés mais on a pu recruter une native speaker sur place pour l'anglais il se trouve également que pour notre centre on a la chance d'avoir des formateurs associés naturalisés français une britannique une allemande et une espagnole / PE1 et PE2 sont donc dans des situations d'apprentissage tout à fait confortables au regard des langues vivantes.

Avez-vous des échanges avec l'étranger ?

oui aussi bien avec la Grande-Bretagne Newcastle et Winchester que pour l'Allemagne Erfurt.

Que pensez-vous des stages de formation en deuxième année? Des contenus, durée et modalités d'organisation ?

en ce domaine rien n'est vraiment parfait les PE2 partent en stage en début d'année en pratique accompagnée puis en responsabilité 1 deux jours retour à l'IUFM pendant une semaine retour dans l'école pendant trois jours et retour à l'IUFM et enfin une semaine complète / le R2 quant à lui se déroule sur trois semaines consécutives et le R3 se déroule sur 4 semaines les stagiaires voient donc les trois cycles de l'école le stage R1 pour lequel une réflexion est menée les modalités d'organisation sont tous les ans revues pour tenir compte des demandes ou remarques des stagiaires / mais pour autant on ne peut pas affirmer que ce qui est mis en place est vraiment satisfaisant ceci vient sans doute aussi du fait qu'on exige que tous les stagiaires travaillent dans les trois

cycles de l'école / les contenus sont d'après nous satisfaisants mais bien sûr il faudrait interroger aussi les étudiants et les stagiaires pour connaître leur avis / quant à la durée il semble peu vraisemblable voire peu réaliste de la modifier le calendrier tient compte forcément du cadre scolaire et il faut une alternance normale entre pratique et réflexion théorique.

Quelle est pour vous la priorité pour les stagiaires, apprendre à enseigner une langue ou bien apprendre à communiquer dans une langue? Pourquoi ?

apprendre à communiquer me semble être la priorité elle est un facteur déterminant de la posture de l'enseignant en classe savoir-être aisance de l'enseignant sont à la source de la motivation de l'intérêt de la part des élèves / en ce qui concerne apprendre à enseigner une langue étrangère il faut reconnaître qu'il n'y a pas de spécificité particulière par rapport à enseigner un autre champ disciplinaire contenus et compétences sont différents mais cela ne modifie pas la manière de faire.

Pensez-vous que la formation initiale des PE est suffisante pour pouvoir enseigner une langue étrangère à l'école primaire ?

certes pas les problèmes les plus importants sont du domaine de la phonologie et de la culture et civilisation si rien n'est fait en amont cursus universitaire en particulier y a fort à parier que même si le but n'est pas de former des petits bilingues y aura de grandes disparités dans les apprentissages et les acquis des élèves / si le CLES n'est pas rapidement mis en place dans les universités comme c'est prévu par les textes on court droit dans le mur et les évaluations qui ne manqueront pas de se mettre en place à l'école en ce qui concerne les langues vivantes montreront un échec relatif de cet enseignement des langues vivantes à l'école.

Entretien 21

Que pourriez vous dire de la place des langues à l'école primaire ?

qu'elle est ce qu'elle devrait être en théorie mais n'est malheureusement pas en pratique.

Que pourriez-vous dire des instructions officielles par rapport à l'enseignement des langues vivantes à l'école primaire ?

elles ne sont pas toujours claires quant à la continuité et sont souvent interprétées comme du tout-anglais.

Doit-on ou non donner un enseignement en langues à tous les étudiants stagiaires à l'IUFM ?

oui c'est indispensable ne serait-ce qu'à cause de l'union européenne

Avez-vous remarqué des changements dans les croyances des étudiants à l'IUFM par rapport aux langues vivantes? Par exemple après l'introduction des innovations telles qu'un centre de ressources ou un équipement multimédia ou l'accès à Internet?

un peu les plus motivés se servent de tels outils.

Que pensez-vous par rapport au fait que l'épreuve de langue devienne obligatoire au concours ?

c'est une bonne chose mais pas encore dans les faits et le sera-t-elle

Utilisez-vous des documents authentiques en classe ? Dans quel objectif ?

oui compréhension.

Quelles sont les difficultés les plus importantes auxquelles se heurtent les stagiaires dans l'apprentissage d'une langue étrangère ? Ces difficultés sont-elles liées :

- à la culture
- à la distance qu'il y a entre LE et LM

manque de pratique et d'attention portée à la phonologie.

Comment pensez-vous aider les stagiaires à surmonter ces difficultés ?

quand nous avons un assistant en langue c'est très bien sinon faire de la lecture à haute voix en faisant repérer les problèmes de prononciation par exemple.

Que pensez-vous de la compréhension orale ? Est-elle importante dans la formation ou bien est-t-elle liée à la nature des épreuves du concours ?

les deux c'est important

Que pensez-vous de l'expression orale ? Est-elle importante dans la formation ou bien est-t-elle liée à la nature des épreuves du concours ?

même chose c'est demandé surtout à l'école par la suite aussi et c'est utile dans la vie courante.

Combien avez-vous d'étudiants par groupe?

en allemand pas plus d'une quinzaine.

Avez-vous des assistants étrangers à l'IUFM ? Quel est leur rôle d'après vous ?

oui leur rôle est surtout linguistique mais c'est malheureusement trop court 6 mois ils aident à améliorer les compétences linguistiques.

Avez-vous des échanges avec l'étranger ?

oui plusieurs endroits en Allemagne je m'occupe d'Erfurt.

Que pensez-vous des stages de formation en deuxième année? Des contenus, durée et modalités d'organisation ?

il y en a trop les PE2 sont toujours en train de les préparer et sont même amenés pour cela à sauter des cours.

Quelles sont les compétences linguistiques nécessaires en langue étrangère à l'enseignement d'une langue étrangère à l'école primaire ?

une bonne phonologie, expression correcte sont le minimum requis.

Quelle est pour vous la priorité pour les stagiaires, apprendre à enseigner une langue ou bien apprendre à communiquer dans une langue? Pourquoi ?

les deux car la première sans la seconde est difficile à vivre pour la personne et doit être bien gérée pour éviter des dégâts mais la deuxième ne peut être efficace sans la première.

Pensez-vous que la formation initiale des PE est suffisante pour pouvoir enseigner une langue étrangère à l'école primaire ?

pas toujours c'est en progression mais stagne depuis deux ans faute d'impulsion ministérielle claire dans la plupart des cas ça suffit bien que juste car les heures sont comptées mais on pourrait en faire plus tout dépend du niveau d'arrivée en langue des PE / les différences sont grandes il faudrait commencer pour tous en PE1 la plupart des PE linguistes sortent quand même capables d'enseigner une langue vivante à l'école le problème étant après l'utilisation de leurs compétences à l'école.

Entretien 22

Que pourriez vous dire de la place des langues à l'école primaire ?

dans notre département les langues à l'école sont bien implantées même si on arrive pas à couvrir tous les CE2 l'accueil est très favorable chez les parents mais on note encore des réticences chez certains instituteurs qui regrettent les diminutions d'horaires dans les disciplines traditionnelles au profit de la langue étrangère / les enseignants habilités ont des exigences fort différentes et ont parfois tendance à négliger l'enseignement de la langue vivante au même titre que celui de la musique ou de l'EPS pour accorder plus d'importance aux mathématiques et au français / pour l'instant je trouve les résultats peu probants des évaluations pilotes académiques montrent des

écarts de niveaux énormes et peu de connaissances bien maîtrisées les compétences acquises dans le domaine de l'écrit sont pratiquement inexistantes quelques savoir-faire dans le domaine de la compréhension orale sont acquis reconnaissance de phonèmes d'accentuation de mot d'intonation il faut que cet enseignement trouve encore sa place et soit assuré avec plus de rigueur qu'il ne l'ait pour le moment.

Que pourriez-vous dire des instructions officielles par rapport à l'enseignement des langues vivantes à l'école primaire ?

elles définissent clairement les objectifs et déclinent les savoir-faire et les savoirs à développer on peut regretter que des expressions comme associer le dire et le faire aient disparu et que rien de plus précis ne soit dit en matière d'évaluation et de suivi avec le collège / il serait bon que le ministère prenne position et que les instructions disent clairement si la langue vivante commencée à l'école doit être poursuivie en 6ème car cela aboutit à une hétérogénéité telle au collège qu'il est presque impossible de la gérer ou les enfants s'ennuient si l'on ne prend pas en compte les acquis du primaire ou ils sont perdus quand les acquis du primaire sont pris en compte et qu'ils n'ont jamais étudié en primaire la langue vivante choisie en 6ème.

Doit-on ou non donner un enseignement en langues à tous les étudiants stagiaires à l'IUFM ?

je dirais oui à cause de la spécificité des langues vivantes il me semble que les professeurs des écoles peuvent approfondir leurs connaissances de façon livresque dans les autres disciplines mais que ce n'est pas le cas en langue vivante où il faut savoir parler la langue et offrir un modèle phonologique acceptable pour les élèves / je m'aperçois que les non-spécialistes ont soit des souvenirs très approximatifs d'une langue vivante soit d'énormes lacunes à la sortie de l'université où le CLES n'est que très rarement mis en place / il faudrait que l'accent soit mis sur la langue orale.

Avez-vous remarqué des changements dans les croyances des étudiants à l'IUFM par rapport aux langues vivantes? Par exemple après l'introduction des innovations telles qu'un centre de ressources ou un équipement multimédia ou l'accès à Internet?

je n'ai pu remarquer cela à Troyes où l'équipement est insuffisant par contre la formation didactique de base que nous leur donnons les motive souvent à se remettre en route pour l'habilitation car ils trouvent l'enseignement en langue vivante très intéressant vivant et motivant pour le maître comme pour les élèves / les PE1 qui choisissent la langue vivante sont intéressés et pour un certain nombre ont des connaissances assez solides.

Que pensez-vous par rapport au fait que l'épreuve de langue devienne obligatoire au concours ?

j'y suis favorable seulement si l'épreuve continue à concerner en priorité les compétences orales compréhension orale et production orale si c'est pour retrouver de l'écrit comme au baccalauréat ou comme ce qui se fait dans beaucoup de facultés c'est

inutile car les compétences nécessaires à l'enseignement de la langue ne seraient pas assez consolidées / il faudrait aussi un niveau d'exigences et des contenus plus clairs le cadre européen de référence donne un cadre certes mais assez lâche et qui donne lieu à des interprétations très différentes d'une académie à l'autre.

Utilisez-vous des documents authentiques en classe ? Dans quel objectif ?

oui en PE1 de façon à leur faire découvrir la culture des pays anglo-saxons et fréquenter différents accents modes de s'exprimer / oui en PE2 aussi car les IO stipulent d'utiliser des documents authentiques et nous devons les faire découvrir aux stagiaires et leur montrer comment les utiliser avec les élèves.

Quelles sont les difficultés les plus importantes auxquelles se heurtent les stagiaires dans l'apprentissage d'une langue étrangère ? Ces difficultés sont-elles liées :

- à la culture
- à la distance qu'il y a entre LE et LM

à la distance entre la langue étrangère et la langue maternelle elle est aussi due je pense au manque de pratique de langue.

Comment pensez-vous aider les stagiaires à surmonter ces difficultés ?

il faudrait imposer aux stagiaires un séjour à l'étranger où ils pratiqueraient la langue vivante choisie durant leur formation professionnelle pour l'anglais pour lequel la demande est très forte // les points d'accueil seraient sûrement durs à trouver et les laboratoires multimédia sont une bonne chose mais encore faut-il que les stagiaires aient assez de temps disponible dans la journée pour s'autoformer.

Que pensez-vous de la compréhension orale ? Est-elle importante dans la formation ou bien est-t-elle liée à la nature des épreuves du concours ?

elle me semble essentielle mais elle est occultée la plupart du temps il faudrait qu'elle soit développée tout au long des études pas seulement au moment des concours il me semble essentiel de l'introduire au niveau du baccalauréat et de poursuivre le développement des compétences de compréhension orale à l'université quel que soit le domaine dans lequel les 3/4 des Européens vont travailler / ils vont se trouver en situation de comprendre à l'oral et à l'écrit mais l'écrit offre des facilités de transparence des mots possibilité de revenir au message autant de fois qu'on le veut utilisation éventuelle de dictionnaires que l'oral n'offre pas.

Que pensez-vous de l'expression orale ? Est-elle importante dans la formation ou bien est-t-elle liée à la nature des épreuves du concours ?

elle aussi me semble essentielle à développer au cours de toute la formation car la langue de communication en classe doit être en priorité la langue vivante et il faut que

l'enseignant soit capable de la parler de façon assez naturelle et spontanée pour l'utiliser le plus possible dans la classe.

Combien avez-vous d'étudiants par groupe?

PE1 2 groupes de 18.

PE2 selon les modules 18 à 23

Avez-vous des assistants étrangers à l'IUFM ? Quel est leur rôle d'après vous ?

oui une assistante anglophone anglaise cette année elle me semble très utile car elle apporte sa culture elle permet aux stagiaires d'entendre de l'anglais authentique de s'exprimer dans une situation authentique / elle prend les PE1 en entretiens individuels dans le cadre de la préparation au concours elle crée aussi des documents que nous utilisons pour la formation enregistrements articles et participe aux stages de formation continue.

Avez-vous des échanges avec l'étranger ?

oui au niveau de l'IUFM les échanges se développent mais ne concernent que les stagiaires volontaires.

Que pensez-vous des stages de formation en deuxième année? Des contenus, durée et modalités d'organisation ?

les stages de formation en 2ème année sont au nombre de 3 en pratique accompagnée 1 semaine chacun et de 3 en responsabilité 3 semaines chacun / chaque stage concerne un cycle différent le stage de pratique accompagnée concerne le même cycle que le stage en responsabilité nous les préparons en réunion de tutorat et avons aussi une réunion après-stage qui permet des échanges de pratique et des apports des formateurs équipe de tutorat / ils me semblent utiles et très formateurs même si les stagiaires ont des conditions de stages très différentes / la formation IUFM est trop limitée les modules de base durent 12h la dominante propose 50h de formation langue plus didactique pour la dominante langues en langue vivante elle donne droit à des postes fléchés depuis l'an dernier.

Quelles sont les compétences linguistiques nécessaires en langue étrangère à l'enseignement d'une langue étrangère à l'école primaire ?

être capable de parler la langue et d'en offrir un modèle acceptable compréhensible par un anglophone pas trop bienveillant tant sur le plan de la correction phonologique que grammaticale et syntaxique.

Quelle est pour vous la priorité pour les stagiaires, apprendre à enseigner une langue ou bien apprendre à communiquer dans une langue? Pourquoi ?

la priorité est d'abord d'apprendre à communiquer dans la langue pour qu'ils puissent l'utiliser comme langue de communication dans la classe et l'enseigner il faut dominer un tant soit peu ce que l'on enseigne.

Pensez-vous que la formation initiale des PE est suffisante pour pouvoir enseigner une langue étrangère à l'école primaire ?

dans l'ensemble non en cette période transitoire nous n'avons pas les moyens temps et personnels de les mettre au niveau CLES 2 seuls les PE ayant une licence en langue vivante ou ayant fait une année d'études à l'étranger me semblent avoir le niveau environ 20 à 25/70.

Entretien 23

Que pourriez vous dire de la place des langues à l'école primaire ?

aujourd'hui et par rapport à d'autres disciplines on va dire qu'elles ont une place officielle puisque c'est une discipline à part entière à l'école donc moi à mon avis il faut que cette nouvelle discipline trouve sa place au sein des autres / mais le problème à mon sens comment gérer les savoirs disciplinaires dans un esprit de polyvalence et qu'on ait pas des enseignements qui soient un petit peu parallèle et qui ne montrent pas cette polyvalence là / ça c'est mon soucis en tous cas les langues ont une place officiellement officieusement c'est en cours de réalisation et il faudrait je pense qu'elle trouve sa place avec les autres disciplines.

Que pourriez-vous dire des instructions officielles par rapport à l'enseignement des langues vivantes à l'école primaire ?

le bémol que je mettrais par rapport aux instructions officielles c'est que l'accent est mis sur l'importance du culturel dans l'enseignement des langues à l'école alors qu'il n'y a aucune définition digne de ce nom de la culture et on ne sait pas exactement ce qu'il faut faire avec la culture / donner des repères civilisationnels aux enfants que ce soit proche de leur préoccupation mais lesquels comment enfin y a en tous cas aucune proposition de mise en place d'objectif culturel et surtout civilisationnel alors moi ça me semble assez important et puis bon civilisationnel et interculturel parce que l'objectif de l'interculturel devrait avoir sa place / d'ailleurs il ne l'a pas non plus dans le secondaire de façon claire mais dans la mesure où l'enseignement d'une langue vivante est quand même le début de l'apprentissage de vivre en communauté européenne ensemble et les questions que ça pose c'est ça les instructions officielles elles proposent aussi plusieurs langues mais la réalité est qu'y a une langue majoritairement l'anglais et d'autre part bon une approche fonctionnelle un peu traditionnelle qui offre les accompagnements ou pour moi offre des propositions qui sont souvent pas du tout intéressantes // en tous cas pour la formation des enseignants par exemple qui sont mêmes erronées les documents ne sont pas traités à leur niveau culturel enfin y a beaucoup de choses à revoir dans le domaine là.

Doit-on ou non donner un enseignement en langues à tous les étudiants stagiaires à l'IUFM ?

je pense qu'on doit donner un enseignement en langues mais quelles langues ça c'est le problème y a eu aussi ce courant d'éveil aux langues et aux cultures qui est une discipline on va dire transversale une discipline qui fait le lien entre d'autres disciplines histoire français mais qui n'a pas été le choix institutionnel / donc là on est sur apprendre une langue bon c'est une position qui est aussi défendable je suis assez d'accord avec l'idée d'apprendre une langue à condition qu'on puisse la suivre // si on fait vraiment un enseignement apprentissage au collège ce qui n'est pas le cas si on fait par exemple espagnol ou italien ça c'est un problème je crois que oui il faut que ce soit un enseignement obligatoire parce que ça fait partie des compétences mais c'est pareil un enseignement d'une langue ou des langues / par exemple quand on parle portugais ou l'espagnol pourquoi être obligé de faire de l'anglais par exemple / apprendre à apprendre les langues oui / apprendre la didactique d'une langue quand on en possède une d'accord.

Avez-vous remarqué des changements dans les croyances des étudiants à l'IUFM par rapport aux langues vivantes? Par exemple après l'introduction des innovations telles qu'un centre de ressources ou un équipement multimédia ou l'accès à Internet?

moi je vois pas parce que nous on a pas de multimédia à disposition des étudiants on ne l'utilise pas donc pas encore ce que je remarque c'est que quand on travaille une langue avec des gens qui ne sont pas spécialistes de langues ils sont souvent étonnés de l'approche qu'on a des langues vivantes / ça ne correspond pas de l'idée qu'ils avaient de l'apprentissage d'une langue quand eux étaient à l'école.

Que pensez-vous par rapport au fait que l'épreuve de langue devienne obligatoire au concours ?

au concours de recrutement des PE bon il me semble que c'est quand même un impératif tout à fait acceptable d'avoir un minimum requis en langue alors d'ailleurs il y avait cette idée que pour pouvoir s'inscrire au concours il aurait fallu être titulaire du CLES qui a été à priori abandonné / depuis bon moi je suis assez pour qu'on puisse effectivement qu'on ait la connaissance d'une autre langue à un niveau suffisant mais c'est toujours la même chose pas forcément l'anglais.

Utilisez-vous des documents authentiques en classe ? Dans quel objectif ?

oui bien sûr des documents authentiques alors pour les préparations au concours par exemple oui des documents authentiques pour travailler sur des documents professionnels authentiques par exemple des extraits de sites officiels du ministère de l'éducation nationale britannique ou américain des journaux qui parlent de problèmes de société liés à l'éducation et à l'enseignement et puis également nous on travaille beaucoup sur les projets artistiques c'est à dire on travaille avec des professionnels artistes comédiens pour faire découvrir des œuvres littéraires ou des œuvres théâtrales / le cinéma aussi des extraits de films et l'objectif c'est de les mettre en contact avec des documents qui ont été produits par des locuteurs de cette langue pour des locuteurs de cette langue justement pour les aider à prendre conscience des valeurs culturelles qui sous tendent la culture professionnelle ou la culture sociale tout court.

Quelles sont les difficultés les plus importantes auxquelles se heurtent les stagiaires dans l'apprentissage d'une langue étrangère ? Ces difficultés sont-elles liées :

- à la culture
- à la distance qu'il y a entre LE et LM

les difficultés souvent elles sont liées au fait que quand on est adulte et sont liées souvent à la mémoire qu'ils ont de l'apprentissage des langues / et d'avoir été de mauvais apprenants en langue alors comme moi je travaille sur l'anglais ils ont souvent le souvenir que c'était très difficile qu'ils arrivaient pas à comprendre à prononcer et c'est un peu une déconstruction qu'il faut faire à ce niveau là / et l'idée aussi que si on ne parle pas parfaitement la langue c'est pas la peine qu'on la parle et ça ne va pas mais beaucoup de manque de confiance en soi c'est vraiment une difficulté pour les stagiaires / et l'idée aussi qu'ils ne seront jamais au niveau des locuteurs parfaits pour moi ça c'est la difficulté première de la langue puisque tout ce qui concerne la didactique et la pédagogie ils peuvent l'apprendre et surtout c'est transversal avec les autres disciplines.

Comment pensez-vous aider les stagiaires à surmonter ces difficultés ?

alors les difficultés qui sont liées à la prise de conscience moi je travaille beaucoup avec eux sur le corps la voix l'expression théâtrale quelques fois on introduit même des modules en français // on collabore avec d'autres collègues par exemple de ou d'arts pour les faire travailler sur la confiance en soi et surtout afin de leur faire prendre conscience de ce que c'est que la communication / que ce n'est pas un code verbal seulement c'est autre chose et puis également on a plusieurs autres dispositifs on a des assistants on a des partenariats avec des personnes étrangères on essaie aussi le plus possible de proposer des échanges quoi.

Que pensez-vous de la compréhension orale ? Est-elle importante dans la formation ou bien est-t-elle liée à la nature des épreuves du concours ?

Que pensez-vous de l'expression orale ? Est-elle importante dans la formation ou bien est-t-elle liée à la nature des épreuves du concours ?

je dirais les deux parce que si au concours on met de l'oral c'est qu'on estime que l'oral est quand même très important je pense que c'est la compétence la plus importante parce que le niveau on va dire de la maîtrise de l'écrit est quand même moins importante / ils ont à l'écrit on va dire moins de besoin en compétences par contre puisque la découverte d'une langue passe d'abord par son rythme et son intonation il faut que le professeur puisse fournir un modèle au moins à peu près correcte et qu'il soit au moins capable de reproduire quand il prépare son cours des modèles qu'il entend des cassettes ou ailleurs et aussi le fait d'avoir des stratégies pour comprendre pour compenser quand on ne comprend pas / tout si on veut que les élèves soit à l'aise il faut aussi que le professeur soit à l'aise.

Combien avez-vous d'étudiants par groupe?

c'est très variable suivant les groupes entre 15 et 28.

Avez-vous des assistants étrangers à l'IUFM ? Quel est leur rôle d'après vous ?

oui selon les besoins ils font un peu de tout / en principe les enseignants font leurs cours et les assistants interviennent en dehors des cours des enseignants c'est à dire que parfois ils peuvent venir dans le cours nous aider si on a un besoin ponctuel / sinon on peut aussi dédoubler les groupes une partie du groupe va aller avec l'assistant faire des activités qui sont plus des activités de développement langagières d'entraînement de prise de parole alors qu'avec le prof ils vont peut être travailler de façon plus ponctuel sur la didactique sur la mise en place de la classe.

Avez-vous des échanges avec l'étranger ?

oui alors on a un assez grand service de relations internationales on a des échanges avec les Etas-Unis Londres on a une action de formation croisée qui débute cette année avec Londres où ils vont 4 semaines en stage pris en charge par des tuteurs Anglais dans des classes anglaises / ça représente peu en nombre de personnes de stagiaires par rapport au nombre total.

Quelles sont les compétences linguistiques nécessaires en langue étrangère à l'enseignement d'une langue étrangère à l'école primaire ?

déjà il faut avoir une connaissance de base minimum de la langue pour pouvoir la parler et la comprendre bon au niveau du cadre de référence européen c'est à dire on ne s'attend pas à ce que ça soit complètement parfait mais y a un minimum au dessous duquel on ne peut pas descendre je pense.

Quelle est pour vous la priorité pour les stagiaires, apprendre à enseigner une langue ou bien apprendre à communiquer dans une langue? Pourquoi ?

c'est apprendre à communiquer dans une langue.

Pensez-vous que la formation initiale des PE est suffisante pour pouvoir enseigner une langue étrangère à l'école primaire ?

non elle n'est pas suffisante pour l'instant parce que même au niveau des théories de la recherche on a pas encore fait des propositions on voit pas encore sur le terrain des propositions suffisamment convaincantes en particulier du passage de l'apprentissage à l'école élémentaire à la sixième / par exemple on voit pas bien le lien la différence qu'y a en termes de capacités à parler la langue n'est pas suffisamment clairement établie je trouve encore dans les enseignements à l'IUFM.

Entretien 24

Que pourriez vous dire de la place des langues à l'école primaire ?

ce n'est pas encore banalisé comme enseignement ça reste un peu comme quelque chose en plus mais qui n'est pas qui n'est pas considéré comme fondamental pour la formation.

Que pourriez-vous dire des instructions officielles par rapport à l'enseignement des langues vivantes à l'école primaire ?

moi je trouve qu'elles sont intéressantes tout ce qui est autour de la construction des savoirs c'est très bien et la priorité de l'oral est bien adaptée mais je crois qu'en revanche ils ont complètement oublié quelque chose et qui était très riche avant par rapport à l'initiation // toutes les expériences disons d'exposition précoce aux langues est tout à fait intéressante dans les premières années et bon maintenant c'est un peu réducteur il faut faire les deux il faudrait faire une initiation sensibilisation dans les premières années dans n'importe quelle langue et puis effectivement à partir du cycle 3 construire des savoirs.

Doit-on ou non donner un enseignement en langues à tous les étudiants stagiaires à l'IUFM ?

je pense que ce serait important qu'ils présentent une langue même si c'est pas très bien enfin au moins qu'ils progressent dans une langue.

Avez-vous remarqué des changements dans les croyances des étudiants à l'IUFM par rapport aux langues vivantes? Par exemple après l'introduction des innovations telles qu'un centre de ressources ou un équipement multimédia ou l'accès à Internet?

nous n'avons pas de centre de ressources.

Que pensez-vous par rapport au fait que l'épreuve de langue devienne obligatoire au concours ?

moi je pense que ça serait une bonne chose dans le cadre de la polyvalence mais en même temps je ne pense pas qu'on puisse choisir les enseignants que par les critères de langues / on peut avoir d'excellents linguistes mais qui ne sont pas de bons enseignants.

Utilisez-vous des documents authentiques en classe ? Dans quel objectif ?

oui pour les sensibiliser

Quelles sont les difficultés les plus importantes auxquelles se heurtent les stagiaires dans l'apprentissage d'une langue étrangère ? Ces difficultés sont-elles liées :

- à la culture

- **à la distance qu'il y a entre LE et LM**

à la langue j'étais surprise du niveau très très bas qu'on les stagiaires en langue surtout c'est très varié y en a qui ont un niveau licence et qui sont excellents et il y en a d'autres qui ont un niveau bac très mauvais.

Comment pensez-vous aider les stagiaires à surmonter ces difficultés ?

je pense qu'une année c'est trop court surtout avec la perspective du concours mais moi j'incite à écouter je donne des méthodes et écouter des enregistrements avec des supports textes je pense que les cours on a 60 heures c'est pas suffisant pour donner les performances requises en langues de pouvoir écouter un enregistrement de pouvoir en parler aisément sans faire trop de fautes et ça me semble vraiment redoutable comme épreuve par rapport au niveau qu'ils ont.

Que pensez-vous de la compréhension orale ? Est-elle importante dans la formation ou bien est-t-elle liée à la nature des épreuves du concours ?

Que pensez-vous de l'expression orale ? Est-elle importante dans la formation ou bien est-t-elle liée à la nature des épreuves du concours ?

oui je les privilégie dans ma formation mais j'ai du mal car je trouve que les stagiaires sont un petit peu handicapés pour tout ce qui est parler ils ont beaucoup de mal / ils ont de grosses difficultés d'expression.

Combien avez-vous d'étudiants par groupe?

j'ai des groupes de 15 stagiaires.

Avez-vous des assistants étrangers à l'IUFM ? Quel est leur rôle d'après vous ?

oui.

Avez-vous des échanges avec l'étranger ?

y a des étudiants qui sont en Espagne pour le moment y a un échange avec Cuba et Barcelone y a une dizaine d'étudiant qui partent.

Quelles sont les compétences linguistiques nécessaires en langue étrangère à l'enseignement d'une langue étrangère à l'école primaire ?

je crois que compte tenu des exigences des textes et aussi de ce qui est la priorité en primaire il faut qu'ils aient justement une prononciation assez juste qu'ils connaissent la musique de la langue et bon s'ils ont pas un vocabulaire très poussé s'ils n'ont pas d'énormes connaissances culturelles c'est peut être pas très important / mais qu'ils connaissent bien surtout pour le vocabulaire qu'ils vont être amenés à enseigner donc la vie courante.

Pensez-vous que la formation initiale des PE est suffisante pour pouvoir enseigner une langue étrangère à l'école primaire ?

moi je pense franchement non c'est pas la formation des PE qui permet l'enseignement de la langue s'ils connaissent déjà la langue effectivement c'est un rappel et y a la didactique qui va avec sinon c'est vrai qu'en 60h on ne peut pas faire des miracles.

Entretien 25

Que pourriez vous dire de la place des langues à l'école primaire ?

son introduction comme discipline dans les programmes a changé sa mise en place dans beaucoup d'écoles et de nombreux professeurs s'y intéressent par contre le travail fait par les intervenants ou les assistants majoritairement non formés à la didactique des langues et laissés seuls pour se débrouiller avec la classe laisse une image très pauvre de cet enseignement.

Que pourriez-vous dire des instructions officielles par rapport à l'enseignement des langues vivantes à l'école primaire ?

elles donnent une vraie place aux langues étrangères et régionales en leur donnant une vraie place dans la construction de la maîtrise de la langue en général et en éducation civique.

Doit-on ou non donner un enseignement en langues à tous les étudiants stagiaires à l'IUFM ?

oui je pense qu'il le faut pour qu'ils en comprennent l'esprit les méthodes et les objectifs / cela n'implique pas qu'ils soient compétents pour le faire mais ils pourront s'associer à un intervenant et créer un vrai lien entre les langues étrangères ou régionales et le français les cours d'histoire géo l'instruction civique.

Avez-vous remarqué des changements dans les croyances des étudiants à l'IUFM par rapport aux langues vivantes? Par exemple après l'introduction des innovations telles qu'un centre de ressources ou un équipement multimédia ou l'accès à Internet? Croyances ?

en tous cas des gens fâchés avec les langues depuis le secondaire les redécouvre et se réconcilient.

Que pensez-vous par rapport au fait que l'épreuve de langue devienne obligatoire au concours ?

les langues sont devenues une discipline comme les autres mais au concours certaines matières sont optionnelles d'autres pas on risque de refuser l'entrée à l'IUFM à des

gens qui seraient peut-être des professeurs formidables par ailleurs / la notion de prof ressource évalué à l'IUFM en deuxième année me paraît meilleure.

Utilisez-vous des documents authentiques en classe ? Dans quel objectif ?

oui et non ça dépend de l'objectif au niveau des chansons et des comptines j'essaie d'utiliser le plus possible des documents authentiques sauf pour celles faites par Carolyn Graham car elles sont très bien étudiées au niveau des rythmes et des intonations / concernant les vidéos la majorité sont faites pour l'enseignement des langues BBC tout simplement parce que les authentiques sont difficiles à lire avec les magnétoscope que nous avons.

Quelles sont les difficultés les plus importantes auxquelles se heurtent les stagiaires dans l'apprentissage d'une langue étrangère ? Ces difficultés sont-elles liées :

- **à la culture** la majorité ont des représentations et j'essaie de partir de celles-ci pour les détruire et rebâtir une nouvelle idée d'avantage basée sur des documents et des témoignages authentiques.
- **à la distance qu'il y a entre LE et LM** cela est d'avantage travaillé par mon collègue qui intervient en temps partagé avec le collège et le lycée alors que moi je suis en temps partagé avec l'école.

Comment pensez-vous aider les stagiaires à surmonter ces difficultés ?

par des témoignages de natifs et la diffusion ou l'étude de documents authentiques cette année on a travaillé sur Ellis Island et l'immigration américaine sur Jackson Pollock concernant l'art américain et la notion d'espace et d'énergie en collaboration avec le prof d'arts plastiques

Que pensez-vous de la compréhension orale ? Est-elle importante dans la formation ou bien est-t-elle liée à la nature des épreuves du concours ?

elle est essentielle.

Que pensez-vous de l'expression orale ? Est-elle importante dans la formation ou bien est-t-elle liée à la nature des épreuves du concours ?

elle est essentielle aussi sans production il n'y a pas d'appropriation de la langue pas de vécu langagier pas de communication et pas d'échanges possibles.

Combien avez-vous d'étudiants par groupe?

entre 20 et 25

Avez-vous des assistants étrangers à l'IUFM ? Quel est leur rôle d'après vous ?

oui dans les trois langues ils permettent aux PE d'améliorer leur niveau linguistique à prendre le risque de parler d'échanger ils les ouvrent à d'autres cultures et sont la preuve vivante de ce qu'ils disent / ils les aident à préparer leurs exposés pour l'habilitation en dominante les soutiennent et les corrigent dans la rédaction de leurs séances de langue.

Avez-vous des échanges avec l'étranger ?

oui mais dans le cadre de mon école pas à l'IUFM ça me tente cependant beaucoup et je serais ravi de le faire.

Que pensez-vous des stages de formation en deuxième année? Des contenus, durée et modalités d'organisation ?

très formateur mais parfois mal répartis entre les cycles par rapport à la formation pour ceux ou celles qui veulent tester leurs séances de langues en cours plutôt cycle III encore.

Quelles sont les compétences linguistiques nécessaires en langue étrangère à l'enseignement d'une langue étrangère à l'école primaire ?

elles ont déjà été définies par rapport au cadre européen j'ai cependant eu des stagiaires en formation continue qui parlaient moyennement et qui font un excellent travail dans leur classe / aujourd'hui avec des gros projets TICE création de sites avec liens inter langues création de livres bilingues correspondance avec deux établissements scolaires avec Webcam un en Angleterre et l'autre aux Etats-Unis / des voyages dans les écoles de correspondances et une vraie progression des élèves dans la langue grâce à une programmation bien pensée et une préparation méticuleuse du matériel et des séances et un travail personnel dans la langue concernée.

Quelle est pour vous la priorité pour les stagiaires, apprendre à enseigner une langue ou bien apprendre à communiquer dans une langue? Pourquoi ?

apprendre à enseigner c'est ce que j'ai pu constater sur le terrain.

Pensez-vous que la formation initiale des PE est suffisante pour pouvoir enseigner une langue étrangère à l'école primaire ?

non elle n'est pas suffisante en dehors de l'aspect didactique et mise à niveau linguistique y a un vrai problème dans la mise en place réelle dans les écoles / quelle politique avec qu'elles langues ? comment organiser une stratégie des langues dans une école en fonction du vivier de profs présents des origines des enfants du collège de rattachement du rétrécissement des langues proposés dans le secondaire / tout ça manque encore beaucoup de cohérence et discrédite aux yeux des parents et du corps enseignant l'enseignement des langues dans le primaire.

Annexe 24

Plans de formation

DOMINANTE LANGUES VIVANTES ETRANGERES

Approfondissements disciplinaires (thèmes, notions, contenus)

Travail inter-langues

- Etude des programmes du cycle 3 de l'école élémentaire et des liens entre l'enseignement de la langue étrangère et les autres apprentissages de l'école primaire.
- Analyse comparative de démarches d'apprentissage mises en œuvre dans deux langues étrangères différentes.

Travail dans la langue étrangère choisie par le stagiaire

- Analyse de supports et de situations d'apprentissage permettant aux élèves de développer des compétences dans les domaines de la compréhension et de l'expression orales et dans ceux de la compréhension et de l'expression écrites.
- Mises en situation avec analyse à posteriori.
- Réflexion sur les supports et les démarches favorisant l'intégration de l'objectif culturel.

Prise en compte des notions de « progression et programmation »

Travail inter-langue

- Analyse comparative de programmations et de progressions.
- Réflexion sur les critères sur lesquels se fonde l'élaboration d'une programmation.
- Réflexion sur la programmation des quatre compétences : compréhension et expression orales, compréhension et expression écrites.

Concernant « l'évaluation des élèves »

Travail inter-langue

- Réflexion sur le niveau attendu à la fin du cycle 3 dans les quatre compétences définies dans les programmes.
- Analyse de supports et de situations permettant d'évaluer les compétences orales.

Concernant la dimension de « l'éducation civique »

- Réflexion sur l'usage de la prise de parole et l'écoute de l'autre
- Identification de l'enrichissement et de la prise de recul suscités chez l'élève par la découverte de contextes culturels différents.

Caractéristiques didactiques de l'analyse de pratique dans la discipline

- Observation d'une séance de langue étrangère : analyse de la structuration de la séance, de la répartition du travail entre les quatre compétences, des contenus abordés, supports utilisés et des types d'interaction mis en œuvre.

- Etude des outils de communication utilisés par l'enseignant : nature des consignes, gestuelle et supports iconographiques utilisés et place de la langue maternelle.
- Analyse des procédures utilisées par l'enseignant pour mettre en place une activité réalisée en binômes ou en groupes.
- Repérage des obstacles rencontrés par les élèves, de leurs erreurs et de leurs réussites.
- Analyse des outils de préparation et de régulation de l'enseignant.

Volume horaire

Module d'enseignement : 20h

Autoformation accompagnée : 8h

PE2 (suite)

LANGUES VIVANTES ETRANGERES

RENFORCEMENT DES COMPETENCES LINGUISTIQUES

Ce module de formation a pour objectif de permettre à tous les stagiaires d'améliorer ou d'entretenir leurs compétences linguistiques afin qu'ils soient en mesure d'enseigner une langue étrangère au cycle 3 à la 6^{ème}. Il est organisé sous la forme de trois parcours de formation :

- Un parcours de renforcement linguistique et phonologique,
- Un parcours d'enrichissement culturel et phonologique,
- Un parcours d'approfondissement didactique et phonologique.

Chacun de ces parcours est constitué de :

- Un tronc commun aux trois parcours centré sur :
 - L'acquisition de la langue fonctionnelle de la classe,
 - Une pratique orale de la langue soit sous la forme d'ateliers encadrés par des formateurs ou des assistants étrangers soit dans le cadre de la participation au projet tandem.
- Un travail orienté en fonction des besoins des stagiaires.

La répartition des stagiaires dans ces parcours de formation se fait sur la base des résultats obtenus à un test de positionnement passé en début de formation. Ces tests sont disponibles dans les trois langues suivantes : allemand, anglais et espagnol. Les connaissances et les compétences évaluées sont différentes d'une langue à l'autre, mais ils ont tous pour objectif d'évaluer prioritairement les compétences orales des stagiaires.

Lorsque les ressources mises à disposition des sites de formation le permettent, la partie consacrée au travail spécifique à chaque parcours se déroule sous la forme d'une autoformation tutorée mise en œuvre dans les espaces multimédia ou les centres d'autoformation et de ressources pour l'enseignement des langues (CAREL).

Autoformation accompagnée : 10h

3 - FORMATION OBLIGATOIRE OPTIONNELLE

3.1 - Langues vivantes.

3.1.1 - Module d'approfondissement en langue.

- Public : Tout PE2 ayant obtenu une note égale ou supérieure à 14 à l'épreuve de langues du concours.
- Durée : 24 heures.

Objectifs :

- Formation de personnes-ressources.
- Confrontation théorie/pratique (possibilité de lien avec des ateliers professionnels).

Contenus de formation :

Formation linguistique et didactique :

- Phonétique et phonologie.
 - Langue de communication naturelle dans la classe.
 - Comment entraîner à la compréhension orale (écoute) ?
 - Lier compréhension et production (ex : mettre en jeu le dire et le faire).
 - Entraîner à la production orale : déclencher la parole.
 - Intégrer la composante culturelle : littérature enfantine, contes, comptines, histoire, géographie, faits de société, de la vie quotidienne (calendrier des fêtes...).
 - Pratiquer une pédagogie de l'encouragement (traitement de l'erreur).
 - Identifier les compétences transversales.
 - Favoriser une première prise de conscience du fonctionnement de la langue. Mettre en place les premiers rudiments de la langue écrite.
 - Concevoir une progression, une séquence, en articulation avec une mise en œuvre dans des ateliers de pratique professionnelle.
- Analyser des supports pédagogiques : autonomie du professeur.

3.1.2 - Complément de polyvalence langue.

- Public : PE2 n'ayant pas reçu de formation IUFM à l'enseignement des langues ou n'ayant pas obtenu 14/20 à l'épreuve de langues du concours.
- Durée : 24 heures.

Objectifs :

Objectifs spécifiques de l'enseignement d'une langue vivante à l'école élémentaire.

Contenus de formation :

- Comment donner à cet enseignement une fonction d'éveil au désir de communiquer ?
- Comment favoriser l'intégration d'une langue étrangère par le corps, par les rythmes et les rimes, par les activités ludiques et par la motivation personnelle de l'enfant ?
- Etude de cas concrets et analyse de moyens (méthodes disponibles, matériels et auxiliaires pédagogiques, utilisation d'outils audiovisuels et informatiques, pour améliorer la maîtrise de la langue comme outil de



1 - Maquette de professeurs de stagiaires (PE2)
2 - Formation commune
3 - Formation optionnelle
4 - Le mémoire professeur des

1 - Maquette de professeurs de stagiaires (PE2)
2 - Formation commune
3 - Formation optionnelle
4 - Le mémoire professeur des

communication).

3.2 - Technologies de l'information et de la communication pour l'éducation

Les TICE peuvent être utilisées par les professeurs des écoles hors de la présence des élèves (rechercher, préparer, échanger des documents, etc.) ainsi qu'avec les élèves dans le cadre d'activités de classe destinées à favoriser l'acquisition de compétences disciplinaires et/ou transversales, notamment dans la manipulation des textes, des images, des sons, intégrant une approche raisonnée des ordinateurs et des réseaux de communication.

La formation prend en compte ces différents aspects.

Une information d'une durée globale de 4 heures est communiquée en début d'année universitaire à l'ensemble des professeurs stagiaires. Elle concerne la politique de développement des technologies dans les établissements, les technologies d'information et de communication comme enjeux de société, leurs limites et leurs atouts, l'utilisation pédagogique des médias audiovisuels. ▲

1 - 6 Langues vivantes

Fonction de l'hétérogénéité liée à l'origine, aux goûts et motivations, aux situations d'apprentissage et au profil d'apprenant des étudiants de l'I.U.F.M., et au vu des contraintes horaires d'enseignement intégré au sein d'une formation polyvalente (entre 58 et 98 heures sur deux ans - selon le cas) : on se devra de limiter les ambitions et d'adopter un système souple s'adaptant aux besoins d'un public adulte généraliste très hétérogène.

En conséquence, on accordera la priorité à la maîtrise de la langue orale courante, grammaticalement correcte, sans se contenter d'un seuil d'intelligibilité qui ne peut suffire à assurer la communication. Pour ce faire, on privilégiera l'utilisation d'outils motivant au mieux l'approche aux techniques de communication en situations de travail collectif ou autonome avec un souci permanent de suivi individualisé.

• La première année

Dans la perspective...

- du concours (préparation à l'épreuve),
- de la deuxième année où la langue vivante est discipline obligatoire,
- de la pratique professionnelle ultérieure.

... C'est sur la pratique de la langue que portera l'effort.

Formation de base

Pour tous les étudiants : 18 heures/Prof et étudiant.

Formation linguistique.

Reprise de contact avec la langue.

Réveil des connaissances.

- Révision syntaxique, lexicale (à partir d'exercices lacunaires par exemple).
- Pratique de l'oral (travail sur la compréhension et l'expression à partir de documents audio et vidéo).

**Se déterminer rapidement pour l'option du concours de façon à offrir au plus tôt une préparation spécifique aux optionnels (TICE).*

**Mini-préparation à l'épreuve facultative ouverte à tous - Version*

Formation optionnelle

Pour les étudiants qui choisissent « langue » au concours :

40 heures supplémentaires/Prof et étudiant.

Formation linguistique : 30 heures.

Pratique intensive de la langue : travail des compétences orales pour une démarche communicative.

Préparation à l'épreuve : simulation (4 heures - entre écrit et oral du CERPE)

Formation didactique : 10 heures.

Généralités sur la didactique : apprentissage d'une langue étrangère à l'école primaire (pratiques)

Méthodologie de l'analyse de documents pédagogiques appropriés.

Visites de classes (cours de langue souhaitables)

• **La deuxième année**

Formation de base

Dans la perspective d'amener les professeurs des écoles stagiaires à enseigner une langue vivante en primaire : hisser un maximum de stagiaires au niveau de qualité linguistique requis et offrir à tous la possibilité d'une initiation à la pratique professionnelle.

Formation linguistique : 20 heures/Prof.

Compétences phonologiques

Compétences lexicales et structurales d'une langue de communication courante en situation pédagogique.

Compétences culturelles.

Organisation de l'enseignement : mise en place de modules différenciés.

- Test de positionnement initial (→ deux groupes de niveau : 60, 62/61) : 2 heures/Prof.

- Module « approche culturelle » : obligatoire pour tous. 6 heures/prof

- Module « remise à niveau en langue » :

60 - Stagiaires spécialisés ou ayant une aisance affirmée : 0 heures/stagiaire*

62 - Stagiaires ayant des besoins importants en langue : 20 heures/stagiaire*

61 - Stagiaires ayant des lacunes moindres : 16 heures/stagiaire*

Formation didactique : 20 heures/Professeur et stagiaire

A l'adresse de tous les stagiaires : Articuler théorie / pratique

Généralités (E.I.L.E.) en cours magistral (6 heures)*

(l'enseignement des quatre aptitudes, les composantes linguistiques, les compétences transversales).

Observation d'une séquence : (2 séances) (4 heures)*

Analyse des séances (2 heures)

Conception de cours (6 heures)

(Techniques de classe-Préparation-Conduite de classe-Progression-Examen de Manuels, Méthodes...)

Pour les stagiaires spécialisés ou ayant une aisance affirmée dans la langue - 60 :

Possibilité offerte de travail suivi dans la classe d'un IMF (Expérimentation pédagogique, recherche). (12 heures/stagiaire).

Arrangement possible : globalisation heures Prof/stagiaire modulable.

- une formation spécifique dans une dominante

1 - 1 les formations disciplinaires

Les formations disciplinaires comportent un enseignement obligatoire dans toutes les disciplines des programmes de l'école primaire et des modules d'analyse de pratique professionnelle, les ateliers pédagogiques.

- 287 heures de formation sont consacrées aux disciplines de l'école primaire
- Les ateliers pédagogiques réunissent un petit groupe de stagiaires autour d'un professeur et d'un maître formateur exerçant dans une classe afin de concevoir, exécuter et analyser des séquences. Ils sont le moyen de mettre en place une formation professionnelle adaptée, en étroite liaison avec les niveaux de stages en responsabilité que les professeurs stagiaires rencontreront.

1 - 2 La dominante de formation

(25h)

La formation des professeurs stagiaires à une dominante de formation est organisée en 2003-2004 selon les modalités suivantes :

- Champ d'application :
Les dominantes de formation concernent :

- les langues vivantes, anglais et allemand,
- l'éducation physique et sportive
- l'éducation musicale
- les arts visuels

Une carte des formations à la dominante est arrêtée par le directeur de l'Institut. Elle précise le nombre de places disponibles par dominante dans les quatre centres départementaux sur la base de groupes de vingt stagiaires en moyenne.

- Choix de la dominante :

Il appartient au professeur stagiaire de choisir sa dominante de formation. Toutefois les départements disciplinaires sont chargés de rédiger pour chacune d'entre elles un descriptif précisant les compétences indispensables requises pour suivre la formation avec profit.

*Les descriptifs concernant les dominantes mises en place à la rentrée **figurent dans la quatrième partie du livret.*

Lorsque le nombre de choix exprimés excède celui des places disponibles, il appartient au directeur du centre départemental d'arrêter les affectations après étude des dossiers des stagiaires et consultation des formateurs concernés.

- Eléments de la formation dans la dominante

La formation dans la dominante comporte :

- une formation théorique de 25 heures dont les contenus sont déterminés par les départements disciplinaires
- une pratique professionnelle dans la dominante qui peut revêtir trois formes :
 - un travail avec une classe d'appui pour un volume de 12 heures réparties sur plusieurs semaines.
 - un atelier pédagogique spécifique.
 - un travail dans le cadre d'un projet partenarial, avec une association par exemple.
- un travail personnel lié à la pratique professionnelle et constitué de documents relatifs à sa préparation et son analyse.

Le travail en équipe sera privilégié dans l'organisation de la pratique professionnelle et du travail de réflexion l'accompagnant

- Validation de la dominante

La validation de la dominante est distincte de la validation générale de la formation en vue de la certification du professeur stagiaire.

Les modalités de validation sont souples car elles doivent s'adapter aux situations variées qui peuvent être rencontrées dans ce type de formation. Elles doivent toutefois respecter les principes suivants :

- la validation apprécie la capacité du professeur stagiaire à mettre en place une pratique professionnelle et à en rendre compte

- elle est assurée par le formateur dans la dominante et un assesseur

- les modalités sont précisées aux professeurs stagiaires en début d'année universitaire.

Enfin il est important de souligner qu'il s'agit d'une dominante de formation et non d'une dominante d'exercice :

- le directeur du centre départemental de l'IUFM adressera à l'Inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'Education nationale, un état récapitulatif des formations dans une dominante des professeurs des écoles sortants affectés dans son département, ainsi que le résultat de la validation dans la dominante.

- toutefois la formation dispensée aux professeurs des écoles est avant tout polyvalente et la validation de la formation concerne toutes les disciplines de l'école primaire que le stagiaire, dont la formation a été validée par l'IUFM et la certification prononcée par le recteur, est apte à enseigner.

2 - Dominante « langue vivante étrangère » : anglais ou allemand

Tout professeur stagiaire pourra choisir la dominante « Langue vivante étrangère » « Anglais ou Allemand », sans pré-requis nécessaire, quelle qu'ait été son option au concours, en particulier dans la mesure où la mise en place progressive d'une certification relativement exigeante devrait lui garantir un niveau acceptable de compétence linguistique.

Eléments de la formation dans la dominante LVE :

- Contenus d'enseignement orientés vers les domaines linguistique, didactique et de civilisation.
- Travail encadré sous diverses formes.
- Instauration de relations entre formateurs et étudiants se rapprochant des démarches du troisième cycle universitaire : exposés, séminaires ; travail en équipe.

Obligations pour les stagiaires engagés dans la dominante LVE :

Selon possibilités offertes :

- Participer à un travail sur l'enseignement de la LVE choisie en atelier pédagogique.
- Présenter une ou plusieurs séances visant l'apprentissage d'une LVE lors d'un stage en responsabilité dans une classe de l'école élémentaire.
- Faire un stage filé en cours d'année dans une classe de l'école élémentaire où la LVE choisie est enseignée.
- Faire un stage à l'étranger dans le pays de la LVE choisie.

Possibilités de stages pour l'année 2003 - 2004.

LVE « ALLEMAND » :

- Un stage en responsabilité d'un mois en Allemagne sera proposé en Mars.
(Le stage en Allemagne sera piloté par le formateur)

LVE « ANGLAIS » :

- Deux possibilités de stage en responsabilité d'un mois en Angleterre (West SUSSEX) seront offertes, en Décembre (6 stagiaires de Macon et Nevers) et en Mars (18 stagiaires/ tout centre IUFM).

DOMINANTE LANGUES : ALLEMAND / ANGLAIS

Lieux de formation : Sites de COLMAR et STRASBOURG

Les PE2 qui le souhaitent pourront obtenir au cours de leur année de formation pratique et professionnelle, la validation d'une dominante langue dans leur formation. La dominante langue concerne les langues présentes dans la formation professionnelle dispensée à l'IUFM d'Alsace, à savoir l'allemand et l'anglais. (Cf. la circulaire ministérielle N° 2002-070 du 4 avril 2002 sur la formation professionnelle des professeurs stagiaires).

La validation de la dominante langue permettra aux professeurs des écoles de postuler au mouvement de PE à des emplois à profil pour l'enseignement de la langue, d'être personne-ressource dans l'école d'affectation, de mettre leurs compétences au service de la formation initiale et continue des PE.

Etre personne ressource dans l'école d'affectation signifie être chargée, au sein du conseil des maîtres, de la coordination du projet d'enseignement des langues et des échanges transfrontaliers, de jouer le rôle de conseiller technique au sein de l'école, et d'enseigner la langue dans sa classe et exceptionnellement dans une autre classe de l'école. (Un tel échange de service n'est mis en place qu'avec l'accord des enseignants concernés).

Pour obtenir cette validation, les stagiaires devront remplir les conditions suivantes :

- avoir suivi le module de 48h dans la langue choisie,
- avoir obtenu un avis favorable à l'habilitation.

Il est recommandé aux candidats de participer au cours de l'année aux ateliers de conversation organisés par les assistants de langue à l'IUFM et de tirer parti des ressources du CAREL à Strasbourg, le cas échéant.

La demande de validation sera soumise à une commission spécifique composée en particulier de formateurs de langue.

Les modalités de validation générale restent applicables à tout professeur stagiaire ayant choisi une dominante langue (arrêté du Directeur de l'IUFM).

La non-validation de la dominante « langue » ne remet pas en cause la validation de la formation générale.

Habilitation et dominante.

La dominante diffère de l'habilitation en deux points

- la formation à dominante est une formation plus spécialisée, qui permet d'accéder à un niveau de qualification plus poussé.
- L'habilitation peut être obtenue soit en suivant le module de polyvalence en langue de 24 h, soit en suivant la formation à dominante de 48 h, mais aussi, dans certains cas et après examen préalable, sur dossier.

Pour obtenir l'habilitation, les PE2 devront remplir le formulaire adéquat.

STAGE A L'ETRANGER

Les PE2 pourront effectuer, au cours de l'année 2003/2004, une mobilité auprès d'un établissement scolaire ou universitaire partenaire ainsi que dans d'autres pays.

Pour plus de renseignements, adressez-vous à :

André PACHOD, chargé de mission aux Relations internationales.

Stages en pays ou espace germanophone

Mme Arlette HOFFMANN, site de Strasbourg

M. Thierry ROHMER, site de Colmar

Mme Rita CAROL, centre de Guebwiller

Stages en pays ou espace anglophone

Mme Christine HELOT, site de Strasbourg

Mme Andréa YOUNG, site de Colmar

ANNEXE : FORMATION A DOMINANTE LANGUE

Pour plus d'informations sur l'ensemble de la formation à dominante langue, vous pouvez vous adresser à votre formateur en langues ou à Daniel MORGEN, Directeur Adjoint (daniel.morgen@alsace.iufm.fr) chargé des relations internationales et de la politique linguistique.

IUFM-CFEB - Service des relations internationales - BP 68 - 68502 GUEBWILLER Cedex

FORMATION A DOMINANTE "LANGUE" : ALLEMAND

Modalités d'obtention

La dominante "allemand" s'adresse à des stagiaires ayant un bon niveau de fin de cursus secondaire et une motivation pour prendre en charge l'enseignement de l'allemand à l'école élémentaire.

Les candidats doivent améliorer, si besoin, leur niveau de langue durant l'année. Dans le Bas-Rhin, des tests de positionnement, des tests autocorrectifs et surtout un travail de perfectionnement seront possibles au CAREL dès la rentrée. Dans le Haut-Rhin, la participation aux ateliers de conversation animés par les assistants d'allemand permettra d'atteindre le même objectif.

Remarque : Le CAREL est accessible à l'ensemble des stagiaires de l'IUFM, y compris ceux du Haut-Rhin.

L'inscription à la dominante "langue" vaut demande d'habilitation.

Contenus

La formation à l'IUFM se fera en articulation avec des classes où l'allemand est pratiqué.

- 1) Spécificité de l'enseignement d'une langue à l'école élémentaire (instructions, objectifs). Les quatre compétences. La communication en classe de langue
- 2) Progressions à partir d'une fonction langagière et élaboration de séquences en lien avec le référentiel
- 3) Les différentes composantes d'une séance. Typologie d'activités dans les quatre compétences. Leurs objectifs d'apprentissage :
 - répertoire de chants didactisés et comptines
 - utilisation de documents authentiques dans les apprentissages culturels
 - jeux linguistiques
 - récits dans le cadre de fêtes calendaires
 - microdialogues et jeux de rôles.
- 4) L'évaluation, la trace écrite, le suivi au collège
- 5) Elaboration et mise en œuvre de séances en classe (alternance, variété, supports ...)

L'habilitation en langues

L'habilitation en langue est une validation d'acquis professionnels, attribuée en particulier aux professeurs stagiaires ayant suivi :

- le module de polyvalence langue de 24h
- la formation à dominante langue de 48h

Le module de polyvalence (24h) est destiné aux professeurs stagiaires qui n'ont pas choisi l'option langue au concours.

Avec le module de polyvalence, le choix de la dominante "langue" est possible.

FORMATION A DOMINANTE "LANGUE" : ANGLAIS

COURSE CONTENTS

The course will be taught in English.

1. Learning to learn; how do young children learn; relationship L1/L2/L3.
2. Interacting and communicating in the language classroom: insights from research and practical guidance on designing communicative tasks; developing interpersonal skills.
3. Integrating the 4 skills: listening, speaking, reading and writing.
3a: lesson planning : presenting and recycling language; consolidating language through semi-guided and free activities.
3b: objectives, progression and course books.
4. Helping young learners with their pronunciation and intonation.
5. Creating your survival kit: flashcards, posters, displays...
Classroom language.
Using songs, rhymes, chants and poems.
6. Making the language learning process fun through games: learning through doing TPR.
7. Reading and telling stories; criteria for choosing stories, activities before, during and after.
8. Introducing drama activities into English classes: role-play, mime, puppets and short plays.
9. Stimulating the child's creativity: arts and crafts through English.
10. Teaching culture and promoting language and cross-cultural awareness; international projects and links. (ex: Comenius projects etc.)
11. Integrating ICT and TEYL; websites, etc...
12. Working on projects with children: cross-curricular and interdisciplinary skills.
13. Introducing drama activities into English classes: role-play, mime, puppets and short plays.
14. Testing young learners; self-evaluation, evaluation; portfolio: link CM2/6".
14. Language awareness : An alternative model to foreign language learning which takes into account the linguistic and cultural diversity in the classroom.
16. Feedback on course.

Module option arts visuels
Ce module arts visuels ne demande aucune connaissance pratique et théorique préalable. La formation est envisagée d'une part en termes de contenus à enseigner, d'autre part en termes de compétences à acquérir pour enseigner les Arts visuels.

Compétences visées

- capacité à analyser avec pertinence des documents iconographiques (mettre en évidence les composantes plastiques et des données sémantiques) ;
- capacité à exploiter des éléments de cette analyse dans une production plastique singulière rigoureuse et cohérente ;
- capacité à rendre compte de ses intentions et à justifier ses choix plastiques ;
- capacité à faire état avec discernement de ses connaissances d'ordre artistique et culturel et à le réinvestir dans des situations éducatives en accord avec les programmes de l'école primaire.

Modalités

Chaque enseignant(e) de la discipline organise, lors des séances du module, les articulations entre les temps de pratique, les temps d'analyse, en relation étroite avec les repères artistiques et culturels et la didactique des arts plastiques.

Fonction des stages

Les étudiant(e)s auront la possibilité, dans les stages de pratique accompagnée, de concevoir, conduire puis analyser leur action, sous la tutelle du/de la formateur/formatrice de la discipline.

Contenus

- activités de production plastique : explorer les constituants d'une œuvre (motivations, éléments, moyens, opérations et actions plastiques) ;
- activités de pratiques réflexives : mise en évidence des enjeux techniques, plastiques et artistiques à travers la confrontation et l'analyse des productions ;
- apports théoriques artistiques et culturels : notion d'artistique et démarche de création ; apports théoriques didactiques et pédagogiques.

Bibliographie

- **Pédagogie Didactique**
- Enseigner les arts visuels , LAGOUTTE Daniel, Hachette Education ;
- le musée de classe : une ouverture sur l'imaginaire, REYT Claude, A. Colin ;
- Les Arts plastiques à l'école, REYT Claude, A. Colin ;
- Le dessin d'enfant, DE MEREDIEU Florence, Blussion ;
- Éléments d'une didactique critique, GAILLOT B. A, Arts Plastiques, PUF l'éducateur ;
- Arts plastiques, archéologie d'une notion, D.Chateau et J.Chambon.

Références artistiques

- **L'Art Contemporain**, Ch. DOMINIO, éditions Scala ;
- **Petit dictionnaire des artistes contemporains**, Pascale LE THOREL-DAVIDOT, Larousse ;
- **Chronologie de l'art du XXe siècle**, Michel DRAGUET, Flammarion.

CD ROM

- **ARPLA ECOLE**, les Arts visuels à l'école, édité par le CRDP de Grenoble

Préparation aux épreuves optionnelles modules : Enseigner la musique - 46h

Module option Langues vivante(s)

Objectifs

La préparation au concours a un double objectif :

- assurer un renforcement linguistique. Les étudiant(e)s s'entraînent à la prise de parole et aux échanges en langue étrangère. Il est demandé d'être capable de comprendre et de se faire comprendre dans certaines situations de communication orales. L'accent est mis sur la langue orale de communication puisque, à terme, les candidat(e)s seront amené(e)s à mettre en œuvre leurs connaissances linguistiques de façon communicative dans les classes de l'enseignement primaire ;
- initier à la didactique et à la pédagogie des langues étrangères et régionales à l'école élémentaire. Les étudiant(e)s s'entraînent à bâtir des séquences d'apprentissage spécifiques au primaire.

Orientation des candidat(e)s

Les compétences de départ pour aborder l'option langues en PE ne sont pas définies en fonction de diplômes universitaires. Toutefois, de bonnes bases linguistiques sont nécessaires afin que les candidat(e)s puissent partager leurs connaissances et se familiariser avec les approches spécifiques à l'enseignement des langues étrangères et régionales en primaire. Le niveau minimal exigé est le niveau Baccalauréat en bases grammaticales et une certaine capacité de communication, car la formation linguistique ne permet pas de rattraper des lacunes importantes. Cette compétence de communication se développe aussi à travers des voyages, un intérêt pour la musique de la langue étrangère et à travers le visionnement de films en V.O. Un travail personnel important est demandé aux candidat(e)s pour développer, entretenir et enrichir leur compétence de communication. Les étudiant(e)s licenciés dans la langue choisie sont retenus automatiquement. Les non-spécialistes assistent à des séances de détermination en début d'année, de façon à situer leur niveau et évaluer leur potentiel, avec l'aide des formateurs/formatrices.

Organisation des cours

Le module comprend des séquences de pratique de la langue orale et d'entraînement à la compréhension de l'oral, ainsi que des séquences d'initiation à la didactique et à la pédagogie des langues étrangères et régionales, en conformité avec les instructions officielles. Toute possibilité d'observer des séances de langue lors des stages sera favorisée et permettra d'enrichir la formation. Certain(e)s PEI ont la possibilité de mettre en œuvre quelques séances dans le cadre des stages.

Options ouvertes

- anglais à Bonneville, Chambéry, Grenoble, Valence ;
- italien à Chambéry (Bonneville) et Grenoble (Valence) ;
- allemand et espagnol : dans chacune de ces langues, un groupe intéressé sera constitué.

La répartition géographique des effectifs déterminera le nombre de groupes et les lieux de formations.

Bibliographie

- Le guide de l'enseignant, revue EPS, Paris, Tomes 1 et 2 ;
- Revue EPS1 ;
- Revue EPS et documents de la revue EPS ;
- documents USEP nationaux ou départementaux ;
- cassettes vidéos réseau CRDP ou INSER ;
- site internet www.revue-eps.com ;
- logiciel de recherche documentaire DOCUEPS.

Langues étrangères et régionales - 20 h

Objectifs
Amener l'élève stagiaire à acquérir les compétences professionnelles nécessaires à l'enseignement d'une langue étrangère ou régionale dans le primaire et ce par le biais :

- de la prise en compte des dispositions officielles (programmes et instructions) et des principaux enjeux qui en découlent (priorité à l'oral et à la compréhension, importance de la composante culturelle et de l'interdisciplinaire, spécificités physiologiques, psychologiques et cognitives du public enfantin, nécessité d'impliquer de façon ludique et active les élèves, etc.) ;
- d'un entraînement à la progression, à la séquentialité et à la programmation pédagogique ;
- de la construction et de la conduite de séances pédagogiques dans la perspective de développer chez les élèves des compétences langagières, communicatives et culturelles ;

- d'un accompagnement réflexif sur la pratique d'enseignement ;
- d'une familiarisation avec les dispositifs pédagogiques existants sur le marché ;
- d'une sensibilisation à l'intégration "raisonnée" du multimédia dans la classe de langue.

Contenus

- observation, analyse et évaluation de séquences "clés en main" introduites par le/la formateur/formatrice ;
- exploration de matériel pédagogique sur divers supports (manuels, cassettes, vidéos, recueils de chansons, cédéroms, sites internet, etc.) ;
- sélection et didactisation de documents-support fournis par le formateur en vue de les intégrer dans une séquence tout en mettant en place des stratégies d'enseignement adaptées aux spécificités des enfants.

Habilitation

A l'issue de cette formation les stagiaires peuvent se voir délivrer une proposition à habilitation provisoire (cf. circulaire 2001-222 du 29-10-2001 - BO n°41 du 8 novembre 2001). La liste des stagiaires concernés est transmise aux inspecteurs/inspectrices d'Académie Directeurs/directrices des Services Départementaux de l'Éducation Nationale. Une fois que le/la professeur(e) aura pris ses fonctions il/elle pourra obtenir l'habilitation définitive à l'issue d'une visite d'un(e) Conseiller(e) Pédagogique, d'une Personne-Ressource ou de l'inspecteur/inspectrice de Circonscription.

La remise à niveau linguistique - 12 h

Public visé

- pour l'étranger (Espagnol et Italien : des PE2 ne disposant pas d'un diplôme LLCE, LEA ou étranger (Goethe Institut, Instituto Cervantes/DLCE, etc.) ;

Sciences et technologie - 20 h

- pour l'anglais : des non-ex PE1 (i.e. n'ayant pas opté pour l'option langue anglaise au concours), des non-spécialistes en langues l.e. ne possédant pas une licence/matrise anglophone.

En Sciences et technologie, les modules de formation de base s'inscrivent dans la logique de polyvalence. Ils visent une information de tous/toutes les stagiaires sur les contenus d'enseignement et les méthodes en sciences et technologie. Ils constituent également une initiation à un nombre limité de pratiques liées aux démarches scientifiques et technologiques. Ils sont différents selon le niveau estimé des acquis antérieurs des stagiaires.

Deux modules de base sont proposés aux stagiaires selon leurs parcours antérieurs et leurs connaissances :

- un module initiation qui vise un public de stagiaires dont le bilan montre qu'ils/elles ont probablement peu ou pas de pré-requis en sciences et technologie, approximativement, ceux/celles qui n'ont pas pris l'option au concours ;
- un module renforcement pour les stagiaires dont le bilan montre qu'ils/elles ont des pré-requis en sciences et technologie, approximativement, ceux/celles qui ont pris l'option au concours.

Module de base initiation

Objectifs

Première sensibilisation à une pratique professionnelle réfléchie en sciences et en technologie visant à rendre les stagiaires capables d'une première analyse de mises en œuvre existantes.

- Pour cela ils/elles doivent :
- progressivement devenir capables d'utiliser, analyser et adapter des séances inscrites dans des séquences sur différents thèmes et ce, pour au moins un des cycles de l'école (cycle 2 ou cycle 3) ;
- être informés des apports des didactiques et des programmes de l'école.

Contenus

- découverte des programmes de l'école primaire en sciences et en technologie et sensibilisation aux démarches pédagogiques spécifiques ;
- acquisition de rudiments de pratique scientifique et technologique, au travers de séances vécues et analysées par les stagiaires.

Procédures de formation

- information sur les apprentissages prescrits par les programmes et les méthodes pédagogiques préconisées ;
- partir d'un questionnement adapté au niveau des adultes (proposé par le/la formateur/formatrice), conduite d'investigations par expérimentation, conception-fabrication, observation ou étude documentaire ;
- analyse des démarches vécues et des apprentissages visés, dans le domaine de la discipline, dans le domaine de la langue, dans le champ transversal ;
- analyses de quelques supports didactiques ou de retranscriptions de séances ou de séquences.

Analyse de productions d'élèves

Articulation de la formation

A l'issue de ce module de base, les stagiaires peuvent choisir :

Le questionnement de départ en s'appuyant sur un cadre théorique, débouche sur la construction d'une problématique.

Un recueil de données vise à explorer cette problématique. Il est réalisé au cours d'un stage effectué en binôme de stagiaires travaillant sur une thématique commune. Au cours de ce stage, chaque stagiaire peut bénéficier d'une visite effectuée par le/la responsable de l'atelier mémoire professionnel ou par le maître formateur/formatrice.

L'accompagnement du mémoire s'effectue dans le cadre d'un atelier-mémoire placé sous la responsabilité d'un(e) formateur/formatrice et co-animé par un(e) maître formateur/formatrice.

Évaluation
Le mémoire est un des éléments d'évaluation de la formation. Il donne lieu à une soutenance individuelle qui doit permettre de vérifier l'implication du stagiaire dans ce travail et de mesurer ses capacités d'argumentation (circulaire de 1992 sur la certification des professeurs stagiaires).

Les domaines de formation : Arts, EPS, langues(s)

Les choix offerts

Chaque stagiaire doit choisir une dominante dans un des trois domaines suivants : « Langues(s) », « Arts », « Éducation physique et sportive ». Selon les sites, une ou plusieurs propositions seront faites dans chacune de ces trois dominantes.

Du fait de la spécificité de leur parcours et des contraintes de calendrier, les stagiaires de la « section ERASMUS » sont inscrits dans la dominante « Langues(s) ».

Orientations

Le choix de la dominante engage le/la stagiaire dans un projet professionnel. Le temps de positionnement/détermination du début de formation lui permet avec l'aide du/de la tuteur/tutrice d'effectuer un choix raisonné. Le dispositif proposé s'inscrit dans un continuum, entre l'amont : expérience acquise avant l'entrée à l'IUFM et l'aval : poursuite de la « formation à dominante » en formation continue. La formation à la dominante repose sur l'élaboration d'un projet individuel ou collectif impliquant des éléments de pratique personnelle et professionnelle.

Objectifs

La formation à la dominante vise à faire acquérir aux futurs professeurs des écoles, une compétence particulière dans l'un des trois domaines : Langues vivantes, Arts, Éducation Physique et Sportive. Elle repose sur une formation approfondie, disciplinaire, didactique et pédagogique.

La formation à la « dominante » n'est pas une spécialisation. Elle constitue cependant un approfondissement dans le champ disciplinaire sur lequel elle se construit. Cet approfondissement est un atout supplémentaire dans une formation à la polyvalence. Elle permet également de poursuivre la réflexion sur la pluridisciplinarité. Elle engage une réflexion sur le travail avec les partenaires et les intervenants extérieurs, dans ses objectifs et ses modalités.

Le choix de la dominante n'exclut pas la possibilité du choix du mémoire dans le même champ disciplinaire, à condition d'être intégrée dans un projet personnel de formation cohérent concerté avec le/la tuteur/tutrice.

Organisation de la formation

Dans chacun des domaines concernés, la formation :
- est articulée au développement d'une pratique (pratique d'une langue étrangère, d'une ou plusieurs activités en EPS, un ou plusieurs langages artistiques) ;

- est en lien avec le terrain (terrain où des actions sont effectivement menées dans les domaines de chaque dominante) ;

- est organisée autour d'un projet construit par le/la stagiaire ;

- est évaluée par rapport aux compétences professionnelles attendues décrites dans le référentiel et par rapport à la mise en œuvre du projet de formation défini contractuellement avec le/la professeur(e) stagiaire.

Horaires

Un horaire de 50 heures est consacré à la formation à dominante. Il se répartit de la manière suivante :

- 30 heures de formation en module visent un approfondissement disciplinaire, didactique et pédagogique ;

- 10 heures de pratique professionnelle conçues sous la forme :

- * d'une observation des pratiques de terrain permettant réflexion et analyse,
- * ou d'une pratique sur le terrain par la mise en place de projets individuels ou collectifs, d'expérimentations en stage, de mise en place de séances permettant la validation de la pratique linguistique.

Dans le cas particulier de la Dominante Langues, aucun stage spécifique n'est prévu, par conséquent il s'avère indispensable que le/la stagiaire mette en place une séquence au cours de ses stages en cycle 2 et/ou 3 pour un volume horaire global entre 4 et 6 h au minimum.

Les temps susceptibles d'être pris en compte dans la « pratique personnelle » seront validés par le/la responsable de la dominante.

* dans le domaine de la pratique linguistique de la dominante « Langues(s) » : offres par l'IUFM de « pratique personnelle » intégrées à la formation, construites avec les

formateurs/formateurs et mises en œuvre par les assistants étrangers/étrangères,

* dans le domaine de la pratique personnelle sportive : possibilité de prise en compte des activités menées au sein des SUAPS ;

* dans le domaine de la pratique personnelle artistique : possibilité de prise en compte des activités des Ateliers de pratiques artistiques organisés au sein de l'IUFM.

Évaluation de la dominante

La dominante ne donne pas lieu à une validation spécifique. Elle fait partie intégrante des modules de formation et, à ce titre, elle est prise en compte dans l'évaluation. Une production écrite appuyée sur le module peut être validée comme l'une des deux productions entrant dans l'évaluation des modules.

Par ailleurs, dans la mesure où la dominante fait appel à un travail d'équipe et le plus souvent à un partenariat, elle peut donner lieu à une mutualisation entre pairs, à une présentation publique (spectacle, exposition ou autres événements).

Habilitation en langues

Pour enseigner les langues dans le primaire, d'après la circulaire n° 2001-222 du 29-10-2001 BO n°41 du 8 novembre 2001, les PE2 doivent passer l'habilitation définitive et ce par le biais de la Dominante Langues. C'est pourquoi les compétences des stagiaires seront évaluées au niveau :

- pédagogique-didactique : à travers un entretien en français se déroulant en fin de formation, axé sur le dossier pédagogique construit au cours de la Dominante, mis en œuvre pendant les stages en cycles 2 et/ou 3 et analysé au retour par le/la candidat(e) ;
- langagier : pour la compréhension de l'oral l'évaluation aura lieu la dernière séance du module de 20h, et pour l'expression orale elle consistera en une brève interaction en LVE avec le formateur à la fin de la Dominante.

DESCRIPTIF DE LA DOMINANTE LANGUES

Finalités

- Développer les compétences langagières et d'enseignement des LVE des futurs professeurs des écoles.
- Mettre les stagiaires en condition de devenir à long terme une personne-ressource dans leur établissement.

Objectifs

- approfondissement linguistique, notamment dans le domaine de la phonologie et de la compréhension de l'oral (pratique avec les assistants en langues).
- compléments de formation didactique : entraînement à la méthodologie d'élaboration/construction de séquences et de projets pédagogiques en langue étrangère, à leur mise en œuvre dans les classes et à leur analyse en retour,
- approche d'actions dynamisantes concrètes (Défis langues, Éveil à la pluralité/diversité/altérité linguistiques, lettre-vidéo, etc.) et de ressources multimédia,
- mutualisation de ressources,
- réflexion autour de la liaison CM2-6^{ème} et de l'évaluation des pré-acquis langagiers,

Principes d'organisation (3 groupes de maximum 24 PE2)

- **Formation didactico-pédagogique** (30h, en présentiel avec un formateur),
- **Pratique personnelle de la langue** (10h, avec l'assistant en langue),
- **Pratique professionnelle** (entre 4 et 6h minimum de mise en pratique d'une séquence lors des stages en cycle2 et 3).

IUFM ORLEANS-TOURS

Langues vivantes
Troc commun 18h (CM: 2H; TD: 16h)
Option 12h (TD)

objectifs généraux

Les principes qui ont présidé à l'organisation des contenus tentent de répondre aux objectifs ambitieux assignés à cette formation : en effet la généralisation effective de l'enseignement d'une langue vivante à l'école primaire, enseignement obligatoire affecté d'un horaire et défini par un programme au même titre que les autres disciplines du premier degré, fait obligation à l'IUFM de rendre tous les professeurs des écoles capables d'assurer l'enseignement d'une langue vivante à l'issue de leur formation initiale, à compter de la rentrée 2003.

Cet objectif ambitieux et nouveau suppose l'inscription de la formation à l'enseignement d'une langue vivante dans le tronc commun obligatoire des formations disciplinaires et didactiques : outre les compléments linguistiques nécessaires (pour certains stagiaires) assurés pour une large part par les assistants, ce tronc commun vise prioritairement le développement des connaissances culturelles du pays de référence et surtout la construction des compétences didactiques et pédagogiques liées au programme et aux instructions de l'école primaire.

D'autre part, le statut de cette discipline au CRPE – discipline à option – accentue encore l'hétérogénéité des compétences des stagiaires dans ce domaine, ce qui justifie que le tronc commun de la formation soit renforcé par une formation optionnelle à l'intention de PE2 qui n'ont pas choisi l'option langue vivante au concours.

Cette forme de différenciation de la formation n'exclut évidemment pas d'autres aménagements au sein même du tronc commun et dans les activités linguistiques conduites avec les assistants de langue pour adapter la formation aux compétences du stagiaire.

1. Tronc commun

Horaires : 18 h

Public : tous les PE2.

Modalités :

CM 2heures

TD 16 heures par modules de 3 à 6 heures (en amont et aval des stages en responsabilité).

Contenus :

Les contenus s'articulent autour des compétences attendues pour la validation disciplinaire qui vaudra habilitation.

1. Tests individuels :

Des tests individuels de positionnement linguistique, culturel et pédagogique proposés dès le mois de septembre permettront de travailler en groupes de niveau avec l'assistant de langue dans l'horaire d'autonomie guidée, ou de manière personnelle en laboratoire audio ou multimédia sur un programme adapté.
Remarque : ces tests sont à comprendre dans l'horaire global à hauteur de 6h, décomptées sur l'année pour les positionnements, bilans d'étapes, enregistrements et entretiens.

2. Compétences culturelles :

- connaître, savoir rechercher et exploiter un ensemble de ressources « authentiques » appartenant au patrimoine culturel voire traditionnel du pays de référence (contes, histoires, chansons, poèmes...).
- avoir une connaissance approfondie des usages du pays de référence afin de pouvoir construire sur /et dépasser les stéréotypes les plus courants.
- dans la perspective d'un travail transversal, donner envie de connaître, de susciter la curiosité et l'intérêt relatifs à la connaissance du monde, "des autres et de l'autre".

3. Compétences didactiques :

- connaître les idées-force et l'évolution des objectifs des textes officiels.
- avoir une vue d'ensemble pour une meilleure compréhension des objectifs pédagogiques disciplinaires et transversaux du cycle 2 à la fin du cycle 3.
- posséder des références didactiques fondamentales.
- connaître et savoir mettre en oeuvre à bon escient les fonctions langagières proposées par les textes.
- promouvoir une réflexion pertinente sur la démarche d'évaluation.

4. Compétences pédagogiques en articulation avec les périodes de stages dans les classes

- savoir penser en termes de progression (en comparant les démarches des outils pédagogiques les plus courants/nouveaux)
- savoir construire et articuler une/des séances au sein d'une progression prenant en compte des objectifs linguistiques, culturels et comportementaux ciblés
- mettre en oeuvre et analyser sa démarche
- savoir construire/ choisir ses outils d'évaluations en fonction des objectifs.

5. Compétences linguistiques : (15h avec les assistants)

- compréhension orale (niveau B2 du cadre européen commun de référence) : suivre une intervention, un document audio ou vidéo d'une longueur et d'un niveau de difficulté raisonnables (débit non précipité, langue relativement standard, marqueurs explicites sur un sujet familier.
- expression orale (niveau B1 du cadre européen commun de référence) : maîtriser une langue simple pour faire face aux situations susceptibles de se produire en classe (structures simples, correction grammaticale, richesse lexicale, capacité à communiquer).

Début d'année	Historique, découverte des textes, approche contextuelle, bilan des tests	Cours magistral 2h
Cycle 1	Préparation aux stages en responsabilité	2h jeux de doigts, comptines et albums spécifiques, éveil aux langues
Cycle 2	Préparation aux stages en responsabilité	4h chants, comptines, musique de la langue pour une initiation orale et ouverture culturelle.
Cycle 3	Préparation aux stages en responsabilité	10h l'écrit du cycle 3, l'évaluation, les différentes phases d'un cours, l'élaboration d'une progression, l'insertion d'éléments culturels dans un cours de langue, la mise en place d'activités.
Assistants linguistiques		15h

2. Option

Horaire : 12 h

Public : Les PE2 n'ayant pas opté pour l'épreuve de langue vivante au C.R.P.E.

Modalités : TD

Contenus :

Définition et approche de la didactique des langues :

Tous les cours proposeront un travail sur la langue (de l'oral, en lien avec le thème abordé).

Cours 1 3h avant SR1	Le jeu au service de la langueLes chansons, comptines, et outils pour la musique de la langue
Cours 2 3h avant SR1	L'insertion des modules culturels dans un cours de langue.
Cours 3 3h avant SR2	Le travail sur les albums
Cours 4 3h avant SR2	L'évaluation

Evaluation

Elle est construite sur le modèle de la procédure d'habilitation des enseignants titulaires et porte à la fois sur les compétences linguistiques de réception et de production (écoute et restitution d'un document sonore ou audiovisuel, entretien en langue vivante avec les formateurs, lecture orale d'un texte en langue vivante), sur les compétences pédagogiques et didactiques et sur la connaissance des textes officiels.

La procédure, les contenus et les critères de cette évaluation font l'objet d'un document formalisé qui sera communiqué aux stagiaires et commenté par les formateurs de langue vivante en début d'année universitaire.

Cette procédure qui s'impose comme une obligation réglementaire à chaque PE2 revêt un double statut :

- Elle est prise en compte, au même titre que les autres domaines de la formation didactique et pédagogique dispensée à l'I.U.F.M., pour statuer sur la validation globale des modules d'enseignement.
- Elle détermine la capacité du PE2 à assurer l'enseignement d'une langue vivante étrangère lors de sa prise de fonction.

Dominante Langues vivantes

La formation encadrée

1. Horaire : 50 h (44h + 6h TICE et langues)

2. Objectifs

1. Acquérir les capacités de construction d'outils pédagogiques, de ressources directement exploitables dans les situations d'enseignement-apprentissage auprès d'élèves ou, ultérieurement, en formation initiale et continue.
2. Pouvoir expérimenter, analyser et affiner la réflexion didactique et la flexibilité pédagogique.
3. Apprendre à cibler le bon public et adapter ses outils.
4. Savoir animer avec/ autour des ressources.
5. Penser en terme d'équipe et de projet.
6. Avoir une ouverture sur les centres de ressources des circonscriptions.
7. Approfondir la connaissance des cultures et des civilisations liées à la langue étudiée .
8. Apprendre à penser en termes de continuité : Cycle2/ Cycle3/ Collège (progressions, outils passerelles et évaluation).

3. Contenus

3.1 Contenus didactiques, pédagogiques et linguistiques : 44 heures

- Etudier et apprendre à construire des outils pédagogiques
- Elaborer et organiser des ressources
- Cibler le bon public
- Animer avec/ autour des ressources
- Apprendre à élaborer et à mettre en œuvre des progressions
- Etudier la (les) culture(s) du (des) pays de référence
- Développer la compétence linguistique
- Tous les professeurs stagiaires seront observés lors de séances, en classe, avec montage de progression et analyse. Un classeur de ressources sera produit au retour.
- Ouverture sur les centres de ressources.

3.2 TICE et langue vivante étrangère : 6 heures

- Consultation de sites,
- projets à mettre en œuvre en autonomie,
- syntaxe/saisie avec moteurs de recherche

- « hot potatoes »
- lier les images et le son,
- construire des exercices.

4. Modalités

- Travail encadré en travaux dirigés, en présentiel, en laboratoire multimédia et avec l'assistant de langue.
- Travail en binôme
- Travail en ateliers pratiques
- Travail en classe filmé

La pratique personnelle

- Travail autonome en laboratoire multimédias.
- Activités et accompagnement linguistique avec l'assistant de langue (en plus de la formation prévue dans la formation de tronc commun)
- Séjour à l'étranger ; 2 semaines minimum sur la base du volontariat, dans les conditions fixées par le conseil d'administration de l'IUFM et les protocoles d'échanges ; immersion dans une école avec projet personnel élaboré dans le cadre de la dominante.
- Conduite de projets (suivi de classes, projet TICE...)

L'évaluation

Si la dominante ne fait pas l'objet du mémoire professionnel, l'évaluation portera sur la production d'un document mettant en valeur l'expérience de cette formation sous une forme utilisable (réinvestissable).

- Son support : papier, vidéo, C.D. rom
- Son esprit : intérêt en termes d'acquisitions en référence aux programmes et en termes d'outil utilisable
- Perspective : constituer un fonds documentaire ou de ressource.
- Ces documents peuvent être élaborés collectivement (notion de « mutualisation »). Ils feront l'objet d'une présentation publique organisée.

Le document produit (ou un document annexe de type carnet de bord) devra rendre compte, en les commentant brièvement, des activités conduites dans le cadre de la pratique personnelle.

IUFM AMIENS 2003-2004

module PE1 langue vivante

Langues vivantes

Anglais

Objectifs et contenus

Préparation à l'épreuve d'option :

- compréhension et expression orale
- étude d'un document pédagogique
- étude de la civilisation anglo-saxonne
- étude des instructions officielles

Méthodologies

Supports utilisés :

- Cassettes audio et vidéo
- Documents pédagogiques

Allemand

Objectifs et contenus

La formation proposée aux PE1 vise :

- à réactiver et approfondir les connaissances en langue et civilisation allemande
- à initier les étudiants à l'utilisation de supports pédagogiques pour l'école élémentaire.

Le module de préparation à l'option allemand propose ainsi une formation spécifique au concours des PE.

Méthodologies

- Entraînement à la compréhension et à l'expression orales
- Développement de la fonction communicative de la langue
- Préparation à la mise en place d'activités de classe
- Entraînement à l'exploitation des documents pédagogiques existants

Articulations avec d'autres domaines

- Exploitation du lien avec les autres enseignements
- Dimension culturelle de la langue : réalités contemporaines, habitudes de vie, spécificités culturelles

Évaluation

Contrôle continu dans la préparation au concours

Espagnol

Objectifs et contenus

module PE1 langue vivante

- Compréhension et expression orales
- Compétence linguistique
- Connaissance de la culture espagnole au sens large et de la culture hispano-américaine
- Pédagogie de l'enseignement de l'espagnol à l'école élémentaire
- Étude des textes officiels

Methodologies

Utilisation de cassettes audio et vidéo, étude de documents iconographiques, de textes, d'articles de presse et d'outils pédagogiques

Objectifs visés le semestre suivant

PE2 dispositif 3 autres disciplines

- Le cadre institutionnel, le rôle de la musique dans le projet éducatif;
- Les conditions des apprentissages musicaux;
- L'expression musicale de l'enfant;
- L'élaboration de séquences et de progressions et leur mise en relation avec les stages.

Nous invitons les stagiaires à impliquer leur culture générale dans cette formation et à s'imposer régulièrement au cours de l'année un programme personnel d'écoute discographique.

Methodologie

- Développer des compétences techniques individuelles par un ancrage fort dans le jeu collectif (chant, rythme, jeu instrumental).
- Apports magistraux.
- Constructions de savoirs à partir des représentations individuelles.
- Recours à différents supports techniques : audio (CD, cassettes, enregistrements au micro), audiovisuel (vidéo, cédérom, etc...), informatique, etc...
- Responsabilisation des stagiaires dans des apports divers (contenus, documentation, démarches, participation, etc...).

	Langues vivantes	36 h (18+18)

Anglais

Objectifs et contenus de formation

- Remise à niveau linguistique
- Etude des démarches pédagogiques au CE et au CM
- Phonétique et phonologie
- Aspects de la civilisation anglo-saxonne
- Etude des textes officiels

Méthodologies

Supports utilisés : articles de presse et/ou de cassettes audio et vidéo

Allemand

Objectifs de la formation

La formation vise à familiariser les stagiaires avec les pratiques pédagogiques des langues vivantes à l'école primaire (du CE 1 au CM 2) tout en approfondissant leurs connaissances en langue allemande. L'approfondissement linguistique est étroitement lié aux pratiques de classe.

Méthodologie

- Méthodologie de l'utilisation des supports pédagogiques et étude des différentes méthodes d'allemand précoce.

PE2 dispositif 3 autres disciplines

- Connaissance des instructions officielles sur l'initiation et sur l'enseignement des L.V. à l'école primaire.
- Etude de quelques aspects de la civilisation des pays de langue allemande.
- Entraînement à la compréhension orale.
- Entraînement à l'expression orale.

Espagnol

Objectifs et contenus de la formation

- Compréhension et expression orales.
- Compréhension et expression écrites.
- Connaissance de la culture espagnole au sens large et de la culture hispano-américaine.
- Pédagogie de l'enseignement de l'espagnol à l'école élémentaire.
- Etude des textes officiels.

Méthodologie

- Utilisation de cassettes audio et vidéo, étude de documents iconographiques, textes, articles de presse et d'outils pédagogiques.
- Exercices grammaticaux.
- Entraînement aux questions grammaticales à choix multiples.

	E.P.S.	24 h

Objectifs et contenus de formation

S'approprier les connaissances et compétences nécessaires à l'enseignement de l'E.P.S.

1. Les connaissances concerneront :

- Les enjeux et la nature des contenus d'enseignement/apprentissage en E.P.S au travers des différentes activités support.
- Le développement et les processus d'élaboration des conduites motrices des élèves et de repères comportementaux permettant de les identifier.
- Les modalités de différenciation pédagogique et d'évaluation.
- La polyvalence de l'enseignant et des apprentissages en et par l'E.P.S.

2. Les compétences à construire : devenir capable de :

- Observer, analyser, interpréter des conduites motrices d'élèves pour en induire des besoins de formation et des contenus d'enseignement.
- Choisir des contenus d'enseignement et de les organiser en unités d'enseignement et programmation d'activités d'apprentissage.

Méthodologie

- Cours théoriques
- TD basés sur l'expérience pédagogique des stagiaires (stages)
- Ateliers de pratiques d'activités physiques et artistiques, supports de l'E.P.S. à l'école primaire.

Dominante langues vivantes

Objectifs :

- Approfondissement linguistique
- Didactique et pédagogie des langues à l'école
- Civilisation et culture

Contenus :

- Compréhension orale à partir de documents enregistrés et/ou visuels
- Expression orale
- Compréhension écrite (presse, extraits de romans, nouvelles, pièces de théâtre)
- Évaluation des compétences linguistiques
- Les textes officiels
- Construction de séquences/séances
- Observation de classes, essai(s) didactique(s) si possibles, dans le cadre de stages
- Présentation de méthodes

Modalités :

- Conduite et analyse de séquences/séances
- Travail à partir de documents audio ou vidéo
- Activités inter-stagiaires ("pair/group work")

Suivi formatif

- Présentation de séances et analyse

Validation :

1- Compréhension orale : Écoute d'un document sonore à résumer **en français**

2- Expression orale : Entretien en **langue étrangère**

Lecture à haute voix d'un texte

Il sera tenu compte de la qualité de la langue

3- Pédagogie : Préparation d'une séquence

Réalisation d'une séquence

Analyse de séquence

PE1

I.1.2.3.3 LANGUES (60 h)

30

Langues enseignées : anglais, espagnol, allemand, occitan et italien.

Environ 1 tiers des heures est consacré à un travail spécifique sur les documents types du concours (extraits de manuels d'enseignement des langues en primaire, comptines etc.) ainsi qu'à un travail plus général sur les différentes méthodes d'enseignement (vidéos, cassettes audio, CD etc.) afin de donner la priorité à l'oral et aux activités de communication dans la langue cible en primaire.

Le reste de ce global horaire est consacré à la pratique de la langue à partir de documents sonores authentiques, travail fait en étroite collaboration avec les assistants de chacune de ces langues (groupes de "conversation" comprenant entre 2 et 6 étudiants).

PE2

L1.4.3 LANGUES (45 H)

Travail linguistique sur la langue cible avec les assistants :

- Certains groupes sont plurilingues.
- Les stagiaires reconnus aptes à enseigner cette langue en CM1 CM2 recevront l'habilitation.
- 20 heures d'enseignement didactique et linguistique sont dispensées aux stagiaires n'ayant pas choisi cette dominante afin de leur donner des outils pour se perfectionner.

Évaluation : la Dominante LV a un traitement à part dans la validation des stagiaires. Comme les deux autres dominantes, elle est séparée de la titularisation et ne peut être pénalisante. Par contre, elle permet à l' IUFM, par délégation, d'habilitier les PE2 validés à enseigner la langue en tant que titulaires. C'est la seule de toutes les matières qui introduit la notion de « continuum » avec prise en compte de l'amont (compétences préalablement acquises) et perspective vers l'aval (formation continue). L'évaluation n'est ni un objectif en soi, ni la priorité des préoccupations de l'ensemble des formateurs de Dominante LV. C'est donc avec la plus grande sérénité qu'il nous semble indispensable de préciser les conditions et modalités de l'évaluation de la dominante. Si cela est possible, une visite du stagiaire (lors d'une séance d'enseignement de la langue choisie) constitue un atout important dans son parcours de formation. Mais dans un souci d'égalité, l'évaluation s'appuie seulement sur les deux volets suivants :

- Volet didactique : chaque groupe présente par deux fois au cours de l'année une « préparation de séance » au sein du groupe. Il remet cette préparation sur l'Espace collaboratif Dominantes, si cela est techniquement possible. La préparation est complétée par un texte résumant ce que les auteurs ont compris, retenu et rejeté des remarques et critiques faites au sein du groupe par les autres stagiaires et le formateur.
 - Quand ? Le plus tôt possible après la présentation au grand groupe
 - Pourquoi sur cet Espace ? Cela rend les choses visibles et utilisables par tous, quels que soient les sites et les langues
 - Quelle évaluation, quels critères ? la pertinence, l'agencement et la réalisation effective de la séance présentée et simulée et/ou la prise en compte des remarques et critiques faites par le groupe (la faiblesse éventuelle du « contexte » pédagogique n'est pas prise en compte : absence d'expérience)
 - Par qui ? Par le formateur présent et avec l'avis régulateur du formateur de la langue, s'il n'était pas là
 - Rôle et part de chacun : chaque membre du groupe doit prendre la parole (cf. ci-dessous) et montrer dans la discussion qu'il s'est approprié le travail du groupe
- Volet linguistique :
 - évaluation par le formateur des prestations "en direct" lors des séances didactiques
 - évaluation par l'assistant soit lors d'enregistrements soit selon des modalités définies par chaque langue.

Ces deux points de vue différents permettront d'obtenir un avis pondéré sur chaque profil. Dans tous les cas de figure, et quel que soit le niveau de départ, on prendra en compte les progrès réalisés au cours de la formation et les capacités de perfectionnement dans l'exercice réel du métier.

LANGUES VIVANTES

Thèmes, notions, contenus

(scientifiques, didactiques, pédagogiques)

1- Perfectionnement linguistique et consolidation des connaissances culturelles

- Entraînement à la compréhension et à l'expression orales à partir de documents sonores et audiovisuels.
- Travail intégré sur les aspects grammaticaux et phonologiques de la langue
- Approfondissement des connaissances dans le domaine de la civilisation et de la culture du ou des pays où la langue est parlée.

2- Entraînement au volet didactique et pédagogique de l'épreuve du concours.

- Etude des programmes du cycle 3 de l'école élémentaire
- Réflexion sur la place de la langue vivante dans les apprentissages de l'école primaire
- Analyse de supports et de démarches pédagogiques

Volume horaire :

Répartition des 50h encadrées : 38h pour la langue et 12h pour la didactique
Possibilité de travail en petits groupes avec un assistant : Environ 15h

Si choix de l'IPP : 30 heures

*Le descriptif décrit ci-dessus sera modulé, sur chaque site, en fonction des effectifs par langue choisie.
Pour les langues à faible effectif il sera procédé à une inscription individuelle au CNED prise en charge par l'UFM*

Volume horaire

Répartition des 50h encadrées : 38h pour la langue et 12h pour la didactique
Possibilité de travail en petits groupes avec un assistant de langue : environ 15h
Si choix de l'IPP : 30 heures

LANGUES VIVANTES (70 H.)

Préparation aux deux volets de l'épreuve d'admission du Concours, option Langues Vivantes (LV) :

- a/ Pédagogique: entretien en français à partir de documents pédagogiques
- b/ Linguistique: volet linguistique constitué de deux épreuves :
 - entretien dans la langue étrangère choisie à partir de documents iconographiques et/ou écrits.
 - écoute d'un enregistrement audio pour renseigner une grille d'écoute

1) OBJECTIFS :

- connaître les finalités et objectifs de l'Enseignement des Langues Vivantes (ELV) au CE et au CM et être capable de faire référence aux circulaires officielles dans ce domaine;
- maîtriser quelques éléments simples de méthodologie et d'observation d'activités conduites à l'école primaire;
- développer les capacités de compréhension orale;
- acquérir une méthodologie d'exploitation d'un document iconographique;
- être capable de s'entretenir dans une langue correcte avec le jury.

2) PRE-REQUIS :

la maîtrise des notions de base de la langue

une individualisation de la formation se fera en fonction de la maîtrise de la langue orale

2) CONTENUS

- bref aperçu historique de la didactique des LV et des méthodologies et stratégies contemporaines d'apprentissage des LV
- présentation des 4 compétences de la communication (écouter, parler, lire, écrire) et leur exploitation par le biais d'activités langagières
- étude des textes officiels relatifs à l'ELV et les choix induits
- analyse de matériel pédagogique: les choix et démarches didactiques
- analyse de situations d'apprentissage
- présentation de quelques méthodes et techniques spécifiques à l'ELV
- réflexion sur la place de l'enseignement de la grammaire: la pratique raisonnée de la langue
- prise de conscience des mécanismes de la compréhension auditive et des automatismes de l'expression orale
- sensibilisation aux phénomènes de la phonétique et de la phonologie

3) DEMARCHES :

- entraînement à l'analyse de documents pédagogiques à partir de supports utilisés à l'épreuve du concours et de matériels scolaires (manuels ,ensembles et supports didactiques variés, documents 'authentiques')
- entraînement à l'écoute en renseignant une grille d'écoute
- pratique de la communication orale à partir de documents audio, vidéo, iconographiques et écrits à l'aide d'activités d'oral variées permettant des échanges motivés et authentiques
- observation de séances d'ELV si possible sur le terrain ou de séquences sur vidéo
- reprise de quelques structures de base de la langue
- travail dirigé de correction phonétique et phonologique en laboratoire de langue dans la mesure du possible
- travail personnel d'écoute et de pratique de la langue pour lequel les étudiants pourront être conseillés.
- Pour faciliter l'autoformation, accès libre aux outils TICE et à l'exploitation du WEB.

PE2

Enseigner une langue étrangère

a. durée: 12 heures

Module obligatoire (l'enseignement des langues étrangères ou régionales étant inscrit au programme des écoles)

Il se situera en début de l'année de formation PE2. Un test de positionnement linguistique permettra d'orienter les stagiaires vers les autres modules de langue complémentaires à celui-ci, en fonction de leurs besoins

b. public :

0Tous les stagiaires (sauf ceux qui choisiront la Dominante LV ?)

c. objectifs :

- Connaître les finalités et objectifs de l'Enseignement des Langues Etrangères au Cycle 2
- Maîtriser quelques éléments de la didactique des langues vivantes afin d'être capable de conduire une séquence dans ce cycle selon les exigences des nouveaux programmes de l'école

d. contenus : didactiques et méthodologiques :

- référence aux textes officiels
- présentation des bases de l'approche communicative et multisensorielle
- étude de quelques méthodes et techniques spécifiques à cet enseignement
- étude et exploitation de faits de culture et de civilisation et de l'environnement matériel et culturel d'enfants du même âge dans les pays concernés.
- exploitation de supports d'enseignement des LV à l'école
- sensibilisation à quelques phénomènes de la phonétique et de la phonologie en relation avec ces supports

e. démarches :

Travail à partir de supports utilisés au Cycle 2 (en particulier des séries vidéo CE1 Sans Frontière.)

Mise en place de quelques techniques spécifiques à d'enseignement des LV telles que chansons, jeux, 'chants', contes, activités pluri - et inter- disciplinaires

Dans la mesure du possible, travail sur le terrain avec un Maître formé à l'E.L.V.

Dominante langues vivantes

Enseigner les langues vivantes (apprentissage des langues vivantes à l'école élémentaire)

La politique en matière d'enseignement des langues vivantes à l'école élémentaire s'oriente dans une perspective d'apprentissage (et non plus d'initiation) comme c'est déjà le cas depuis le début de la généralisation (septembre 1998 pour les CM2, rentrée 1999 pour les CM1), cette orientation d'apprentissage devant se généraliser à tous les cycles de l'école élémentaire (à partir de la grande section de maternelle) à l'horizon 2003 (mise en place prévue dès septembre 2002 en CE2). Ce dispositif remplacera progressivement le dispositif d'initiation existant encore actuellement en CE1 et CE2. Seuls les enseignants habilités (ayant bénéficiés d'une formation linguistique et didactique rigoureuse validée par une commission d'habilitation) pourront assurer cet enseignement qui deviendra obligatoire et sera une des matières fondamentales de l'école élémentaire.

Durée : 50 heures

Public :

- Les stagiaires ayant présenté l'option langues vivantes au concours et obtenu une note égale ou supérieure à 10.
- Ou les stagiaires n'ayant pas présenté l'option langue au concours mais ayant obtenu le niveau CLES 2 lors du test de positionnement de début d'année et désireux de s'impliquer dans l'enseignement des LV à l'école élémentaire.
- Désireux de se présenter à l'entretien d'habilitation requis pour l'enseignement d'apprentissage des LV.

NB : Les stagiaires qui n'auraient pas présenté l'option langue au concours mais seraient titulaires d'une licence dans la langue cible ne seront pas tenus de passer le test de positionnement.

Pré-requis :

- Un bon niveau d'aisance dans la langue parlée (compréhension et expression en situation de communication.) soient le niveau "CLES 2" attesté par un test de positionnement (voir en 1).

Remarque : sur le plan linguistique les niveaux attendus pour la validation (donc après formation) sont respectivement B1 en expression orale et B2 en compréhension auditive (cf. cadre européen de référence pour les langues) .

3.1 Objectifs

- Développer ses compétences pédagogiques et didactiques en vue de mettre en œuvre des séquences de LV à l'école élémentaire.

La formation PE1 Option II : langue vivante – anglais

Objectif de formation théorique :

Maîtrise de la langue : accent mis sur compréhension orale et langue parlée

Objectifs de formation didactique :

- Connaissance des textes officiels concernant la langue vivante à l'école
- Aspects spécifiques de la didactique

Entraînement aux épreuves du concours :

Compétences langagières :

- Ecouter et comprendre un document authentique enregistré (*audio ou vidéo*)
- En restituer le contenu en anglais - Réagir face à ce document

Compétences didactiques :

- Capacité à définir l'intérêt didactique d'un support (*objectifs, contenu et public visé*)
- Capacité à exploiter ces supports

Contenus :

- Exercices d'écoute, de compréhension de l'anglais parlé
- Travail sur la prononciation (*intonation, accentuation, correction des phonèmes*)
- Activités langagières favorisant la prise de parole
- Les objectifs de l'enseignement d'une langue vivante à l'école (*sens, portée, éléments de mise en oeuvre, démarche...*)
- Les outils : analyse de supports

Modalités de mise en oeuvre :

En groupe et en auto-formation :

- Utilisation de méthodes audiovisuelles et de divers enregistrements
- Utilisation des TICE - Travail en liaison avec les assistants

Plan de formation de l'IUFM de Lorraine

Première année PE1

Module obligatoire (en français) en 24h 8 séances de 3h

Les langues vivantes en France, en Lorraine, en Europe.

- Bref historique de l'introduction des langues vivantes à l'école élémentaire dans le monde, en Europe, en France : les grands objectifs, le statut des langues vivantes à l'école primaire, lecture des instructions officielle, situations par cycle + prévisions par cycle.
- Enseigner/ apprendre une langue : qu'est ce qu'une langue, qu'est ce que comprendre une langue, qu'est ce que parler.
 1. Qu'est ce qu'une langue.
 - système phonologique.
 - qu'est ce qu'un mot.
 - qu'est ce qu'une phrase.
 2. Qu'est ce qu'apprendre.
 - qu'est ce que enseigner / apprendre.
 - enseigner une langue étrangère : évolution des méthodologies.
 - enseigner à communiquer en langue étrangère.
 3. Séparation des 4 aptitudes langagières.
 - langue de l'oral / langue de l'écrit.
 - langue de la compréhension / langue de l'expression.
 4. Qu'est ce que comprendre.
 - aspect psycholinguistique (suédois / basque).
 - aspect sociolinguistique.
 - comprendre c'est avoir un objectif d'écoute.
 - comment développer la compréhension des élèves : supports authentiques variées, techniques variées selon les objectifs.
 5. Qu'est ce que parler.
- Le matériel pédagogique : présentation des vidéos sans frontières, manuels scolaires.
- Réveiller, développer, maintenir les compétences linguistiques en langue étrangère (anglais ou allemand) à travers des activités de compréhension orale et /ou d'expression orale. Exemple en anglais avec un assistant natif qui prend la moitié du groupe et ensuite échange son groupe avec le groupe que le formateur a pris (assistants présents à l'IUFM depuis l'an 2000).

Evaluation : pas d'évaluation pour ce module.

Module optionnel possible de préparation au concours en 42h.

Entraînement à l'expression et à la compréhension.

- Développement des compétences de compréhension orale et expression orale en LE.
- Développement des compétences pédagogiques : analyse de documents extraits de manuels scolaires.

Evaluation : concours : entretien oral en LE et analyse d'un document pédagogique.

Deuxième année PE2

Module obligatoire en 20h (le module est alterné en Français et en Anglais, ou bien en Espagnol ou encore en Italien)

Apprendre à enseigner une langue en apprenant cette langue.

- Langage de la salle de classe : quelles compétences linguistiques maîtriser en LE.
- Réflexion sur l'acquisition du langage en langue maternelle et transfert sur la LE.
- Description des phases de l'apprentissage : découverte, systématisation, utilisation réelle du langage.
- Comment introduire du lexique : différentes approches., apport théorique en LM puis passage en LE.
- Comment se servir de documents authentiques.
- Travail autour de la narration (album jeunesse) en LE (travail sur la prosodie, l'intonation...).
- Exploitation pédagogique des K7 vidéos sans frontières destinées seulement au classe de CE1 et CE2 (15mn par jour) car l'enseignant n'a pas besoin d'avoir des connaissances sur la langue à enseigner, il sert juste de presse bouton.

Evaluation : pas d'évaluation pour ce module.

Module au choix

Option dominante en 48h + 48h en auto-formation (depuis 2001)

Renforcement de la réflexion théorique.

Le cours se passe en LE, il a pour objectif le renforcement des connaissances culturelles.

Evaluation : évaluation linguistique qui donne lieu à une habilitation à enseigner les langues et une évaluation pédagogique (production d'un dossier sous forme de fiches de préparation pédagogiques).

Auto-formation (48h) depuis 1996

Définition d'un projet personnel avec l'aide d'un conseiller.

Objectif de la dominante: devenir la personne ressource sur le terrain et apporter son aide aux autres enseignants. Il est aussi possible de faire un mémoire professionnel sur l'enseignement des langues étrangères.

Option complément de polyvalence en 12h.

Choix possible si le stagiaire n'est pas à l'aise dans cette discipline, l'évaluation n'est pas obligatoire, elle concerne que les compétences pédagogiques dans cette discipline.

Annexe 25

Tableaux récapitulatifs des plans de formation

IUFM	La culture dans la formation des PE
Lorraine	PE1 introduction de quelques thèmes liés à la culture de la langue apprise
	PE2 aspects culturels et civilisationnels très importants puisqu'en en dominante le module a pour objectif de renforcer les connaissances culturelles. Importance du culturel qui est indissociable du linguistique axé sur une information sur le pays de la langue tel que sa situation géographique, vie quotidienne des personnes du pays de la langue étudiée à travers des documents
Grenoble	PE1 l'accent est mis sur les connaissances linguistiques. Les étudiants s'entraînent à la prise de parole et aux échanges en langue étrangère. Il est demandé d'être capable de comprendre et de se faire comprendre dans des situations de communication orale. L'accent est mis sur la langue de communication. Il n'y a aucune indication dans le plan de formation concernant le domaine culturel
	PE2 importance de la composante culturelle
Bourgogne	PE1
	PE2 importance des compétences culturelles
Alsace	PE1
	PE2 utilisation de documents authentiques dans la perspective d'une exploitation interculturelle
Limousin	PE1
	PE2
Amiens	PE1 travail sur l'environnement culturel de la langue cible.
	PE2 aspects civilisationnels et culturels
Orléans-Tours	PE1
	PE2 approfondissements des compétences culturelles
Marseille	PE1 objectifs culturels non-mentionnés

	PE2 travail sur l'environnement culturel de la langue cible.
Bretagne	PE1 consolidation des connaissances culturelles
	PE2 importance des objectifs culturels
Champagne Ardenne	PE1
	PE2 importance des compétences culturelles à travers l'étude et exploitation des faits de culture et de civilisation et de l'environnement matériel et culturel d'enfants du même âge dans les pays concernés
Créteil	PE1
	PE2 intégration d'une composante culturelle dans la formation : littérature enfantine, contes, vie quotidienne des personnes du pays de la langue cible

IUFM	La compréhension orale dans la formation des PE
Lorraine	PE1 très importante, exercices d'entraînement pour développer l'aptitude à la compréhension orale
	PE2 importante dans la formation
Grenoble	PE1 entraînement à la compréhension orale comme objectif important dans la formation
	PE2 insistance sur la phonologie, approfondir les connaissances dans ce domaine
Bourgogne	PE1 travail sur la compréhension orale à partir de document authentiques
	PE2 importance de la phonologie
Alsace	PE1
	PE2 importante dans la formation
Limousin	PE1 travail sur les documents authentiques dans le but de développer la compréhension orale
	PE2
Amiens	PE1 entraînement à la compréhension orale

	PE2 entraînement à la compréhension orale
Orléans-Tours	PE1
	PE2 entraînement à la compréhension orale à travers l'étude de documents audio
Marseille	PE1 travail sur documents audio pour développer la compréhension orale
	PE2
Bretagne	PE1 entraînement à la compréhension orale à partir de documents sonores et audiovisuels
	PE2 développement des compétences en compréhension orale
Champagne Ardenne	PE1 entraînement à la compréhension orale
	PE2 renforcement des compétences en compréhension orale
Créteil	PE1
	PE2 entraînement à la compréhension orale avec une sensibilisation aux aspects phonologiques

IUFM	L'expression orale dans la formation des PE
Lorraine	PE1 entraînement à l'expression orale
	PE2 renforcement des compétences en compréhension orale
Grenoble	PE1 développement des compétences de communication en langue vivante
	PE2 priorité à l'oral dans la formation
Bourgogne	PE1 travail sur l'expression orale à partir de documents audio et vidéo
	PE2 compétences lexicales et structurales d'une langue de communication courante en situation pédagogique
Alsace	PE1

	PE2 importance des compétences en compréhension orale
Limousin	PE1 travail sur la prononciation, l'intonation et l'accentuation
	PE2
Amiens	PE1 entraînement à l'expression orale
	PE2 anglais : insistance sur les aspects phonologiques de la langue allemand : entraînement à l'expression orale espagnol : entraînement à l'expression orale
Orléans-Tours	PE1
	PE2 travail en expression orale dans le but de maîtriser une langue simple pour faire face aux situations susceptibles de se produire en classe
Marseille	PE1 priorité à l'oral et aux activités de communication dans la langue cible u primaire
	PE2
Bretagne	PE1 entraînement à l'expression orale à partir de documents sonores et audiovisuels
	PE2 travail en phonologie. Développement des compétences en expression orale
Champagne Ardenne	PE1 pratique de la communication orale à partir de documents audio, vidéo, iconographiques et écrits
	PE2 sensibilisation à quelques phénomènes phonétiques et phonologiques
Créteil	PE1
	PE2 travail sur la phonétique et la phonologie. Entraînement à la production orale

IUFM	La compréhension et expression écrites dans la formation des PE
Lorraine	PE1 pas de travail sur ces deux compétences d'après le plan de formation
	PE2 pas de travail sur ces deux compétences d'après le plan de formation
Grenoble	PE1 pas de travail sur ces deux compétences d'après le plan de formation
	PE2 pas de travail sur ces deux compétences d'après le plan de formation
Bourgogne	PE1 révision syntaxique et lexicale à travers des exercices lacunaires par exemple
	PE2 pas de travail sur ces deux compétences d'après le plan de formation.
Alsace	PE1
	PE2 pas de travail mentionné sur ces deux compétences
Limousin	PE1 pas de travail sur ces deux compétences d'après le plan de formation
	PE2 pas de travail sur ces deux compétences d'après le plan de formation
Amiens	PE1 pas de travail sur ces deux compétences d'après le plan de formation
	PE2 espagnol : développement de compétences en compréhension et expression écrite
Orléans-Tours	PE1
	PE2 pas de travail sur ces deux compétences d'après le plan de formation
Marseille	PE1 pas de travail sur ces deux compétences d'après le plan de formation
	PE2 pas de travail sur ces deux compétences d'après le plan de formation

Bretagne	PE1 pas de travail sur ces deux compétences d'après le plan de formation
	PE2 pas de travail sur ces deux compétences d'après le plan de formation
Champagne Ardenne	PE1 pas de travail sur ces deux compétences d'après le plan de formation
	PE2 pas de travail sur ces deux compétences d'après le plan de formation
Créteil	PE1 pas de travail sur ces deux compétences d'après le plan de formation
	PE2

IUFM	L'utilisation de documents authentiques dans la formation des PE
Lorraine	PE1 travail sur des documents authentiques variés
	PE2 travail sur des documents authentiques variés
Grenoble	PE1 travail en compréhension orale à travers des documents audio par exemple
	PE2 utilisation de cassettes, vidéos, recueils de chansons, cédérom...
Bourgogne	PE1 travail sur documents audio et vidéo
	PE2
Alsace	PE1
	PE2 utilisation de documents authentiques dans les apprentissages culturels
Limousin	PE1 utilisation de documents audio et vidéo
	PE2

Amiens	PE1 utilisation de cassettes audio et vidéo, étude de documents iconographiques, de textes, d'articles de presse
	PE2 utilisation d'articles de presse et/ou de cassettes audio et vidéo.
Orléans-Tours	PE1
	PE2 travail sur documents audio et vidéo notamment avec l'assistant
Marseille	PE1 travail sur documents audio, vidéo et CD
	PE2
Bretagne	PE1 entraînement à la compréhension et à l'expression orales à partir de documents sonores et audiovisuels
	PE2
Champagne Ardenne	PE1 pratique de la communication orale à partir de documents audio, vidéo, iconographiques et écrits
	PE2 utilisation de cassettes vidéo notamment Sans frontières
Créteil	PE1
	PE2 utilisation d'outils audiovisuels, de documents audio pour améliorer la maîtrise de la langue comme outil de communication

IUFM	La formation didactique dans la formation des PE
Lorraine	PE1 très importante dans la formation, elle est obligatoire pour tous les PE1 même ceux qui ne choisissent pas l'option langue
	PE2 elle est obligatoire pour tous les PE2
Grenoble	PE1 initiation à la didactique et la pédagogie des langues étrangères et régionales à l'école pour les PE1 qui choisissent l'option langue au concours

	PE2 importante dans la formation afin que les stagiaires acquièrent les compétences professionnelles nécessaires à l'enseignement d'une langue étrangère ou régionale à l'école primaire. Elle est d'ailleurs obligatoire pour tous les PE2
Bourgogne	PE1 généralités sur la didactique. Formation assurée aux PE1 ayant choisi langue comme option au concours
	PE2 formation qui s'adresse à tous les stagiaires PE2. Elle a pour objectif d'articuler théorie et pratique
Alsace	PE1
	PE2 assurée pour ceux qui ont pris la dominante langue
Limousin	PE1 formation didactique assurée que pour les étudiants ayant choisi langue comme option au concours
	PE2
Amiens	PE1 formation didactique assurée que pour les étudiants ayant choisi langue comme option au concours
	PE2 formation didactique assurée que pour les étudiants ayant choisi la dominante langue
Orléans-Tours	PE1
	PE2 formation obligatoire pour tous les PE2
Marseille	PE1
	PE2 formation didactique assurée pour les personnes qui prennent la dominante langue
Bretagne	PE1 formation didactique pour les PE1 ayant pris l'option langue au concours
	PE2 formation didactique importante. Elle donne les bases de la didactique de la discipline
Champagne Ardenne	PE1 formation obligatoire pour les PE1 ayant choisi langue comme option

	PE2 obligatoire pour tous les PE2, ayant pris ou non la dominante
Créteil	PE1
	PE2 formation obligatoire à tous les PE2 ayant obtenu une note égale ou supérieure à 14/20

IUFM	L'autonomie dans la formation des PE
Lorraine	PE1
	PE2 il y a un module autoformation en option depuis 2001
Grenoble	PE1
	PE2
Bourgogne	PE1
	PE2
Alsace	PE1
	PE2
Limousin	PE1 possibilité travail en autoformation en liaison avec l'assistant
	PE2
Amiens	PE1
	PE2
Orléans-Tours	PE1
	PE2
Marseille	PE1
	PE2
Bretagne	PE1

	PE2
Champagne Ardenne	PE1
	PE2
Créteil	PE1
	PE2

Annexe 26

Présentation du centre d'autoformation de l'IUFM de Nancy

Auto-formation en anglais

Présentation

La salle d'auto-formation a été mise en place pour vous puissiez accéder en autonomie à diverses ressources vous permettant d'**améliorer votre anglais ou allemand ou espagnol ou italien oral (et écrit)** ainsi qu'à diverses ressources **utiles pour l'enseignement..**

A. Sur les ordinateurs:

- a) Cédéroms d'apprentissage : Sur chaque ordinateur sont installés plusieurs cédéroms multimédia d'apprentissage de l'anglais ou d'allemand.
Choisissez le cédérom que vous voulez utiliser - lisez la description rapide ci-dessous-, déterminez le niveau qui vous convient et **demandez au formateur** de lancer l'application.

Attention tous les cédéroms ne sont pas disponibles sur tous les ordinateurs.

Casque SANS micro + micro à tenir en main: Vous pouvez régler le volume en tournant le bouton de gauche du haut-parleur situé devant vous à droite de votre moniteur.

Si vous devez enregistrer votre voix, assurez-vous que le bouton placé sur le microphone est bien sur la position "ON".

Casque AVEC micro + micro intégré au casque: Vous pouvez régler le volume en tournant la petite molette située sur le fil du casque

Si vous devez enregistrer votre voix, assurez-vous que le bouton placé sur le fil du casque n'est pas sur la position OFF (Rouge)

Tous les réglages ont été effectués. Modifiez-les légèrement à votre convenance.

- b) Internet : Il est possible d'accéder à Internet sur chaque ordinateur. Si vous lancez **Internet Explorer** (NE LANCEZ PAS **Netscape**), la page d'accueil affichée par défaut vous propose une sélection de sites proposant des activités d'apprentissage très diverses. Beaucoup de ces sites proposent des activités d'écoute qui peuvent parfois se révéler un peu lentes ou aléatoires. Soyez patient(e) et demandez de l'aide si l'activité semble ne pas démarrer.

Vous pouvez également accéder à une sélection de sites concernant les différents aspects de l'enseignement de l'anglais et de l'allemand en France notamment à l'école primaire.

Si vous n'êtes plus en salle d'auto-formation, vous pouvez retrouver ces listes de sites Internet à l'adresse suivante : <http://grateau.free.fr>

B. Vidéos :

Sur les postes vidéo, vous pouvez visionner des documents vidéo enregistrés. Consultez la liste des documents enregistrés disponibles.

Pour l'anglais, vous trouverez :

- des documents enregistrés sur **BBC Prime** (séries dramatiques ou humoristiques, documentaires et reportages divers, émissions pour enfants)
- des documents enregistrés sur **CNN** (essentiellement l'émission **CNN Newsroom** constituée de reportages divers dont les scripts sont disponibles)

- des émissions en anglais accompagnées de sous-titres en français (par exemple *The Actors' Studio*)
- des documents divers...

C. Documents sur support papier :

Divers journaux et magazines en anglais peuvent être consultés pour lecture extensive en anglais.

Divers documents concernant **l'enseignement de l'anglais à l'école primaire** sont archivés pour **consultation sur place** dans le cadre de la préparation au Concours du Professorat des Ecoles (Annales par exemple).

En venant dans la salle d'auto-formation vous pouvez suivre un parcours guidé proposé par votre enseignant de langue ou bien plus libre selon le « contrat » que vous vous êtes fixé.

Il conviendrait que vous déterminiez (avec le formateur) votre point de départ et les progressions possibles pour vous constituer un itinéraire d'auto-formation avec bilan de votre progression à la fin.

+ Quel est votre niveau de départ? **Débutant / Intermédiaire / Avancé / Expert ?**

Si vous ne savez pas, n'êtes pas sûr(e) ou souhaitez évaluer votre niveau, vous pouvez faire des tests d'évaluation.

+ Quels sont vos souhaits en matière d'auto-formation?

- travailler la compréhension orale (à partir de documents didactiques ou authentiques)
- la production orale (guidée - labo de langue / spontanée)
- la compréhension écrite (documents didactiques / authentiques)
- l'expression écrite ("langue", lexique, grammaire)
- découverte culturelle (civilisation / actualité des pays anglophones, etc...)
- Utilisation d'Internet ('Chats' / forums de discussion / recherche documentaire)
- Découverte / des applications pédagogiques utilisables par les élèves du Premier Degré
- Elaboration de projet pédagogique (travail collaboratif avec autres collègues / autres écoles) dans le cadre de l'ELVE.
- autres ...

+ Selon quelles modalités souhaitez-vous travailler?

Seul un travail **régulier** portera ses fruits. Vous pouvez déterminer avec vos formateurs un programme d'activités que vous modulerez en fonction de vos progrès.

Conservez la trace de vos activités sur votre "**Fiche de Suivi**" qu'il vous est conseillé de remplir à chaque séance.

Faites le point régulièrement avec vos formateurs. N'hésitez pas à varier vos activités, à alterner les supports (ordinateur, vidéo, papier), et à demander de l'aide (technique, linguistique ou pédagogique) pour soutenir votre motivation.

Logiciels d'apprentissage de l'anglais disponibles et niveaux approximatifs

Logiciels	Débutant (1 ou 2 années d'études))"Faux débutant"	(Pré) intermédiaire (2 ou 3 années d'études) <u>Niveau 3^e LV2</u>	Intermédiaire (3-4 années d'études) <u>Niveau 3^e LV1</u>	Avancé (5 à 7 années d'études) Niveau Bac	Confirmé / expert Niveau Bac +2
Tell Me More Pro :					
Beginner (Pack 1)	X				
Intermediate (Pack 1)		X	X		
Advanced (Pack 2)				X	
Reflex'English :					
Débutant (Niveau 1)	X				
Intermédiaire (Niveau 2)		X	X		
Avancé (Niveau 3)				X	
Confirmé (Niveau 4)					X
English + :					
Niveau 1 (Débutant)	X				
Niveau 2 (Moyen)		X			
Niveau 3 (Upper intermed)			X		
Niveau 4 (Avancé)				X	
Niveau 5 (Expert)					X
Encarta Interactive English Learning	X	X	X		
LTV			X		
Interactive English Multimedia :					
Niveau 1 de base			X		
Niveau 2 plus avancé				X	X
The Yellow M			X		

EnglisHear (VoiceBooks) :			X	X	X
Selon les leçons					
Anglais pour le bac – Win English				X	
Carmen san Diego			X	X	
Wiser English :					
Volume 1	X				
Volume 2		X			
Volume 3			X		
Sports				X	
Voyages				X	
Loisirs				X	
Affaires				X	
Connected Speech		X	X	X	X
Activités ToolBook (complémentaires d'autres activités)	X	X	X	X	

**Quelques sites Internet proposant des activités d'apprentissage d'anglais
particulièrement intéressantes :**

Activités sur Internet :	Débutant (1 ou 2 années d'études) "Faux débutant"	(Pré) intermédiaire (2 ou 3 années d'études) <u>Niveau 3° LV2</u>	Intermédiaire (3-4 années d'études) <u>Niveau 3° LV1</u>	Avancé (5 à 7 années d'études) Niveau Bac	Confir mé / expert Niveau Bac +2
NetsurfLearn ing English Course	X	X	X	X	X
CNN San Francisco				X	X
Intensive English Institute at the University of Illinois				X	X
Listening Activities from Stirling University	X	X	X		
Learning				X	X

English with the BBC					
ESL-Cyber Listening Lab	X	X	X		
The Moonlit Road				X	X
The Voice of America				X	X
The Voice of America in special English		X	X		
Teachers in Action (BBC)				X	X

Quelques documents vidéo recommandés :

Les **Newsbusters**. Si vous souhaitez apprendre à comprendre un document sonore authentique, la cassette **Newsbusters** est vivement conseillée. Comptez 3 séances de 30 à 45 minutes.

CNN Newsroom. Il s'agit d'un magazine qui était diffusé tous les matins à 4h30 pour le public scolaire américain. L'émission est composée de divers reportages sélectionnés pour leur valeur pédagogique. Les scripts sont disponibles sur Internet ainsi que des compléments d'exploitation permettant d'approfondir les problèmes abordés.

Les documents de fiction (**Keeping Up Appearances, Doctors**) ou les reportages de la **BBC** disponibles, constituent des documents d'anglais authentique de grande qualité et ils offrent un intérêt culturel indéniable.

Vidéos :	Débutant (1 ou 2 années d'études) "Faux débutant"	(Pré) intermédiaire (2 ou 3 années d'études) <u>Niveau 3^e LV2</u>	Intermédiaire (3-4 années d'études) <u>Niveau 3^e LV1</u>	Avancé (5 à 7 années d'études) Niveau Bac	Confirmé / expert Niveau Bac +2
Newsbusters		X	X	X	
			X	X	

CNN Newsroom					
Fictions ou reportages de la BBC			X	X	X

Par quoi commencer? :

Une activité de compréhension orale seule (facile) → cédérom **LTV**

Une activité "clés en main" Compréhension / Expression orale de niveau "moyen" → cédérom **Tell Me More**.

Ecoute et transcription d'un document → **EnglisHear / Motcache** (après avoir travaillé les vidéos avec **Tell Me More**) (rien à installer sur l'ordinateur !)

Un jeu de découverte des Etats Unis (résolution d'énigmes) → cédérom **Carmen San Diego**

Une activité de compréhension de document long authentique → Magazine **CNN Newsroom** (4 rubriques principales) (30 minutes) Script disponible.

Une activité (classique) de révision de grammaire et de vocabulaire → cédérom **Interactive English Multimedia** (travail un peu austère)

Travailler "en ligne" sur Internet

- en autonomie guidée à partir des sites sélectionnés (essentiellement des sites offrant des documents sonores avec ou sans aides complémentaires à la compréhension)

+ activités de compréhension orale spécialement conçues pour apprenants d'anglais :

NetsurfLearning English Course : permet d'accéder à des centaines d'activités diverses.

ESL-Listening lab : exercices courts et "faciles", QCM de compréhension

Learning English with the BBC :

exercices souvent plus difficiles mais plus intéressants

Voice of America : documents sonores accompagnés de leur script

+ Ecoute de documents sonores authentiques (accompagnés de leur script ou d'aides à la compréhension dossiers / résumés/ photos etc) :

CNN San Francisco

ABC News (très bons extraits vidéo de l'actualité du jour)

Travailler avec le cédérom CNN Vifax

Le cédérom CNN VIFAX regroupe 40 extraits vidéos de CNN enregistrés entre mars et mai 2002.

Pour chacun de ces extraits vidéo, vous trouverez une page d'exercices **à imprimer**, accompagnée de la correction des exercices et du script du document correspondant. Chaque extrait vidéo permet un travail d'environ une heure sur les compétences de compréhension orales, mais aussi sur le lexique, la grammaire et la phonologie. **(niveaux intermédiaire à avancé)**

Descriptif rapide des logiciels d'apprentissage de l'anglais disponibles:

Tell Me More : Dialogue – Prononciation – Exercices - Vidéo

Travail de compréhension orale et de prononciation avec reconnaissance vocale. Vous visualisez la courbe sonore de votre production et pouvez la comparer avec le modèle. Le logiciel évalue votre production. Il s'agit de reproduire le modèle le plus fidèlement possible (justesse de la prononciation et de l'intonation)

Exercices complémentaires divers de réactivation / fixation / révision.

Sur chaque cédérom, une vidéo offre un exercice complémentaire de compréhension globale d'un document long.

Travail très guidé de type "laboratoire multimédia" assez complet.

LTV Anglais :

Il s'agit de deux séries de dialogues (12 séquences vidéo), l'un sur le thème du voyage, l'autre sur le thème de l'entreprise.

Vous pouvez regarder et écouter autant de fois que vous le souhaitez. Vous pouvez afficher ou non le script. Ensuite vous devez répondre à des questions de compréhension globale.

Exercices faciles rapides mais assez superficiels. Aucune étude de la langue n'est proposée en plus des exercices de compréhension.

Reflex'English

Cours d'anglais complet (8 cédéroms) de 4 niveaux. **Beaucoup d'activités**. Visuellement très réussi et agréable. Navigation parfois un peu déconcertante. Beaucoup de documents sonores de qualité soignée. Très bonne qualité de l'ensemble.

EnglisHear Voicebooks

Exercices de compréhension orale essentiellement fondés sur l'écoute et la transcription assistée du document. Il vous est possible de répéter les segments du document et de vous enregistrer pour comparer votre prononciation et celle du modèle. Pas d'évaluation de la qualité phonétique de votre enregistrement.

Très bonne qualité des documents sonores. Aucune étude de la langue n'est proposée en plus des exercices de compréhension

Interactive English Multimedia

Si vous souhaitez travailler la langue à partir des structures grammaticales. (Révision de la grammaire anglaise). Deux niveaux de départ sont proposés : niveau de base ou niveau avancé. Travail sur la langue assez classique.

Carmen San Diego

Jeu de découverte des Etats Unis et de leur diversité géographique et culturelle. Jouez à attraper le voleur à travers tous les Etats Unis. Connaissances assez superficielles mais bon exercice de recherche d'indices.

Suivez bien les consignes fournies lors de votre première utilisation.

English Plus

5 Niveaux sont disponibles. Ensemble d'activités très copieux.

Essayez particulièrement les niveaux 3 (**Upper Intermediate**), 4 (**Advanced**) et 5 (**Expert**)

Des exercices diversifiés sur tous les aspects de la langue (Compréhension orale, écrite, grammaire, lexique) qui se terminent par un jeu (Il faut trouver le trésor.)
Activités assez/très classiques. Présentation un peu confuse. Jeux peu convaincants mais ensemble efficace et bien construit.

Encarta Interactive English Learning

Cours d'anglais (américain) d'un niveau intermédiaire. Beaucoup d'activités de compréhension orale fondées sur l'interaction. Qualité des exercices inégale. Niveau intermédiaire (facile).

Wiser English

Des documents de compréhension (audio et vidéo) accompagnés d'activités : Vrai/Faux QCM, association (Matching), remise en ordre, exercices à trous. Du niveau Débutant au niveau Avancé

Connected Speech

Activités de prononciation permettant à l'utilisateur de maîtriser l'accent de mot, l'accent de phrase, le rythme et l'intonation à partir de modèles à écouter et reproduire d'Anglais américain. Du niveau Intermédiaire au niveau Expert

TRACI Talk the Mystery

Jeu interactif développant la compréhension orale et l'expression orale . Toutes les interactions avec les personnages du logiciel se font par la parole (reconnaissance vocale). (Jeu bien fait mais aucun travail sur la langue).

Activités ToolBook (en cours d'élaboration)

Ensemble d'activités ponctuelles sur différents points de compréhension orale (repérage de l'accent de mot, de l'accent de phrase), remise en ordre de phrases écoutées, transcription de phrases, ...

Jeu sur les états des Etats Unis. A faire par exemple en complément du travail avec **Carmen San Diego**

Pour un travail ...

<u>Très guidé</u> <u>(documents</u> <u>didactiques)</u>	<u>Plus souple</u> <u>Documents</u> <u>didactiques ou</u> <u>authentiques</u> <u>didactisés</u>	<u>Peu guidé</u> <u>(Documents</u> <u>authentiques</u> <u>sélectionnés pour</u> <u>leur valeur</u> <u>didactique</u>	<u>En</u> <u>autonomie</u> <u>Documents</u> <u>authentiques</u> <u>non</u> <u>didactisés</u> <u>"bruts" (non</u> <u>sélectionnés à</u> <u>des fins</u> <u>didactiques)</u>
English +			
Reflex'English			
Tell Me More			
Encarta Interactive			
Interactive English			
Wiser English			
	LTV Anglais		
	Carmen san Diego		
	TRACI Talk the Mystery		
	EnglisHear (VoiceBooks)		
	Connected Speech		
	(Activités ToolBook)		
Vidéo			
			Télévision en direct
		CNN Newsroom	
		BBC Prime	
Internet			
		Learning English with the BBC	
			Internet Sites de News (CNN, ABC, Voice of America, ...)
			Internet sites de 'Chat' en anglais
	ESL Cyber Listening Lab		

Document provisoire écrit par :
 Gilles Grateau
 Formateur Anglais-TICE
 IUFM de Lorraine
 54bis, boulevard de Scarponne
 54000 Nancy
 Téléphone : 03 83 17 68 86
 ou 03 83 17 68 68 demander le poste 67
 32
Gilles.Grateau@lorraine.iufm.fr

TITRE

Evolution de l'enseignement des langues vivantes à l'école primaire en France : formation et représentations et des enseignants du premier degré

RESUME

La présente thèse porte sur les représentations relatives aux langues des enseignants du premier degré. Elle explore également leur formation à l'IUFM considérant que ces enseignants sont des personnes clés dans la mise en place et la réussite de l'enseignement des langues à l'école primaire. En outre, elle révèle les problèmes rencontrés dans la mise en place et dans l'évolution de l'enseignement des langues vivantes à l'école primaire à travers le temps. Elle soulève ainsi la question de la formation des enseignants du premier degré, appelés à acquérir de nouvelles compétences pour assurer leur mission d'enseignement des langues. Enfin, cette thèse apporte un éclairage sur la formation des enseignants du premier degré et contribue à formuler des propositions qui permettent de l'ajuster en lien avec l'enseignement des langues à l'école primaire.

MOTS-CLES : Formation des Enseignants, Langues Vivantes, Représentations, Ecole Primaire, Enseignement, Apprentissage

TITLE

The development of foreign language teaching in French primary schools: primary school teachers' training and beliefs

ABSTRACT

This thesis investigates the beliefs about languages of primary school teachers. Furthermore, it explores their language training at the Teacher Training College, on the assumption that these teachers play a key role in the implementation and success of language teaching in the primary school system. Moreover, it reveals the difficulties which seem to prevent the development of foreign language teaching in primary schools. Thus, it raises the question of teacher education insisting on the necessity of acquiring new skills to be able to teach efficiently a foreign language in primary schools. The study outlines ways to improve primary school teachers' foreign language education and puts forward some proposals designed to improve the current model of the primary school teachers education program.

KEY WORDS : Teacher Training, Foreign Languages, Beliefs, Primary School, Teaching, Learning